


S. Fromont dis




Universitas



HISTOIRE UNIVERSELLE *DES* THÉÂTRES DE TOUTES LES NATIONS,

Depuis THESPIS *jusqu'à nos jours ;*

Par une Société de Gens de Lettres.

Dédiée à MONSIEUR, Frère du Roi.

TOME IX. Ire PARTIE.



A PARIS,

Chez
- LES AUTEURS, rue Montmartre, la porte cochère vis-à-vis la rue du Jour.
- La Veuve DUCHESNE, Libraire, rue St-Jacques. au Temple du Goût.
- CLOUSIER, Imprimeur-Libraire, rue St-Jacques.

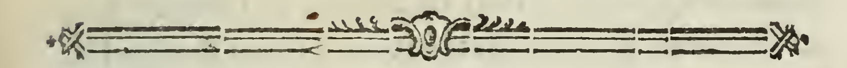
M. DCC. LXXX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.





HISTOIRE UNIVERSELLE DES THÉÂTRES.



PREMIÈRE PARTIE du neuvième Volume.

SUITE DE LA CHEVALERIE.

L'ÉDUCATION des *Pages* & des *Ecuyers*, la création des *Chevaliers*, leurs prérogatives, les *fraternités d'armes*, les cérémonies qui ſe pratiquaient à leur dégradation & à leurs funérailles, nous ont fourni la matière de la ſeconde Partie de notre huitième Volume, & dans celle-ci, nous

allons jetter un coup-d'œil ſur l'utilité de la *Chevalerie*, ſur les abus qui en affaiblirent l'eſprit, en un mot, ſur ſon extinction dont nous fixerons l'époque : ces différens articles renferment une foule de traits dont la connaiſſance n'eſt pas moins néceſſaire aux amateurs du Théâtre, que celle de l'invention des *armoiries* & des *deviſes*, de la différence des *armures*, de l'origine & de l'appareil des *Tournois* &c. En ſuivant cette marche, nous donnerons une deſcription des Cours *plénières*, nous recueillerons ce qu'il eſt poſſible de raſſembler ſur le tribunal des Dames & ſur les arrêts d'amour, nous offrirons un tableau des fêtes célébrées dans les différens ſiècles de la *Chevalerie*, des petits ſpectacles imaginés ſous les règnes de Charles V & de Charles VI, des ballets exécutés ſous Charles IX, François II, Henri III, Henri IV ; des carouſels de Louis XIII & de Louis XIV ; des *plaiſirs de l'Ile enchantée*, des *inaugurations*, des *naumachies*, en un mot, de tous les objets relatifs à l'ouvrage que nous avons entrepris. La ſuite fera voir que ces détails exigent des inſtructions préliminaires ſans leſquelles nous ſerions obligés de nous arêter à chaque inſtant pour éclaircir des choſes dont l'explication interromprait le fil de notre Hiſtoire.

UTILITÉ DE LA CHEVALERIE.

Lorfque la guerre offrait l'occafion de combattre pour fa patrie, il n'était pas un feul *Chevalier* qui ne la faisît avec empreffement & qui ne brûlât d'y foutenir la gloire qu'il avait acquife dans les *Tournois*. Des fermens inviolables obligeaient également les Chefs & ceux qu'ils commandaient, à répandre tout leur fang pour l'intérêt de l'Etat; mais outre les vœux généraux qu'ils prononçaient au moment de la bataille, ils en formaient encore de particuliers d'après lefquels ils bravaient les périls les plus évidens. Tel Duguefclin étant devant la place de Moncontour que Cliffon affiégeait depuis long-tems fans pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande & ne fe deshabiller qu'il ne l'eut prife. *Jamais ne mangerai de chair, ne defpouillerai ne de jour, ne de nuit.* Tel au fiége de Breffière en Poitou, fon *Ecuyer* d'honneur promit à Dieu de planter dans la journée fur la tour de cette Ville, une bannière de fon Maître qu'il portait, d'y crier *Duguefclin*, & de mourir plutôt que d'y manquer. De-là, ces prodiges de valeur que nous regarderions comme fabuleux, s'ils n'étaient atteftés par tous les Hiftoriens. De-là, ce trait inconcevable de foixante *Chevaliers* qui fous la conduite du Comte de Foix, volent à Meaux où la Ducheffe de Normandie, femme du Régent, la

Ducheſſe d'Orléans, le Duc d'Orléans lui même & plus de trois cens Dames allaient être les victimes d'une faction connue ſous le nom de la *Jacquerie*, faction qui, de concert avec cent mille payſans, avait juré d'exterminer la Nobleſſe, ravageait les terres, brûlait les châteaux, aſſaſſinait les gentilshommes, & n'épargnait ni les femmes, ni les enfans. Le Comte de Foix accompagné du *Captal Buch Chevalier Anglais*, ſe rend avec les cinquante-huit autres auprès du Duc d'Orléans, attend les rebelles, les repouſſe, les ébranle, leur tue ſept mille hommes, & laiſſe à *Enguerrand de Coucy* le ſoin de pourſuivre les fuyards qui battus de tous les côtés, abandonnèrent le malheureux projet qu'ils avaient conçu.

Ce fut d'après une foule d'exemples de cette eſpèce, que Charles V ne négligea rien pour faire revivre l'eſprit de l'ancienne *Chevalerie* dont la bravoure était le ſeul rempart qu'il pût oppoſer à la multitude d'ennemis dont ſon Royaume était inondé. Charles VI en retira les mêmes avantages, ainſi que Charles VII, & il n'eſt preſqu'aucun de leurs ſucceſſeurs qui, comme eux, n'ait pris les armes au péril de ſa vie, ſoit pour délivrer ſon peuple des vexations des Seigneurs particuliers, ſoit pour repouſſer les efforts des Souverains étrangers qui voulaient envahir les domaines de la France.

» La *Chevalerie*, dit M. de Sainte-Palaye, la

Chevalerie, toujours protégée par nos Rois qui lui ſervirent toujours & de guides & de modèles, mit elle ſeule ce Royaume dans l'état floriſſant où nous le voyons; enſorte que ſi nous voulions faire l'hiſtoire des triomphes de notre *Chevalerie*, il faudrait répéter ici tout ce qu'on lit dans les Faſtes de notre nation. Les autres corps de Milice contribuèrent faiblement à la gloire de nos armes. Quelques Archers qui, pour l'ordinaire, valaient encore moins que ceux de nos ennemis; des communes nombreuſes, très-mal diſciplinées, encore plus mal aguerries, ne rendaient preſque d'autres ſervices que d'égorger & de dépouiller les troupes que la *Chevalerie* avait rompues & miſes en fuite. C'était donc proprement elle qui portait ſeule tout le poids de la guerre, qui faiſait & ſoutenait tous les ſiéges, toujours également prête à combattre à cheval, ou à mettre pied à terre pour forcer des retranchemens, ou pour monter à l'aſſaut «.

Les *Ecuyers* cherchaient toutes les occaſions de ſe diſtinguer dans ces attaques; auſſi, pendant pluſieurs ſiècles, n'a-t-on point vu de bataille qui n'ait été précédée ou ſuivie d'une promotion de *Chevaliers*, & ceux que l'on décorait de ce titre avant l'action, étaient ordinairement mis au premier rang, afin de leur donner le moyen de juſtifier l'opinion que l'on avait conçue de leur intrépidité, ou ſi l'on veut, *de gagner leurs eſperons*, c'était

ainsi que l'on s'exprimait. *Adonc*, dit Froissart, *Liv. III*, *pag.* 25, en parlant de la bataille de Juberoth contre les Castillans, année 1385, *adonc fit le Roy demander parmy l'ost, que quiconque voulait devenir Chevalier, se tirast avant, & lui donneroit l'Ordre de Chevalerie au nom de Dieu & de S. Georges; & me semble, selon ce que je fus informé, qu'il y eut là fait soixante Chevaliers nouveaux, desquels le Roy eust grande joye, & les mist au premier front de la bataille & leur dit au departir de luy : Beaux Seigneurs, l'Ordre de Chevalerie est si noble & si haute, que nul erreur ne sauroit penser, & ne doit Chevalier estre à ordure, n'a villeté, n'a coardie, mais doit estre fier & hardy comme un lyon quand il a le bassinet en la teste & il voit ses ennemis, & pour ce que je veux que vous montrez huy prouesse là où il appartiendra à montrer, je vous envoye & ordonne au premier Chef de la bataille, & faites tant que nous y ayons honneur & vous aussi, car autrement vos esperons ne seroient pas bien assis.*

Ordinairement ces promotions faites à la guerre, étaient nombreuses, & à la journée de Rosebeck en 1382, on créa 467 *Chevaliers Français*, 500 à celle d'Azincourt èn 1415. *Et prestement*, dit Olivier de la Marche *Liv. I*, *pag.* 361, au sujet des actions de valeur que firent quelques Guerriers du Duc de Bourgogne dans une escarmouche contre les Gantois, devant Overmècre en 1452; & *prestement*

rompirent lesdicts Gantois & se meirent en fuyte, & certes il en mourut bien en cette rencontre quinze cens, & fut un droit énoyssellement (curée) *& un gibier pour les jeunes & nouveaux Chevaliers.* La même chose arriva en 1500 à la bataille de Novarre, au moment de laquelle Louis de la Trimouille *demanda si là estoient nuls Gentilshommes qui l'Ordre de Chevalerie voulussent prendre, dont grand nombre de gens d'armes François qui à ce jour à l'exercice des armes vouloient la force de leurs bras desployer & perpétuer leurs noms pour ouvrir au courage le chemin de prouesse, se voulurent enrichir du titre de Chevalerie.* (Jean d'Auton, *Annales de Louis XIII, pag.* 100).

Ce titre imposait l'obligation de marcher à la gloire & de vaincre l'ennemi, quelque chose qu'il pût en coûter. Boucicaut en offre un exemple frappant. Il était encore très-jeune lorsqu'il suivit le Roi Charles VI à la guerre contre les Flamands, il y fut fait *Chevalier* par le Duc de Bourbon, & jaloux de justifier l'honneur qu'il venait de recevoir, il voulut, à la bataille de Rosebeck, se mesurer avec un Flamand *grand & corsu.* En conséquence, il s'avança vers lui & allait lui porter un coup de sa hache qu'il tenait à deux mains, lorsque son ennemi le regardant d'un air de dédain & lui faisant voler sa hache, lui dit : *Va teter : or veois-je bien que les François ont faute de gens, quand les enfans*

menent en bataille. Boucicaut furieux d'avoir perdu ſon arme, ſe gliſſe ſous le bras du Flamand, tire ſa dague, la lui plonge dans le flanc malgré ſa cuiraſſe, & l'étend par terre en lui diſant à ſon tour : *les enfans de ton pays ſe jouent-ils à tels jeux ?*

Cependant on a vu quelques Nobles qui ne ſe ſont pas rendus dignes du titre qui leur avait été conféré ; auſſi Brantome préférait-il la *Chevalerie* donnée après la bataille, à celle que l'on accordait avant qu'elle fût commencée, & à ce ſujet, il cite une réponſe que lui fit un jour feu M. de Sanſac. Voici ſes termes : *Le bonhomme, très-digne Chevalier de ſon tems & qui entendoit bien les choſes Chevalereſques, me dit que tel eſtoit l'humeur d'aucuns qui vouloient ainſi gagner les devants, craignant que le Roy ou Général y mouruſt ou fuſt pris, & par ainſy qu'ils fuſſent fruſtrés de ce bel honneur qu'ils prétendoient & déſiroient, ou bien s'ils venoient à y mourir eux-mêmes, que pour le moins, cela leur demeuraſt & ſerviſt de perpétuelle mémoire de gloire & à leurs héritiers, que pour le moins, on euſt pu dire qu'ils eſtoient morts Chevaliers faits de la main du Roy...... Aujourd'hui cette petite uſance de cérémonie d'ambition ne ſe pratique guère plus, car, ou mourant vaillamment là, ou ſurvivant ayant très-bien fait, l'on eſt auſſi honorablement créé comme ſi cette céremonie s'y fuſt ſolemniſée, & poſſible encore mieux.*

Il y a auſſi un abus que tel eſtoit accolé ou touché qui venant puis après au combat, au lieu de bien faire ou de bien combattre, il s'enfuyoit à bon eſcient de la bataille, ne faiſant rien qui vaille, & voilà une chevalerie & une accolade bien employée. Et c'eſt pourquoi, diſoit M. de Sanſac, *qu'il eſtoit bien meilleur une fois & plus honorable de ſe faire créer Chevalier après la bataille, ayant très-bien combattu & fait bien le devoir de Chevalier, ainſy que le Roy François I voulut eſtre fait Chevalier de la main du brave Bayard, après la bataille des Suiſſes, & comme de notre tems fut fait M. de Tavannes, Chevalier tant de l'honneur que de l'Ordre du Roy Henry, après la bataille de Renty.*

Mais ſi quelques Nobles ont dégradé le titre dont ils étaient revêtus, le plus grand nombre en a ſoutenu la gloire dans toutes les occaſions, & cette émulation a ſouvent produit des duels ou combats particuliers à nombre égal, de pluſieurs *Chevaliers* ou *Ecuyers* Français contre des Anglais ou des Portugais.

» Le Sire de Clari, dit M. de Sainte-Palaye d'après Froiſſart, *Liv. IV, p.* 15 *& ſuiv.*, le Sire de Clari reconduiſant en 1389 en Angleterre le Sire de Courtenai qui avait joûté une fois ſeulement contre Gui de la Trimouille, diſſimula les propos injurieux de l'Anglais contre la *Chevalerie* Françaiſe. Il les avait entendus ſans rien dire, dans

la crainte de violer la ſauve-garde qui lui avait été confiée ; mais il les avait encore ſur le cœur, lorſqu'ayant remis l'Etranger ſur les terres des Anglais, il crut n'être plus obligé à garder aucun ménagement : alors il les releva avec fierté, combattit l'Anglais à fer émoulu, lui perça l'épaule & le renverſa par terre. Au lieu de la gloire que le Français comptait avoir acquiſe, il fut au retour mis en priſon par un Jugement du Connétable & des Maréchaux de France, pour avoir joûté ſans la permiſſion du Roi, & encore contre un Etranger dont la garde lui avait été remiſe. Ses terres furent ſaiſies quelque tems, & peu s'en fallut qu'il ne ſubît le banniſſement, mais les Seigneurs & Dames obtinrent enfin la rémiſſion d'une faute à laquelle ils ne pouvaient refuſer leurs éloges.

La loi qui exigeait la permiſſion du Roi pour ces défis, continue le même Auteur, n'était peut-être pas bien préciſe, ou fut ſouvent négligée. Dans la ſuite, un grand Seigneur d'Angleterre, nommé *Cornouaille*, en 1409, étant paſſé en France ſans un ſauf-conduit, pour faire armes à outrance pour l'*amour de ſa Dame*, trouva un *Chevalier* tout prêt à lui *accomplir le fait d'amour.* Comme ils étaient ſur le point de commencer le combat, ils furent ſéparés par ordre du Roi qui fit en même-tems une loi portant défenſe *que jamais nuls ne fuſſent reçeus au Royaume de France à faire gage de bataille*

ou fait d'armes, sinon qu'il eût gage jugé par le Roi ou la Cour du Parlement.

En 1390, pendant une trève qui promettait une paix prochaine avec l'Angleterre, quelques propos échapés à des Anglais, allumèrent la colère de la noblesse Française. Trois de nos *Chevaliers* dont le plus grand était à peine d'une taille médiocre, se présentèrent pour venger notre gloire attaquée, non-seulement contre les Anglais, mais même contre toutes les Nations qui voudraient les essayer. La permission du Roi fut accordée malgré la faiblesse apparente des champions dans une affaire de cette importance. Deux *écus* furent arborés, l'un pour la joûte à la lance, & l'autre pour le combat à l'épée. Grand nombre de redoutables combattans accourus de toutes parts, ne firent que redoubler l'ardeur des tenans. Deux des trois étant blessés, furent contraints de garder le lit pendant neuf jours avant que de recommencer, & le troisième qui seul avait combattu pour les trois, ne put se trouver au dernier combat. Cependant l'entreprise fut terminée à la gloire des Français, & le détail de leurs actions est fidèlement rapporté par le Moine de Saint-Denys, ainsi que les exploits des plus grands Guerriers de l'Europe, qui vinrent s'éprouver contre ceux de Roie, Sampi & Boucicaut. «

» Ce tournoi de France, ajoute dans un autre endroit l'Ecrivain que nous venons de citer, me

fait ressouvenir d'un combat que les Portuguais vinrent chercher en France, & que j'aurais tort d'oublier pour l'honneur de la patrie, puisque les Français en remportèrent toute la gloire, au jugement même des Anglais qu'on ne saurait soupçonner de nous avoir été trop favorables sur une chose qu'ils nous envient. La fierté, je n'ose dire la présomption de cette nation étrangère, en fit sortir vingt braves *Chevaliers* de naissance illustre avec un pompeux équipage, qui vinrent supplier notre Roi, par beaucoup d'instances, de leur permettre de s'éprouver contre autant de Français, à toutes sortes d'armes, soit en duel d'un contre un, soit en nombre égal, à condition que le vainqueur pourrait tuer son vaincu, s'il ne se rendait à rançon; ils dirent l'avoir ainsi juré entr'eux, & quoique les plus sages jugeassent qu'il y avait d'autant plus de cruauté en ce défi, que c'était faire une inimitié gratuite entre des gens qui n'avaient aucun sujet de haîne, il ne fut pas possible de les en détourner, & il fut bien aussi difficile au Roi de refuser à nos Français d'accepter un parti où il s'agissait de l'honneur de la nation contre des gens dont il fallait rabatre les fumées, & qui se vanteraient éternellement de nous avoir fait peur. Il leur échapa même fort galamment de dire au Roi que l'honneur de la France était naturellement si cher à ses enfans, que si le diable même sortait d'Enfer pour

un défi de valeur, il se trouverait des gens pour le combattre.

Quelque expérience à toutes sortes d'armes & quelque valeur que montrassent ces Portugais, l'avantage demeura aux Français. Un autre Portugais ne fut pas plus heureux contre un *Ecuyer* de Bretagne, qui pendant un combat d'une heure & demie, à grands coups de lance & avec un chapelis d'épées qui faisait horreur, n'avait pas levé sa visière une seule fois pour reprendre haleine & pour se rafraîchir, & trois autres encore disputèrent long-tems le terrein. *En ce tems aussi estoient Chevaliers d'Espagne & de Portugal, dont trois de Portugal, bien renommez de Chevalerie, prindrent, par je ne sais quelle folle entreprise, champ de bataille encontre trois Chevaliers de France .... & fut à oultrance ordonné .... & fut avant soleil ... qu'ils entrassent au champ, mais en bonne vérité de Dieu, ils ne mirent pas tant qu'on mettroit à aller de la porte Saint-Martin à la porte Saint-Antoine à cheval, que les Portugallois ne fussent deconfiz par les trois François.* (*Journal de Paris, sous Charles VI & VII, p.* 25.)

Plusieurs Portugais, presque coup sur coup, se présentèrent ainsi pour s'éprouver contre nos gens, & tous eurent le même sort. *Enfin*, dit l'Historien, *délivrés de la vanité qui leur enfloit le courage, ils s'en retournèrent dans leur pays, bien*

heureux d'eſtre obligés d'avouer, par une juſte confuſion, qu'ils avoient trop préſumé de leur valeur, & qu'ils étoient venus de bien loin & à grands frais pour faire humilier leur orgueil. A quantité d'autres de ces combats qui ſe ſont donnés en différens tems, on peut ajouter le défi que Henri IV, en 1590, après la levée du ſiége de Paris, offrit par un *Hérault*, au Duc de Mayenne, pour vuider leur querelle & mettre fin aux calamités de la France. *Ut prælii copiam faceret, & finem Galliæ calamitatibus ſemel imponeret.*

L'amour était preſque toujours de moitié dans ces différens combats, & la galanterie, le déſir de plaire à ſa Dame mettaient le comble à l'intrépidité d'un *Chevalier*. On en a vu prendre les noms de *pourſuivans* d'amour, & parés de la deviſe, ainſi que de la livrée de leurs Maitreſſes, aller dans les ſiéges ou dans les batailles, diſputer à un ennemi l'avantage d'avoir une Dame plus belle, plus vertueuſe que la ſienne, & de l'aimer avec plus de paſſion. Peu avant la bataille de Poitiers, Jean Chandos Anglais, s'était avancé pour obſerver l'armée Françaiſe, & au retour, il fut rencontré par Jean de Clermont, l'un des Maréchaux de France, qui de ſon côté, avait été curieux d'examiner la poſition des troupes Anglaiſes : *Si portoient chacun d'eux une même deviſe d'une bleue Dame, œuvrée d'une bordure au ray* (*rayon*) *du ſoleil,*

ſoleil, & toujours deſſus leurs hauts vêtemens en quelque eſtat qu'ils fuſſent. Si dit Monſeigneur de Clermont : Chandos, depuis quand avez-vous emprins à porter ma deviſe ? mais vous la mienne, répondit Chandos, car autant bien elle eſt mienne comme vôtre. Je vous le nie, dit Monſeigneur Jehan de Clermont, & ſi la ſouffrance ne fuſt entre les vôtres & les nôtres, je vous montraſſe tantoſt que vous n'avez nulle cauſe de la porter. Ah ! dit Monſeigneur Jehan de Chandos, vous me trouverez demain tout appareillé de deffendre & de prouver par fait d'armes que auſſi bien elle eſt mienne comme voſtre. Monſeigneur Jehan de Clermont dit à Chandos : ce ſont bien les paroles de vos Anglois qui ne ſavent adviſer rien de nouvel, mais quant qu'ils voient leur eſtre bel. A tant paſsèrent outre, ni nyeut adonc plus fait ne plus dit, & chacun s'en retourna vers ſes gens. (*Froiſſart, Liv. IV, p.* 182 *& ſuiv.*)

Le Sire de Languerant pouſſa les choſes plus loin en 1378. Les Anglais occupaient la forтereſſe de Cardillac ; il s'avança tout ſeul juſqu'aux barrières, & s'adreſſant à la garde : *Où eſt*, demanda-t-il, *Bernard Courant voſtre Capitaine ? dites-luy que le Sire Languerant luy demande une jouſte ; il eſt bien ſi bon homme d'armes & ſi vaillant, qu'il ne la refuſera pas pour l'amour de ſa Dame ; & s'il la refuſe, ce luy tournera à grand blâme, & diray par-tout où je viendrai, qu'il m'aura refuſé par couardiſe une jouſte*

de fer de lance. Bernard Courant accepta le défi, & Languerant y perdit la vie. (*Froissart, Liv. II, p.* 43.)

Dans le défi d'armes qui fut proposé en 1414, pendant le siége d'Arras, à Lens en Artois, entre quatre Français conduits par le bâtard de Bourbon jeune enfant, & quatre Bourguignons dont était Chef le *Chevalier* Cottebrune qui depuis devint Maréchal : *Celui-ci qui grant & puissant estoit, fit apporter grosses lances à merveilles & les plus beaux fers de lances que jamais on peust voir, mais quand il sceult qu'il avoit affaire à un enfant, il trouva manière d'avoir lances gracieuses desquelles il fist ses armes à l'encontre du bâtard de Bourbon si gracieusement, que nul ne fust blessé.*

Ce passage fait voir que la *courtoisie* était une des premières qualités d'un *Chevalier*, & qu'à la guerre même, il conservait cet esprit de galanterie que lui inspiroient les Dames, lorsqu'il combattait pour elles dans les *Tournois.*

J'ai vu encore, ajoute M. de Sainte-Palaye dans ses notes qu'il a tirées de l'Histoire de Charles VI, par Jean le Févre de Saint-Remi, j'ai vu encore quelque part que nos armées étant en présence, se livraient carrière & laissaient entr'elles un terrein réglé tel qu'il le fallait pour la course des chevaux & pour asseoir le coup de lance dans une proportion convenable : c'est ainsi qu'Olivier de la Marche

explique la manœuvre de ces hommes préposés dans les *Tournois*, qui à chaque course, à chaque attaque, ne manquaient pas de prendre de nouveau, avec une corde nouée, la dimension du lieu d'où les joûteurs devaient repartir pour recommencer une nouvelle joûte. Aux armes qui se firent dans les mines au même siége d'Arras, entre Montaigu Commandant de la place, & le Comte d'Eu, tout y fut réglé comme on aurait pu le faire dans une joûte de courtoisie, jusques-là que le vaincu, suivant les conditions stipulées auparavant, devait donner au vainqueur un diamant de cent écus. Le Comte d'Eu, jeune & vigoureux, ayant si bien défendu le passage, que Montaigu ne put jamais le forcer, celui-ci *paya volontiers le diamant qu'il fit présenter au Comte d'Eu pour donner à sa Dame.*

Froissart dit en parlant de Monseigneur Eustache d'Auberthicourt qui, à la tête de sept cens hommes, avait fait des prises considérables dans la Champagne & tenait douze forteresses sous ses ordres. *Il aima donc par amours & depuis épousa Madame Ysabelle de Julliers, fille jadis au Comte de Julliers. Cette Dame avoit aussi en amour Monseigneur Eustache pour les grandes appertisses d'armes qu'elle en oyoit recorder, & luy envoya ladite, haquenées & coursiers & lettres amoureuses, par quoi, ledit Messire Eustache en estoit plus hardi & faisoit*

tant de chevaleries & faits d'armes, que chacun gaignoit avec luy.

C'était ainſi que les Dames encourageaient les guerriers qu'elles aimaient, & les guerriers croyaient ne pouvoir s'en rendre dignes qu'en cueillant de nouveaux lauriers qu'ils venaient dépoſer aux pieds de celle qui leur avait ſervi de guide. M. de Randan *eſtant à Metz*, dit Brantome (*cap. fr. Tom. IV*, p. 238) *un Cavalier de Dom Louys d'Avila Colonel de la Cavalerie de l'Empereur, ſe préſenta & demanda à tirer un coup de lance pour l'amour de ſa Dame. M. de Randan le prit auſſi-toſt au mot par le congé de ſon Général, & s'eſtant mis ſur les rangs, fuſt, ou pour l'amour de ſa Maitreſſe qu'il épouſa depuis, ou pour l'amour de quelqu'autre bien grande, car il n'en eſtoit point dépourveu, jouſta ſi furieuſement & dextrement, qu'il en porta ſon ennemi par terre à demy-mort, & retourna tout victorieux & glorieux dans la Ville, ayant fait & apporté beaucoup d'honneur à luy & à ſa patrie, & dont chacun le loua & en eſtima extrêmement, & non ſans cauſe.*

Le même eſprit de galanterie exiſtait encore dans les guerres de Henri IV & de Louis XIV : quelquefois on y faiſait le coup de piſtolet pour l'amour de ſa Dame, & au ſiége d'une Place, on vit un Officier qui rendait le dernier ſoupir, écrire ſur un gabion le nom de ſa Maitreſſe.

Pour ajouter encore à cet excès de bravoure, la

politique avait imaginé d'assigner des récompenses à ceux qui s'étaient signalés dans une action, & l'article suivant donnera une idée des distinctions qui leur étaient accordées.

PRIX DE LA VALEUR.

Ce prix se décernait par-tout où la *Chevalerie* était connue, & les guerriers l'obtenaient sur le rapport des *Hérauts d'armes* qui étaient chargés d'examiner leur conduite depuis le commencement de l'action jusqu'à la fin. Chacun des combattans s'efforçait de le mériter, & la gloire que l'on y attachait, lui assurait une place parmi les plus braves *Chevaliers* de son siècle : aussi Joinville ne crut pouvoir mieux faire l'éloge de Messire Henri de Cone son oncle, qui mourut couvert de blessures dans une attaque contre les Turcs, qu'en ajoutant ces paroles : *Et lui ouis dire à sa mort, qu'il avoit esté en son tems en trente-six batailles & journées de guerre, desquelles souventes fois il avoit remporté le prix d'armes.*

Lorsque le Roi Jean voulut ranimer la *Chevalerie* languissante, il institua l'ordre de l'*Etoile* ou de la *noble Maison*, & en même-tems, il eut grand soin de rappeller dans ses statuts les anciennes loix qui servaient d'aiguillon au courage. En conséquence, il ordonna que la veille & le jour de la première fête de la *noble Maison*, il y aurait une

table d'honneur à laquelle ſeraient aſſis les neuf plus braves hommes qui s'y trouveraient & qui étaient admis dans le nouvel Ordre. Ils devaient être choiſis dans les trois différens états qui diſtinguaient alors les *Chevaliers :* Savoir, *les trois plus ſouffiſans Princes, les trois plus ſouffiſans Bannerets, les trois plus ſouffiſans Bacheliers,* c'eſt-à-dire ſimples *Chevaliers,* & le mot *ſouffiſans* eſt le ſynonyme de *capables.* Tous les ans au même jour, on devait choiſir pareil nombre de confrères qui dans le cours de l'année, auraient fait le plus d'exploits en armes de guerre, & non de paix, car les *Tournois* n'étaient pas mis en ligne de compte.

Les Anglais décernaient également des honneurs à celui qui dans une action, avait ſurpaſſé tous les autres combattans, & après la bataille de Poitiers, James d'Endelée reçut les plus grands éloges du Prince de Galles. *Par votre vaillance,* lui dit ce Prince qui lui-même s'était couvert de gloire, *avez huy acquis la grace & renommée de nous tous, & eſtes tenu par certaine ſcience pour le plus preux. Meſſire James,* ajouta-t-il encore, *je & tous les noſtres, vous tenons à la journée d'huy pour le meilleur de noſtre coſté.*

» Edouard III, dit M. de Sainte-Palaye, eut la génerosité de couronner un ennemi qui ne l'avait point ménagé. En 1347, le calme ſemblait régner entre les Français & les Anglais ſur la foi d'une

trève, lorſque le Seigneur Geoffroi de Charni qui commandait à Saint-Omer, peu fidèle aux devoirs les plus eſſentiels d'un loyal *Chevalier*, & pouſſé d'un zèle indiſcret pour les intérêts de ſa patrie, oſa former, ſans l'aveu du Roi, le deſſein de ſurprendre Calais. Edouard averti de ce projet, paſſe la mer preſque ſeul avec ſon fils le Prince de Galles. A peine eſt-il arrivé, qu'il ſe range ſous la bannière du Seigneur de Mauni ſon ſujet, auquel il avait donné le Commandement, & marche contre les Français rangés en bataille aux portes de la Ville dont ils ſe croyaient déja les maîtres. On s'attaque de part & d'autre avec une égale ardeur dans l'obſcurité de la nuit, & le Roi vient aux mains avec Euſtache de Ribaumont, *fort hardi Chevalier qui deux fois l'abbat à genoux*. Le Monarque ſe relève toujours, & prenant enfin le deſſus, il force ce redoutable ennemi de lui remettre ſon épée & de ſe rendre le lendemain matin. Les Anglais vainqueurs rentrèrent dans la Ville avec les principaux Français qu'ils avaient faits priſonniers. Dès le ſoir même, Edouard voulut célébrer ſa victoire & la ſolemnité du jour; c'était le premier de l'année 1348. Il donna donc à ſouper à ſes *Chevaliers*, après les avoir revêtus de robes neuves, auſſi-bien que les Français. *Le Roi s'aſſit*, ajoute Froiſſart, *& fit ſeoir les Chevaliers* (François) *delez lui moult honorablement, & les ſervit*

du premier metz le gentil Prince de Galles & les Chevaliers d'Angleterre, & au second metz, ils s'en allèrent seoir à une autre table..... Quand l'on eut soupé, l'on leva les tables : si demoura le Roi en sa salle entre les Chevaliers François & Anglois, & estoit à nu chef, & portoit un chapelet de fines perles sur son chef : si commença le Roy d'aller de l'un à l'autre, & après avoir fait au Seigneur de Charni Chef de l'entreprise, quelques reproches mêlés d'une plaisanterie douce sur l'envie qu'il avait eue de lui enlever Calais, il vint à Messire Eustache de Ribaumont.

Vous estes, lui dit-il, *le Chevalier au monde que veisse oncques plus vaillamment assaillir ses ennemis, ne son corps deffendre, ni même trouvai oncques en bataille où je veisse qui tant me donnast affaire corps à corps que vous avez hui fait. Si vous en donne le prix sur tous les Chevaliers de ma Court par droite Sentence. Adonc print le Roy son chapelet qu'il portoit sur son chef & qui estoit bon & riche, & le meist sur le chef de Monseigneur Eustache, & dit : Monseigneur Eustache, je vous donne ce chapelet pour le mieux combattant de la journée de ceux du dedans & du dehors, & vous prie que vous le portez cette annee pour l'amour de moi. Je sai que vous êtes gai & amoureux, & que volontiers vous trouvez entre Dames & Damoiselles, si dites par-tout où vous irez, que je le vous ai donné. Si vous quitte*

votre prison, & pouvez partir demain, s'il vous plaist.

Après la bataille de Poitiers, le Prince de Galles n'eut pas moins de courtoisie pour le Roi Jean qu'il avait fait prisonnier, & il poussa le respect si loin, qu'il refusa constamment de s'asseoir à la table de ce Monarque. *Il m'est advis*, lui dit-il, pour le consoler des disgraces du sort, *que avez grand raison de vous éliesser, combien que la journée ne soit tournée à votre gré, car vous avez aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse, & avez passé aujourd'hui tous les mieux faisans de votre costé. Je ne le die mie, cher Sire, pour vous louer, car tous ceux de nostre partie qui ont veu les uns & les autres, se sont, par pleine conscience, à ce accordés, & vous en donnent le chappelet.*

Indépendamment de la récompense qui était assignée au plus brave *Chevalier* du jour, quelquefois au sortir d'un combat ou d'un assaut, les guerriers qui s'étaient le plus distingués, obtenaient des chaînes d'or qu'ils portaient à leur col, & dont les chaînons étaient multipliés à proportion de leur mérite. M. de Sainte-Palaye présume qu'ordinairement ces chaînes avaient servi d'attache au bouclier qui était fait pour garantir le combattant des coups de ses adversaires, & que ces mêmes chaînes dont on décorait un *Chevalier*, étaient un gage de l'intérêt que l'on prenait à la conservation de sa

perſonne. On donna depuis à ce préſent une ſignification allégorique, & l'on voulut faire entendre à ceux qui le recevaient, que leur valeur n'avait beſoin que d'être enchaînée. *Par la Pâque Dieu,* dit Louis XI, en donnant une chaîne d'or de 500 écus au brave Raoul de Lannoi, *par la Pâque Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat : il vous faut enchaîner, car je ne veux point vous perdre, deſirant me ſervir de vous plus d'une fois.* Ces chaînes ſe diſtribuaient ſur le champ de bataille, & par cette raiſon, elles ne pouvaient être accordées ni à la faveur ni à l'intrigue.

Juſqu'en 1614, & même en 1668, nos Rois étaient dans l'uſage d'en donner aux Colonels des régimens Suiſſes, & dans les renouvellemens d'alliance, ils en donnent encore aux Ambaſſadeurs de cette Nation. Souvent auſſi ils accordèrent la même diſtinction aux autres Officiers de leurs armées, & même à ceux de leurs alliés. En 1666, Louis XIV envoya ſon ordre de Saint-Michel à l'Amiral Ruiter avec une chaîne d'or & ſon portrait ; pluſieurs de nos Souverains ont pouſſé la générosité juſqu'à récompenſer leurs plus redoutables ennemis par ces marques glorieuſes de leur eſtime, & Louis XII attacha lui-même une de ces chaînes au col de Conſalve, en témoignage de la conſidération que méritait ce guerrier qui lui avait enlevé le Royaume de Naples. Que l'on ſe rappelle

ce que nous avons dit des Romains dans nos premiers volumes, & l'on verra que nous leur ſommes encore redevables de l'établiſſement du *prix de la valeur*. Les différentes couronnes que la République aſſignait à ſes héros, entretenait dans leur ame cette bravoure qui la rendit la maitreſſe du monde, & ce ſont ces exemples qui nous ont fait imaginer des récompenſes pour des *Chevaliers* qui longtems ont été le ſoutien & la gloire de la Monarchie Françaiſe. Nous avons dit quelque choſe des vœux qu'ils prononçaient au moment d'une attaque, & celui du *Paon* nous a paru mériter un chapitre ſéparé, parce qu'il préſente un appareil abſolument relatif au ſpectacle.

VŒU DU PAON.

Le *Paon* ou le *Faiſan* que l'on qualifiait de nobles oiſeaux, dit l'Auteur d'un chapitre inſéré dans le tome XX des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, repréſentaient parfaitement par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majeſté des Rois & les ſuperbes habillemens dont ces Monarques étaient parés pour tenir ce que l'on nommait *Tinel* ou *Cour plénière*. La chair de ces oiſeaux, ſi l'on en croit nos vieux Romanciers, était la nourriture particulière des *Preux* ainſi que des amoureux, & leur plumage avait été regardé par les Dames des cercles de Provence, comme le plus riche ornement

dont elles pussent décorer les Troubadours. Dans la description qu'il fait d'une fête donnée pour la paix en 1659, par la Ville de Marseille, le P. Méneftrier dit que *les Troubadours venoient au septieme rang, tous couronnés de plumes de Paon qui leur furent autrefois consacrées dans les fameux cercles des Dames de cette province.* Le Pape Paul III, envoyant au Roi Pépin une épée bénite, accompagna ce présent d'un manteau tissu de ces mêmes plumes, & on lit dans la Bible de Guiot de Provins, quelques vers qui furent faits à ce sujet. Ces couronnes formées, par les Dames, étaient données comme la récompense des talens Poétiques, employés alors à célébrer la valeur & la galanterie, & selon Mathieu Paris, une figure de *Paon* servait de but aux *Chevaliers* qui s'exerçaient, soit à la course des chevaux, soit au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devait prendre l'engagement solemnel, un *Paon* ou bien un *Faisan*, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, était apporté majestueusement par des Dames ou par des Demoiselles, dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de l'assemblée des *Chevaliers* convoqués. On le présentait à chacun d'eux, & chacun d'eux faisait son vœu sur l'oiseau. Ensuite on le reportait sur une table, pour être distribué à tous les assistans, & l'habileté de celui qui le tranchait, consistait à ce que tous pussent

en avoir ; mais avant que l'on commençât à le dépecer, les Dames ou les Demoiselles choisissaient un des plus braves *Chevaliers* qui avec elles allait le présenter à celui qu'il estimait le plus *Preux*. Il mettait le plat devant lui, coupait l'oiseau & en faisait la distribution sous ses yeux. Mais pour satisfaire pleinement le Lecteur sur le détail de cette cérémonie, continue M. de Sainte-Palaye, je vais la rapporter en abrégé, telle qu'on la fit à Lille en 1553, à la Cour de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, pour la croisade contre les Turcs qui venaient d'achever la conquête de l'Empire d'Orient par la prise de Constantinople.

Le tems nécessaire pour les apprêts & pour attendre les *Chevaliers*, s'était passé en divers festins donnés par les principaux Seigneurs : le dernier fut celui du Duc de Clèves, où l'on proclama le banquet de son oncle, le Duc de Bourgogne, qui devait se donner dix-huit jours après, suivant la coutume. Par un degré fait exprès, une Dame monta sur la table où le Duc de Bourgogne avait pris sa place, se mit à genoux devant lui & posa sur la tête de ce Prince un chapelet, c'est-à-dire, une couronne ou guirlande de fleurs. L'usage d'offrir dans les bals un bouquet à la personne qui doit donner le bal suivant, est apparemment imité de là.

Cette première cérémonie fut l'annonce des hauts mystères de Religion & de *Chevalerie* qui de-

vaient ſe manifeſter dans le banquet où le Duc de Bourgogne réunit toute ſa Cour & toute la Nobleſſe de ſes Etats.

Enfin le jour du feſtin arriva. Si la magnificence du Prince fut admirée dans la multitude & l'abondance des ſervices, elle éclata ſur-tout dans les ſpectacles connus alors ſous le nom d'*entremets*, (nous les ferons connaître.) & la fête n'en devint en même-tems que plus amuſante & plus ſolemnelle. On vit paraître dans la ſalle diverſes décorations, des machines, des figures d'hommes & d'animaux extraordinaires, des arbres, des montagnes, des rivières, une mer, des vaiſſeaux. Tous ces objets entremêlés de perſonnages, d'oiſeaux & d'autres animaux vivans, étaient en mouvement dans la ſalle ou ſur la table, & repréſentaient des actions relatives au deſſein que le Duc avait formé. C'étaient les fêtes du Palais d'Alcine de notre ancienne Cour. On ne peut imaginer ſans étonnement quelle devait être l'étendue de cette ſalle qui contenait une table ſi ſpacieuſe, ou plutôt un vaſte théâtre, avec tout le terrein néceſſaire pour faire mouvoir tant de machines & de perſonnages, ſans compter la multitude des convives & la foule des ſpectateurs.

Tout-à coup entra un géant armé en Sarrazin de Grenade & à l'antique : il conduiſait un éléphant qui portait un château dans lequel était une Dame

éplorée & vêtue de longs habits de deuil, en forme de Religieuſe, ou de femme dévote. Quand elle ſe vit dans la ſalle, au milieu de l'aſſemblée, elle récita un triolet pour ordonner au géant de s'arêter, mais celui-ci la regardant d'un œil fixe, continua ſa marche juſqu'à ce qu'il fût arrivé devant la table du Duc. Dans ce moment, la Dame captive qui repréſentait la Religion, fit une longue complainte en vers ſur les maux qu'elle ſouffrait ſous la tyrannie des Infidèles, elle ſe plaignit de la lenteur de ceux qui devaient la ſecourir & la délivrer. Cette lamentation finie, Toiſon d'or (*Roi d'armes de l'Ordre de la Toiſon.*) précédé d'une longue file d'Officiers d'armes, portant ſur le poing un *Faiſan* en vie, orné d'un collier d'or enrichi de pierreries & de perles, s'avança vers le Duc de Bourgogne & lui préſenta deux Demoiſelles dont l'une était Yolande, fille bâtarde de ce Prince, & l'autre Iſabeau de Neufchâtel, fille du Seigneur de Montaigu, chacune accompagnée d'un *Chevalier* de la Toiſon d'or. En même-tems, le *Roi d'armes* offrit au Duc l'oiſeau qu'il portait, au nom des mêmes Dames qui ſe recommandaient à la protection de leur Souverain, *afin*, diſent les Auteurs de la relation, (Mathieu de Couci & Olivier de la Marche, témoins oculaires de cette fête) *de ſe conformer aux anciennes coutumes, ſuivant leſquelles, dans les grandes fêtes & nobles aſſemblées,*

on présente aux Princes, Seigneurs & nobles hommes un Paon, ou quelqu'autre noble oiseau, pour faire des vœux utiles aux Dames & Demoiselles qui implorent leur assistance.

Le Duc, après avoir attentivement écouté la requête du *Roi d'armes*, lui remit un billet dont la lecture fut faite à haute voix & qui commençait par ces mots : *Je voue à Dieu mon Créateur tout premièrement & à la très-glorieuse Vierge sa mère, & après aux Dames & au Faisan* &c. Le reste contenait des promesses authentiques de porter la guerre chez les Infidèles pour la défense de l'Eglise opprimée. Le vœu du Duc fut un signal auquel toute sa Cour répondit par d'autres vœux diversifiés à l'infini. Chacun d'eux tendait à signaler son courage contre les Turcs par quelque exploit rare & singulier, soit seul, soit avec un autre *Chevalier* qui faisait le même vœu, & tous s'imposaient des pénitences arbitraires qu'ils juraient de continuer jusqu'à l'entier accomplissement de leur vœu. Les uns devaient ne point coucher dans un lit, les autres ne point manger sur nappe; ceux-ci s'abstenir de viande ou de vin, certains jours de la semaine; ceux-là ne porter jamais certaine partie de leur armure, ou la porter jour & nuit, & quelques autres se vêtir d'étamine ou de haire &c.

La conclusion des vœux fut célébrée par un nouveau spectacle. Une Dame vêtue de blanc, en habit de

de Religieuse & portant sur son épaule un rouleau dans lequel était écrit en lettres d'or, *grace-Dieu*, vint remercier l'assemblée & présenta douze Dames conduites par autant de *Chevaliers*. Ces Dames qui figuraient différentes Vertus dont chacune portait son nom sur l'épaule dans un billet ou brevet, devaient être les compagnes du voyage pour en assurer le succès. Elles passèrent en revue & présentèrent, l'une après l'autre, leur brevet à *grace-Dieu* qui en faisait lecture, & récitait chaque fois un couplet de huit vers. Ces Vertus étaient la *foi*, la *charité*, la *justice*, la *raison*, la *prudence*, la *tempérance*, la *force*, la *vérité*, la *largesse*, la *diligence*, l'*espérance* & la *vaillance*. Après la lecture des brevets, *toutes commencèrent à danser en guise de mommeries & à faire bonne chère, pour remplir & rachever plus joyeusement la fête.*

Dans ces tems reculés, le *Paon* était si fort en considération, que plusieurs *Chevaliers* l'avaient pris pour symbole, & dans la généalogie de la maison de Montmorenci, par Duchesne, on voit un guerrier de cette famille, sous Philippe le Bel, porter sur son timbre, cet oiseau faisant la roue. Lorsque Gaston V, Infant de Navarre, fut fiancé avec la fille de Charles VII, il donna un banquet dans lequel on apporta dans un navire un *Paon* vif qui avait à son col les armes de la Reine de France. Des banderolles rangées tout autour du vaisseau

portaient aussi celles des Princesses & Dames de la Cour.

Le vœu du *Paon* était donc celui de tous qui se faisait avec le plus d'appareil, & afin de n'être point obligés de revenir sur cette matière, nous allons donner une idée de ceux que prononçaient les *Chevaliers* avant que de commencer les Tournois. Dans celui qui se fit entre les châteaux de Sydrac & de Tantalon, au couronnement du Roi Gadifer d'Ecosse, je ne trouve rien de si admirable, dit la Colombière, que les vœux que formèrent douze combattans pour l'amour de Pergamon le vieux *Chevalier*, & de ses douze nièces les plus belles & les plus gentilles Damoiselles qu'on eût pu trouver au monde, & dont la plus âgée n'avait pas vingt ans : Pergamon avait fait dresser un échafaud garni de feuillée, non-seulement pour voir à son aise tous les beaux faits d'armes qui se feraient dans ce Tournoi, mais aussi pour y recevoir & y faire bonne chère à tous les *Chevaliers* qui le voudraient voir. Il en avait amené avec lui douze des plus vaillans qui tous ensemble prononcèrent les vœux que voici :

Premièrement le *Chevalier* à l'éprevier, qui portait pour armes de *gueules à une main & bras senestre, portant un éprevier, le tout au naturel*, fit vœu à Dieu, & au bon *Chevalier* Pergamon, & aux nobles Damoiselles qui étoient dans la feuillée,

& particulièrement *à la belle & gentille pucelle qui près de moy ſiet, & ſon cœur m'a donné, laquelle Blanche s'appelle, que quand je ſerai appareillé de mes armes, & monté ſur mon cheval, j'entreray dans le Tournoy, & livreray au Roy d'Ecoſſe tant à faire, & le tiendrai ſi court en fait d'armes, qu'il ne ſe pourra eſloigner de voſtre feuillée plus loing que d'un trait d'un arc; il ſera ainſi ſi mort ne me devance, ou affoleure de membres.* Ce vaillant & courtois *Chevalier* fit ce vœu pour favoriſer le bon *Chevalier* & Hermite Pergamon & ſes douze nièces, afin que les uns & les autres puſſent facilement voir toutes les vaillances qui ſe feraient au Tournoi.

Le *Chevalier* à l'Aigle d'or, qui portoit ſur ſon eſcu *de gueules à un aigle d'or*, fit un ſemblable vœu pour l'amour de Pergamon, & de toutes ſes niepces, & particulièrement pour la belle *Caſſandre*, & promit *de faire tant par armes, que le gentil Roy de Bretaigne, Perceforeſt, ne les eſloigneroit, en ſorte qu'ils ne peuſſent connoiſtre ſon eſcu, & les eſcus de ceux que à luy tournoyeroient; ainſi vous le promets*, dit-il, *ſe mort ou affolure ne me deſtourne, & ſi j'ay voué trop outrageuſement pour l'honneur du gentil Prince, je prie à amours & à beauté d'amie, qu'ils me veuillent excuſer.*

Le *Chevalier* à la Fleur de Lys, *qui portoit d'azur à une fleur de lys d'or*, voua à Dieu, & promit à la belle *Creſille*, que d'abord qu'il feroit dans le

Tournoy, il se mettroit du party le plus foible, & feroit *tant par force d'armes à l'ayde d'amours & d'amie*, que ceux qui auroient du pire deviendroient victorieux; & tout au contraire ceux qui croiroient tenir la victoire seroient vaincus, en sorte que son bras donneroit l'honneur du Tournoy à ceux du costé desquels il se rangeroit. Il promit aussi de faire reculer jusques à la feuillée du Chevalier Pergamon & des Pucelles, les uns & les autres, afin qu'ils peussent voir ceux qui feroient le mieux au Tournoy.

Le *Chevalier* au cœur Enferré, qui portoit sur son escu *d'argent à un cœur navré & enferré de gueules*, voua à Dieu & promit à la belle *Esmeraude*, que lorsque le *Chevalier* à la Fleur de Lys aura, comme il dit, remis au-dessus celle des deux parties, du costé des autres, *& feray tant par force d'armes qu'ils seront remis au-dessus; & demoureront en estat souverain dès-lors-en-avant, & en fassent luy, & tous ses aydans du mieux qu'ils pourront; car ainsi l'ay voué, si le tiendray.*

Le *Chevalier* au noir Léopard, fit vœu à Dieu & promit à la Pucelle *Codrille*, que lorsqu'il seroit dans le tournoy, *il feroit tant par force d'armes avant qu'il fust failly*, qu'il démonteroit par trois fois le Roy d'Ecosse, & qu'il améneroit les trois chevaux jusques à la feuillée de l'ancien *Chevalier* Pergamon, & les présenteroit à la Pucelle *Codrille*, *non*

pas, dit-il, *que l'excellent Prince ne ſoit plus preux à cent doubles que je ne ſuis : mais ainſi le voudra fortune.*

Le *Chevalier* au noir Lyon, qui avoit pour armes, *d'or à un lyon de ſable*, ayant de l'inclination pour le Roy d'Ecoſſe, fit vœu à Dieu & promit à la belle *Plaiſance*, que tout incontinent que le *Chevalier* au noir Léopard auroit démonté par force d'armes ledit Roy d'Ecoſſe, il le remonteroit ſur un autre cheval qu'il prendroit par force au Roy de Bretagne, & qu'à la fin il prendroit priſonnier ledit *Chevalier* au noir Léopard, & l'envoyeroit à la Reine d'Ecoſſe, pour à luy demander pardon de ce qu'il auroit fait au Roy ſon mary.

Le *Chevalier* aux trois Papegaux qui portoit *d'argent à trois papegaux de Sinople*, voua à Dieu, & promit à la belle *Camille*, qu'il ſeroit des premiers au Tournoy, & des derniers, faiſant toujours très-bien ſon devoir, en ſorte qu'il ne ſeroit jamais veu ſans frapper ou ſans recevoir, & qu'il ne ſeroit jamais renverſé par aucun *Chevalier*, pour vaillant qu'il peuſt eſtre, mais qu'il la viendroit prendre dans la feuillée pour la ramener dans ſon hoſtel.

Le *Chevalier* à la blanche Eſtoile, qui portoit *de ſable à une eſtoile d'argent*, voua à Dieu, & promit à la belle *Heleine*, que devant le Tournoy fini, il gagneroit par droit d'armes, tous les che-

vaux des onze *Chevaliers* qui avoient fait, ou qui feroient des vœux, & qu'il les luy préſenteroit tous, s'ils ne mouroient dans l'eſtour du Tournoy.

Le *Chevalier* au Cerf azuré, *qui portoit d'or à un cerf d'azur*, deſpité contre le *Chevalier* à la blanche Eſtoile, voua à Dieu, & promit à la belle Pucelle *Andromata*, qu'il jouſteroit deux fois contre ledit *Chevalier* à la blanche Eſtoile, l'une en préſence du Roy Gadifer d'Ecoſſe, & l'autre en préſence du Roy Perceforeſt, & qu'il le feroit tomber à terre d'un ſeul coup de lance; & outre cela qu'il l'amèneroit par force, luy & ſon cheval devant la feuillée, vis-à-vis de ladite Pucelle *Andromata*, que là bon-gré mal-gré qu'il en euſt, il le renverſeroit de ſon cheval à terre par force d'armes.

Le *Chevalier* aux trois Lyonceaux, qui portoit de *gueules à trois lyonceaux d'azur*, voua à Dieu, & promit à la Pucelle *Minerve* de jouſter contre le plus vaillant *Chevalier* qui fuſt avec le Roy d'Ecoſſe, nommé le Boſſu de Suave, lequel jamais *aucun Chevalier n'avoit peu mettre ins d'un coup de lance*: mais pourtant ſon vœu fut, *que s'il ne tenoit à glus ou à ciment, il le porteroit d'un coup de lance emmy le pré*, & après cela qu'il luy ayderoit à remonter à cheval, & puis à force d'armes & de bras, il le tireroit hors de la ſelle, & le jetteroit à terre, & préſenteroit ſon cheval à la belle *Minerve*, *en la*

beauté de laquelle il avoit prins ce hardement ; & outre cela il lui promit d'aller tournoyer contre Claudius, le Seigneur de Carleir, & faire tant par sa valeur, qu'il l'amèneroit prisonnier à ladite Pucelle.

Le *Chevalier* au Griffon qui portoit *d'or à un griffon volant de gueules*, voua à Dieu, & promit à la Pucelle *Marmona*, qu'il feroit de si beaux faits d'armes, dans le Tournoy, qu'il vaincroit tout le monde, & emporteroit l'honneur & le prix qui estoit réservé à celuy qui seroit jugé y avoir le mieux fait; c'estoit un chapelet de perles, que les Anciens appelloient le *chapelet de prouesse.*

Le *Chevalier* au Dauphin, qui portoit *d'or à un dauphin d'azur*, fit vœu à Dieu, & promit à la belle *Genièvre*, & à toutes les autres Pucelles, de gagner à force d'armes, la plus belle & la plus riche chose qu'elles verroient dans le Tournoy ; à savoir chevaux, bannières, escus, heaumes, couronnes, bourlets, cimiers, caparaçons, & autres ornemens dont les *Chevaliers* sont parés, & delà leur apporter dans leur feuillée, *& ainsi il doit aller à toutes les Damoiselles l'une après l'autre, tant qu'il aura à toutes douze leurs cœurs accomplis & leurs desirs, & elles luy ont promis de demander sans feindre leurs propres desirs.*

Voilà les douze vœux que les douze *Chevaliers*

firent pour l'amour de Pergamon (qui les avoit si bien reçus & si bien festinez dans son chasteau), & pour l'amour de ses douze niepces, la beauté & la gentillesse desquelles obligea tous ces généreux *Chevaliers* à entreprendre des choses qui paroissoient presqu'impossibles à faire; pourtant le Dieu des batailles & le Dieu d'amour les favorisèrent si puissamment, qu'ils accomplirent très-heureusement leurs vœux, comme les croniques de Cressus, Aumosnier du Roy Perceforest, le descrivent bien amplement au chapitre 150 du premier volume.

Et quant au *Chevalier* au Dauphin qui avoit fait vœu d'accomplir tout ce que les douze Pucelles desireroient chacune en son particulier; il se présenta premièrement à la Pucelle *Génièvre* qui luy témoigna l'envie qu'elle avoit d'avoir le heaume d'un des plus vaillans *Chevaliers* qui combattit au Tournoy, nommé le *Tors de Pédrac;* il estoit tout enrichy de pierreries, & luy avoit esté donné par la belle Pucelle *Lyriope*.

Le second vœu qu'il accomplit, fut pour le souhait que fit la Pucelle *Marmona*, d'avoir la bannière des douze *Chevaliers* de la Reine *Lyriope*, femme du Roy Perceforest, qui portoient une rose blanche au quartier dextre de leurs *escus. Si m'est advis*, dit-elle au *Chevalier*, *que la banniere qu'ils font porter par devant eux est d'un verd samit, & au milieu une Reine si bien pourtraite, & vestue de cou-*

leur, que c'eſt très-belle choſe à regarder, ſi vous prie que faſſiez que je l'aye, car je la deſire avoir.

La Pucelle *Minerve* fut la troiſième qui luy déclara ce qu'elle deſiroit avoir; *j'ai veu*, dit-elle, *devant un Chevalier les Loges de la Reine d'Angleterre, qu'une des Dames a paré de ſon habit de révérence, fourré de blanches hermines, ſi vous prie que je l'ay, car c'eſt tout mon deſir.* C'eſtoit un petit manteau ou roquet, lequel les anciens *Chevaliers* appelloient *une cloche*, pource qu'il eſtoit fait en forme de cloche, & qu'il y avoit auſſi pluſieurs petites ſonnettes ou cloches attachées à l'entour, comme la deſcription qu'en fait Creſſus le témoigne aſſez. *Lors le print à regarder & deſſous & deſſus pour les affrois, & les bandes tiſſues à or qui entour eſtoient; & ſachez que la cloche eſtoit toute autour par droite nobleſſe, pour pendue de clochettes d'argent, ſonnoient ſi doucement au remuer, que c'eſtoit un déduit à l'ouir.* Les Dames de la haute condition en portoient un pour couvrir leur gorge, comme le même Autheur le dit en cet endroit là, *l'habit fut trouvé pour grandeur & pour ſimpleſſe; car il couvroit le ſein des Dames &c.*

La quatrieſme fut la Pucelle *Andromata* qui demanda au *Chevalier* au Dauphin un très-bel *eſcu* que la Reine *Ydore* avoit donné au Roy Perceforeſt ſon mary; *il eſtoit de fin azur, ſemencé de tunſlines de fin or volant qui jettoient ſi grande clarté*

au ſoleil quand on remuoit l'eſcu, qu'il eſtoit avis qu'il ardiſt.

La belle *Héleine* fut la cinquieſme pour laquelle le *Chevalier* au Dauphin accomplit ſon vœu; elle luy demanda *un blanc caniſe* dont le Roy Porrus eſtoit orné; c'eſtoit une riche cotte d'armes que la Reine ſa femme luy avoit donnée, toute parſemée *d'eſcuſſons volans qui jettoient grande clarté au ſoleil.*

La ſixieſme Pucelle qui s'adreſſa au *Chevalier* du Dauphin, fut la belle *Camille*, laquelle luy fit connoiſtre qu'elle deſiroit avoir le heaume d'un certain *Chevalier* qui eſtoit dans le Tournoy, lequel eſtoit *paré ſur le comble d'un Paon, faiſant la roue par artifice & maiſtriſe, branlant & tambourinant les pennes de ſa queue les unes contres les autres, auſſi doucement comme s'il fuſt en vie, pardevant ſa femelle; & ſi avoit le bec ouvert, & ordonné par art en telle manière, que là où le vent frappoit dedans, il jettoit les cris auſſi hautains, comme il euſt fait s'il euſt eté envie, en appellant ſa femelle dont ceux & celles qui le regardoient avoient grand merveille que ce pouvoit eſtre, ne s'il eſtoit en vie.* La Pucelle luy dit qu'il n'y avoit rien au monde qu'elle deſiraſt avec tant de paſſion: *car je crois*, dit-elle, *que le Paon qui deſſus le heaume eſt, ſoit fait par enchantement:* & dit encore le Croniqueur, *que ledit Paon jettoit ſi grande clarté aux rais du ſoleil qui dedans la roue frappoit, que pierres précieuſes, ne fin or bruny*

ne fust à comparer. Le *Chevalier* qui portoit ce beau cymier, estoit nommé *Hélamon.*

La belle *Plaisance* fut la septiesme qui déclara au *Chevalier* du Dauphin son souhait; elle avoit veu une très-belle bannière que les *Chevaliers* Anglois avoient fait planter au milieu du camp pour se rallier, il y avoit au bout un pommeau ou boule d'or, & au-dessus un cygne au naturel, d'une posture effarouchée, semblable à celle qu'il tient pour deffendre ses petits; il estoit représenté avec tant d'artifice, qu'il chantoit ne plus ne moins que s'il eust esté envie, & si avoit une très-belle escharpe de taffetas, attachée au col avec une enseigne de pierreries. Elle pria donc le vaillant *Chevalier* du Dauphin de la luy apporter après qu'il l'auroit gagnée par sa valeur.

La huictiesme qui dit son desir au *Chevalier* du Dauphin, fut la Pucelle *Codrille*, laquelle le pria de luy apporter une très-belle cotte d'armes, & le cheval richement caparaçonné d'un *Chevalier* qu'elle luy montra; *car il m'est advis*, dit-elle, *que ce soit la plus noble parure que je visse oncques.* Le *Chevalier* qui estoit orné, avoit nom *Estonné*, auquel une très-gentille Damoiselle qu'il aimoit, avoit fait ce présent un peu auparavant le Tournoy : les armes qui en estoient représentées en broderies sur ladite cotte d'armes, & sur la housseure du cheval estoient *d'azur fretté d'or*, avec plusieurs autres

ornemens de fleurs en broderies d'or & de soye, & de clochettes d'argent.

La Pucelle *Esmeraude* fut la neufviesme qui déclara son souhait au *Chevalier* du Dauphin ; elle le supplia de luy donner un beau manteau de samit verd, tout semé de fleurs & d'oyseaux en broderie, fourré d'hermines, lequel elle avoit veu donner à un *Chevalier* par une Dame qui estoit dans les eschaffauts des reines ; il estoit nommé *Dagons*, Comte de Roche-Dure en Escosse.

La dixiesme Pucelle qui descouvrit son souhait au *Chevalier* du Dauphin, fut la belle *Crésille* ; elle le pria de luy apporter une très-riche cotte d'armes que portoit un jeune *Chevalier* qu'elle luy montra, nommé *le Sire de Coliteuch*. Elle estoit toute couverte de lames en girons d'or ; elle le supplia aussi de tascher d'avoir un très-beau chapeau, paré de mesme que la cotte d'armes, lequel ce *Chevalier* portoit sur son casque.

La belle *Cassandre* fut la onziesme qui descouvrit son desir au *Chevalier* du Dauphin, elle le conjura de faire tous ses efforts pour avoir une riche cotte d'armes dont *la Damoiselle au Chasteau d'Estain avoit paré un Chevalier* nommé *Péléon*, lequel elle aimoit, après qu'il se fut signalé dans le Tournoy ; ce riche habillement estoit de soye, semé de fleurs, & d'oyseaux sans cousture, fait à l'ai-

guille, en façon de point d'Eſpagne, le plus beau qu'on eut jamais veû.

La douzieſme qui fit ſon ſouhait, fut la Pucelle *Blanche*, elle témoigna au *Chevalier* au Dauphin, le grand deſir qu'elle avoit qu'il deſployaſt toutes ſes forces pour gagner à force d'armes une couronne ou cercle d'or que la Reine d'Eſcoſſe avoit donnée au Roy ſon mary, c'eſtoit la meſme qu'elle avoit eue à ſon couronnement, *ſi belle, ſi riche & ſi noble, que au monde n'avoit ſa pareille.* Toute l'hiſtoire de Troye y eſtoit gravée, elle eſtoit enrichie de perles, de diamans, de rubis & d'eſmeraudes, & exaulcée à l'impérialle de fleurs de lys d'or, & de pluſieurs oyſeaux faits d'un art ſi admirable, qu'ils chantoient mélodieuſement : bref, elle eſtoit ſi riche, que le Roy Gadifer ne vouloit pas ſe haſarder à la porter dans le Tournoy, de peur qu'elle ne fuſt rompue en combattant : mais la Reine ſa femme qui la luy avoit poſée ſur ſon heaume, luy tint ce langage plein de généroſité, qui l'obligea à la porter ſans appréhenſion. *Sire, un Prince ne doit plaindre fors honneur, quand elle amendriſt en luy, & ne doit regarder qu'elle couſte, mais qu'il l'ait ; car tout l'or du monde ne ſuffiroit, mille ans ſeroit le cercle en votre tréſor, que vous n'y auriez demy dragme d'honneur, vous le porterez par mon conſeil pour voſtre honneur exaulcer, & s'il eſt rompu ſur voſtre heaulme au tranchant de l'eſpée par*

bras de preux Chevalier, plus noblement ne peut estre desparty ; à donc recueilleront Héraults & Ménestriers les pièces, & en auront la richesse, qui ne fait à priser à Gentilhomme, & vous en aurez la louange & l'honneur qui feront corner les trompettes & les bucines par le monde à tousiours : & se aucun preux Chevalier le gagne, ce n'est pas ioyel à hommes, il sera présenté à aucune Pucelle de valeur, dont mainte prouesse sera encore faite, pour l'occasion d'elle & du cercle, car j'ay ouvrier qui un plus beau m'en fera à loisir. Quand le Roy eut entendu la Reine, il luy sçeut si grand gré, qu'il ne se put tenir de l'accoller, & dit : Dame, vostre parler a osté de mon cœur ce qui empirer le pouvoit, & pour ce je porteray le cercle pour l'amour de vous : or doint Dieu que j'en acquierre honneur.

La Pucelle *Blanche* qui souhaitta d'avoir ce noble cercle, envoya au *Chevalier* du Dauphin une très-belle lance avec sa manche rouge, afin qu'il eust plus de courage, de force & de volonté à accomplir son desir. Enfin le bonheur fut si grand, & la fortune favorisa tellement le *Chevalier* du Dauphin, que les douze Pucelles furent entièrement satisfaites en leurs souhaits ; & il n'entreprit rien dont il ne vint à bout avec très-grand honneur, & *la huée* du Tournoy estoit toute pour luy. *Si devez sçavoir*, dit l'histoire, *qu'il n'estoit à donc plus grande noblesse, que de voir la feuillée de l'hermite*

ou vieux Chevalier Pergamon pour les noblois qui estoient pendus au-dehors, là où le vent & le soleil frappoient par-dedans, qui faisoient l'or & l'azur resplandir; & sachez que grand nombre des Dames & des Damoiselles des hours n'auroient pas peu d'envie de ce que tous les regards du Tournoy estoient sur les joyaux des douze Damoiselles, & sur la noblesse qui est en tour leur siége; & ailleurs il est dit, *que la beauté des douze Pucelles estoit si grande, que c'estoit un droit Paradis à regarder* «.

La Colombière a tiré ce que nous venons de dire, du Roman de Perceforest par Cressus *le sage Cler*, & nous terminerons cet article par le récit de douze autres vœux assez singuliers que firent, selon Lancelot du Lac, douze jeunes *Chevaliers*, en faveur d'une Dame à laquelle ils étaient engagés.

» Le premier fut *Galaad le Petit* qui promit à cette Dame que durant une année en joustant contre tous les *Chevaliers* qu'il rencontreroit, il mettroit une de ses jambes sur le col de son cheval, & qu'il luy envoyeroit les harnois, & les armeures de tous ceux qu'il vaincroit.

Le second, nommé *Calibor aux dures mains*, fit vœu de faire tendre son pavillon proche de la première forest où il y auroit un grand chemin, & qu'il demeureroit là, jusques à ce qu'il eust conquis à la jouste dix *Chevaliers*, & promit à ladite Dame de luy envoyer leurs chevaux.

Alphazar le Gros, fut le troisiesme qui voua de n'entrer jamais en maison ny en chasteau, qu'il n'eust vaincu dix *Chevaliers*, & promit à la Dame de luy envoyer leurs heaumes.

Le quatriesme de qui le nom a esté oublié, fit vœu qu'il ne coucheroit jamais avec une Damoiselle nud à nud, que premièrement il n'eust vaincu quatre *Chevaliers*, & promit à la Dame de lui envoyer leurs espées.

Mélior de l'Epine fut le cinquiesme qui voua que durant une année entière, lorsqu'il rencontreroit quelque *Chevalier* conduisant une Damoiselle, il combattroit à luy à la lance & à l'espée, jusques à ce qu'il eust conquis la Damoiselle, & promit à ladite Dame que toutes celles qu'il gagneroit à ce jeu, il les luy envoyeroit pour la servir.

Le sixiesme fut *Anatore le Fer ou le Félon*, qui voua & promit à la Dame qu'il couperoit la teste à tous les *Chevaliers* qu'il vaincroit, & les luy envoyeroit.

Patrides au cercle d'or fut le septiesme qui fit vœu & promit qu'il ne rencontreroit point de Damoiselle conduite par un *Chevalier*, quil ne la baisast par amour ou par force, si elle lui plaisoit, ou qu'il mourroit à la peine; ce vœu & le précédent aussi sont contre le serment que les *Chevaliers* faisoient anciennement à leur réception; car ils juroient de ne combattre jamais que pour l'honneur, &

& qu'ils n'exigeroient aucune faveur des Dames que de gré à gré & par toutes ſortes de douceur & de civilité.

Meldon le Enuoyſié fut le huitieſme qui voua qu'il monteroit à cheval un mois entier avec ſa chemiſe ſeulement, ſans aucun harnois, ayant ſon heaume lacé, l'eſcu pendu à ſon col, la lance au poing & l'eſpée au coſté : & pourtant il promit qu'en cet eſtat, il jouſteroit contre tous les *Chevaliers* qu'il rencontreroit, & que s'il en vainquoit quelques-uns, il envoyeroit leurs chevaux à ladite Dame. Je trouve ce vœu plein de folie & de témérité.

Le neufieſme qui fit ſon vœu, fut *Gargolant le Fort*, il promit à la Dame qu'il prendroit la Reine Genièvre, femme du Roy Artus, encore qu'elle fuſt deffendue par quatre *Chevaliers*, & qu'il la luy envoyeroit, & jura qu'il ſe feroit tuer, ou qu'il accompliroit ſa promeſſe.

Malaquin le Galois fut le dixieſme, il voua qu'il ne ceſſeroit jamais d'errer par le monde, juſqu'à ce qu'il euſt trouvé la plus belle Damoiſelle qui y fuſt, & qu'il la prendroit en quelque lieu qu'elle fuſt, & promit à ladite Dame de la luy amener pour la ſervir en dépit de tout le monde. Ce vœu eſtoit encore contre la civilité, contre le reſpect & contre l'honneur que les *parfaits Chevaliers* ont accouſtumé de porter à celles de ce beau ſexe.

Le onziesme fut *Agricole-à-la-belle barbe*, il voua que pour tout habit & pour tout harnois, il ne vestiroit que la chemise de sa maitresse, & pour tout casque ou chapeau, il ne porteroit *que sa guimple*, c'est-à-dire, sa coëffe, ou sa coëffure alentour de sa teste, & qu'en cet équipage, il ne se serviroit pour toutes armes offensives que d'une lance avec laquelle il jousteroit jusques à ce qu'il fust vaincu, ou qu'il eust abatu dix *Chevaliers*, lesquels il envoyeroit prisonniers de ladite Dame. Ce *Chevalier* estoit fou, téméraire & extravagant tout ensemble, & m'imagine qu'il a trouvé bien peu de *Chevaliers* qui voulussent jouster contre luy; car ceux qui le rencontroient déguisé en cette sorte, le devoient plutost prendre pour un homme aliéné de son esprit, que pour un *Chevalier* d'honneur.

Un *Chevalier* nommé *le Los Hardy*, fut le douziesme qui fit un vœu assez bizarre & qui sans doute luy donna bien de la peine & de l'ennuy, car il promit que durant une année, il monteroit toujours sur son cheval sans luy mettre aucune bride, aucune attache, corde ny licol, avec quoy on le peut conduire, & qu'il le laisseroit aller à sa fantaisie par-tout où il voudroit sans l'en empescher, & que par-tout il jousteroit contre tous les *Chevaliers* qu'il rencontreroit, jusques à trente; que s'il estoit assez heureux pour en vaincre quelques-uns, il envoyeroit à ladite Dame leurs noms, leurs

ceintures & leurs armoiries. Si ſon cheval eſtoit entier, comme en effet tous ceux des anciens *Chevaliers* l'eſtoient, il y avoit un grand plaiſir de le voir en campagne parmy des cavales.

Le vaillant *Chevalier Booſt* fit auſſi ſon vœu & promit à la Dame de luy amener la Reine Genièvre & la prendre en dépit de tous les *Chevaliers* qui la voudroient deffendre, excepté de Lancelot Dulac, lequel il redoutoit & reſpectoit comme le plus vaillant qui fuſt au monde «.

Dans le même Roman, nous liſons le vœu que firent les cent cinquante *Chevaliers* de la table ronde, d'aller à la queſte du *Saint-Gréal* & de revenir dans un an en dire des nouvelles au Roy Artus. Le *Saint-Gréal*, continue la Colombière, eſtoit un grand baſſin, ou autre grand vaiſſeau fait en façon de corbeille, remply de toute ſorte de viandes exquiſes, très-bien appreſtées, & de breuvages excellens & frais, qui ſe préſentoit aux ſages & vaillans *Chevaliers* que Dieu vouloit favoriſer de cette grace : il eſtoit porté ſur les tables, ſans qu'on viſt perſonne, & eſtant couvert d'une très-fine nappe que les vieux livres nomment *un blanc ſamit*; il ſe découvroit, & les plats bien remplis de différens mets ſe rangeoient d'eux-meſmes, & il ne tenoit qu'à ceux auſquels il eſtoit préſenté, de bien manger & de bien boire, enſorte qu'ils en eſtoient parfaitement raſſaſiés, & puis tout-à-coup il diſparoiſſoit

de devant eux, laiſſant une merveilleuſe odeur dans le lieu où il avoit eſté dreſſé «.

Ce dernier article donne une idée de la ſuperſtition qui régnait parmi les anciens *Chevaliers*, & ſur-tout dans l'eſprit de ceux que l'on nommait *Chevaliers errans* dont nous dirons quelque choſe; mais il ne faut pas confondre le baſſin ci-deſſus avec un vaſe précieux fait, à ce que l'on dit, d'une ſeule émeraude & que l'on a ſanctifié ſous le nom ridicule de *Saint-Graal*. Les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale de Gênes en ſont les dépoſitaires & le montrèrent à Louis XII, durant le ſéjour qu'il fit dans cette Ville, l'an 1502.

Ce vaſe s'eſt toujours conſervé dans le tréſor de la Métropole. Il eſt taillé en forme de plat d'un exagone régulier; il a ſept pouces de chaque côté, quatorze de diamètre, trois & demi de creux, & trois lignes d'épaiſſeur. On voit au-deſſous, deux anſes taillées dans la même pierre & qui ont chacune trois pouces & demi de long ſur cinq lignes de diamètre. Le vaſe pèſe un marc & demi, ou douze onces.

La couleur de cette pierre eſt, au jour, d'un verd qui ſurpaſſe celui des autres émeraudes : à la lumière des flambeaux, elle eſt tranſparente, nette & brillante; on remarque ſur une de ſes anſes une antaille faite par un Lapidaire, en préſence de l'Empereur Charles V qui, par cette

épreuve, fut convaincu que c'était une véritable émeraude, mais cependant il eſt permis d'en douter.

Ce vaſe, diſent les Génois, fut trouvé à la priſe de Céſarée : les alliés partagèrent le butin, les Vénitiens s'emparèrent de l'argent, & les Génois ſe contentèrent de cette pierre. On lit dans un manuſcrit de la Métropole, que c'eſt le plat dans lequel Jeſus-Chriſt mangea l'agneau Paſcal à la dernière cêne qu'il fit avec ſes Apôtres. La tradition de la République veut que ce ſoit celui où la tête de S. Jean-Baptiſte fut préſentée.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation ſérieuſe, mais cette émeraude, ſi elle était vraie, ſerait une pièce ſingulière. Pour le perſuader au public, on ne la montre qu'avec de grandes formalités : un Prêtre en ſurplis & avec l'étole, la préſente attachée à ſon col par un cordon dont chaque bout tient à chacune des deux anſes, & par un décret du Sénat, il ne le fait voir qu'aux perſonnes de diſtinction.

M. le Chevalier de Creſnay, Lieutenant-Général des armées navales, qui par ordre du Roi, conduiſit à Gênes Madame Infante, Ducheſſe de Parme, ſur la fin de l'année 1753, demanda à voir le vaſe & le vit avec tous les Officiers de ſon eſcadre. M. de la Condamine l'a examiné

& en a parlé dans un Mémoire qu'il a lu à l'Académie des Sciences. (*Encyclop. p.* 523.)

ABUS ET CHUTE DE LA CHEVALERIE.

Lorſque l'on fera réflexion que les loix de la *Chevalerie* ne reſpiraient que la vertu, l'honneur & l'humanité, on ſe perſuadera difficilement que les ſiècles dans leſquels elle fut le plus floriſſante, furent des ſiècles de débauche, de brigandage, de barbarie & d'horreur. Néanmoins, dit M. de Sainte-Palaye, ces deux vérités ſi contraires en apparence, ſont également conſtatées par le témoignage d'une foule d'Auteurs qui peignent la *Chevalerie* des couleurs les plus odieuſes. Dès le XIIe. ſiècle, Pierre de Blois avait en vue les déſordres des membres qui la compoſaient & qu'il déſigne par le mot *milites*, lorſqu'il dit que leurs ſommiers ou chèvaux de ſomme (*ſummarii*) pliaient ſous le fardeau des uſtenſiles & des munitions qu'entraînent la gourmandiſe & l'yvrognerie, au lieu d'être chargés de l'attirail des armes néceſſaires aux combats. (*Non ferro, ſed vino, non lanceis, ſed caſeis, non enſibus, ſed atribus, non haſtis, ſed verubus onerantur.*) A les voir, on croirait qu'ils vont au banquet, & non au combat. (*Ad domum convivii, non ad bellum.*) Ils ſont, à la vérité, couverts de boucliers où l'or reluit de toute part, mais ils les rapportent tels qu'ils les ont portés,

(*virgines & intactos.*) Cependant leurs ſelles & leurs écus ſont bigarés de peintures qui repréſentent des combats de *Chevalerie :* de ſi belles images les tranſportent d'admiration, mais ils n'oſent regarder la guerre que dans ces mêmes images. (*Bella tamen & conflictus equeſtres depingi faciunt in ſellis & clypeis, ut ſi quâdam imaginariâ viſione delectent in pugnis quas actualiter videre & ingredi non audent.*)

Si ces *Chevaliers* manquaient de valeur qui était le premier de leurs devoirs, on ne ſera point étonné qu'ils ayent exercé des vexations contre les Clercs, contre les Egliſes, & enfin contre les Particuliers qu'ils devaient protéger. Quelle opinion aura-t-on d'eux, ſi on leur applique ce qu'on lit du Comte de Champagne en 1231, qu'il ſe fiait plus aux communes de ſes Bourgeois, qu'à ſes propres *Chevaliers ?* (*Comes campaniæ communias Burgenſium fecit & ruſticorum in quibus magis confidebat, quam in militibus ſuis.*) Pluſieurs Ecrivains ajoutent que malgré les leçons d'humanité, de politeſſe & de modeſtie que l'on ne ceſſait de leur donner pendant leur éducation, les *Chevaliers* étaient remplis de hauteur & de vanité; que ces vices étaient le caractère dominant de leur état, le motif de toutes leurs démarches, le principe de toutes leurs actions.

Mais ce ne fut que par la ſuite des tems, que

D 4

ces différens abus s'introduisirent dans un corps dont les premiers Chefs avaient acquis un droit incontestable à l'estime générale, & pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur les poésies d'Eustache Deschamps qui sous les Rois Jean, Charles V & Charles VI, se plaint amèrement de voir dégénérer de jour en jour l'esprit qui animait l'ancienne *Chevalerie*.

Les Chevaliers estoient vertueux,
Et pour amours plains de Chevalerie,
Loyaulx, secrez, friques * & gracieux : (fringuans.)
Chascuns avoit lors sa Dame, sa Mie,
Et vivoient liement.
On les aimoit aussi très loyalment,
Et ne jangloit *, ne médisoit en rien, * (causoit.)
Or m'esbahy quand chacun jangle & ment,
Car meilleur tems fut le tems ancien.

Un des grands abus de la *Chevalerie*, était la supériorité que les loix féodales donnaient aux Seigneurs suzerains sur leurs vassaux, & à ces derniers sur leurs arrière-vassaux, supériorité qui balançait & souvent anéantissait l'autorité Royale. Ce même esprit d'indépendance régnait à la guerre où l'intérêt commun était presque toujours sacrifié à l'intérêt particulier, où l'ostentation prenait la place de la gloire, & la témérité celle de la valeur. D'ailleurs, que pouvoit-on attendre d'une foule de *Chevaliers* qui ne semblaient se conduire que

par les principes d'une Religion toute superstitieuse. Ils se confessaient & entendaient la Messe, non-seulement lorsqu'ils allaient soutenir des gages de batailles, mais même lorsqu'ils étaient sur le point d'entrer dans les lices des *Tournois*. Au pas d'armes de 1449, le Seigneur de Lalin *avoit sa banderolle en sa main, figurée de ses dévotions dont il se signoit à la fois.* (*Olivier de la Marche.*)

Les fêtes profanes des *Tournois*, comme nous venons de le dire, étaient accompagnées des mêmes actes de dévotion : Mathieu de Couci raconte l'histoire d'une procession que les Ambassadeurs de Bourgogne virent à Milan en 1459, & qui fut terminée par des représentations *d'hommes & de femmes, comme de gens d'armes, faisans armes pour l'amour de leurs Dames.* Cette procession ne paraîtra pas extraordinaire aux personnes qui ont connu celle de la Fête-Dieu dans la ville d'Aix en Provence, & qui ont été témoins du personnage que l'on y faisait jouer au *Prince d'amour.*

Les *Chevaliers* étaient entretenus dans ces folles maximes, par des Prêtres ignorans qui, *eux-mêmes, ne savoient que lire*, dit Chapelain, *& n'instruisoient le peuple qu'avec le Prône, comme il étoit couché dans leurs anciens cérémoniaux. S'il arrivoit à quelqu'un d'eux de s'adonner aux belles-lettres, où d'élever son esprit à la contemplation des*

Cieux, il paſſoit auſſi-tôt pour Magicien ou pour Hérétique.

Un trait du brave Etienne de Vignoles, dit Lahire, achevera de faire connaître quelle forme la religion avait priſe dans l'eſprit des gens de guerre : il allait avec le Comte de Dunois, pour faire lever le ſiége de Montargis en 1427 : quand Lahire approcha de la ville aſſiégée par les Anglais, *il trouva un Chapelain auquel il dit qu'il lui donnaſt hativement l'abſolution, & le Chapelain lui dit qu'il confeſſaſt ſes péchés : Lahire lui répondit qu'il n'auroit pas loiſir, car il falloit promptement frapper ſur l'ennemi, & qu'il avoit fait ce que gens de guerre ont accoutumé de faire ; ſur quoi le Chapelain bailla l'abſolution telle quelle, & lors Lahire fit ſa prière à Dieu, en diſant en ſon Gaſcon, les mains jointes. Dieu, je te prie que tu faſſes aujourd'hui pour Lahire autant que tu voudrois que Lahire fiſt pour toi s'il étoit Dieu, & que tu fuſſes Lahire, & il cuidoit,* dit l'Hiſtorien, *très-bien prier & dire.*

La galanterie même qui, comme nous l'avons fait voir, fut le caractère dominant des premiers *Chevaliers*, la galanterie fut remplacée par une métaphyſique d'amour qui introduiſit dans les converſations des images libres, des équivoques obſcènes dont l'habitude produiſit néceſſairement l'indécence & le libertinage. Le Moine du Vigeois,

parlant de la licence qui régnait dans les troupes vers 1180, comptait dans une de nos armées jusqu'à quinze cens concubines dont les parures montaient à des sommes immenses. *Quarum ornamenta inestimabili thesauro comparata sunt.* Le même Historien nous apprend que le respect public ne les renfermait point dans la classe qui leur convenait, & que vêtues comme les Dames de la première distinction, elles étaient confondues avec ce qu'il y avait de plus respectable. La Reine elle-même y fut trompée, en voyant à l'Eglise une femme de cette espèce, (*quandam merétricem Regiam insignibus stipatam vestibus.*) & comme elle allait au baiser de la paix, elle l'embrassa comme les autres. *Dum pax acciperetur à populo in ecclesia, putans ex ordine fore sponsarum, osculata est.* Informée de sa méprise, elle en fit ses plaintes au Roi son mari, & le Roi défendit aux femmes publiques de porter le manteau qui devint à Paris la marque distinctive des femmes mariées. *Tunc prohibuit rex mulieres publices clamyde seu cappa uti Parisiis, ut tali nota à legitime nuptis discernerentur.*

Le siècle de Saint Louis n'offre pas des mœurs plus honnêtes, & nous en citerons pour témoignage les Ordonnances de ce Monarque, rapportées dans le Traité de la Police. Sous le règne suivant, le libertinage fut porté à son comble, la Cour de Charles VI devint le théâtre du scandale, & l'on

peut lire ce que nous en avons dit dans la *IIe Partie de notre VIIIe Volume, page 289 & suiv.*

On avait tellement oublié les leçons de l'amour honnête, que selon nos Romanciers & nos Poëtes, les Seigneurs n'étaient censés bien faire les honneurs de leurs châteaux, qu'en y procurant des plaisirs de toutes les espèces à ceux qui venaient les visiter. Les passions devinrent extrêmes, le fanatisme s'empara de toutes les têtes, & l'on peut en juger par les excès que commirent les Pastouraux qui, pendant la prison de S. Louis, & sous prétexte de le délivrer, inondèrent les confins de la Flandre & de la Picardie. Ceux qui, sous le même prétexte, désolèrent le Languedoc vers 1320, ne furent pas moins desordonnés & firent entr'eux une société que l'on pouvait appeller la *Confrairie des Pénitens d'amour.* Vaissette les désigne sous le nom de *Galois & Galoises ;* car les femmes, aussi-bien que les hommes, se disputaient à qui soutiendrait le plus dignement cette religion extravagante dont l'objet était de prouver l'excès de son amour par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des saisons.

Les *Chevaliers*, les *Ecuyers*, les Dames & les Demoiselles qui embrassèrent cette réforme, devaient, pendant les plus ardentes chaleurs de l'été, se couvrir de manteaux doublés & avoir de grands feux auxquels ils se chauffaient. Enfin ils faisaient

dans cette ſaiſon tout ce que l'on fait en hyver, pour faire alluſion ſans doute au pouvoir de l'amour qui, ſuivant nos anciens Poètes, opère les métamorphoſes les plus étranges. Au retour du froid, *une petite cotte ſimple* avec une cornette longue & mince compoſait tout leur vêtement: leurs cheminées étaient garnies de feuillages, leurs chambres en étaient jonchées, & une ſerge légère était toute la couverture que l'on voyait ſur leurs lits. Le feu de l'amour devait leur tenir lieu de celui dont ils avaient tant de beſoin.

Lorſque l'un de ces *Galois* entrait dans une maiſon, le mari en ſortait & le laiſſait abſolument libre avec ſa femme. Ce mari, s'il était de la confrairie, jouiſſait du même privilége chez les autres: *Si dura cette vie & ces amourettes, grant pièce*, (long-tems) dit l'Auteur que nous avons cité plus haut, *juſques à tant que le plus de ceulx en furent morts & périlz de froit: car pluſieurs tranſiſſoient de pur froit & mouroient tout roydes de lez leurs amyes, & auſſi leurs amyes de lez eulx, en parlant de leurs amourettes & en eulx morguant & bourdant de ceulx qui eſtoient bien veſtus. Et aux autres il convenoit deſſerrer les dents de couſteaulx & les chauffer au feu comme roydes & engellés.... Si ne doutte point que ces Galois & Galoiſes qui moururent en cet eſtat, ne ſoient martyrs d'amour.*

Un fanatiſme auſſi biſarre était né de cette dé-

licateſſe antique dont parle Hugue Brunet, l'un de nos plus anciens Troubadours, qui ſe plaint de voir l'empire de l'amour détruit par l'impatience des amans dont le premier déſir eſt d'obtenir ce qui autrefois n'était que le fruit d'une longue perſévérance. Cet amour, ſelon lui, ſemait alors de mille fleurs le chemin qui conduiſait à la félicité, mais par un abus incroyable, on diſſipe maintenant dans un ſeul jour, ce qui aurait ſuffi à faire, pendant trois mois, le bonheur d'un amant délicat & raiſonnable.

J'ai vu le tems dit-il, qu'un cordonnet, un anneau, un gand, payoient un amant des ſignes, des témoignages, des proteſtations d'amour, des couplets & des vers tendres de toute une année : aujourd'hui tout eſt perdu ſi l'on n'obtient ſur-le-champ ce que l'on veut. Dans cet heureux tems qui n'eſt plus, on aimoit mieux eſpérer le bien ſuprême que de l'obtenir, & pourquoi ? l'amant trop ſatisfait auroit perdu les douces pointes dont il eſt piqué par les deſirs ; pourquoi ? je le répète encore, c'eſt que le don long-tems tenu en réſerve par l'amour honnête, vaut mille fois celui que l'autre amour prodigue.

Dans une de ſes Ballades, Euſtache Deſchamps condamne les femmes mariées qui ne ſont point fidèles, à être expoſées à l'échelle d'amour, eſpèce de peine infamante; mais il ajoute :

Cette eſchielle n'eſtoit pas en uſaige
Au tems jadis que regnoit loyauté,
Pour ce qu'oneur, amour & vaſſelaige,
Secret déduit, plaiſance & honneſté
Eſtoient ſi ès nobles cuers enté
  Que l'on vivoit liement,
Et s'amoit l'en très-amoureuſement,
Et faiſoit on jouſtes, feſtes eſtours * (* Tournois.)
Autrement va: Dame qui va changent
Doit eſtre miſe en l'eſchielle d'amours.

Une des cauſes qui a le plus hâté la chûte de la *Chevalerie*, c'eſt l'abus que l'on en a fait, c'eſt la facilité avec laquelle on a fini par la conférer à des gens qui en étaient indignes, facilité que l'on a pouſſée juſqu'à y admettre des *Jongleurs*. Telle fut la ſuite des factions preſque continuelles des règnes de Charles VI & de Charles VII, factions dans leſquelles on ne garda plus de meſures. On croyait faire beaucoup d'acquérir un *Chevalier* de plus, & l'on ſacrifiait à cet intérêt l'honneur d'un Ordre que l'on devait reſpecter. L'homme le plus vil prenait l'épée avec le titre d'*Ecuyer*, & cette épée n'était employée qu'au pillage, au brigandage, à l'oppreſſion du peuple. C'eſt dans ces termes qu'Euſtache Deſchamps nous parle de ſon ſiècle dans lequel les gens mêmes deſtinés aux Arts méchaniques avaient la malheureuſe ambition de parvenir à la *Chevalerie*.

Déçeus eſt tout le monde aujourd'hui,
Car chacun veult grant eſtat maintenir,
Et ſi n'eſt mis auſſi comme nullui
Pour les labours du ſiecle maintenir.
Chaſcuns deuſt ſon eſtat retenir,
Sans honte avoir de faire ſon meſtier :
Mais chaſcuns veult Eſcuyer devenir,
A peine eſt-il aujourd'hui nul ouvrier.

Cependant on rendit dans la ſuite au titre d'*Ecuyer* toute la conſidération que l'on y avait attachée dans ſon origine, puiſqu'il fut donné aux fils de nos Rois, mais le coup était porté à la *Chevalerie* & jamais elle ne s'en releva.

Après avoir parlé de l'ardeur avec laquelle les gens de guerre aſpiraient autrefois à être créés *Chevaliers* dans les batailles, Brantome ajoute que de ſon tems, on s'en diſpenſait volontiers. *Les moindres*, dit-il, *ſe créent d'eux-meſmes ſans aller au Roi, de ſorte qu'on peut dire qu'il y a aujourd'hui plus de Chevaliers tels quels & de Dames leurs femmes, que jadis n'y avoit d'Ecuyers & de Damoiſelles, tant eſt grant l'abus parmi la Chevalerie.* Charondas les repréſente les uns & les autres comme un déluge univerſellement répandu dans tous les ordres de l'Etat. *A preſent, chacun ſe fait Chevalier & Dame ſa femme, & aucuns s'attribuent tels titres, encore qu'ils ne ſoient Ecuyers, ne Nobles.* Conſultez encore Dutillet, & vous verrez de quelle manière il

il ſe plaint de ces différens abus. (Dans ſa *Réc. des Rois de France : Ch. des Chev. & l'Ordre & Etat de Chev. p. 318.*) *Le Chevalier étoit diſcerné ès eſperons qu'il portoit dorés ; l'Ecuyer les portoit blancs, ne lui eſtoit loiſible de les porter dorés. Maintenant le roſturier les porte ; tant tout Ordre ancien & bon a eſté peu-à-peu abbatu, & la confuſion, mère de toute licence, eſt entrée en règne par tolérance.*

Nous avons fait voir dans la ſeconde Partie du Volume précédent, quels étaient les degrés par leſquels il fallait paſſer pour arriver à la *Chevalerie* que l'on ne pouvait obtenir qu'à un certain âge, mais ſuivant Euſtache Deſchamps, de ſon tems on la conférait à des enfans de dix ans, même de ſept. *Mieux vaut*, dit à la vérité le *Chevalier* de la Tour *dans ſon guidon des guerres*, que *jeune homme ſoit blaſmé de ce qu'ayant le tems d'aage, il fuſt venu en hantement de Chevalerie, qu'il fuſt dolent que le tems en fuſt paſſé.* Mais il s'oppoſe à l'ardeur prématurée des guerriers qui veulent entrer de trop bonne heure dans l'Ordre de *Chevalerie*, & il leur fait voir que la force d'en ſoutenir les travaux, n'eſt pas la ſeule qualité néceſſaire qu'elle exige. *Sens de Chevaliers vault plus aucune fois en victoire, que ne fait multitude de gens, ne que la force de ceulx qui ſe combattent.* Mais pluſieurs de nos Princes ne firent pas cette réflexion, & oublièrent que *petite*

compagnie bien accouſtumée de bataille, eſt pluſtôt preſt d'avoir victoire que grande multitude rude & qui ne ſcet riens des armes; car elle eſt toujours appareillée à la mort.

» Jamais, ajoute M. de Sainte-Palaye, on ne fut plus ſourd à ces utiles remontrances que ſous le règne de Charles VI; jamais on ne vit ſi peu de diſcernement dans le choix des ſujets qu'on élevait à la *Chevalerie*. Voyez dans le *Lai de Vaillance* par Euſtache Deſchamps, les déſordres qui régnèrent parmi les Seigneurs & les *Chevaliers*. Ces foudres de guerre qu'on voyait de tous côtés, menaçant & frappant tout le monde, étaient en même-tems des Adonis chargés de perles, plus blancs & plus polis que l'ivoire le plus blanc, ſans ceſſe occupés de leur parure & de leurs ajuſtemens. Ils avaient continuellement à la main de quoi réparer le dérangement de leur chevelure. Une vie délicate, molle, efféminée, faiſait méconnaître en eux les ſucceſſeurs des infatigables Héros qui les précédèrent. Si c'étaient-là les exercices que devaient faire les *Chevaliers*, ſi c'était la vie qu'ils devaient mener; Charles VI, & après lui Charles VII, eurent donc raiſon de prendre leurs *Chevaliers* parmi des enfans de douze à treize ans, comme le rapportent Monſtrelet & Alain Chartier. Le Poète Euſtache Deſchamps va plus loin: «

Et encore plus me confont,
Ce que Chevaliers se font
Plusieurs trop petitement,
Que X ou que VII ans n'ont.

D'après cela, il est aisé de juger de l'ignorance qui devait régner parmi ces *Chevaliers* auxquels on ne laissait pas même le tems de prendre les connaissances les plus ordinaires, & c'est avec raison que le même Eustache Deschamps regrette les siècles éclairés où l'étude des arts libéraux, interdite aux serfs, était uniquement réservée aux Nobles. Aujourd'hui, livrés à toutes leurs passions, ils ont abandonné la science aux premiers, & ces premiers les ont asservis.

Les plaintes du Poète sont appuyées par une foule de preuves parmi lesquelles nous nous contenterons de citer l'exemple de Duguesclin qui ne savait pas lire. Assiégé dans Rennes, il reçoit de la part du Duc de Lancastre un *Hérault* qui lui apporte un sauf-conduit pour aller parler à ce Prince; il le prend & *le baille à lire, car riens ne savoit de lettres, ne oncques n'avoit trouvé maistre de qui il se laisât doctriner, mais les vouloit toujours férir & frapper.* Du moins, reprend M. de Ste-Palaye, ne fut-il pas du nombre de ceux qui se laissèrent dominer par les Clercs : on peut voir avec quelle hauteur il s'éleva contre l'autorité absolue dans les affaires de l'Etat, usurpée par ces hommes qu'il

appelle *chaperons fourés*, & contre l'abus qu'ils faiſaient du maniement des finances qui leur avaient été confiées.

Avant ces tems de déſordre & d'anéantiſſement, les Prélats & les Seigneurs, c'eſt-à-dire, les Eccléſiaſtiques & les Militaires, ou du moins les principaux de ces deux ordres furent chargés de l'adminiſtration, & l'exercice des loix était preſque commun avec celui des armes. Dans la ſuite, les Prélats, trop occupés de leur miniſtère, allèrent moins à la guerre & furent plus livrés aux Cours de Juſtice; les autres, plus aſſidus à leur métier, fréquentèrent moins les Tribunaux. On y admit ſucceſſivement les gens du tiers-état qui donnèrent des preuves de leur capacité; pluſieurs d'entr'eux parvinrent à remplir les premiers rangs & finirent par obtenir les honneurs de la *Chevalerie* nommée *Chevalerie ès loix*, dont nous avons dit quelque choſe dans la *ſeconde Partie du huitième Volume*, & ſur laquelle on peut conſulter la Roche Flavin, le P. Honoré de Sainte-Marie, Paſquier, Meneſtrier &c. Bouteiller qui écrivait vers 1380, parle beaucoup des prérogatives de cette *Chevalerie*, & dit que ceux qui la compoſaient, pouvaient & devaient *porter d'or comme les Chevaliers ès armes. En droit écrit*, ajoute-t-il, *ils ſont appellés Chevaliers de loix & ne rapportent point le gain qu'ils font, non plus que les Chevaliers, car*

tous sont contés d'une condition en Chevalerie & en Avocacerie.

Ceux que leur naiſſance ou leurs intrigues appellèrent au métier de la guerre, furent bien loin de marcher ſur les traces de leurs prédéceſſeurs dont la plus grande partie s'était diſtinguée dans le Miniſtère, & pour en avoir une dernière preuve, il ſuffit de lire les plaintes d'Alain Chartier contre la pareſſe & l'ignorance des Princes, des grands Seigneurs, des *Chevaliers* & de toute la nobleſſe de ſon ſiècle. *Ceulx ſont Ducs aux aiſes privées & conduits en la pareſſeuſe négligence, qui ſont ordonnés pour travailler au commun bien, ainſi que s'ils eſtoient ſeulement nez à boire & à manger, & le peuple fait pour les honorer. Plus y a, car ce fol langage court aujourd'hui parmi les curiaulx,* (courtiſans) *que noble homme ne doit ſavoir les lettres, & tiennent à reprouche de gentilleſſe bien lire ou bien eſcrire. Las ! qui pourroit dire plus grant folie, ni plus périlleux erreur publier ?* Comment accorder cette fauſſe opinion avec le proverbe qui diſait qu'un *Roi ſans lettres était un âne couronné ?*

> Roy ſans lettres comme un aſne ſeroit,
> S'il ne ſçavoit l'eſcripture ou les loys,
> Chaſcun de l'y par-tout ſe moqueroit. (*Euſt. Deſchamps.*)

Le même Poète dit ailleurs :

> Roys qui ne ſcet, eſt comme oiſel en caige,

Mais quant il eſt Clercs * ou bien Arciens * ; * ſavant.
* Maître dans les Arts.
Ainſis ſur tous puet avoir avantaige.

Alain Chartier fait remonter aux Comtes d'Anjou l'origine du proverbe que nous venons de citer, & dans les paroles ſuivantes, Naudé nous fait ſentir de quelle manière on s'exprimait ſur le compte des Courtiſans dont la manie était de donner des ridicules à ceux qui cultivaient les ſciences. *Le Comte d'Anjou, Foulques Griſe-Gonnelle, piqué de ce que le Roy Louys, fils de Louys le Simple, & ſes Courtiſans s'eſtoient mocqués de luy, l'ayant rencontré parmy les Clercs en l'Egliſe de Tours, leur reſpondit fort hardiment qu'un Roy non lettré & un aſne couronné ne différoient en rien.*

Le libertinage, la ſuperſtition, l'eſprit d'indépendance, & enfin cette ignorance dont nous venons de donner des preuves, furent donc les principales cauſes de la chûte de la *Chevalerie* qui malgré le zèle que François I avait mis à la ranimer, s'éteignit tout-à-fait à la mort de Henri II. Les Tournois furent abolis & nos Guerriers ne ſe diſtinguèrent plus que par une aveugle fureur pour les duels qui joints aux guerres civiles, furent près de renverſer entièrement le corps de la nobleſſe Françaiſe.

» Les Auteurs, dit M. de Sainte-Palaye dont, encore une fois, les ſavantes notes nous ont fourni

la plus grande partie des anecdotes dont nous avons enrichi notre Ouvrage, les Auteurs attribuent à diverſes cauſes réunies ou ſéparées, l'extinction de la *Chevalerie*, & tous en accuſent l'abus que l'on en fit. Ce fut, ſuivant les uns, en la multipliant au ſiége de Bourges, durant lequel on avait vu créer juſqu'à cinq cens *Chevaliers*. Selon d'autres, ce fut en la communiquant aux fils des Bourgeois, tels que le Maire & les Echevins de Poitiers & de la Rochelle, à qui Charles V accorda la nobleſſe, de façon que leurs enfans pouvaient recevoir la *Chevalerie* par quelque *Chevalier* que ce fût. D'autres diſent que c'eſt en accordant les avantages & les honneurs de cette même *Chevalerie* à tous les Pariſiens, ſuivant l'Ordonnance du même Charles V qui en 1371, leur permit d'uſer de freins dorés & autres ornemens appartenans à la *Chevalerie*, avec droit de la prendre comme noble lignage, enfin en tolérant les uſurpations de tous ceux qui voulurent prendre la qualité de *Chevalier*. On pourrait dire encore que l'Artillerie devenue plus forte & plus violente, s'étant prodigieuſement multipliée, rendit preſque inutiles les armes offenſives de la *Chevalerie*, & l'obligea de ſe charger d'un poids énorme d'armes défenſives qu'elle ne pouvait plus ſoutenir.

Voyez ce que dit Lanoue de la bonne grace des anciennes armes de la *Chevalerie* juſqu'au tems

de Henri II, auquel il avait vu de vieux Capitaines qu'il nomme, marcher tout un jour armés de toutes pièces à la tête de leur compagnie; au lieu que les Gentilshommes du tems où il écrit, étaient, dès l'âge de trente-cinq ans, *estropiés des épaules* par la pesanteur des armes que l'on avait introduites pour se garantir *de la violence des arquebuses & des pistolets.* «

La planche ci-après servira d'explication à ce dernier passage, & l'inspection des *armures* que nous y présentons, donnera une idée des précautions que prenaient nos ayeux contre les dangers auxquels ils s'exposaient: prouveront-elles qu'ils avaient plus de bravoure que nous n'en avons aujourd'hui? C'est un problême que nous ne nous permettrons pas de résoudre. Il ne nous appartient pas davantage de pénétrer plus avant dans les différentes causes qui précipitèrent la chûte de la *Chevalerie* dont l'abus fit perdre de vue les principes respectables sur lesquels elle était fondée, & c'est dans les sources même qu'il faut puiser la connaissance de cette dégradation successive qui la conduisit au point que les efforts de Henri IV & de Sully ne purent la retirer de l'état d'anéantissement dans lequel l'avait plongée la mort de Henri II. Notre but était d'offrir à nos lecteurs les détails nécessaires à l'intelligence des Tournois, des Combats *à plaisance*, des Carouzels, & nous croirons l'avoir rempli lorsque


A. 1228.
A. 1270.
A. 1325
A. 1328.
A. 1410.
A. 1480.
B
C
F
D
D
E
M
H
J
G
L
J. D. Dugourc del
Ingouf Junior Sculp

ARMURES.

nous aurons parlé des objets ſuivans que nous traiterons chacun à leur article, comme nous l'avons fait juſqu'ici, parce que cette méthode met plus de préciſion & de clarté dans les différentes matières que nous avons à parcourir.

DES ARMURES.

Le mot *armure* pris en ſens générique, ſignifiait l'habit de défenſe qui ſervait à mettre le corps à couvert des coups des ennemis, & dans les anciens écrits, cette *armure* eſt ſouvent nommée *harnois*, terme qui comprenait le *bouclier*, la *cuiraſſe*, le *heaume* la *cotte de maille*, le *gantelet*.

L'ancienne *armure* était compoſée de ces différentes parties auxquelles étaient joints la *gagnette*, ou *hauſſe-col*, les *braſſards*, les *taſſettes*, les *cuiſſards*, les *bottines*; c'eſt ce que l'on appellait l'*armure de pied en cap*, & c'était l'habillement des *Cavaliers* & des *hommes d'armes*. L'Infanterie n'avait qu'une portion de cette *armure*, ſavoir, le pot en tête, la *cuiraſſe* & les *taſſetes*, fer qui était au bas de la *cuiraſſe* & qui couvrait les cuiſſes de l'homme armé : ces *taſſettes* s'appellaient auſſi *cuiſſardes*.

Remontons un peu plus haut, & ſi nous en croyons le témoignage de pluſieurs Hiſtoriens, nous verrons que les premières armes qui étaient de bois, ſervaient uniquement pour combattre les

bêtes ; que Nemrod les employa contre les hommes, & que ſon fils Bélus fut le premier qui fit la guerre, d'où, ſelon quelques-uns, il a été appellé *bellum*. Diodore de Sicile prend ce Bélus pour Mars, & le ſentiment de Joſephe eſt que Moïſe imagina d'armer les troupes avec du fer : ces armes étaient offenſives ou défenſives ; les premières ſervaient à attaquer l'ennemi, les autres à ſe garantir de ſes coups.

Chez les Romains, les ſoldats armés à la légère, s'appellaient *Férentarii*, & les *Vélites* qui furent créés en 542, ceſsèrent quand on donna le droit de Bourgeoiſie à toute l'Italie. On leur ſubſtitua les Frondeurs, *Funditores*, & les Archers, *Jaculatores*. Les armes des *Vélites* étaient premièrement le ſabre d'Eſpagne, commun à tous les ſoldats : ce ſabre avait une excellente pointe & coupait des deux côtés, enſorte que les ſoldats pouvaient ſe ſervir du bout & des deux tranchans : du tems de Polybe, ils le portaient à la cuiſſe droite. Ils avaient, en ſecond lieu, ſept *javelots* ou *demi-piques* qui avaient environ trois pieds de longueur avec une pointe de neuf doigts, pointe ſi fine, qu'on ne pouvait renvoyer le *javelot* quand il avait été lancé, parce que cette pointe s'émouſſait en tombant. Ces mêmes *Vélites* portaient un petit bouclier de bois d'un demi-pied de large, couvert de cuir : leur *caſque* était une eſpèce de chaperon de peau, ap-

pellé *galea* ou *galerus*, qu'il faut bien diſtinguer des *caſques* ordinaires qui étaient de métal & qu'on appellait *caſſia* : cette ſorte de *caſque* était aſſez connue chez les Anciens.

Les *armes* des piquiers & des autres ſoldats étaient premièrement un *bouclier* qu'ils appellaient *ſcutum*, différent de celui qu'ils nommaient *clypeus*; celui-ci était rond, & l'autre ovale. La largeur du *bouclier* était de deux pieds & demi, ſa longueur de près de quatre; de façon qu'un homme en ſe courbant un peu, pouvait facilement s'en couvrir, parce qu'il était fait en forme de tuile creuſe, *imbricata* : on faiſait ces *boucliers* de bois léger & pliant qu'on revêtait de peau ou de toile peinte, uſage qui dans la ſuite, a donné l'idée des armoiries. Le bout de ce *bouclier* était garni de fer, afin qu'il pût réſiſter plus facilement & que le bois ne ſe pourrît point, quand on le poſait à terre, comme on le faiſait quelquefois. Au milieu, il y avait une boſſe de fer à laquelle on attachait une courroie. Outre le *bouclier*, ces *Vélites* avaient des javelots qu'ils nommaient *pila*; c'était l'*arme* propre des Romains : les uns étaient ronds & d'une groſſeur à emplir la main; les autres qui étaient quarrés, avaient quatre doigts de tour, & le bois avait quatre coudées de longueur. Au bout de ce bois, était un fer à crochet; l'un & l'autre étaient

à-peu-près de la même longueur, & la moitié de ce fer tenait au bois, l'autre servait de pointe; ainsi ce javelot avait en tout cinq coudées & demie de longueur, & le fer environ un doigt & demi d'épaisseur, ce qui prouve qu'il devait être fort pesant & percer tout ce qu'il atteignait. On se servait encore d'autres traits plus légers, qui ressemblaient à-peu-près à des pieux.

Ces Guerriers portaient aussi un *casque* d'airain ou d'un autre métal, qui laissait le visage découvert; de-là le mot de César à la bataille de Pharsale : *Soldats, frappez au visage.* On voyait flotter sur ce *casque* une aigrette de plumes rouges & blanches, ou de crin de cheval. A l'égard des citoyens de la première classe, ils étaient couverts d'une *cuirasse* faite de mailles ou chaînons, & qu'on appellait *samata :* il y en avait aussi d'écailles ou de lames de fer : celles-ci étaient pour les particuliers les plus distingués, & elles pouvaient couvrir tout le corps. Helliodore, *Æthiop. Liv. IX*, en fait une description fort exacte. Cependant la plupart portaient des *cuirasses* de lames d'airain de douze doigts de largeur, & qui couvraient seulement la poitrine.

Le *bouclier*, le *casque* & la *cuirasse* étaient enrichis d'or & d'argent, avec différentes figures qu'on gravait dessus; c'est pourquoi on les portait toujours cou-

verts, excepté dans le combat & dans différentes cérémonies. Les Romains avaient auſſi des bottines, mais quelquefois une ſeule à une des deux jambes. Les ſoldats ſur-tout en chauſſaient de petites, garnies de clous tout autour, & qu'on appellait *caligæ*, d'où eſt venu le mot de *Caligula* que l'on donna à l'Empereur Caïus, parce qu'il avait été élevé parmi les ſimples ſoldats, dans le camp de Germanicus ſon père.

Dans les premiers tems, les Cavaliers, chez les Romains, n'avaient qu'une eſpèce de veſte, afin de monter plus facilement à cheval. Ils n'avaient non plus ni étriers, ni ſelle, mais ſeulement une couverture qui leur en ſervait. Ils portaient auſſi des piques très-légères & un *bouclier* de cuir; mais dans la ſuite, ils empruntèrent leurs armes des Grecs, armes qui conſiſtaient en une grande épée, une pique longue, une *cuiraſſe*, un *caſque* & un *bouclier*. Quelquefois auſſi ils portaient des javelots. (Nieuport, *coutumes des Romains.*)

Les armes des Français, lorſque Clovis fit la conquête des Gaules, étaient la *hache*, le *javelot*, le *bouclier* & l'*épée*. Procope, Secrétaire du fameux Béliſaire, parlant de l'expédition qu'ils firent en Italie, ſous Théodoric I, Roi de la France Auſtraſienne, dit que ce Roi, parmi les cent mille hommes qu'il conduiſait avec lui, avait fort peu de Cavaliers, qu'ils étaient tous au-

tour de ſa perſonne, & qu'eux ſeuls portaient des *javelots*, *qui ſoli haſtas ferebant* ; tout le reſte était infanterie. Ces piétons n'avaient ni arc, ni *javelot* ; *non arcu*, *non haſtâ armati* ; toutes leurs armes étaient une *épée*, une *hache* & un *bouclier*. Le fer de la *hache* était à deux tranchans ; le manche était de bois & fort court. Au moment qu'ils entendaient le ſignal, ils s'avançaient, & au premier aſſaut, dès qu'ils étaient à portée, ils lançaient leur *hache* contre le *bouclier* de l'ennemi, le caſſaient, & tuaient leur adverſaire ſur lequel ils ſautaient l'épée à la main.

Les *caſques* & les *cuiraſſes* n'étaient guère connus parmi les Français ſous le règne de nos premiers Rois, mais peu-à-peu l'uſage en fut introduit. Ces *cuiraſſes* alors étaient de cottes de mailles & couvraient le corps depuis la gorge juſqu'aux cuiſſes ; depuis, on y ajouta des manches & des chauſſures de pareille matière. Comme une partie de l'adreſſe des combattans, ſoit dans les batailles, ſoit dans les affaires particulières, était de trouver le défaut de la *cuiraſſe*, c'eſt-à-dire, les endroits où elle ſe joignait aux autres pièces de l'*armure*, afin de percer par-là ſon ennemi ; nos anciens *Chevaliers* s'appliquaient à remédier à cet inconvénient.

Guillaume le Breton & Rigord, tous deux Hiſtoriens de Philippe Auguſte, remarquent que ce fut de leur tems, ou un peu auparavant, que les *Che-*

valiers réussirent à se rendre presque invulnérables par l'expédient qu'ils imaginèrent de joindre tellement toutes les pièces de leur *armure*, que ni la lance, ni l'épée, ni le poignard ne pussent guère pénétrer jusqu'à leurs corps, & de les rendre si fortes, qu'il fût impossible de les percer. Voici les paroles même de Rigord : » Le *Chevalier* Pierre » de Mauvoisin, à la bataille de Bovines, saisit » par la bride le cheval de l'Empereur Othon, & » ne pouvant le tirer du milieu de ses gens qui » l'entraînaient, un autre *Chevalier* porta à ce » Prince un coup de poignard dans la poitrine, » mais il ne put le blesser, tant les *Chevaliers* de » notre tems sont impénétrablement couverts «. Il ajoute en parlant de la prise de Renaud de Dammartin, Comte de Bologne, qui était dans la même bataille du parti d'Othon, » que ce Comte étant » abattu & pris sous son cheval . . . . . un fort gar» çon appellé *Commote*, lui ôta son casque & le » blessa au visage . . . . . qu'il voulut lui enfoncer le » poignard dans le ventre, mais que les bottes du » Comte étaient tellement attachées & unies aux » pans de la *cuirasse*, qu'il lui fut impossible de » trouver un endroit pour le percer «.

Guillaume le Breton décrivant la même bataille, dit la même chose encore plus expressément, & donne une preuve certaine que cette manière de s'armer avec tant de précaution était absolument

nouvelle; auſſi dans les batailles, on ſongeait à tuer les chevaux pour renverſer les Cavaliers, & enſuite à les aſſommer ou à les prendre, parce qu'on ne pouvait venir à bout de percer leurs *armures.*

.... Equorum viſcera rumpunt,
Demiſſis gladiis Dominorum corpora quando
Non patitur ferro contingi ferrea veſtis;
Vincibiles magis exiſtunt in pulvere ſtrati:
Sed nec tunc acies valet illos tangere ferro,
Ni prius armorum careat munimine corpus.
Tot ferri ſua membra plicis, tot quiſque patenis
Pectora, tot coriis, tot gambuſonibus armant.
Sic magis attenti ſunt ſe munire moderni,
Quam fuerint olim veteres.........

Ainſi, dans le tems dont parle cet Ecrivain, pourvu que le cheval ne fût pas renverſé, le *Chevalier* qui ſe tenait ferme ſur ſes étriers, était invulnérable aux coups de ſon ennemi qui pour le bleſſer, n'avait d'autre reſſource que de donner dans la viſière du *caſque*, mais il fallait être très-adroit pour y réuſſir, & les exercices pratiqués dans les Tournois, celui de diriger la lance dans les courſes de la bague, en un mot, tous les autres divertiſſemens militaires étaient autant de moyens que l'on avait imaginés pour acquérir cette adreſſe. D'après toutes ces précautions, les combattans ne recevaient guère que des contuſions & rarement ils étaient bleſſés juſqu'au ſang: les plus robuſtes étaient preſque toujours sûrs d'obtenir l'avantage,

l'avantage, & la force du corps était une des qualités néceſſaires du Héros.

» Quant aux hommes de cheval, dit Fauchet,
» ils chauſſaient des *chauſſes de mailles*, des éperons à molettes auſſi larges que la paume de la
» main; car c'eſt un vieux mot que le *Chevalier*
» commence à s'armer par les chauſſes; puis on
» donnait un *gobiſſon*...... C'était un vêtement
» qui deſcendait juſques ſur les cuiſſes. Deſſus ce
» *gobiſſon*, ils avaient une chemiſe de *mailles*,
» longue juſqu'au-deſſous des genoux, appellée
» *auber* ou *hauber*, du mot *albus*, pour ce que les
» *mailles* de fer bien polies, forbies & reluiſantes,
» en ſemblaient plus blanches. A ces chemiſes
» étaient couſues les chauſſes, ce diſent les An-
» nales de France, en parlant de Renaud, Comte
» de Dammartin, combattant à la bataille de Bo-
» vines. Un capuchon ou coëffe, auſſi de mailles,
» y tenait pour mettre la tête dedans; lequel
» capuchon ſe rejettait derrière, après que le *Che-*
» *valier* s'était ôté le *heaume*, & quand ils vou-
» laient rafraîchir ſans ôter tout leur harnois, ainſi
» que l'on voit dans pluſieurs ſépultures, le *hauber*
» ou brugne, ceint d'une ceinture en large cour-
» roie..... Et pour dernière arme offenſive, un
» *elme* ou *heaulme*, fait de pluſieurs pièces de fer
» élevées en pointe, & lequel couvrait la tête, le
» viſage & le chinon du cou, avec la *viſière* &

» *ventaille* qui ont pris leur nom de *vue* & de *vent*,
» lesquels pouvoient s'élever & s'abaisser pour pren-
» dre vent & haleine ; ce néanmoins fort poisant
» & si mal-aisé, que quelquefois un coup bien as-
» sené au *nasal*, *ventrale*, ou *visière*, tournoit le
» devant derrière, comme il avint en ladite bataille
» de Bovines, à un *Chevalier* François.... Depuis,
» quand ces *haulmes* ont mieux représenté la tête
» d'un homme, ils furent nommés *Bourguignotes*,
» possible, à cause des Bourguignons inventeurs ;
» par les Italiens *serlades*, ou *celates armets*.....
» Leur cheval étoit volontiers houssé, c'est-à-dire,
» couvert & caparaçonné de soie, aux armes &
» blasons du *Chevalier*, & pour la guerre, de cuir
» bouilli, ou de bandes de fer «.

Cette manière de s'armer tout de fer, a duré long-tems en France, & elle était encore en usage sous Louis XIII, parce qu'il y avait peu de tems qu'on avait cessé de se servir de la lance, & le fer était nécessaire contre cette espèce d'*arme* dont on ne pouvoit se parer que par la résistance la plus forte. Sur la fin du règne de Louis XIII, notre cavalerie était encore armée de même, & voici comme en parle un Officier de ce tems-là, dans son ouvrage des *Principes de l'Art Militaire*, imprimé en 1641.

» Ils sont si bien armés, dit-il, (nos gens de
» cheval) qu'il n'est pas besoin de parler d'autres

» armes ; car ils ont la *cuiraſſe* à l'épreuve de l'ar-
» quebuſe, & les *taſſettes*, *genouillières*, *hauſſe-*
» *cols*, *braſſards*, *gantelets*, avec la *ſalade* dont la
» viſière s'élève en haut, & fait une belle montre...
» Il les faut armer à cru & ſans caſaques, car
» cela a bien plus belle montre, & pourvu que la
» cuiraſſe ſoit bonne, il n'importe du reſte. Il ferait
» bon que ſeulement la première brigade qui ſerait
» au premier rang, eût des lames avec des piſtolets,
» car cela ferait un grand effort, ſoit aux hommes,
» ſoit aux chevaux des ennemis : mais il faudrait
» que ces lanciers-là fuſſent bien adroits, autre-
» ment ils nuiſent plus qu'ils ne ſervent «.

Dans ces mêmes tems, les chevaux avaient auſſi leurs armes défenſives. D'abord on les couvrit de cuir, enſuite on leur garantit la tête avec des lames de fer, & on réſerva le cuir bouilli ſeulement pour les flancs & le poitrail. Ces armes s'appellaient des *bardes*, & le cheval ainſi accoutré, ſe nommait *cheval bardé*. (Nous en donnerons un modèle.) Selon Fauchet, ces couvertures étaient de cuir ou de fer, & dans la *chronique* de Ceſinar, ſous l'an 1298, on lit qu'elles étaient faites de *mailles* de fer comme les *haubers*. *Hi equi cooperti fuerunt coopperturis ferreis, id eſt, veſte & ferreis circulis contexta* ; mais cela n'était pas général. Par une lettre de Philippe le Bel, datée du 20 Janvier 1303, au bailli d'Orléans, il eſt ordonné que ceux qui avaient, en terres, cinq

F 2

cens livres de revenu dans ce Royaume, aideraient d'un Gentilhomme *bien armé, & bien monté* d'un cheval de cinquante livres tournois, & *couvert de couverture de fer, ou couverture de pourpointe*, & le Roi Jean, dans ſes lettres du mois d'Août 1353, écrit aux Bourgeois & aux Habitans de Nevers, de Chaumont en Baſſigni, & autres villes, qu'ils euſſent à envoyer à Compiègne, à la quinzaine de Pâque, le plus grand nombre d'hommes & de chevaux *couverts de mailles* qu'ils pourraient, pour marcher contre le Roi d'Angleterre. Depuis, on ſe contenta de leur couvrir la tête & le poitrail de lames de fer, & les flancs, de cuir bouilli.

Il eſt fait encore mention de cette *armure* dans une Ordonnance de Henri II. » Ledit homme » d'*armes* ſera tenu de porter arme petit & grand, » *garde-bras, cuiraſſe, cuiſſards*, devant de *grèves*, » avec une groſſe & forte lance, & entretiendra » quatre chevaux, & les deux de ſervice pour la » guerre, dont l'un aura le devant garni de *bardes*, » avec le *chamfrain* & les *flancois*; & ſi bon lui » ſemble, aura un piſtolet à l'arçon de la ſelle «. C'étaient ces *flancois*, c'eſt-*à-dire*, ce qui couvrait les flancs du cheval, qui étaient de cuir bouilli. Les Seigneurs les ornaient ſouvent de leurs écuſſons; nos Rois les ſemaient de fleurs de lys, & quelquefois de quelques pièces des *armoiries* d'un pays conquis.

Le *chamfrain* qui était de métal ou quelquefois aussi de cuir bouilli, servait encore d'arme défensive au cheval ; il lui couvrait la tête par-devant, & c'était comme une espèce de masque qu'on y ajoutait. On en voit un de ce même cuir au magasin d'armes de l'Arsenal de Paris. Il y a dans le milieu un fer rond & large qui se termine en pointe assez longue ; c'était pour percer tout ce qui se présenterait, & tout ce que la tête du cheval choquerait. Cette *armure* servit d'abord contre la lance, & depuis contre le pistolet. Les Seigneurs Français se piquaient fort de magnificence sur cet article, & il est rapporté dans l'Histoire de Charles VII, que le Comte de St-Pol au siége de Harfleur, l'an 1449, avait à son cheval d'*armes*, c'est-à-dire, à son cheval de bataille, un *chamfrain* prisé trente mille écus. Il fallait qu'il fût d'or & merveilleusement travaillé. Il est encore marqué dans l'histoire du même Roi, qu'après la prise de Bayonne par l'armée de ce Prince, le Comte de Foix, en entrant dans la Place, avait la tête de son cheval couverte d'un *chamfrain* d'acier, garni d'or & de pierreries, que l'on estimait quinze mille écus d'or ; mais communément ces *chamfrains* n'étaient que de cuivre doré pour la plupart, ou de cuir bouilli, ainsi qu'on le voit par un compte de l'an 1316, à la Chambre des Comptes de Paris, où il est dit, entr'autres choses : *Item, deux chamfrains dorés & un de cuir.* On

trouve dans le *Traité de la Cavalerie Françaiſe de M. de Mongommeri*, ſous Henri IV, qu'on donnait encore de ſon tems des *chamfrains* aux chevaux. Le but principal de cette *armure* n'était pas ſeulement de conſerver ces animaux & d'épargner la dépenſe d'en acheter d'autres, mais c'eſt qu'il y allait ſouvent de la vie & de la liberté des Gendarmes mêmes, qui étaient infailliblement tués ou bleſſés s'ils venaient à tomber, attendu que leurs armes étaient ſi peſantes, qu'ils ne pouvaient ſe relever de deſſous leurs chevaux. Ces armes défenſives, comme on l'a vu plus haut, étaient néceſſaires pour les hommes comme pour leurs montures, & garantiſſaient les uns & les autres des coups de lance auxquels ils étaient expoſés. Ainſi, depuis qu'on ne s'eſt plus ſervi de ces mêmes armes, on a abandonné non-ſeulement les *chamfrains*, mais encore tous ces harnois dont on a parlé, à cauſe de leur peſanteur & de la dépenſe qu'ils occaſionnaient.

Pour les armes défenſives de l'Infanterie, on en trouve la deſcription dans une Ordonnance de Jean V, Duc de Bretagne, publiée en l'an 1525.

» Jean par la grace de Dieu..... voulons.....
» & ordonnons que des gens du commun de notre
» Pays & Duché, en outre, les Nobles, ſe met-
» tent en appareil promptement & ſans délai; ſa-

» voir, eſt de chaque paroiſſe, trois ou quatre,
» cinq ou ſix, ou plus, ſelon le grand ou qualité
» de la paroiſſe, leſquels ainſi choiſis & élus,
» ſoient garnis d'armes & habillemens qui enſui-
» vent..... Savoir, eſt ceux qui ſauront tirer de
» l'arc, qu'ils ayent *arc*, *trouſſe*, *capeline*, *cour-*
» *tille*, *hache*, ou *mail de plomb*, & ſoient ar-
» més de forts *jacques*, *capelines*, *haches*, ou
» *bouges*, avec ce, ayant *paniers* de tremble, ou
» autre bois plus convenable qu'ils pourront trou-
» ver, & ſoient les paniers aſſez longs pour couvrir
» haut & bas «.

Les armes défenſives qu'on donne ici aux pié-
tons, ſont la *capeline*, le *jacques* & le *panier*.
La *capeline* était une eſpèce de *caſque* de fer,
& le *jacques* une ſorte de juſte-au-corps;
les piétons portaient cet habillement garni de
laiſches, c'eſt-à-dire, de lames de fer, ou de
mailles entre la doublure & l'étoffe. Les *pa-*
niers de tremble ſervaient de boucliers aux
piétons, & on les appellait *paniers*, parce qu'en
dedans, ils étaient creux & faits d'oſier. Cet
oſier était couvert de bois de tremble, ou
de peuplier noir, qui eſt un bois blanc & fort léger.
Ils étaient aſſez longs pour couvrir tout le corps &
formaient des eſpèces de *targes*.

Du tems de François I, les piétons avaient, les
uns des corcelets de lames de fer, qu'on appellait

hallecrets ; les autres, une veste de maille, comme nous l'apprenons du Livre attribué à Guillaume du Bélay, Seigneur de Lerngei. » La façon du tems » présent, dit-il, est d'armer l'homme de pié, d'un » *hallecret* complet, ou d'une chemise, ou *gollette* » de *mailles & cabasset ;* ce qui me semble, ajou- » te-t-il, suffisant pour la défense de la personne, » & le trouve meilleur que la *cuirasse* des Anciens » n'était «. L'*armure* des francs Archers doit avoir été à-peu-près la même que celle du reste de l'Infanterie Française. Nous avons vu de notre tems, donner encore aux Piquiers des *cuirasses* de fer contre les coups de pistolet des *Cavaliers* qui les attaquaient en caracolant, pour faire brèche au bataillon, & ensuite l'entourer. M. de Puysegur, dans ses Mémoires, dit qu'en 1387, les Piquiers des Régimens des Gardes & de tous les vieux Corps, avaient des *corcelets*, & qu'ils en portèrent jusqu'à la bataille de Sedan qui fut donnée en 1641. (*Encyclop. p. 686.*)

La *cuirasse* dont nous avons dit quelque chose, était d'un usage très ancien, & dans le fameux tableau de la prise de Troye par Polygnote, on voyait sur un autel la représentation d'une *cuirasse* composée de deux pièces dont l'une couvrait le ventre & l'estomac, l'autre le dos & les épaules. La partie antérieure était concave, & les deux pièces se joignaient ensemble par deux agraffes,

Il y en avait de trois ſortes chez les Grecs & chez les Romains ; les unes de cuir, les autres de fer, les troiſièmes de drap battu & piqué, c'eſt-à-dire, comme Pline l'aſſure, de pluſieurs doubles de cette étoffe, unis enſemble. Telle était celle d'Alexandre, ſelon Dion de Nicée, & celle de Galba dont il eſt fait mention dans Suétone qui dit, en parlant de la ſédition excitée à Rome par la révolte d'Othon : *Loricam tamen induit linteam, quam haud diſſimulant parum adverſus tot mucrones profuturam.* Dans ſes obſervations ſur Lampridius, Saumaiſe remarque qu'on avait inventé cette *armure* pour le ſoulagement des ſoldats. Vraiſemblablement on mettait des *cuiraſſes* de fer par-deſſus ; quoique les premières euſſent une telle conſiſtance, qu'elles étaient à l'épreuve des traits ; & dans la Vie d'Iſaac I, Nicétas rapporte que Conrad combattit long-tems ſans *bouclier*, couvert ſeulement d'une *cuiraſſe* de linge.

La *cuiraſſe* de cuir était celle que Varròn appelle *pectorale corium*, & Tacite nous apprend que les Chefs des Sarmates en faiſaient uſage. *Id Principibus ac nobiliſſimo cuique tegmen, ferreis laminis, aut pædurio corio concertum.*

Cependant le fer était la matière la plus ordinaire dont elles étaient compoſées, & les Perſes nommaient *clibanarios* les ſoldats qui portaient ces ſortes de *cuiraſſes*, nom dérivé du mot *clibanum*

qui ſignifiait une tuile de fer : mais elles étaient ſi peſantes, qu'on y en ſubſtitua d'autres faites de lames du même métal, couchées les unes ſur les autres & attachées ſur du cuir ou de la toile. Celles-ci furent remplacées par la *cotte de maille* & l'*haubergeon* ; du reſte, il eſt probable, d'après le témoignage des Anciens, que la *cuiraſſe* ne paſſait pas la ceinture, quoique la frange dont elle était bordée, deſcendît juſqu'aux genoux. Le droit de la porter était autrefois en France un titre d'honneur dont était privé celui qui avait douze métairies & qui manquait au ſervice qu'il devait au Roi. On peut voir cette déciſion dans les *Capitulaires* où la *cuiraſſe* eſt appellée *brunia*.

Le *bouclier* dont on ſe ſervait pour ſe défendre des coups de l'ennemi, ſe paſſait dans le bras gauche, & ſa figure a varié chez tous les peuples auſſi ſouvent que chez les Français. Il y en avait de ronds ou ovales qu'on appellait des *rondelles*, & d'autres preſque quarrés, mais qui vers le bas, s'arrondiſſaient ou s'allongeaient en pointe. Ceux des piétons étaient plus longs que ceux de la Cavalerie, & quelques-uns couvraient preſque tout le corps ; on les appellait *targes*, nom que l'on donnait encore à d'autres *boucliers* dont on ne faiſait point uſage pour combattre, mais pour ſe mettre à l'abri des traits.

Selon pluſieurs Savans, le mot *bouclier* eſt dérivé

de *buccularium* ou *buccula*, parce que ſur chacun d'eux, on repréſentait des têtes ou gueules de gorgone, de lion, ou d'autres animaux.

Cléomènes établit à Sparte l'uſage des *boucliers* à anſes; c'était par-là que l'on paſſait le bras, & ces *boucliers* étaient plus commodes, plus sûrs que les précédens qui ne tenaient qu'à des courroies attachées avec des boucles.

Aux *boucliers* des Anciens ont ſuccédé chez les Modernes, les *écus*, *rondaches* ou *rondelles*, *boucliers* ronds & petits que les Eſpagnols portent encore quands ils marchent de nuit.

A l'égard des *boucliers votifs*, c'étaient des eſpèces de diſques de métal, que l'on conſacrait aux Dieux & que l'on ſuſpendait dans leurs Temples, ſoit en mémoire d'une victoire ou d'un héros, ſoit en action de graces d'un triomphe remporté ſur les ennemis dont on offrait les *boucliers* pris ſur eux, comme un trophée agréable à la Divinité. Ces *boucliers votifs* différaient des *boucliers* ordinaires, en ce que les premiers étaient ordinairement d'or ou d'argent, les autres d'oſier & de bois revêtu. Lorſque Lucius Martius eut défait les Carthaginois, on porta au Capitole un *bouclier* d'argent qui ſe trouva dans le butin & qui peſait cent trente-huit livres. Celui que les Eſpagnols avaient offert à Scipion, en reconnaiſſance de ſa modération & de ſa généroſité, pèſe quarante-deux marcs. On le voit dans le

Cabinet du Roi. En général, ces *boucliers* se nommaient *clypei*, *disci*, *cicli*, *aspides*, nom qui convenait également à ceux que l'on portait à la guerre; mais en particulier, on les appellait *pinaces*, *tableaux*, parce qu'on y représentait les grands hommes & leurs belles actions; *stelopiankia*, *tableaux attachés à des colonnes*, parce que souvent on les y suspendait; *protoniani*, *bustes*, parce qu'ordinairement celui du héros en était le principal ornement; *sthetaria* dérivé du mot grec qui signifie *pectus*, parce que les Guerriers n'y étaient vus que jusqu'à la poitrine. Il était permis aux Citoyens d'ériger ces monumens dans les Chapelles particulières, mais ils ne pouvaient en placer dans les Temples, sans y être autorisés par le Sénat.

Le *casque* était l'arme défensive dont on se couvrait la tête & le col. Il avait une visière faite de petites grilles qui se baissaient durant le combat, & se relevaient pour prendre l'air, en rentrant sous le front du *casque*. Il était profond & s'étrecissait en s'arrondissant par en haut, ce qui lui donnait à-peu-près la figure d'un cône. Il avait une mentonnière dans laquelle entrait la *visière* quand elle était baissée, & au-dessus, une espèce de collet de fer qui descendait jusqu'au défaut des épaules. Il était séparé du *casque*, & s'y joignait par le moyen d'un collier de métal.

Le Gendre a remarqué qu'autrefois en France,

tous les Gendarmes avaient le *casque :* le Roi le portait doré, les Ducs & les Comtes, argenté, les Gentilshommes d'ancienne race, d'acier poli, & les autres, de fer simplement.

On voit des *casques* sur les anciennes Médailles, & c'était par-là que les Souverains & les Dieux mêmes se distinguaient. Celui qui couvre la tête de la figure de Rome, est garni de deux ailes, comme celui de Mercure. On s'en sert encore aujourd'hui comme d'une marque de noblesse & de fiefs nobles ; il en fait voir les différens degrés, selon sa nature & sa situation, à plus ou moins de vues sur les écus. Les Rois & les Empereurs le portent dor broché, brodé & damasquiné, tarré de front, la *visière* entièrement ouverte, sans grille, ni barreaux.

Les Princes & les Ducs le portent également d'or, & tarré de front, sans *visière*, mais un peu moins ouvert pour marquer une moindre dignité, & quand ils font usage des barreaux, ils en mettent jusqu'à onze.

La *cotte-d'armes* était l'habillement militaire qu'on mettait par-dessus la *cuirasse :* elle distinguait un parti d'un autre parti, & le soldat, de son Général. Chez les Anciens, on la nommait *chlamys*, *paludamentum*, *sagum*, & si l'on en croit la plupart des Auteurs, ce n'était qu'une draperie ouverte de tous les côtés, qui s'attachait sur l'épaule

droite avec une boucle ou ardillon. Macrobe rapporte que les Anciens comparaient la mappe-monde à une *cotte-d'armes :* Plutarque ajoute qu'Alexandre le Grand vit avec plaisir le plan que les Architectes avaient fait de la ville d'Alexandrie, qui avait la figure d'une *cotte-d'armes* Macédonienne. Ce qui prouve encore que ces *cottes-d'armes* chez les Romains, ainsi que chez les Grecs, n'étaient qu'une draperie qui n'était pas fermée, c'est que Néron, au rapport de Suétone, s'en servait pour berner & faire sauter en l'air ceux qu'il rencontrait la nuit dans les rues : plaisir digne de cet imbécille tyran !

Un autre passage du même Auteur (Vie d'Othon) détermine encore plus précisément la forme de la *cotte-d'armes* des Romains. Cet Ecrivain, après avoir dit qu'un Centurion nommé *Cornélius*, étant venu à Rome solliciter le Consulat pour son Général, & voyant que ses sollicitations étaient infructueuses, leva sa *cotte-d'armes*, & dit en montrant la garde de son épée, » Voilà de quoi vous porter à m'accorder ma demande «. *Rejecto sagulo, ostendens gladii capulum, non dubitasse in Curiâ dicere, hic faciet, si vos non feceretis.* On voit par ces paroles, que la *cotte-d'armes* couvrait les armes de cet Officier, & qu'il fut obligé de la relever pour montrer son épée, ce qui ne peut convenir à la *cuirasse.* Ces sortes d'armes, comme les écharpes de nos Cantabres dans la dernière

guerre, ſervaient à diſtinguer les ſoldats de chaque parti; celles des Empereurs & des Généraux d'armée ſe nommaient *paludamentum*, & celles des bas-Officiers & des Soldats, *ſagum*. Les hauts-Officiers en avaient de fort longues & de fort riches, mais le Général était le ſeul qui eût le privilége d'en porter une de pourpre : il la prenait en ſortant de la Ville, & il la quittait avant que d'y rentrer.

A l'égard des *ſayons* ou *cottes-d'armes* des Germains, il ne leur venaient que juſqu'aux hanches. Cluvier nous en a conſervé la forme; c'était une eſpèce de manteau qui deſcendait juſqu'aux hanches & qui était attaché pardevant, avec une agraffe ou une petite cheville.

Cependant les Français, quoiqu'originaires de la Germanie, avaient coutume de porter ces manteaux plus longs : le Moine de Saint-Gal dit qu'ils deſcendaient par devant & par derrière juſqu'à terre, & que par les côtés, ils touchaient à peine les genoux. Dans la ſuite, on adopta la *cotte-d'armes* des Gaulois, qui, au rapport du même Auteur, était beaucoup plus courte & plus propre pour la guerre. Quelques ſiècles après, Charlemagne rétablit l'ancien uſage, & il paraît que ſous Louis le Débonnaire, on était revenu à la *cotte-d'armes* de ces Gaulois que nous venons de citer. Dans les guerres continuelles que les ſucceſſeurs de

ce dernier Prince eurent à ſoutenir, la mode re-changea, & comme alors la plupart des militaires étaient continuellement à cheval, non-ſeulement la *cotte-d'armes* couvrait tous leurs habits, mais leur magnificence ſe renferma dans cet habillement militaire qu'ils faiſaient ordinairement de drap d'or & d'argent, de riches fourrures d'hermines, de martres zibelines, de gris, de vair, & autres pannes qu'on peignait même de différentes couleurs. Marc Velſer (*Lib. IV. Rer. Aug.*) prétend que les *Héraults d'armes* ont emprunté de ces *cottes-d'armes* les métaux, les couleurs & les pannes qui entrent dans la compoſition des *armoiries.*

La *Cotte-d'armes* de Thibaut VI, dit le Jeune, mort en 1218, était ſans manches, fendue par-devant, & deſcendait juſqu'aux mollets : elle eſt repréſentée ſur les vîtres de Notre-Dame de Chartres.

Celle de S. Louis, en 1270, eſt de la même forme & peinte ſur les vitres de la même Egliſe ; elle n'eſt point armoriée, mais au contraire verte & unie : par-deſſus, on voit une ceinture à laquelle ſans doute on attachait l'épée.

Celle de Jean Chaſtelain de Torote, Sire de Honecourt, mort en 1325, & dont le tombeau eſt dans le Cloître de l'Abbaye d'Orcamp, eſt auſſi ſans manches, mais infiniment plus courte : elle ne deſcend que juſqu'à la moitié des cuiſſes : par le bas, elle eſt découpée en pointe & ſerrée ſur le corps,

corps de manière à marquer la taille, fans ouverture fur le devant qui eft armoirié : probablement elle fe laçait fur l'un des côtés.

Celle de Philippe le Bel à Notre-Dame de Paris, eft large du corps, ainfi que des manches qui defcendent à la moitié de l'avant-bras ; elle touche les genoux, & fur les côtés, elle eft fendue jufques aux hanches, comme une chemife : elle eft bleue & femée de fleurs de lys d'or.

Nous aurons occafion de donner des exemples des *cottes-d'armes* des tems poftérieurs, & nous ferons feulement ici une remarque qui fe préfente d'elle-même ; c'eft que fous des noms différens, nous avons ce même accoutrement fous les yeux, & fans parler de nos *Hérauts d'armes* qui l'ont confervé, les foubreveftes des *Moufquetaires* étaient les véritables *cottes-d'armes*, ainfi que les cafaques des *Gardes de la Prévôté* de la Ville & celles des *Gardes de la Manche*.

EXPLICATION de la Planche précédente.

A, A, A, A, A, A. *Cafques* de différens fiècles.

Celui qui eft marqué de l'année 1228, appartenait à Thibaut VI. On le voit fur les vîtres de Notre-Dame de Chartres.

Celui de 1270 était à S. Louis : il eft peint fur les vîtres de la même Eglife.

Celui de 1325 couvrait la tête de Jean Chaftelain

dont nous venons de parler : il eſt repréſenté ſur ſon tombeau dans le Cloître de l'Abbaye d'Orcamp.

Celui de 1328 était à Philippe le Bel & tel qu'on le voit ſur le monument élevé pour ce Prince dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, en mémoire de la victoire qu'il remporta ſur les Flamands à Mons, l'an 1304.

Celui de 1410 était celui du Duc de Bourbon, deuxième du nom, & nous l'avons fait deſſiner d'après le Livre des hommages du Beauvoiſis.

Celui de 1480 eſt un *caſque* ſans timbre, ni cimier, repréſenté dans la deſcription du Tournoi de René d'Anjou.

B. *Braſſards* de cuir bouilli, aſſemblés avec des nervures de cuir blanc.

C. *Braſſards* de fer.

D, D. *Gantelets* de différentes formes. Le *gantelet* était, comme on le voit, une eſpèce de gros gand de fer dont les doigts étaient couverts de lames par écailles, & qui faiſait partie de l'ancienne *armure*.

E. *Epées* & *maſſes* de Tournois : c'eſt ainſi que ces armes ſont dépeintes dans la deſcription de celui de René.

F. *Cuiraſſe* de Tournois avec *aubergeon* ou *cotte de maille*.

G. *Lance* ſingulière du Tournoi fait à Paris,

à l'occaſion de l'entrée de la Reine Iſabelle de Bavière, en 1389.

H. *Epée & poignard* du Chaſtelain de Torote.

I. *Epée* du Duc de Bourbon.

L. *Chauſſes* de fer de Philippe le Bel : dans la ſtatue qui le repréſente, l'*armure* du pied eſt faite à la *Poulaine*, ce qui prouve l'antiquité de cette chauſſure dont on apperçoit déja des veſtiges dans celle du Comte du Maine que nous avons donné dans le Volume précédent.

MM. *Chauſſes* de fer du Duc de Bourbon : il faut obſerver que juſqu'à Philippe le Bel, il n'y a pas de monument qui conſtate l'uſage de la chauſſure en fer. Juſques-là, les Guerriers étaient couverts de mailles depuis les pieds juſqu'à la tête. A meſure que l'occaſion s'en préſentera, nous parlerons des différens changemens ſurvenus dans les *armures* : celles dont nous offrons les deſſins, étaient les plus eſſentielles à indiquer aux Acteurs, attendu que leur ancienneté les a fait oublier.

ENTREMETS.

Dans les XIII, XIV & XVe ſiècles, les Rois & les plus grands Seigneurs du Royaume ont joint à la ſomptuoſité des banquets ſolemnels, certains divertiſſemens, jeux & ſpectacles qui conſiſtaient

le plus ſouvent en pantomimes, farces de Baladins & repréſentations théatrales : ces divertiſſemens avaient été imaginés pour occuper les convives dans l'intervalle des ſervices d'un grand feſtin, & de-là, ils prirent le nom d'*entremets*, nom que l'on a donné depuis aux intermèdes que l'on jouait dans les entr'actes des anciennes pièces.

Albéric rapporte dans ſa *Chronique*, qu'en 1237, lors du mariage de Robert, frère de S. Louis, avec Mahaut Comteſſe d'Artois, fille du Duc de Brabant, il y eut à Compiègne un ſuperbe feſtin accompagné d'*entremets* dans leſquels on vit un homme à cheval marcher ſur une corde tendue, & que la ſalle était remplie de Méneſtriers qui montés ſur des bœufs couverts de drap écarlate, donnaient du cor à chaque ſervice.

On lit dans Froiſſard, qu'au XIVe ſiècle, il n'y avait pas de banquet royal où l'on ne vît *Méneſtriers de bouche, & de bas métier, appareillés devant le Roy & faiſant leur devoir : ès feſtins des nôces y avoit au milieu d'un ſouper moult honorablement ſervi de tout ce qui étoit poſſible, pluſieurs momeries & moriſques richement accoutrées qu'il faiſoit bon voir.*

En 1378, le Roi Charles V donna à l'Empereur Charles IV ſon oncle, de la Maiſon de Luxembourg, un repas dans lequel il y eut, ſelon la *Chronique* de Nangis, deux *entremets* qui repréſentaient

la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. Aux nôces d'Isabeau de Bavière qui épousa le Roi Charles-IX, il y en eut un autre qui figurait la prise de Troye par les Grecs; mais le plus singulier de tous par l'excès de sa magnificence & par la singularité de son spectacle, est celui qu'Olivier de la Marche décrit dans ses Mémoires, & qui fut donné en 1453, à Lille en Flandre par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne.

L'époque de cet *entremets* est remarquable & remonte au tems où Mahomet II, Empereur des Turcs, se disposait à conquérir Constantinople, Capitale & reste infortuné de l'Empire des Grecs. Le dernier Empereur Chrétien d'Orient, se vit forcé d'envoyer demander des secours à tous les Princes qui professaient sa religion, & entr'autres, il s'adressa au Duc de Bourgogne: celui-ci fut flatté de cette démarche, mais il craignait de compromettre ses forces, & il mit plus d'ostentation dans la manière dont il répondit, qu'il ne fit d'efforts efficaces pour soutenir l'Empereur. D'après cela, il sembla qu'il allait partir pour une croisade, & en conséquence, il rassembla ses principaux Vassaux, ses Généraux, en un mot tous ses grands Officiers dans un banquet dont nous avons parlé plus haut, *pag. 29 & suiv.* au sujet de la fameuse cérémonie du *Vœu du Paon.* Au détail que nous en avons offert, nous ajouterons ici ceux des *entremets* rapportés par l'Historien

que nous venons de citer, & ce que nous allons tirer de cet Auteur, suffira pour faire connaître parfaitement le genre de ces sortes de spectacles.

Adolphe de Clèves, oncle du Duc de Bourgogne, fut le premier qui en donna l'idée à Lille en Flandre, dans une salle immense remplie de tables, ou plutôt de théâtres assez vastes. Sur l'un d'eux, il avait fait placer un navire dont les voiles étaient déployées, & qui était monté par un *Chevalier* armé de pied en cap : devant lui, l'on voyait un grand cygne d'argent, orné d'un collier d'or auquel tenait une longue chaîne du même métal, & qui semblait tirer le navire : près de là, s'élevait un château baigné par un fleuve sur lequel flottait un faucon : ces différens objets étaient l'emblême d'un trait de l'ancienne histoire de la maison de Clèves & rappellaient qu'autrefois un cygne traversant le fleuve du Rhin, amena miraculeusement jusqu'au château de Clèves un *Chevalier* célèbre par ses exploits, & qui devenu l'époux de la Princesse du pays, fut le Chef dont cette illustre maison prétendait descendre.

Dans le banquet que donna Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, les convives furent amusés par de magnifiques *entremets*, & sur l'une des tables, on voyait une église remplie de chantres dont la voix était accompagnée d'un carillon de cloches. Sur l'autre, s'élevait une roche au haut de laquelle

était un enfant nud qui verſait de l'eau-roſe. Sur la troiſième, un vaiſſeau garni de tous ſes agrets & rempli de marchandiſes, ainſi que de mariniers.

Sur la quatrième, était une grande & ſuperbe fontaine avec des ornemens en verre & en plomb artiſtement travaillés : cette même table était couverte d'arbriſſeaux, de fleurs, de verdure, de pierres de toute couleur, & au milieu, paraiſſait un S. André qui avait ſa croix devant lui : par un des côtés de cette croix, jailliſſait une ſource d'eau qui retombait & ſe perdait dans une prairie.

Sur une cinquième table, était placé un énorme pâté qui renfermait vingt-huit joueurs d'inſtruments, & plus loin de là, on appercevait un château flanqué de tours ſur l'une deſquelles était la fameuſe Méluſine en forme de ſerpent : au bas de ces tours, deux fontaines jettaient de l'eau d'orange qui allait remplir les foſſés du château : près de là, tournait un moulin au haut duquel était perchée une pie, & l'on avait figuré des gens de tous états qui la tiraient à coups de flèche pour ſignifier que la chaſſe de cet oiſeau était permiſe au peuple : on avait auſſi repréſenté un vignoble & des tonneaux ; l'un d'eux donnait un liqueur douce, l'autre, un breuvage amer, & des figures d'hommes placées deſſus, tenaient un écrit qui diſait : *Qui en veut, cy en prenne.*

Ailleurs, c'était un déſert au milieu duquel on

voyait un tigre combattant un ſerpent; un homme ſauvage monté ſur un chameau qui avait du mouvement & qui ſemblait cheminer ; un payſan qui avec une perche battait un buiſſon dont il faiſait ſortir une multitude de petits oiſeaux; un *Chevalier* & ſa Dame qui étaient à table dans un verger enclos d'une haye de roſiers; un manant qui paraiſſait ſe moquer d'une Belle trompée dans ſes amours; un fou qui grimpé ſur un ours, parcourait les vallons & les montagnes couverts de neige & de glace; un lac environné de villes & de châteaux : ici, c'était une forêt merveilleuſe garnie d'arbres des Indes & remplie d'une foule d'animaux de toute eſpèce, qui ſemblaient vivans; là, c'était un lion attaché à un arbre, & un homme qui avait l'air d'exciter un chien à déchirer cet animal furieux : plus loin, enfin, on découvrait un mercier paſſant par un village & entouré de payſans qui viſitaient ſa marchandiſe.

Nous ne nous arêterons pas à faire la deſcription du banquet, & nous nous contenterons de dire qu'à côté du buffet couvert de vaſes d'or & d'argent, ainſi que de criſtal enrichi de pierres précieuſes, était repréſentée une grande femme nuë dont la mamelle droite jettait continuellement de l'hypocras : près de cette image, on voyait un lion vivant & retenu par une chaîne de fer à un pilier ſur lequel était écrit : *Ne touchez à ma Dame.*

Lorſque l'on fut à table, on entendit dans l'égliſe de *l'entremets* des airs chantés par pluſieurs voix, & un berger ſortant du pâté, vint y mêler les ſons de ſa muſette; enſuite un cheval ſuperbement enharnaché vint à reculons par la principale porte de la ſalle : il était monté par des hommes aſſis dos contre dos & maſqués, qui ſonnèrent de la trompette au bruit de laquelle on joua des orgues & de divers autres inſtrumens : alors arriva un monſtre porté par un ſanglier, & ſur la tête de ce monſtre, était un homme debout qui fit pluſieurs tours auxquels ſuccéda une marche qui annonçait l'arrivée de Jaſon. Ce héros repréſenta ſon combat contre les taureaux gardiens de la toiſon d'or, il fondit ſur eux la lance à la main, après quoi, il ſe ſervit de la fiole qu'il avait reçue de Médée : cette fiole contenait une eau magique au moyen de laquelle il endormit & dompta ces redoutables taureaux qui jettaient des feux par les narines.

Cette ſcène fut ſuivie de celle du cerf blanc qui portait un bois doré; il était monté par un jeune garçon ſuperbement vêtu & qui chanta un air que le cerf ſemblait accompagner en duo : chacune de ces ſcènes était entremêlée de muſique exécutée dans l'égliſe, ou dans le pâté. Jaſon reparut pourſuivi par un énorme ſerpent; il employa contre lui le javelot & l'épée, mais ne pouvant venir à bout de le vaincre, il lui préſenta

l'anneau merveilleux de Médée ; à cet aſpect, le monſtre tomba, Jaſon lui coupa la tête & lui arracha les dents.

L'inſtant d'après, on vit paraître un dragon qui vomiſſant feux & flames, traverſa la ſalle avec la plus grande rapidité ; à peine l'eut-on perdu de vue, que l'on vit en l'air un héron qui fut chaſſé & pris au vol par un faucon.

Jaſon ſe préſenta pour la troiſième fois. Il menait une charrue attelée des taureaux qu'il avait domptés ; il les fit labourer, les abandonna, tira de ſa gibecière les dents du ſerpent, les ſema, & auſſitôt il en ſortit des hommes armés qui ſe livrèrent un combat cruel dans lequel ils ſe maſſacrèrent les uns & les autres.

Ce fut à la fin de cet *entremets* que parut ce géant dont nous avons parlé plus haut dans l'article du *vœu du Paon*, vœu qui, ſelon pluſieurs Hiſtoriens, fut prononcé pour la dernière fois dans le Banquet que nous venons de décrire. D'ailleurs le zèle du Duc de Bourgogne pour la défenſe de la Chrétienneté devint abſolument inutile, & la Croiſade n'eut pas lieu, attendu que l'on fut informé de la priſe de Conſtantinople par Mahomet II, tandis que les Princes Chrétiens délibéraient encore pour aller défendre cette Place.

A l'hiſtorique de ces *entremets*, nous joindrons

le tableau de ceux qui eurent lieu à l'occaſion du mariage du Duc Charles de Bourgogne avec Marguerite d'Yorck, ſœur du Roi d'Angleterre, & ces derniers ne paraîtront pas moins extraordinaires que les précédens.

Durant le premier Banquet des nôces, on vit arriver dans la ſalle une licorne de la grandeur d'un cheval, & parée d'une couverture peinte aux armes d'Angleterre; un léopard placé ſur cette licorne portait une bannière du même pays & une fleur de Marguerite; la licorne fit le tour des tables au ſon des divers inſtrumens, s'arêta devant le Duc de Bourgogne, & alors un Officier lui préſenta la fleur que nous venons de nommer, en lui diſant : *Le fier & redouté léopard d'Angleterre vient viſiter la noble compagnie, & pour la conſolation de vous, de vos alliés, pays & ſujets, vous fait préſent d'une Marguerite.*

A la licorne ſuccéda un grand lion tout doré & orné des armes du Duc de Bourgogne. Sur ſon dos il portait une jolie naine en habit de bergère tenant d'une main une *bannière* de Bourgogne, & de l'autre un petit lévrier en leſſe. Le lion fit pluſieurs tours dans la ſalle, & finit par s'approcher de la nouvelle Ducheſſe à laquelle il adreſſa le rondeau ſuivant.

Bien vienne la belle Bergère
De qui la beauté & manière

Nous rend ſoulas & eſpérance,
Bien vienne l'eſpoir & fiance
De cette Seigneurie entière.
Bien devant celle tenir chère,
Qui nous eſt garand & frontière
Contre danger & tant qu'il penſe
Bien vienne :

C'eſt la ſource, c'eſt la minière,
De notre force grande & fière,
C'eſt notre paix & aſſurance :
Dieu louons de telle alliance,
Crions, chantons, à lie chère,
Bien viennne.

Après ce rondeau, deux *Chevaliers* prirent la petite Bergère, la mirent ſur la table, & l'offrirent en préſent à la jeune Ducheſſe.

Dans le troiſième *entremets* de cette journée, parut un dromadaire richement orné & enharnaché à la manière Saraſinoiſe : il portait ſur le dos deux grands paniers au milieu deſquels était un homme vêtu en Sauvage Indien, qui jetta ſur les tables des oiſeaux de différens plumages, renfermés dans ces paniers.

Les *entremets* du ſecond jour répréſentèrent les douze travaux d'Hercule, & d'abord on le vit dans ſon berceau où il était allaité par ſa nourrice : tout à coup s'avancèrent deux ſerpens qui dévorèrent ſon frère jumeau placé à côté de lui; puis ils fondirent ſur Alcide qui les étouffa.

Dans le ſecond exploit on le montra ſur un vaiſſeau, accompagné de Théſée, & abordant une montagne remplie de moutons : Hercule ſort de ſon navire & veut en emmener quelques-uns ; un Géant vient à lui ; le combat s'engage, & le Géant eſt vaincu. Le Roi du pays s'avance, mais il eſt obligé de ſe ſoumettre, & maître des troupeaux, Alcide s'éloigne du rivage.

Dans le troiſième de ſes travaux, il délivre Héſione, défait un monſtre & l'attache à ſon vaiſſeau. Chacun de ſes triomphes était expliqué par des vers qu'on expoſait dans la ſalle du feſtin, & voici ceux que l'on avait faits pour déſigner le dernier dont nous venons de parler.

Hercule conquêta de l'honneur grand monjoye
D'occir le fier monſtre qui vouloit faire proye,
D'Héſione la belle ſille au firand Roy de Troye
Et mit le Peuple à paix, à repos & à joye.
O! nobles *Chevaliers !* ô! toute gentilleſſe!
Prenez ici exemple, Hercule vous en preſſe,
Pour garantir les Dames, montrez grand hardieſſe,
Faites-vous détrancher pour honnête proueſſe,
Deffendez leur honneur car n'eſt autre richeſſe :
Qui autrement le fait, il offence nobleſſe.

Dans ſon quatrième exploit, Hercule triompha de trois lions, & les *entremets* finirent par l'arrivée d'un griffon d'or & d'azur, orné des chiffres du Duc & de la Ducheſſe : il fit pluſieurs tours

dans la ſalle & ouvrit ſon bec d'où il ſortit une multitude d'oiſeaux en vie qui ſe répandirent de tous les côtés.

Dans un autre banquet donné à l'occaſion du même mariage, le milieu de la ſalle du feſtin était rempli d'une tour magnifiquement décorée, & environnée de tentes & de pavillons : de cette tour ſortit une Sentinelle qui ſonna de la trompette; quatre fenêtres s'ouvrirent, & auſſi-tôt il en ſaillit quatre ſangliers qui ſonnant auſſi de la trompette, portaient la bannière du Duc de Bourgogne. Alors la Sentinelle appella ſes *hauts Meneſtriers*, & des quatre mêmes fenêtres s'élancèrent trois chevaux & un bouc qui jouèrent de la trompe & du hautbois. La Sentinelle demanda *ſes Joueurs de flûte*, & quatre loups tenant à leurs pattes chacun un de ces inſtrumens, vinrent en exécuter pluſieurs airs. Enſuite la Sentinelle voulut faire venir ſes Chantres, & ces derniers furent repréſentés par quatre gros ânes qui chantèrent le rondeau ſuivant à quatre parties.

Faites-vous l'âne, ma maitreſſe ?
Cuidés vous par votre rudeſſe
Que je vous doive abandonner ?
Ja pour mordre ne pour ruer,
Ne m'aviendra que je vous laiſſe
  Pour manger chardon comme âneſſe,
Pour porter bats, pour faix, pour preſſe,

Laiſſés ne puis de vous aimer.
Faites-vous l'âne ?

Soyez farfante ou mocquereſſe,
Soit lâcheté ou hardieſſe,
Je ſuis fait pour vous honorer,
Et donc me devez-vous tuer,
Pour avoir le nom de meurdreſſe,
Faites-vous l'âne ?

On peut remarquer que de tous les vers que nous venons de citer, les moins mauvais & les plus réguliers ſont ceux de ces ânes.

La Sentinelle ſe fit entendre pour la cinquième fois, & à ſon ordre parurent ſept figures de ſinges qui firent une infinité de tours différens dans une des galeries de la tour: ils y trouvèrent un Mercier endormi auprès de divers inſtrumens, ils en prirent chacun un, & formèrent un ballet qu'ils exécutèrent ſur leur muſique.

Dans les *entremets* d'une autre journée, on continua la repréſentation des travaux d'Hercule: on y vit ce héros qui accompagné de Pirithoüs & de Théſée, deſcend aux Enfers pour ſe venger de Pluton, raviſſeur de Proſerpine: Pirithoüs eſt dévoré par Cerbère, Théſée va périr, Hercule vole à ſon ſecours, abat le monſtre, le livre à ſon ami, & jaloux de pourſuivre ſon entrepriſe, il s'élance au milieu des feux qui lui défendent l'entrée du Tartare, parvient juſqu'à

Proſerpine, l'enlève, & la ramène ſur la terre.

Dans un autre *entremets*, ce même Alcide monté ſur un ſuperbe cheval, & toujours accompagné de Théſée, combat deux jeunes & vaillantes Amazones, dont le courage oblige les deux guerriers à laiſſer la victoire indéciſe.

Les autres travaux d'Hercule furent l'attaque de l'Hydre au ſept têtes, la défaite des onze Géans, la vengeance qu'il tira de Cacus, la victoire qu'il remporta ſur le Sanglier, le carnage qu'il fit des Sagittaires, enfin les colonnes qu'il planta dans la mer pour ſervir de monument & de terme à ſes travaux. Les vers ſuivans donnèrent l'explication de ce dernier *entremets*.

Hercules en ſon tems ou tant de renom a ;
Entre ſes grands proueſſes douze fois travailla,
Dont le dernier fut tel que les bornes planta
En la grand mer d'Eſpagne, dont ſa gloire monta;
Or vous tous qui lizez cette ſignifiance,
Mettez borne à vos faits, ſi montrerez prudence
Faites comme Hercule en votre déſirance,
Abornés vos déſirs en mondaine eſpérance,
Car le jour eſt preſcrit, & faut que l'on y penſe,
Que paſſer ne pourront pour or ne pour chevance.

Les détails que nous avons renfermés dans ce chapitre ſont plus que ſuffiſans pour donner une juſte idée des *entremets* : ſi ces anciens divertiſſemens ne ſuppoſent pas beaucoup de goût dans

nos

nos ancêtres, ils prouvent au moins qu'ils aimaient la magnificence, & que les arts méchaniques étaient déja pouſſés à un degré de perfection dont il ne paraît pas que nous ayons fait uſage dans nos ſpectacles. Ceux que l'on offrait dans les *entremets* demandaient une infinité de machines plus étonnantes les unes que les autres, & nous n'en citerons pour exemple que celle qui parut dans le banquet que nous venons de décrire : c'était une baleine de ſoixante pieds de long & d'une hauteur proportionnée, qui fut amenée par deux Géants : elle s'avança au ſon des trompettes, fit le tour de la ſalle en imitant tous les mouvemens qui lui étaient analogues, s'arêta devant le Duc de Bourgogne, & ouvrit un large goſier d'où ſaillirent deux Sirènes qui ſe mirent à chanter : au ſon de leurs voix douze *Chevaliers* ſortirent encore de la même baleine dans le ventre de laquelle on entendit jouer un tambourin qui fut danſé par les Syrènes & les *Chevaliers* : enſuite ces derniers combattirent entr'eux, &, à la voix des Géants, ils rentrèrent avec les Sirènes dans l'intérieur de l'énorme poiſſon qui s'en retourna comme il était venu.

De pareilles machines nous étonneraient beaucoup aujourd'hui, & ſi l'on veut faire un peu d'attention à ce que l'on vient de lire, on ſera forcé de convenir que nous avons beaucoup perdu,

ſoit du côté de l'invention théâtrale, ſoit du côté de l'exécution : nous propoſerons des moyens d'acquérir dans ces deux parties, lorſque nous parlerons de l'illuſion qui doit régner ſur la ſcène ; c'eſt un objet trop intéreſſant pour ne pas réunir dans notre ouvrage tout ce qu'en ont dit les Artiſtes & les Amateurs.

ARMOIRIES.

L'Armoirie au premier aage
Si précieuſe on tenoit,
Que nul n'en avoit l'uſage
N'eſtant noble de lignage
Si du Prince ne l'avoit ;
Car le Prince ou Capitaine
Tant ſeulement l'ordonnoit,
Pour une marque certaine
A celui qui avec peine
Plus vaillamment combattoit ;
Auſſi la reconnoiſſance
Pouſſoit le cœur du ſoudart
Pour monſtrer que ſa vaillance,
En aſſaut, ou en défenſe,
Ne redoutoit le hazard.
Delà, la noble Armoirie
Enfin ſon nom a tiré ;
Car de la Gendarmerie
Qui devant s'en eſt ſervie,
L'office on a retiré,
Pour ce que les preux gens d'armes

Qui tel guerdon recevoient,
Pendoient ſur les froides lames
Au premier front de leurs armes
Les faits qui leur cœur monſtroient.
Mais les choſes ordonnées
Le mieux du commencement,
Pour n'être bien maniées,
Retenues ou priſées,
Enfin ſentent changement :
Le tems qui la fin ameine
A tout ce qui au monde eſt,
Qui abuſe notre peine
Et qui ſous la lame traîne
Tout ce qui ſous le ciel naiſt ;
A fait que l'ordre notable
Qu'en armoirie on tenoit,
Ait eu ſa fin miſérable
Par la faute inexcuſable
De ceux à qui plus touchoit ;
Delà vient que la nobleſſe
N'a des armes ſeulement,
Mais ceux qui n'ont pas l'adreſſe
De ſavoir comment on dreſſe
Leur blaſon tout ſimplement.
Si que la marque de guerre
Eſt comme venue à rien,
Chacun la voulant acquerre,
Sans loing ou près de ſa terre
Se monſtrer homme de bien.
Deſorte que les années
Ont ſouffert aux roturiers
Que de couleurs honorées
Euſſent armes blaſonnées

Dont les Grands ſe tenoient fiers.
Or quoy qu'ils ayent ſceu faire
Ils n'ont peu tant accouſtrer,
Par leur faute, leur affaire
Qu'on n'ait bien veu le contraire
De ce qu'ils vouloient monſtrer.
Ce que voyant, d'aventure
De Bara l'a pris à cœur,
Et a tant fait par ſa cure
Que tout remis en nature
Les Nobles auront l'honneur.
Donc ici la connoiſſance
De la faute qu'aucuns font
Monſtrera que l'ignorance
Conjointe à leur impudence
Les fait paroir tels qu'ils ſont.

Cette pièce eſt de F. Béroald, & nous l'avons citée en entier, parce qu'elle fait connaître en même-tems & le reſpect que l'on avait pour les titres de nobleſſe dans leur origine, & l'abus que l'on en a fait peu de tems après, abus confirmé par Bara contemporain de Béroald, & auteur d'un ouvrage, intitulé : *Le Blaſon des Armoiries.*

Ces *Armoiries*, marques de nobleſſe & de dignité, étaient compoſées régulièrement de certaines figures données ou autoriſées par les Souverains pour la diſtinction des perſonnes, ainſi que des maiſons, & on les nomme *Armoiries*, tant parce qu'elles ont pris leur origine des ar-

mes, que parce qu'on les portait principalement ſur le *bouclier*, ſur la *cuiraſſe*, & ſur les *bannières.* Les plus belles, ſelon l'art, ſont les moins chargées, & celles dont les figures ſont faites de ſimples traits : dans les unes comme dans les autres, il n'entre que cinq couleurs & deux émaux. Leur nom vient principalement du mot *armure*, attendu qu'autrefois on peignait ſur les *écus*, les *caſques* & les *cottes d'armes* des *Chevaliers*, les marques qu'ils avaient priſes pour ſe diſtinguer, tant à la guerre, que dans les tournois.

Les Savans ne ſont nullement d'accord ſur l'origine de ces *Armoiries* : Favyn prétend qu'elles ont exiſté dès le commencement du monde; Segoin, du tems ſeulement des enfans de Noé; d'autres, qu'on ne les a connues que ſous Oſiris, ce qui eſt appuyé par quelques paſſages de Diodore de Sicile; d'autres, du tems des Hébreux, parce qu'on a donné des armes à Moïſe, à Joſué, aux douze Tribus, à Eſther, à David, à Judith &c.; & d'autres, en attribuent l'invention aux ſiècles héroïques, aux Empereurs des Aſſyriens, des Mèdes & des Perſes, & ils en citent pour garans Philoſtrate, Xénophon & Quinte-Curce; quelques-uns enfin prétendent qu'Alexandre régla les *Armoiries* & l'uſage du Blaſon. Le P. Monet veut qu'elles ayent commencé ſous l'empire d'Auguſte; ceux-ci, pendant les innondations des Goths; ceux-là, ſous l'empire de Charlemagne. Chorier, dans

H 3

ſon *Hiſt. du Dauphiné tom.* 1, *pag.* 97, obſerve que les titres des Gaulois étaient les *boucliers* qui les couvraient entièrement ; que chaque ſoldat y faiſait peindre quelque marque qui lui était propre, & à la vue de laquelle il pouvait être reconnu entre ſes compagnons : il cite ſur cela Pauſanias qui le dit en effet, & c'eſt-là, ſelon Chorier, l'origine des armes des familles nobles. Il écrit ailleurs qu'il y aurait de l'ignorance à croire que les Romains aient entièrement manqué *d'Armoiries*, mais qu'il n'y en aurait guère moins à ſoutenir qu'ils en aient eu de propres à chaque famille. Spelman dit que ce ſont les Saxons, les Danois & les Normands qui les ont apportées du Nord en Angleterre, & de-là en France.

Il eſt certain que de tems immémorial, il y a eu parmi les hommes des marques ſymboliques pour ſe diſtinguer dans les armées, & qu'on en a fait des ornemens de *boucliers* & d'*enſeigne*, mais ces marques ont été priſes indifféremment pour deviſes, emblêmes, hyéroglyphes &c. & ce n'étaient point des *Armoiries* comme les nôtres qui ſont des marques héréditaires de la nobleſſe d'une maiſon, réglées ſelon l'art du blaſon, & accordées ou approuvées par les Souverains. Ainſi avant Marius, l'aigle n'était pas l'*enſeigne* perpétuelle du Général des Romains ; ils portaient indifférem-



J. D. Dugourc del. Th. F. Viguet Sculp.

ARMOIRIES.



ment dans leurs étendarts, où un loup, ou un léopard, ou une aigle, selon le choix de celui qui commandait. On remarque la même diversité à l'égard des Français; ce qui fait que les Auteurs sont partagés lorsqu'ils parlent des *Armoiries* de France.

A l'égard des anciennes, Bara prétend comme Segoin, que leur origine remonte jusqu'à Osiris, & que sur son *pavois* ou *bouclier*, son fils aîné avait fait graver pour ses armes un lion rampant couronné, tenant une hache entre ses pattes. *Cela est confirmé*, ajoute-t-il, *par Hérodote qui dit que la cité de Féluse en Toscane, porte encore les distes armes qui s'y voyent insculpées, & que les Viterbiens porterent en leur monnoie la figure dudit Hercule* (fils aîné d'Osiris) *d'un costé; & de l'austre son lion, & ce jusqu'au tems de Didier, Roy des Lombards. Ses deux autres freres Anubis & Macédon, porterent en leurs escus, l'un un chien passant, & l'autre un loup ravissant ou rampant;* (quelqu'un ajoute qu'il tenait une oye par le col) *& ce selon la signification de leurs mœurs, nature & condition. Quant aux armoiries de leur pere Osiris, il y avoit un sceptre royal, & au-dessus un œil; ce qui est demeuré en grande estime, parce que l'on voit en plusieurs pyramides, obélisques, colonnes, & autres anciens édifices, cela insculpé & a servi aux anciens Egyptiens, desquels*

il étoit Roy, comme de lettres ou enſeignes qu'on nomme hyérogliphes.

Selon le même Auteur, ces Egyptiens avaient auſſi des crocodilles, des hyppotanes, des ſphinx; les Perſes un archer, des centaures, des harpies, &c.; les Parthes, une aile étendue en face, ou une moitié d'oiſeau ſans tête, ou des hyènes, des léopards &c; les Troyens, Minerve; les Grecs, Neptune; les Lacédémoniens, un Λ; les Meſſéniens, un Ω; les Galates, toutes ſortes de bêtes; les Africains, des panthères & autres animaux. Selon quelques Ecrivains, Sémiramis, femme de Ninus, Reine des Babyloniens, avait une colombe ſur ſes *armoiries*, & ſelon les autres un léopard qu'elle avait tué de ſa main. On prétend que dans ſon conſeil, Alexandre le Grand décida que ſur leur *bannière* ſes Capitaines en porteraient d'analogues à leurs exploits, & que Jules-Céſar en fit autant devant Carthage au ſujet d'un débat ſurvenu entre ſes Officiers au ſujet de leurs proueſſes.

Les cinq couleurs qui entrent dans les armoiries, ſont le *gueule*, le *cinnabre*, l'*azur*, le *ſable*, le *cynople* & le *pourpre* : ce dernier eſt compoſé de l'azur & de l'argent : le *gueule* eſt le rouge, le *cinnabre* le vermillon, l'*azur* eſt le bleu, le *ſable* le noir, & le *cynople* eſt le verd.

Quelques Nations ont deux couleurs de plus :

la première eſt l'orange, que l'on appelle mine de plomb en peinture, & que pour les ſignes ils approprient à la tête du dragon: la ſeconde eſt nommée ſanguine, c'eſt-à-dire, lacque ſelon nous, & ces peuples ne s'en ſervent que pour repréſenter des dragons aîlés.

L'*or*, permis aux Nobles ſeulement, ſignifie vertus, foi, conſtance, force, & eſt pris pour une marque de richeſſe, bon vouloir, réconfort, hauteſſe, ſolidité, pureté, ſplendeur & perfection.

L'*argent* déſigne eſpérance, & ſe met pour innocence, humilité, beauté, victoire, blancheur & félicité.

Gueule, ſignifie charité.

Azur, juſtice.

Sable, prudence.

Synople, force.

Pourpre, réſervé aux Souverains, déſigne abondance, largeſſes & dignité, grace de Dieu & du monde.

Originairement, comme nous l'avons dit, les Nobles ſeuls jouiſſaient du droit d'avoir des *armoiries*; mais les Pariſiens annoblis par Charles V, acquirent celui d'en porter l'an 1371, & les Bourgeois les plus notables des autres Villes en prirent à leur exemple: celles des *Chevaliers*, ainſi que leurs *bannières*, ſont l'objet principal de cet article, & le deſſin qui précède ſervira de modèle aux diffé-

rens objets de cette eſpèce, que l'on doit employer au Théâtre.

EXPLICATION de la Planche.

A. *Pennon* du Duc de Bourbon.

B. ſa *Bannière*.

C, C, C. *Banderoles* à ſes armes, attachées à des lances.

D. L'*Ecu* de ſes armes.

E. Le *heaume* ou timbre ſurmonté du *cimier* de ſes armes, ou *lambrequin* armoirié, & garni du *volet*.

F. Autre *heaume* ou timbre de Louis II du nom, Duc de Bourbon & Comte de Clermont, tel qu'il eſt au Livre des Hommages du Beauvoiſis.

G. *Ecu* chargé de la deviſe relative au *cimier*.

COUR D'AMOUR.

Nous avons dit que la galanterie était un des caractères diſtinctifs des mœurs antiques de la France; & cette galanterie qu'il ne faut pas confondre avec celle du ſiècle préſent, animait les Chevaliers à la gloire, & les Dames à la vertu. Aſſujetie aux loix de la bienſéance & de l'honneur, elle avait toute la délicateſſe & toute la vivacité de l'amitié, ſans faire éprouver les emportemens de la paſſion. Delà ces idées pures qu'on ſe faiſait de

l'amour, delà ces inſtructions que les jeunes gens recevaient ſur la décence & ſur les mœurs.

Amour, diſait un Troubadour de la Maiſon d'Agout, *amour porte aux plus belles actions. Il engage à une conduite honnête. Vous n'aimez point, vous ne méritez pas d'être aimé, vous qui demandez à celle dont votre cœur eſt épris, des choſes que la vertu condamne. Quelqu'ardent deſir qui vous tourmente, vous ne devez rien vouloir contre ſon honneur. Amour n'eſt qu'une même volonté avec l'objet aimé pour tout ce qui peut augmenter ſa gloire. Déſirer autre choſe, c'eſt démentir le nom d'amour. Les amans du tems paſſé ne cherchaient que la gloire de bien aimer, & les belles n'auraient jamais conſenti à rien de deshonnête : auſſi les uns & les autres étaient-ils remplis de mérite, n'aſpirant qu'à l'honneur.*

Bien doivent, ajoute-t-il, *bien doivent les amoureux ſervir amour, car amour, loin d'être un péché eſt une vertu qui rend bons les méchans & les bons encore meilleurs. Il met les hommes dans la vue de bien faire. D'amour procède la chaſteté, car qui entend bien l'amour ne peut rien faire de méchant.*

Ben devon li amador,
De bon cor ſervir amor ;
Car amor non es peccats,
Ans & verturs, q'els malvatz
Fai bons, ell bons ſon meilhor.

E met home en via
De ben far tot dia :
Et d'amor mon caſtitatz.
Car qu'en amour ben s'enten ,
Non pot far q' pueis mal reinh.

D'après cette galanterie on ne doit pas être étonné des marques de ſenſibilité que l'on ſe donnait ſans réſerve ſous les yeux d'un époux , en préſence de tout un peuple , & quelquefois au milieu d'une Cour brillante. C'était, diſait-on, la reconnaiſſance & l'eſtime qui empruntaient les expreſſions de l'amour , & l'on ne ſavait point diſſimuler, parce que les mœurs n'étaient pas corrompues. *Il y a long-tems*, écrivait un Moine Troubadour , qui s'était fait Chevalier de la Vierge , *il y a long-tems que je me plains de ſes rigueurs. Je ſuis à genoux devant elle comme ſon très-humble eſclave , plein d'ardeur dans l'attente de ſes regards & d'admiration de ſon beau corps & de ſes agréables manières.* Ce paſſage fait voir que le fanatiſme de l'amour ſe mêlait à la pratique des devoirs les plus ſaints & les plus religieux. La galanterie qui en était la ſuite, était le ſujet ordinaire des entretiens : les Dames , les *Chevaliers* , les *Troubadours* s'exerçaient à diſputer ſérieuſement ſur cette matière , & il n'y avait aucun ſentiment de cœur , quelque fineſſe qu'on lui ſuppoſe , qui pût échaper à leur ſagacité. Tous

les cas imaginables étaient prévus, difcutés, décidés, & quelquefois on propofait, en forme de défi, des queftions auxquelles on attachait beaucoup plus d'importance qu'aux affaires d'Etat. Les affemblées où s'agitaient ces mêmes queftions, s'appellaient en général *Cours d'amour*, & c'eft l'explication la plus raifonnable que l'on puiffe donner de ces cours galantes dont on a tant parlé, mais que l'on n'a point connues, puifque l'on ne trouve aucun monument qui les concerne.

Les Seigneurs, felon un Troubadour, *étaient adonnés à l'amour, combattaient, faifaient des tournois par-tout le monde, & tenaient des affemblées de Dames courtoifes, fages, fpirituelles, qui portaient des patenôtres des parfums, &c.* Quoique ces affemblées ne fuffent pas différentes des autres par la qualité des perfonnes qui les compofaient, elles devaient cependant être plus nombreufes & demander plus d'appareil. On les nommait auffi *Cours d'amour* par allufion aux fujets qu'on y traitait d'une manière plus particulière. (*Hift. génerale de Provence* 1778, *par un Oratorien, de l'Académie de Marfeille*).

Il y a eu en Provence des *Cours d'amour* qui étaient des efpèces de Jurifdictions où fe plaidaient & fe jugeaient foit des caufes galantes, foit des queftions délicates; ces Tribunaux étaient occupés par les Dames les plus qualifiées, & Gaufridy, Confeiller

au Parlement de cette Province, rapporte dans ſon Hiſtoire, que ſous le règne des premiers Bérengers, Comtes Souverains de ce pays, on avait établi des *Cours d'amour* à Signe & à Pierre-Feu; on a même conſervé les noms des Dames qui y préſidaient, ce qui prouve que ces Cours n'étaient point de ſimples amuſemens de ſociété, mais des Tribunaux dont les Jugemens devaient être reſpectés & ſuivis. Les noms des Préſidentes peuvent encore intéreſſer pluſieurs familles, & cette raiſon nous a paru ſuffiſante pour devoir les citer: les voici.

Stéphanie, femme de Raimond de Baux, fille de Gilbert, Comte de Provence.

Adelaſie, Vicomteſſe d'Avignon.

Alacre, Dame d'Ongle.

Hermeſinde, Dame de Poſguieres.

Bertrande, Dame d'Orgon.

Mabile, Dame d'Ieres.

La Comteſſe de Die.

Roſtagne, Dame de Pierre-Feu.

Bertrande, Dame de Signe.

Jauſſerande de Clauſtral

Les Poëtes étaient en quelque ſorte les Avocats de ces Parlemens; ils avaient ſouvent des cauſes à y porter; & elles étaient d'autant plus intéreſſantes, que la réputation, l'honneur, la fortune même s'y trouvaient preſque toujours engagés.

C'eſt à ces *Cours d'amour* que l'on fut redevable de la politeſſe qui régnait dans celles des Comtes de Provence, & que nos vieux Romanciers ont tant célébrée : elles ne ſervirent pas moins à maintenir les loix & l'eſprit de la *Chevalerie*.

Outre les *Cours d'amour*, il y avait des aſſemblées qui en dépendaient, & dans leſquelles on agitait des queſtions de fine galanterie. Il eſt probable que ces conférences n'ont pas moins contribué à inſpirer le goût des vers aux Provençaux, que l'exemple des grands Princes qui s'en occupaient. Si rien ne polit l'eſprit comme la converſation des femmes, rien auſſi ne rend les Poëtes plus galants que le déſir qu'ils ont de leur plaire & de les fixer.

L'Héroïne des chants de Pétrarque, Laure qui ne fut pas moins recommandable par les agrémens de ſon eſprit & par ſes connaiſſances dans les Belles-Lettres, que par les charmes de ſa figure, Laure fut un des principaux ornemens de la *Cour d'amour* dans laquelle Gantelme de Romanil ſa tante tenait un rang diſtingué. Cette Cour était ſemblable à celle qui ſe tenait ſous les Bérengers, & pour Préſidentes on y comptait :

Jeanne, Dame des Baux.

Agnete de Forcalquier, Dame de Trets.

Briande d'Agout, Comteſſe de Lune.

Mabille de Villeneuve, Dame de Vence.

Béatrix d'Agout, Dame de Sault.

Isoarde de Roquefeuil, Dame d'Ansoins.

Anne, Vicomtesse de Talard.

Blanche de Flassans.

Douce de Mortiers, Dame de Clumang.

Antoinette de Cadenet, Dame de Lambesc.

Madeleine de Salon, Dame de Salon.

Rixende de Puyverd, Dame de Trans.

Les anciens Troubadours ou Poëtes Provençaux faisaient des chansons d'amour, des *sirventes* & des *tensons*. Les *sirventes* étaient des satires contre toutes sortes de gens; les *tensons* contenaient des demandes ingénieuses sur l'amour & sur les amans : ces demandes donnaient lieu à des réponses où l'on cherchait à faire briller l'esprit, & comme les sentimens étaient toujours différens, il en naissait des disputes que l'on appellait *jeux-partis*.

Il y avait aussi une société de personnes instruites qui se réunissaient pour se communiquer leurs ouvrages & pour s'entretenir des diverses matières que l'amour peut fournir : ils donnaient leurs jugemens sur les jalousies, ainsi que sur les brouilleries des amans, & ces sortes de sociétés se nommaient aussi *Cours d'amour*. C'était-là que se décidaient les questions embarassantes, occasionnées par les *tensons*. Enfin on établit des Tribunaux de galanterie dans plusieurs Villes du Royaume, & l'on choisissait toujours pour Juges les Dames que leur

leur naiſſance, leur eſprit & l'uſage du monde rendaient plus habiles dans ces matières. Elles péſaient les fautes commiſes de part & d'autre, elles impoſaient des peines proportionnées, en un mot, elles preſcrivaient la forme des ruptures, ou les articles de réconciliation. Il n'était permis ni de décliner leur Juriſdiction, ni d'appeller de leurs jugemens, que l'on nommait les *Arrêts d'Amour*.

Voilà à-peu-près ce que l'on ſait de ces anciennes *Cours d'Amour* conſidérées comme tribunaux, comme aſſemblées & comme jeux. Il n'exiſte ni code des loix établies dans ces Juriſdictions galantes, ni recueil des queſtions & des cauſes qui s'y agitaient; mais Martial d'Auvergne, Procureur & Notaire à Paris au milieu du XVe ſiècle, a pu avoir connaiſſance de ces différens objets, & comme il était auſſi bon Ecrivain que bon praticien, il a raſſemblé dans un charmant ouvrage cinquante & une cauſes d'amour avec les Jugemens vrais ou fictifs qui en ont été la ſuite. Cet Auteur a eu des Commentateurs parmi leſquels on diſtingue ſur-tout le ſavant le Court de Saint-Saphorin qui avec une érudition & une gravité vraiment plaiſantes, a traité, diſcuté, approfondi pluſieurs paſſages du galant Arétiſte, & c'eſt principalement dans ce livre précieux qu'il faut chercher à s'inſtruire de la Juriſprudence de la *Cour d'Amour*. (*Voyez la Préface*

de l'Abbé Dufrênoi, Editeur des Arrêts d'Amour, 1731.)

Les procès qui s'élèvent ſur les intérêts du cœur, ne ſe portent pas communément devant les Tribunaux; ce ſont preſque toujours des affaires de petits Commiſſaires où les cliens ſont en même-tems Juges & Parties; les Audiences n'y ſont pas publiques, & les Jugemens s'y rendent à *huis-clos*. Le talent de Martial a donc été de faire rapporter devant des Arbitres compétens tout ce qui pouvait ſe publier des myſtères ſecrets de l'amour. Cet ingénieux Hiſtorien dans lequel on a beaucoup puiſé, peut encore fournir des ſujets pour le Théâtre, & en citant les traits les plus relatifs à la *Cour d'Amour*, nous ferons connaître ce que ſon ouvrage renferme de plus piquant. Nous conſerverons ſon ſtyle ſimple & naïf dans les endroits où il ne devient pas trop obſcur, & nous allons commencer par l'Introduction en vers qu'il a placée à la tête de ſon *Recueil d'Arrêts* : on y remarquera le coſtume des Juges de ce Tribunal galant.

Environ la fin de Septembre
Que faillent violettes & flours,
Je me trouvai en la Grand'Chambre
Du noble Parlement d'Amours.
Et advint ſi bien, qu'on vouloit
Les derniers Arrêts prononçer.
Et que à cette heure, on appelloit
Le Greffier pour les commencer.

Si étoient-illec bien empris
A les rapporter & à voir ;
Au milieu desquels je me assis,
Pour en faire comme eux devoir.
Le Président, tout de drap d'or,
Avoit robbe fourée d'ermines,
Et sur le col, un camail d'or
Tout couvert d'émeraudes fines.
Les Seigneurs Lais pour vêtements
Avoient robbes de beau vermeil,
Frangées par haut de diamans
Reluisans comme le soleil.
Les autres Conseillers d'église
Etoient vêtus de velours-pers, (*bleu céleste.*)
A grand feuillage de Venise,
Bordés à l'endroit & l'envers.
Dessus, si avoient leurs manteaux
Tant de grosses perles barrées,
Fermant à moult riches fermeaux,
Et puis leurs chaperons fourrés.
Après, y avoit les Déesses
En moult grand triomphe & honneur :
Toutes Légistes & Clergesses
Qui savoient le décret par cœur.
Toutes étoient vêtues de verd,
Fourrées de pennes de létisses, (*fourrure blanche.*)
Et avoient leur col tout couvert
De colliers d'or gents & propices.
Puis portoient attours à ces fins,
Moult excellens & précieux,
Qui étoient si déliés & fins,
Que on voyoit leurs beaux cheveux.
Leurs habits sentoient le cyprès

Et le muſc ſi abondamment,
Que l'on n'eût ſu être au plus près
Sans éternuer largement.
Outre plus, en lieu d'herbe verd
Qu'on a accoutumé d'eſpendre,
Tout le parquet étoit couvert
De romarin & de lavande.
Pluſieurs amans & amoureux
Illec vinrent de divers lieux,
Et d'amans *courcés* * & joyeux. * (*courroucés.*)
Par derrière les bans, j'en vis
Qui leſdits Arrêts écoutoient,
Dont leurs cœurs étoient tant ravis,
Qu'ils ne ſavoient où ils étoient :
Les uns de peur ſerroient leurs dents,
Les autres émus & ardens,
Trembloient comme la feuille en l'arbre.
Nul n'eſt ſi ſage, ni parfait,
Que quand il voit ſon Jugement,
Qu'il ne ſoit à moitié défait·
Et troublé à l'entendement.
Je laiſſerai cette matière,
Car de cela peu me * *chaloit*, * (*ſoucioit.*)
Et raconterai la manière
Comme le Préſident parloit :
Et tout ainſi & au plus près
Que les Arrêts lui ouis dire :
Je les ai écrits cy-après,
En la forme que orrez les dire,
Sans ajouter quelque choſe,
Auſſi ne retenir, ne ôter,
Et les prononça tous en proſe
Comme vous orrez réciter.

CAUSES célèbres & intéreſſantes plaidées en la Cour d'Amour, & recueillies par Martial d'Auvergne.

I.

UN Amoureux ſe plaint de ſa Mie & conclud à ce qu'elle ne porte bouquets, ſinon ceux qu'il lui aura donnés.

Pardevant le Marquis des Fleurs & Violettes d'Amours, il y a eu un procès entre un Amoureux, d'une part, & une jeune Amie defendereſſe, d'autre part, & diſoit l'Amoureux : Les plus grands biens qui ſont en amour, conſiſtent à tenir les cœurs l'un de l'autre en parfaite alliance & union d'amitié, & toutes & quantes fois qu'une Dame cherche à complaire à pluſieurs, c'eſt ſigne que ſon cœur n'étoit point entier en loyauté, & l'on ne doit pas trop s'y fier. Cela poſé, il ſoutenoit que ſa Dame lui avoit fait promeſſe que jamais elle n'en aimeroit d'autre, tant qu'il ſeroit vivant. Il avoit fait pareil ſerment; ſe promettans une fidélité mutuelle & s'engageant à ne ſe cauſer aucun déplaiſir. Nonobſtant ce, ladite Dame s'entremettoit d'entretenir pluſieurs galants par paroles & très-belles *chères* défendues en tel cas. De plus,

pendoient tous les jours en ſa ceinture & en ſa quenouille bouquets nouveaux & fleurs étranges qu'il ne lui avoit point donnés, dont il a un peu mal en ſa tête; car aucune fois, quand il eſt dedans ſon lit & s'éveille ſur ce point, il met bien trois heures à ſe rendormir. A ces cauſes, il conclud & entend que ladite Dame ſoit condamnée à ne plus porter bouquets, ni fleurs en quelque manière que ce ſoit, à moins qu'il ne les donne, ou qu'il n'en ſoit d'accord; & auſſi qu'elle ne faſſe *chère* qu'à lui ſeul, ſuivant ſes promeſſes, offrant de ſa part, que ſi elle prenoit plaiſir à porter fleurs & bouquets, de lui en procurer tous les jours tant qu'elle voudroit, afin qu'elle n'eût occaſion, ni prétexte d'en prendre ailleurs. La jeune amie défendant au contraire, dit : Les promeſſes que font les Dames, ſe doivent entendre civilement, c'eſt-à-dire, là où ſera leur plaiſir, & jamais elles ne donnent ſi grande autorité, qu'elles n'en retiennent toujours aucune part devers elles ; les Belles ſont ſur leurs pieds pour uſer de leurs déſirs & liberté, car elles ſont Dames. Ledit amant a tort de ſe plaindre de ce que je porte bouquets & violettes, & de ce que je tiens propos à quelques gens, car ſuppoſé que je lui aye promis de le bien aimer & avec loyauté, je ne ſuis pourtant pas tellement liée & obligée envers lui, que je ne puiſſe parler à perſonne, ni recevoir quelques

fleurs ou florettes si l'on m'en présente. Aussi tout engagement fait au contraire ne pourroit-il point se soutenir. Eh ! qui ne sait que les Dames ne doivent renoncer aux biens qui leur peuvent venir, & qu'elles possèdent don & privilége de nature, de rire & faire bonne *chère* à tous, afin que nul ne puisse dire qu'elles sont mal-gracieuses ? Et appert que ledit amant est bien jeune, simple, & mal conseillé, d'intenter un procès & faire débat pour telles choses : quand même elle auroit plusieurs courtisans & serviteurs, leur empressement autour d'elle ne doit-il pas tourner à honneur & à plaisir pour l'Amant qu'elle préfère & qu'elle aime davantage ? Mais il entend mal son cas, s'il veut qu'elle aille lui faire fête devant tout le monde & qu'elle ne parle qu'à lui seul, afin qu'il ne soit bruit que de leur amour, ce qui n'est point la bonne manière. A l'égard des fleurs dont il se plaint, c'est à grand tort, puisqu'elle a dans sa maison violettes & marjolaines à son gré; mais quand elle accepteroit bouquets d'autres mains que de la sienne, il n'a le droit de l'empêcher. D'ailleurs, elle refuse l'offre qu'il lui fait de la fournir de bouquets, ne voulant nullement du monde qu'il ait occasion de les lui reprocher. Par ces raisons, elle conclud afin d'absolution & de dépens. Le demandeur voulut répliquer que tels bouquets, perles & menues choses sont propres à émouvoir les

cœurs & à faire bailler amitiés aux autres qui souvent n'osoient point s'en douter.

Finalement, Parties ouïes & appointées en droit, Sentence est rendue, laquelle absout la défenderesse des plaintes & pétitions du demandeur, lui permet de parler, rire, saluer & porter bouquets toutes & quantes fois qu'il lui plairoit & bon lui sembleroit, condamne le plaignant en tous les dépens. Appel de ladite Sentence en la Cour de Céans où le procès a été reçu pour être jugé.

La Cour ayant vu ledit procès à grande & mûre délibération, & tout ce qui étoit à voir en cette matière, a dit qu'il a été bien jugé & mal appellé de Sentence, condamne l'appellant en l'amende & aux dépens, la taxation d'iceux réservée.

I I.

Demande en rescision d'un Contrat prétendu usuraire.

Devant le Juge de la garde des Sceaux, établie aux Contrats d'Amour, procès a été mû entre un Amoureux, demandeur en matière de rescision de contrat prétendu usuraire, d'une part, & une sienne Dame & Amie, défenderesse, de l'autre part. Et disoit le demandeur que, de raison & selon les Ordonnances, toutes usures sont défendues en amours & que l'on ne doit point les tolérer. Ce

principe établi, il a expofé que du tems qu'il accointa fa Dame, étant grandement épris d'amour, il s'ingéra, pour entrer en fa grace, de lui offrir corps & biens, & de lui faire plufieurs dons & gracieufetés : la vérité eft qu'en ce tems, la paffion le troubloit & lui ôtoit le jugement, & qu'il ne fait comment il put promettre de s'obliger de mener fous les fenêtres de fa Dame, toutes les fêtes de l'année, entre minuit & le point du jour, tambourin & Ménestriers pour la réveiller au fon des inftrumens : il s'eft, en outre, engagé de lui donner à toutes les étrennes, un beau chaperon, & auffi une robe neuve de couleur à fon choix, le premier jour de Mai, s'obligeant lui-même, pour l'amour d'elle, de changer fon habillement tous les mois, de le choifir à fon goût & de porter fa devife. Il avoit été jufqu'alors exact à remplir fes engagemens, mais enfin il ne pouvoit plus fuffire à une charge fi grande, d'autant que pour l'alléger, fa Dame ne vouloit lui accorder qu'un feul baifer, à condition qu'il le prendroit à la dérobée, ce qui n'étoit pas une jufte compenfation de fes foins & de fes dépenfes, encore gagnoit-elle plus de moitié fans rien hafarder, par quoi, l'ufure étoit évidente & démontrée : en conféquence, il requéroit que le contrat fût refcindé & annulé avec intérêts & dépens.

La Défendereffe foutint, au contraire, que cet

amant avoit grand tort de l'appeller *usurière*, puisqu'elle n'avoit guère gagné avec lui, & que de plus, elle avoit éprouvé que souvent pour faire plaisir, on a dommage. La preuve étoit que si elle n'eût rencontré tel amant, elle n'auroit passé tant de mauvaises nuits à cause de lui, dont elle étoit bien petitement récompensée. Il ne falloit pas, ajouta-t-elle, qu'il se plaignît du contrat, d'autant qu'elle ne l'a pas engagé à le faire, que c'est lui qui l'a offert & sollicité. Quant à ses aubades, elle ne les demande & ne les désire point, & même ces Ménestriers venaient maintes fois jouer devant sa porte, lorsqu'elle auroit voulu les savoir bien loin ; car d'entendre telle musique, quand on n'a pas le cœur en joye, c'est surcroît de deuil & de tristesse : ce n'est pas moins à tort que l'amant lui reproche les robes qu'il lui a données, puisqu'elle les a acceptées pour lui faire honneur & plaisir en les portant par complaisance & par témoignage d'amour : d'ailleurs, s'il a pris habillement nouveau tous les mois, qu'est-ce qu'elle y a gagné & profité ? n'est-il pas le maître d'en prendre même tous les jours, si c'est sa fantaisie ? Quant au grief qu'il fait tant valoir, de n'avoir reçu qu'un baiser, elle soutient que toutes les robes & tout l'argent du monde ne peuvent payer la moitié seulement d'un baiser donné de bonne amitié, tel don n'ayant point de prix & ne pouvant

assez s'estimer : or ledit Amoureux avoit obtenu de sa générosité un baiser tout entier, comme il étoit forcé de le reconnoistre & de l'avouer, de quoi donc se plaignoit-il, & comment avoit-il l'injustice d'appeller son contrat *usuraire ?* Ne sait-il donc pas qu'en amour, un baiser est réputé pour chose singulière & spirituelle ? que rien, hors le cœur, ne doit le compenser, & qu'il ne peut avoir de prix ni dans la vente, ni dans l'achapt, sur-tout quand il est assaisonné de joye & accompagné d'embrassement, ainsi qu'en a eu ledit Amant ? Pourquoi ladite Dame se croyoit bien autorisée à conclure à fin d'absolution & dépens.

L'Amant voulut répliquer que le baiser qu'elle mettoit à si haut prix, lui avoit coûté autant & plus qu'à elle, que pour le plaisir qui en revenoit, elle avoit dû en prendre la moitié, & qu'ayant, au surplus, fait dépenses & frais considérables, il ne pouvoit y avoir lieu à la compensation qu'elle demandoit.

La Défenderesse répartit que le bien résultant d'un baiser vient de la grace de celle qui l'accorde, & non pas de celui qui le requiert ; que ce baiser procède uniquement de la Dame & multiplie la joye de l'Amant heureux qui le reçoit, que suivant les Maîtres & Docteurs ès loix d'Amour, tel bien n'est à donner, ni à garconner, mais qu'il doit être le salaire d'un bon serviteur qui s'en est

rendu digne & méritant par ſon zèle & ſes bons offices.

Les Parties ouïes, elles furent par le Juge de la Garde des Sceaux, appointées à produire en droit, & depuis, par Sentence, il jugea que le contrat en queſtion n'étoit pas uſuraire, il abſolut la Dame de toutes pétitions & condamna l'Amant aux dépens.

Sur ſon appel, le procès a été reçu en la *Cour d'Amour*, & vérification faite, Arrêt qui confirme la Sentence & condamne l'Appellant à l'amende, ainſi qu'aux dépens.

I I I.

Demande en réparation de l'Injure qu'une Dame prétend lui avoir été faite par ſon Amy.

Devant le Maître des Eaux & Forêts du Gibier d'Amour, procès entre une jeune Dame, demandereſſe, d'une part, & un ſien Serviteur, jadis ſon amy, défendeur, de l'autre part; laquelle Dame a dit qu'un ſoir qu'il faiſoit grandement chaud & que le ſoleil étoit près de coucher, elle, avec ſon dit Amant, & pluſieurs de ſes amis voiſins s'en allèrent baigner dans une île où ils s'amusèrent à chaſſer aux poiſſons. Les uns furent mis en ordonnance pour tenir les rets, les autres pour courir devant leſdits poiſſons & les faire

tomber dans la naſſe. Or advint qu'en courant, l'Amoureux qui avoit toujours l'œil ſur elle, plus attentif à l'attraper qu'à pêcher, aborda à ſa rencontre, & combien qu'il eût aſſez de place pour tirer ſon chemin ailleurs, toutes fois tout en ſurſaut, & en un moment, il lui fit le *jambet*, tellement que la pauvre amie chut à terre, & que ſa cotte fut mouillée & gâtée dedans la rivière, & ſi ne fut-il pas encore content, car en faiſant ſemblant de la relever, il lui mit la main ſur le tétin qu'il preſſa très-fort, dont elle fut toute émue & reſta au lit malade pour bien long-tems. Pourquoi elle requéroit à l'encontre dudit Amant, qu'il en fût très-grièvement puni de punition publique, ainſi que le cas le requéroit, & tellement que les autres y prîſſent bon exemple.

De la part de l'Ami fut dit qu'à la vérité ſa Dame & pluſieurs autres firent partie de s'aller baigner & de chaſſer aux poiſſons; que lui, fut mis à l'avant-garde, & que ſa Dame étoit d'un autre côté, tenant les rêts & filets. Si fit-il, que comme il chaſſoit de toutes ſes forces, il marcha ſur un gros caillou qui l'entraîna ſur elle, tellement que tous deux tombèrent dans la rivière: mais, Dieu merci, n'y avoit eu mal, l'eau n'étant pas grande, & ſon lit étant de fin & doux ſablon. Il juroit, outre, ſa foi, qu'en cheyant il ne l'avoit taſtée, ny pincée, & n'eût eu le loiſir & pouvoir de

le faire pour l'eau dont il étoit ébloui, & ne croyoit lui avoir fait aucun mal. Or, difoit-il, de la chûte il n'en pouvoit mais, car le cas étoit advenu qu'il ne l'a pas fait cheoir à fon efcient, qu'ainfi on ne devoit rien lui demander, ni reprocher. Quant à la cotte & habillements de la Dame qu'elle difoit avoir été gâtés, auffi avoient été pareillement les fiens, & lui, avoit été autant mouillé qu'elle; & par ces moyens, il concluoit à fin d'abfolution & de dépens.

Le Procureur d'Amour, deffus le fait des Eaux & Forêts, obferva que par les Ordonnances il eft défendu de chaffer avec engins par lefquels on puiffe pêcher tétins dans l'eau, & requeroit que ce déloyal amant fût condamné à une bonne & groffe amende. L'Amoureux répliqua que ce n'étoit jufte, ni raifonnable, n'ayant fait chofe digne de répréhenfion, & n'ayant de volonté, ni de fait, touché aux tétins, au moins dont il ait fouvenance, & fi d'avanture, fa main y avoit frayé, ce qu'il n'avoue pas, c'auroit été contre fon gré, en chéant; & étoit force qu'il fe tînt à quelque chofe de ferme; mais quoiqu'il en foit, ladite Dame n'en avoit heureufement pas été bleffée.

La Dame lui objecta que la chûte avoit été trop lourde, & qu'il ne fe pouvoit excufer, car il l'avoit faite *daguet à penfe*, ou de propos délibéré; pour parvenir à fes atteintes; & en vé-

rité, s'il ne lui eût fait outrage, elle n'en eût daigné parler.

Finalement, parties ouies, elles furent appointées contraires & en enquefte, & le procès appointé en droit, le Maître des Eaux & Forêts condamna par fa Sentence ledit Amoureux defendeur à faire à fa Dame une cotte verte fimple, en place de la fienne qui avoit été gâtée, à la porter en fa main, & ordonna qu'il feroit tenu de s'incliner devant elle en ôtant fon chaperon feulement, & dire ces mots à genoux : » Madame, par l'ordonnance de Juftice, » je fuis contraint de me venir rendre à votre grace » & mercy : fi vous prie de prendre en gré cette » cotte que je vous donne de bon cœur ; & au » regard de votre grief, ne vous en fouvienne plus, » car, fur ma foi, je ne le fis onc en intention de » vous courroucer, au contraire, aimerais-je mieux » être mort «. Au furplus, les dépens furent compenfés.

Le défendeur ayant appellé de cette Sentence en la *Cour d'Amour*, eft intervenu Arrêt qui a confirmé le premier Jugement, & a condamné l'Appellant en l'amende & aux dépens.

I V.

Plainte d'un Amoureux en cas de faifine & nouvelleté.

Pardevant les Dames du Confeil d'Amour en la Chambre de Plaifance, font venus plaider un

très-beau Jeune fils, bien amoureux, demandeur & complaignant en cas de *ſaiſine* & *nouvelleté* d'une part, & une gracieuſe Dame défendereſſe d'autre part. Le demandeur a dit que déja depuis quelque tems, par alliance d'amours, lui & elle ſe donnèrent l'un à l'autre, & promirent de vivre & mourir enſemble comme deux vrais amans, ſans en jamais départir, pour quelque malheur qu'il pût advenir : & en ce point, pour ſceller leur union, il y eut pluſieurs baiſers donnés de ſi très-bon cœur, que les larmes en venoient de joie aux yeux d'un chacun. Ajoutoit ledit amant qu'après l'alliance & confirmation ainſi faite ſolemnellement, eux deux promirent encore qu'ils ſeroient communs en biens, que l'un ne feroit jamais choſe qui déplut à l'autre, mais ce que l'un voudroit, l'autre conſentiroit, afin que l'amour durât toujours. Il ſoutint qu'à ce titre & en bonne *poſſeſſion* & *ſaiſine*, ſa Dame ne devoit & ne pouvoit rire, s'amuſer, & *faire le petit genoul*, ou des révérences & des prévenances avec d'autres Bacheliers : en *poſſeſſion* & *ſaiſine* qu'elle ne devoit ſaluer, ni parler à eux, en quelque manière que ce fût, s'il n'y était préſent : en *poſſeſſion* & *ſaiſine* qu'il devoit être ſur tous le mieux aimé & accueilli grandement quand il parle à elle, ſans rechigner, ni tourner la tête de côté & d'autre : en *poſſeſſion* & *ſaiſine* que quand il veut plaiſanter avec elle & lui dire de gen-

tilles

tilles sornettes, qu'elle lui doit répondre gracieusement, comme elle le faisoit au commencement, & en riant sans le mépriser : en *possession & saisine* que quand elle veut aller jouer & ébattre aux champs, qu'elle doit lui faire à savoir pour y aller, ou sans y mener d'autres : en *possession & saisine* qu'elle ne doit souffrir prendre les liens de sa chausse à aucuns qui les portent autour d'eux au lieu de ceinture : en *possession & saisine* que si d'aventure, il l'accoste en passant par la rue, ou qu'il lui jette une violette, qu'elle ne lui en doit point *jetter les grouins*, ou faire mauvaise mine, ni faire aucun semblant qu'elle en soit courroucée : en *possession & saisine* que s'il arrive en son hôtel, ou autre lieu où elle est assise, elle doit reculer sa robe pour lui faire place : mais nonobstant ce, la Défenderesse, depuis un petit tems, lui tient les plus étranges rigueurs, car lorsqu'il la rencontre & la salue, elle n'en tient compte, comme si jamais elle ne l'eût connu, tandis qu'elle régale de douces paroles plusieurs autres galants, en leur faisant plus grande *chère* qu'à lui. Il paroît même qu'elle prenne à déplaisir tout ce qu'il dit & tout ce qu'il fait pour lui plaire, & souvent, quand il va d'un côté, elle court de l'autre en le déprisant & mettant *à nonchaloir* & en oubli le tems passé & l'alliance qu'elle a faite : de plus, quand il se veut jouer à elle, ainsi qu'il avoit accoutumé, elle l'injurie &

menace de frapper, & l'un de ces jours qu'il tira doucement sa quenouille par derrière, elle se courrouça moult aigrement, & jura que s'il y revenoit, elle lui en donneroit sur la tête. Donc troublant & empêchant ledit complaignant en ses *possessions* & *saisines* à tort & sans cause indûment, depuis an & jour en-deça, il concluoit en matière possessoire dès à-présent; & en cas de délai, demandoit la *récréance*, ou l'usufruit provisionnel.

La Dame dit pour sa défense que de raison naturelle féminine, nulle Dame n'est tenue d'aimer si la personne qui la requiert ne lui plaît & ne lui agrée, & qu'autrement faire, seroit trop avilir & méconnoître les biens d'amours qui viennent de plaisir & joie; que cela étant ainsi, cet amant se fioit trop en ses pensées & folles imaginations, car il croyoit que tout ce qu'il projettoit devoit advenir, dont il étoit très-loin. Il n'est coutume de parvenir à tels biens par force, ni en parlant à cheval, vu que tous ceux qui s'humilient jusqu'à terre & qui ne servent que pour obéir & complaire, à grand peine peuvent-ils l'atteindre. Ajoutoit qu'elle l'avoit aimé comme femme peut & doit aimer un chacun; mais que pour alliance ou promesse particulière entr'eux deux, & telle qu'il l'avoit baptisée, il ne la prouveroit point, car toujours avoit été entière & maitresse de soi, comme encore avoit

intention d'être, & ne falloit pas qu'il se plaignît d'elle, attendu qu'à lui, ni à autre, n'a mal fait : & quant aux possessions qu'il réclamoit à l'encontre d'elle, disoit qu'elles n'étoient recevables, car selon raison gardée en matière d'amours, on ne peut empêcher que femme ne caquette, parle, salue, rie où bon lui semble : d'autre part, un serviteur ne doit être reçu à prendre complainte contre sa Dame tout ainsi que ne fait le vassal contre son Seigneur, & la raison en est évidente, car ce seroit attribuer domination & seigneurie à ceux qui n'en ont point & qui n'en peuvent avoir, sinon par le moyen & courtoisie des Dames. Et par ainsi donc, dit cette Dame, » si j'avois » de grace aimé le galand, cela pourtant ne m'o- » bligeroit pas à l'aimer toujours, & il n'y a » pas d'apparence de dire que je puisse être con- » trainte de faire ce qu'il voudroit, car bien » souvent pensée de femme se change «. Et quant au fait rapporté de la quenouille, elle observa qu'à la vérité elle n'étoit en ses bonnes humeurs quand il vint à elle tout étourdi, & qu'elle convient qu'elle l'auroit frappé, si elle avoit pu l'atteindre, ajoutant que par toutes ces raisons, elle-même étoit en *possession* & *saisine* de résister, d'éloigner ledit amant, & ce n'étoit point faire plus de *chère* ou fête qu'au plus étrange d'Allemagne : en *possession* & *saisine*, de lui dire plei-

nement : *allez-vous-en*, *vous m'ennuyez*, & de contredire à toutes ſes volontés : en *poſſeſſion* & *ſaiſine*, de ne daigner le regarder, ni dire *adieu*, s'il ne lui plaît, ſi bon ne lui ſemble : en *poſſeſſion* & *ſaiſine*, qu'il ne ſe peut nommer, ni dire ſon ſerviteur, ni tenir rien d'elle : en *poſſeſſion* & *ſaiſine*, que de tout ce qu'elle fait & dit, il ne lui appartient point de parler, ni de mot ſonner : en *poſſeſſion* & *ſaiſine*, que s'il veut avoir Dame, il la doit quérir ailleurs : en *poſſeſſion* & *ſaiſine*, que s'il s'étoit efforcé, ou qu'il s'efforçât de faire le contraire de toutes ces choſes, elle étoit en droit de l'empêcher, de tout lui faire réparer, & mettre par juſtice au néant & au premier état de cauſe.

L'Amoureux dans ſa réplique ſoutint que ladite Dame avoit grand tort de nier l'alliance & promeſſe faite entr'eux, d'autant qu'elle-même l'avoit contractée & accordée par ſerment ; mais qu'il ne pouvoit en donner la preuve par lettres, parce qu'alors il n'y avoit qu'eux deux : à l'égard de la poſſeſſion de ſon amitié qu'il diſoit avoir eue depuis, il la feroit voir auſſi claire que le jour : pourquoi il perſiſtoit, ſes poſſeſſions étant bien recevables, car elles ne tendent qu'à confirmer & faire exécuter ce que la Dame elle-même a voulu, c'eſt-à-dire, de ne rien faire qui puiſſe tourner à ſon dommage & ennui. Or,

difoit le plaignant, eft-il plus grand déplaifir que de voir un étranger fétoyer le bien qu'on a desfervi. Au furplus, il ne prétendoit pas l'empêcher de parler, de rire, de faire accueil à qui bon lui fembleroit, mais il defiroit d'être toujours bien venu, & affuré d'être le mieux aimé, tandis qu'elle faifoit le contraire, & qu'elle le reculoit plus que fi elle ne l'eût jamais vu: & fuppofé qu'en droit, le fujet & ferviteur ne pût intenter complainte contre fa Dame, cette raifon n'avoit lieu ici, car au moyen de leur engagement mutuel & de l'aillance qu'elle-même avoit faite, il étoit devenu Seigneur, & avoit autant de puiffance qu'elle, ni plus ni moins. D'ailleurs il n'eft pas défendu à un fujet & ferviteur de fe plaindre de fa Dame quand elle lui fait grief & extorfion, comme dans le cas qu'il fouffre; autrement il n'y auroit jamais réparation, & les pauvres amoureux feroient tenus de trop court, & toujours maltraités : pourquoi il perfiftoit dans fes conclufions.

La Défendereffe reprit & foutint au contraire que tous les biens d'amouts giffent en la grace des Dames & qu'on ne s'en peut complaindre, car elles-mêmes ne font pas maitreffes, pour ce qu'il faut que les offrandes aillent aux Saints à qui elles font vouées, & les biens, où amour les veut départir; qu'ainfi fe plaindre d'amour qui

accorde ſa grace où il lui plaît, ce n'eſt pas recevable, & n'y faiſoit rien aucune alliance, car tels dons ne ſe peuvent obliger, ni engager, & tout accord & promeſſe au contraire & au préjudice des Dames ſont nuls & de fait & de droit. Il n'y faut point de reliévemens & de condamnations ; la raiſon en eſt que les Dames ſont exemptes de contrainte & de ſervitude ; il faut venir à elles par ſupplication, & ſi vouloir y venir par complainte, & prendre telles poſeſſions pour les mettre en ſujeſtion, il n'y auroit aucune apparence.

Les plaidoyers entendus, les Dames du Conſeil d'Amour en la Chambre de Plaiſance, les appointèrent de faire, de chaque côté, entendre douze témoins pour valoir tant à fin du principal, que de *récréance*. Et les témoins ayant été examinés, les Dames du Conſeil déclarèrent par leur Sentence que l'Amoureux n'étoit fondé à ſe plaindre, & qu'à bonne & juſte cauſe la Défendereſſe s'étoit oppoſée, la maintinrent & gardèrent ès *poſſeſſions* & *ſaiſines* par elles prétendues en ôtant la ſaiſie d'amour, & tout empêchement à ſon profit, & le condamnèrent aux dépens.

L'Amoureux s'eſt ſenti grèvé par cette Sentence, & en a appellé au Parlement d'Amour, où le procès a été admis ; & avant le Jugement définitif, la Cour a fait préalablement droit ſur l'en-

térinement de certaines Requêtes civiles obtenues par ledit Appellant, pour être reçu à produire un pied de vautour d'argent doré que sa Dame lui avoit donné pour curer ses dents, avec un petit cœur d'or qu'il avoit toujours porté & portoit encore pour l'amour d'elle entre la chemise & la chair, afin de montrer par-là sa possession, & aussi l'accointance qu'il avoit eue avec elle, malgré sa dénégation; lesquelles pièces du procès il n'avoit pas produites en première instance par oubli. Arrêt par lequel la *Cour d'Amour*, sans obtempérer à Requête civile, dit qu'il a été mal jugé par les Dames du Conseil, & bien appellé par le plaignant; & en amendant le premier Jugement, déclare la plainte bonne & recevable, maintient l'Amoureux complaignant en toutes ses *possessions* & *saisines*, levant & ostant la *main d'amours*, & tout empêchement à son profit. Condamne l'Intimée aux dépens, tant de la cause d'appel, que du principal.

V.

Demande d'un Baiser par Retrait lignager.

Pardevant le Sénéchal des *Ayglantiers*, on a formé la demande par retrait lignagner d'un baiser; &, disoit le requérant, qu'un sien frère &

compagnon d'armes avoit acquis d'une très-belle Dame un baiser payable toutes les semaines, dont il avoit joui pendant un assez long-tems ; que depuis un an ou environ, l'acquéreur, du consentement de sa mie, avoit vendu & transporté le baiser & tous ses droits à un certain galant, sa partie adverse, moyennant le prix & conditions convenus entr'eux. Le Demandeur dit qu'étant le prochain lignager du vendeur, il fournit sa requête à fin de retrait, concluant que le Défendeur fût condamné à lui céder & délaisser ledit baiser, pourquoi il offroit bourse & deniers, suivant la coutume ; & en cas de refus & de délai, requéroit dépens, dommages & intérêts.

Le Défendeur répondit qu'en amours il n'y a point de retrait, parce que les biens qui en procèdent ne descendent point de ligne directe, ni collatérale. Tel héritage ne peut venir, ni appartenir qu'à celui qui l'acquiert ; & que ledit cessionnaire ne peut le vendre & l'aliéner, sinon par le gré & du consentement formel de celle dont ce bien procède ; autrement le contrat seroit nul de fait & de droit. Que par ces fins de non-recevoir invincibles, le Demandeur ne pouvoit réussir dans son retrait, d'autant qu'il n'y avoit pas eu réellement de vente, mais une pure donation & convention entre la Dame & le nou-

veau posseseur du baiser. Par ces motifs, il tendoit à fin d'absolution & de dépens.

Le Demandeur répliqua au contraire que puisqu'il y avoit eu déplacement & transport dudit baiser, il devoit être admis au retrait lignager en sa qualité de plus proche parent du premier acquéreur. Il articuloit qu'il étoit fondé en raison & en droit d'être préféré, comme frère, à un étranger; qu'en conséquence il persistoit à requérir que la Dame fût contrainte à donner son consentement, & la partie adverse de s'en départir.

Le Défendeur a répondu de nouveau que le transport dudit baiser n'avoit point été fait par vente, mais par échange, étant obligé en son lieu & place de récompenser celui qui avoit fait le transport, & de lui bailler moitié plus de biens de semblable nature d'une autre Dame avec laquelle il avoit transigé. Parties ouïes & appointées en droit, le Sénéchal a déclaré par sa Sentence qu'il n'y avoit lieu à la demande en retrait lignager, & que le Défendeur seroit maintenu dans la jouissance & possession du baiser, suivant le transport qui lui en avoit été fait; le Demandeur condamné aux dépens. Sur l'appel est intervenu Arrêt de la *Cour d'Amour* qui a confirmé la Sentence.

V I.

Plainte au ſujet d'un Baiſer pris de force par l'Ami.

En la *Cour d'Amour* il a été porté appel de la part d'une Dame plaignante à l'encontre d'un baiſer qui lui avoit été ravi par un ſien ami. Ses moyens étoient qu'en amour, force & voie de fait ſont défendues; que cependant un jour l'Intimé étoit venu tout échauffé vers elle pour l'embraſſer, & que tout-à-coup, ſans dire Dieu gard, ni autre choſe, il lui avoit pris un baiſer de force malgré elle, dont elle demandoit réparation, diſant qu'il avoit mal procédé.

Le Défendeur répondit qu'il avoit long-tems patienté & ſouffert dans ſon amour; que ſa Dame le ſavoit bien, mais qu'elle ne lui en tenoit aucun compte & ne vouloit point lui donner d'allégement. Diſoit qu'il avoit tant ſollicité, preſſé, conjuré, qu'enfin elle avoit promis un baiſer, mais qu'elle s'excuſoit toujours de tenir ſa parole, alléguant tantôt qu'elle n'avoit pas loiſir, tantôt qu'elle n'avoit pas pouvoir, enfin jamais vouloir; & le remettant ainſi continuellement d'un jour à l'autre; qu'il avoit langui dans l'attente pendant trois grands mois, toujours ſuppliant & demandant, enſorte que c'étoit grande

pitié. Bref, un jour n'en pouvant plus, & *Dangier* (le mari.) étant hors de la maifon, il la pria humblement d'acquiter fa dette, ce qu'elle ne voulut point faire, cherchant encore à l'éloigner & à le délaiffer fans paiement. Alors il reffentit grande chaleur au cœur, & comprenant qu'il n'en pourroit rien obtenir par requête, raifon ni priere, force lui a été de fe payer par lui-même, & de prendre par furprife ledit baifer tant promis. En quoi la Dame ne peut dire avoir été grèvée, car il ne lui a fait autre dommage dont elle puiffe fe plaindre. Et quant à la voie de fait, difoit qu'il avoit affez & trop longtems attendu, & que vu les refus précédens & les longs délais qu'il avoit foufferts, il pouvoit & devoit en toute juftice ainfi procéder. Partant, concluoit que fon appel étoit non-recevable, requérant qu'en outre du baifer furtif & pris d'emblée fans accollée, il lui en fût octroyé un autre tout entier & donné de bon cœur.

La Dame objecta qu'elle n'avoit point promis de baifer, & qu'en fuppofant qu'il y eût promeffe, elle étoit conditionelle, avec réferve de l'acquiter dans le tems & le lieu qu'elle diroit être libre de choifir; qu'ainfi le grief étoit évident : elle ajouta qu'avant de recourir à la contrainte, il falloit mettre la chofe en délibération & venir amiablement & par voie de douceur, & non pas par fur-

prise, ni par force. Pourquoi elle perſiſtoit à dire qu'elle avoit été grévée.

L'Intimé repliqua qu'en telle matière on ne pouvoit ſuivre les procédures ordinaires, ni demander à faire preuve à chaque fois, attendu qu'il ne ſeroit jamais jour, ni terme de finir, & que les Dames auroient trop d'avantages contre les pauvres amans, car tous les témoins en ce cas ſont pour elles, & à leur poſte. Il diſoit au ſurplus que quand même il n'y auroit eu ni don, ni promeſſe, que le moins qu'il pourroit requérir pour ſes peines & ſalaires d'avoir ſervi ſi long-tems, c'étoit un petit baiſer; que tels cas étoient privilégiés, que l'on pouvoit y procéder par voie d'exécution, & prendre en un mot ſon bien où on le trouve.

Le tout vu & conſidéré, la *Cour d'Amour* a jugé qu'il avoit été bien & dument procédé par l'amant & mal appellé par la Dame; la condamne aux dépens de la cauſe d'appel, ordonne que le baiſer baillé par contrainte ne ſera point compté, & que ladite Dame ſera tenue d'en délivrer un autre de gré & de bon cœur, toutes fois & quantes qu'elle en ſera requiſe dans ſa maiſon, pourvu que *Dangier* n'y ſoit point & n'en ſache rien, afin qu'il n'en puiſſe grogner.

VII.

Procès entre le Procureur-Général de la Cour d'Amour & une jeune Dame, contre une vieille Chambrière indiſcrète.

Il a été plaidé en la *Cour d'Amour* une cauſe importante & délicate entre une très-belle Dame & le Procureur-Général d'Amour joints avec elle, demandeurs & plaignans en cas d'excès & délits d'une part, à l'encontre d'une vieille Chambrière défendreſſe d'autre part. Et diſoit la Dame que toutes ſervantes doivent foi & loyauté à leurs maitreſſes, qu'elles ſont tenues d'avoir courtes langues & longues & grandes oreilles, qu'autrement elles ne ſont pas dignes de demeurer en quelque maiſon : elle ajouta que depuis certain tems elle avoit pris à ſes gages une Chambrière pour la ſervir deux ans, qu'outre ſon ſalaire, ſi elle étoit contente de ſon ſervice, elle lui avoit promis aux étrennes moult préſens avec un de ſes chaperons ; & combien qu'elle en avoit trouvé aſſez d'autres qui euſſent deſiré demeurer avec elle ſans aucune vue d'intérêt, toutes fois ſe fiant ſur la diſcrétion & expérience de cette Chambrière, elle l'avoit préférée & fait venir en ſon hôtel. Que dans le commencement la Douegne, a fait ſon ſervice à merveille, mais qu'enſuite voyant la confiance que

ſa maitreſſe avoit en elle, & qu'elle en recevoit grands témoignages d'amitié & de ſatisfaction, elle avoit voulu prendre de l'empire ſur elle, ſe mêler de toutes ſes affaires, & s'ingérer à connoître de toutes ſes actions. En effet eſt advenu qu'un ſien ami que ladite Dame aimoit en tout bien & en tout honneur ſe rendoit ſouvent en ſon hôtel par paſſe-tems pour cauſer de nouvelles de ville, & faire petite partie de jeu; cette Chambrière les eſpionnoit toujours, & le ſoir même, ou le lendemain, elle ne failloit d'aller rapporter tout ce que la Dame & ſon ami avoient dit enſemble, à *Dangier*, ce qui étoit fort mal fait à elle, tellement que bien ſouvent, la nuit au lit, le *Dangier* la boudoit, lui jettoit parci par-là des mots malplaiſans à la volée, & lui faiſoit plaintes ſans s'expliquer, ce qui l'étonnoit & l'embaraſſoit beaucoup. La Dame ne pouvoit ſoupçonner le *Dangier* inſtruit des plus petites choſes & paroles paſſées dans le ſecret de l'amitié, s'il n'étoit devin; car elle étoit bien loin de ſoupçonner la vieille d'avoir ſonné le moindre mot, la croyant attachée & ſecrète, autant qu'elle le devoit être. Or, étoit vrai qu'un jour le galant étant venu l'après-dînée faire ſa viſite comme il avoit accoutumé, la Dame tenoit ſa quenouille, & d'aventure laiſſa tomber ſon fuſeau qu'il ramaſſa avec un grand empreſſement, puis, en le rendant, lui donna un baiſer. Cependant la

vieille écouteuſe, un peu fâchée d'une réprimande qui lui avoit été faite le matin pour quelque négligence, réſolut méchamment de s'en venger : & de fait, auſſi-tôt que *Dangier* fut revenu de la ville, la maudite Chambrière en conta plus long qu'il y en avoit. Lui, jaloux & ſournois, garda trois ou quatre jours le ſecret en ſon cœur, rechignant & grognant ; puis tout-à-coup, ne pouvant plus contenir ſon dépit, il s'emporta rudement, jura & menaça de ſe venger du galant. La Dame fut bien ébahie de tout ce bruit, & apprenant que ce tapage venoit de la mauvaiſe langue de ſa Chambrière qui comptoit gouverner ſa Maitreſſe & lui tailler ſes morceaux, elle lui a bien fait voir le contraire ; car elle l'a pouſſée dehors ſon hôtel & l'a fait conſtituer priſonnière pour raiſon du cas qui eſt de grande conſéquence. La Dame concluoit à l'encontre d'icelle vieille Chambrière, qu'elle fût condamnée à lui crier merci & faire amende honorable nuds pieds & ſans coëffe, couvre-chef, ni chaperon en ſa tête, & auſſi tenant une torche en la main, dire qu'à tort & méchamment, elle avoit rapporté les paroles de ſa Dame & Maitreſſe, qu'elle l'avoit fait tancer par ſes propos dont elle ſe dédiſoit devant tout le monde ; qu'en outre, elle fût contrainte & condamnée à venir déclarer & affirmer devant *Dangier*, que tout ce qu'elle avoit dit & rapporté de ſa Maitreſſe, avoit été con-

trouvé par icelle, contre vérité & par malice, afin qu'icelui *Dangier* n'y eût plus de ſuſpicion.

Au regard du Procureur-Général de la *Cour d'Amour*, qui étoit adjoint avec la Dame, il diſoit que ce cas-cy étoit de trop grande importance pour être diſſimulé, & qu'il méritoit une punition notable, à cauſe des étranges inconvéniens qui pouvoient tous les jours en advenir. Diſoit auſſi que Chambrières ſur toutes choſes doivent être ſecrètes & celler tout ce qu'elles voient faire en amours, comme font Confeſſeurs; & y eſt la faute ſi grande ſuivant le droit, que celles qui dévoilent les myſtères d'amour, ſont dignes de mort. Or cette Vieille ayant révélé les ſecrets de ſa Maitreſſe audit *Dangier*, ajoutant moitié plus qu'il n'y avoit de mal, & croyant la mettre toujours par-là en noyſe & abaiſſement, pour tel cas, concluoit à l'encontre d'elle, qu'elle fût condamnée à être arſe & brûlée, & à tout le moins, qu'on lui perçât la langue d'un fer chaud devant tout le monde, afin que les autres Chambrières y prîſſent exemple & terreur; qu'au ſurplus, ſon ſalaire fût déclaré forfait & confiſqué, & que telles autres concluſions fuſſent adjugées ainſi que la Cour adviſeroit. Requérant qu'à l'effet de pourvoir à de tels & ſi grands inconvéniens, il y eût enquête & viſite ordonnées à l'encontre des Chambrières d'où proviennent les plus grands maux & dangers par l'indiſcrétion

l'indiſcrétion & malice de leur langue; il obſervoit, en outre, que jamais on ne devoit permettre à telles vieilles Chambrières de porter la clef de la cave au vin, parce que d'aventure, elles boivent & font bonne chère, & que peu après, elles parlent auſſi bien contr'elles, que pour elles, & croyant ſauver l'honneur de leur Maitreſſe, c'eſt à l'heure qu'elles gâtent tout; il ne leur en ſouvient plus le lendemain, & alors elles jurent & affirment hardiment qu'elles n'ont point jaſé, ni parlé; ce qui eſt une cauſe notoire des grands maux qui en arrivent; pour quoi, le Procureur-Général demanda qu'il fût fait par la Cour un Règlement.

L'Avocat de la vieille défendit au contraire & dit que quand elle vint demeurer dans l'hôtel de ladite Dame & Maitreſſe, elle en reçut promeſſes d'avoir beaucoup de profit, mais qu'elle s'en étoit bien petitement apperçue; cependant elle avoit tant eu de peine, que c'étoit une merveille. Or, étoit-il vrai, que le *Dangier*, au commencement qu'elle entra au ſervice, vint lui parler à l'oreille, & promit de lui donner tous les ans une robe & un bon chaperon, afin qu'elle prît garde ſur ſa Dame qui étoit encore bien jeune, & lui contât tout ce qu'elle verroit & entendroit, ce que ſon Maître lui avoit fait promettre. A cette cauſe elle avoit été fidèle à rapporter tout ce qu'elle ſavoit de ſa Maitreſſe, en

gardant toujours l'honneur des Dames, comme tenue y étoit; au reste, elle affirmoit que jamais elle ne lui avoit rien vu faire qui ne fût bon & honnête; & quoique ladite vieille la servît du mieux qu'elle pouvoit, cependant sa Maitresse ne paroissoit s'en contenter, & la tançoit durement & grandement, dont la Chambrière se courouça. C'est pour se venger, qu'ayant vu le galant donner un baiser à sa Maitresse, elle l'avoit dit à son Maître; & que de ce, l'on ne pouvoit la réprimander, étant plus obligée d'obéir à l'un qu'à l'autre; que telles étoient d'ailleurs les conditions de son engagement envers lui; qu'elle n'avoit fait que son devoir; qu'elle n'a rien dit au mari que sur sa promesse qu'il feroit lui-même très-discret; que par ces raisons on la devoit excuser, & qu'elle concluoit à fin d'absolution.

La Demanderesse répliqua que toute l'eau de la rivière ne pouvoit laver & blanchir ladite Chambrière de sa faute; qu'elle avoit abusé de la confiance qu'elle lui avoit donnée, & qu'elle auroit pu se cacher d'elle, si elle avoit soupçonné sa traîtrise; que si Chambrières & Servantes doivent service à leurs Maîtres avant leurs Maitresses, ce dont elle ne convient pas, cela ne pouvoit s'entendre que du service de la table & du ménage, mais au regard d'autres choses secrettes, rien: il faut qu'elles obéissent à leurs Maitresses

& qu'elles ſoient à leur poſte, autrement elles ne peuvent demeurer trois jours dans la maiſon, & méritent condamnation.

Le Procureur-Général reprit qu'après l'aveu fait par la vieille Chambrière qu'elle prenoit argent de ſon Maître, outre ſon loyer, pour révéler les ſecrets d'amour, elle n'en pouvoit être trop punie; quant à l'excuſe qu'elle alléguoit de la promeſſe faite par le mari de ne rien dire, ni faire ſemblant, elle n'étoit recevable; & ainſi perſiſtoit dans ſes concluſions.

La vieille répartit que ſon fait étoit pardonnable; que jamais elle n'eût parlé, ſi elle eût ſu qu'il en advint tant de mal, ou qu'il y eût danger pour ſa Maitreſſe.

La cauſe miſe en délibération, le tout mûrement vu & conſidéré, la Cour a condamné la vieille pour raiſon du cas par elle commis, à crier mercy à ladite Demandereſſe, & être piloriée par trois fois au jour de marché; en outre, d'être privée & bannie du ſervice des Dames à tout jamais, de quelqu'état qu'elles ſoient, lui défendant, ſous peine de la hart, de jamais ſe trouver en bonne compagnie; & faiſant droit ſur les concluſions du Procureur-Général, la Cour a nommé des Commiſſaires qui s'informeront des abus & vices deſdites Chambrières, pour y pourvoir après, ainſi qu'il appartiendra.

VIII.

Sommation faite par un Compagnon à une Dame, de déclarer si elle l'aime ou non.

Un soir bien tard, après le souper, lorsqu'on ôtoit les plats de la table d'une noce où étoit un jeune galant amoureux, & que les Meneſtriers quêtoient l'offrande pour Monſeigneur Saint-Julien, il y eut une très-belle Dame qui, en parlant d'amour, ainſi qu'on en deviſoit entre convives, dit au galant en paſſant : *en vérité je m'étonne que telle gerbe ſoit ſans lien.* Entendant ces paroles, le galant commença à ſuer de grand'joie qu'il en eut en ce moment; il la mena danſer la première, & depuis au retour, quand il fut raſſis auprès du lieu où il l'avoit ramenée, un autre jeune galant la vint prendre pour la mener danſer, à qui elle fit aſſez grand accueil, dont il eut un petit de mal en ſa tête & n'en fut pas trop content. Mais tandis que la jeune Dame danſoit, il ſe mit à raiſonner avec ſa Chambrière qui étoit aſſez près de lui, laquelle lui dit entr'autres choſes, & ſans que le galant l'interrogeât, qu'elle avoit ouï dire à ſa maitreſſe tant de bien & de choſes honnêtes à ſon ſujet, qu'elle étoit aſſurée qu'elle l'aimoit autant qu'il étoit poſſible, & qu'elle ſeroit charmée de le voir venir caqueter avec elle. A cette

déclaration, il fut épris d'un amour si violent, que dans tout son corps il n'avoit pas une veine qui ne tremblât de joie & de liesse, & qu'il ne sentît jusqu'au plus profond de son cœur. Il entreprit donc de l'aller visiter le lendemain, & depuis il s'est rendu fort assidu; mais plus il la voyoit, moins il s'appercevoit que l'on tînt compte de lui. Pourquoi le galant sommoit la Dame de déclarer si elle vouloit le prendre pour son serviteur, ou non, afin qu'il fût à quoi s'en tenir; requérant aussi de plus que ladite Chambrière qui lui avoit ainsi baillé vaine espérance & fait trembler les fièvres blanches tout au long d'une nuit, fût condamnée envers lui, en l'amende & aux dépens.

La Dame répondit qu'à son égard elle n'avoit pour lui ni haine, ni amour; qu'elle s'étoit pourvue d'un autre serviteur, & qu'ainsi elle n'étoit responsable de rien. D'autre part, la Chambrière repartit qu'elle avoit oui dire à sa maitresse autant de bien du compagnon qu'on en pouvoit penser; & qu'elle n'avoit aucunement failli dans ce qu'elle lui avoit rapporté. Qu'à la vérité, elle l'avoit conseillé de venir voir sa maitresse, parce qu'il étoit homme aimable, & qui devoit lui plaire; que d'ailleurs, telles paroles qui entrent par une oreille, s'en doivent aller par l'autre, & que c'est grand folie aux gens de s'y fier, car souvent même on dit

des choſes qui ne ſont point exactement véritables, pour mieux complaire aux gens, & leur donner un peu d'eſpérance ès biens qu'ils déſirent. Par ces raiſons, la Chambrière diſoit qu'elle étoit en voie d'abſolution. Mais les gens d'Amour obſervèrent qu'il n'y a point de plus mauvaiſes choſes en amours que de tels faux rapports; car c'eſt pour ravir un homme juſqu'au troiſième ciel, & en advient pluſieurs inconvéniens, comme d'aucuns pauvres Amoureux qui en perdent le boire & le manger, & les autres en deviennent comme hébêtés, ſans ſavoir ce qu'ils font, pourquoi les gens d'Amour requéroient qu'il y fût pourvu. La Chambrière répliqua qu'elle n'étoit point dans ſon tort & que vu les bonnes diſpoſitions & les doux propos de ſa maitreſſe, il étoit vraiſemblable que cet Amant ſe feroit fait aimer, s'il avoit ſû en profiter, & ſe conduire avec adreſſe.

Le pauvre Galant répondit qu'il ne vouloit plus eſſayer, & qu'il lui ſuffiſoit de ce qu'il avoit fait, ſans y retourner, ayant été ſi mal récompenſé.

Les Parties ouies & appointées en droit & au Conſeil, le tout vu & bien examiné, la Cour a dit que ladite Chambrière a failli, & grandement abuſé, & à ces cauſes lui ordonne de quitter l'hôtel de ſa maitreſſe, avec injonction de ne plus jamais porter chaperon de couleur, ni ceinture verte; la condamne, en outre, en tous les dépens, dommages

& intérêts envers le pauvre Amant; met les autres parties hors de Cour ſur le ſurplus des demandes.

D'après ces cauſes que nous avons choiſies parmi les cinquante-un *Arrêts d'Amours* que Martial d'Auvergne a recueillis, on peut juger de ce que l'on penſait de ſon tems ſur la *Cour d'Amour*, ſur les affaires qui la concernaient, & ſur la manière dont on y procédait. Si les Avocats de cette Cour devaient naturellement être des Poètes, leurs plaidoyers auſſi devaient être mis en vers, & c'eſt ce que le célèbre la Fontaine a ſenti dans deux imitations charmantes qu'il a faites de ces cauſes galantes. Ces deux pièces analogues au Tribunal dont nous parlons, feront d'autant plus de plaiſir au Lecteur, qu'elles lui donneront une connaiſſance plus parfaite du fond & de la forme des procès que l'on y plaidait

I.

Plainte d'un Amant maltraité.

Les Gens tenans le Parlement d'Amours,
Informoient pendant les grands jours
D'aucuns abus commis en l'Iſle de Cythère:
Pardevant eux ſe plaint un Amant maltraité,
Diſant que de long-tems il s'efforce de plaire
A certaine ingrate Beauté:
Qu'il a donné des ſérénades,
Des concerts & des promenades,
Item mainte collation,

Maint bal & mainte comédie
A l'objet de sa passion ;
S'est tourmenté le corps & l'ame,
Sans pouvoir obliger sa Dame
A payer seulement d'un souris son amour.
Partant conclut que cette belle
Soit condamnée à l'aimer à son tour.
Fut allégué d'autre part à la Cour,
Que plus la Dame étoit cruelle,
Plus elle avoit d'embonpoint & d'attraits ;
Que perdant ses appas amour perdoit ses traits ;
Qu'il avoit intérêt au repos de son ame ;
Que quand on a le cœur en flame,
Le teint n'en est jamais si frais ;
Qu'il étoit à propos, pour la grandeur du Prince,
Qu'elle traitât ainsi cette Province,
Fît mille soupirans sans faire un bienheureux,
Dormît à son plaisir, conservât tous ses charmes,
Augmentât les tributs de l'empire amoureux,
Qui sont les soupirs & les larmes.
Que souffrir tels procès étoit un grand abus,
Et que le cas méritoit une amende ;
Concluant pour le surplus
Au renvoi de la demande.
Le Procureur d'Amours intervint là dessus,
Et conclut aussi pour la belle.
La Cour, leurs moyens entendus,
La renvoya ; permis d'être cruelle,
Avec dépens, & tout ce qui s'en suit.
Cet Arrêt fit un peu du bruit
Parmi les gens de la Province ;
La raison de douter étoit tous les cadeaux,
Bijoux donnés, & des plus beaux,

Qui prend, ſe vend; mais l'intérêt du Prince,
Souvent plus fort qu'aucunes Loix,
L'emporta de quatre ou cinq voix.

I I.

Le Différend de Beaux-Yeux & de belle Bouche.

Belle-Bouche & Beaux-Yeux plaidoient pour les honneurs
Devant le Juge d'Amathonte.
Belle-Bouche diſoit : je m'en rapporte aux cœurs,
Et leur demande s'ils font compte
De Beaux-Yeux ainſi que de moi.
Qu'on examine notre emploi,
Nos traits, nos beautés & nos charmes.
Que dis-je! notre emploi? j'ai bien plus d'un métier;
Mais j'ignore celui de répandre des larmes :
De bon cœur je les laiſſe à Beaux-Yeux tout entier.
Je ſatisfaits trois ſens, eux ſeulement la vue;
Ma gloire eſt bien d'autre étendue :
L'ouie & l'odorat ont part à mes plaiſirs;
Outre qu'aux doux propos, je joins les chanſonnettes,
Belle-Bouche fait des ſoupirs,
Tels à peu-près que les zéphirs,
Dans la ſaiſon des violettes;
Je fais par cent moyens rendre heureux un amant;
Vous me diſpenſerez de vous dire comment.
S'il s'agit entre nous d'une conquête à faire,
On voit Beaux-Yeux ſe tourmenter :
Belle-Bouche n'a qu'à parler,
Sans artifice elle ſait plaire.
Quand Beaux-Yeux ſont fermés, ce n'eſt pas grande affaire;
Belle-Bouche à toute heure étale des tréſors;

La nacre eſt en dedans, le corail en dehors.
Quand je daigne m'ouvrir, il n'eſt richeſſe égale.
Les préſens que nous fait la rive orientale,
N'approchent pas des dons que je prétends avoir.
Trente-deux perles ſe font voir,
Dont la moins belle & la moins claire
Paſſe celle que l'Inde a dans ſes régions :
Pour plus de trente millions,
Je ne m'en voudrois pas défaire.
Belle-Bouche ainſi harangua.
Un Amant pour Beaux-Yeux parla ;
Et, comme on peut penſer, ne manqua pas de dire
Que c'eſt par eux qu'amour s'introduit dans les cœurs.
Pourquoi leur reprocher les pleurs ?
Il ne faut donc pas qu'on ſoupire ?
Mais tous les deux ſont bons : Belle-Bouche a grand tort.
Il eſt des larmes de tranſport ;
Il eſt des ſoupirs, au contraire,
Qui fort ſouvent ne diſent rien :
Belle-Bouche n'entend pas bien
Pour cette fois-là ſon affaire.
Qu'elle ſe taiſe, au nom des Dieux ;
Des appas qui lui ſont départis par les Cieux
Qu'a-t-elle ſur ce point qui nous ſoit comparable ?
Nous ſavons plaire en cent façons,
Par l'éclat, la douceur, & cet art admirable
De tendre aux cœurs des hameçons.
Belle-Bouche le blâme, & nous en faiſons gloire :
Si l'on tient d'elle une victoire,
On en tient cent de nous; &, pour une chanſon,
Où Belle-Bouche eſt en renom,
Beaux-Yeux le ſont en plus de mille ;
La Cour, le Parnaſſe & la ville,

Ne retentissent tout le jour
Que du mot de Beaux-Yeux & de celui d'amour.
Dès que nous paroissons, chacun nous rend les armes.
Quiconque nous appelleroit
Enchanteurs, il ne mentiroit;
Tant est prompt l'effet de nos charmes,
Sous un masque trompeur leur éclat fait si bien
Que maint objet tel quel, en plus d'une rencontre,
Par ce moyen passe à la montre.
On demande qui c'est, & souvent ce n'est rien:
Cependant Beaux-Yeux sont la cause
Qu'on prend ce rien pour quelque chose.
Belle-Bouche dit: J'aime, & le disons-nous pas?
Sans aucun bruit, notre langage,
Muet qu'il est, plaît davantage
Que ces perles, ce chant, & ces autres appas
Avec quoi Belle-Bouche engage.
L'Avocat de Beaux-Yeux fit sa perroraison
Des regards d'une intervenante.
Cette belle approcha d'une façon charmante;
Puis il dit, en changeant de ton:
J'amuse ici la Cour par des discours frivoles;
Ai-je besoin d'autres paroles
Que des yeux de Philis? Juges, regardez-les,
Puis prononcez votre Sentence.
Nous gagnerons notre Procès.
Philis eut quelque honte; & puis sur l'assistance
Répandit des regards si remplis d'éloquence,
Que les papiers tomboient des mains.
Frappé de ces charmes soudains,
L'Auditoire inclinoit pour Beaux-Yeux dans son ame;
Belle Bouche, en faveur des regards de la Dame,
Voyant que les esprits s'alloient préoccupant,

Prit la parole & dit : à cette rhétorique,
Dont Beaux-Yeux vont ainſi les Juges corrompant,
Je ne veux oppoſer qu'un ſeul mot pour replique.
La nuit mon emploi dure encor ;
Beaux-Yeux ſont lors de peu d'uſage :
On les laiſſe en repos, & leur muet langage
Fait un aſſez froid perſonnage.
Chacun en demeura d'accord.
Cette raiſon régla la choſe.
On préféra Belle-Bouche à Beaux-Yeux ;
En quelques chefs pourtant ils eurent gain de cauſe.
Belle-Bouche baiſa le Juge de ſon mieux.

La pièce ſuivante doit également trouver place dans cet article, attendu qu'elle eſt abſolument relative à la matière que nous traitons : on l'attribue à la Comteſſe de la Suze qui lui a donné pour titre :

Jugement définitif ſur un Plaidoyer d'Amour.

Nous Amarillis qu'on révère
Parmi les peuples de Cythère,
Juges des droits du jeune Dieu
Que l'on adore dans ce lieu ;
Sans nul délai, ni ſurſéance,
Voulons donner brève Sentence
Deſſus quelques points indécis
A la requête d'Alexis
Contre Climène qu'il accuſe
De ne ſe payer que d'excuſe :
Or d'autant que nous ſavons bien
Qu'elle ne manque pas de bien,

Qu'elle a du fond à ſuffiſance,
Des tréſors de grande importance,
Que nous avons vus & touchés,
Et même des tréſors cachés ;
Nous ordonnons comme équitable,
Puiſque cette Belle eſt ſolvable,
Sans chicaner un pauvre Amant,
Qu'elle lui donne payement,
Pour l'avenir, voulons-nous dire,
Car il pourroit bien en déduire
Les intérêts depuis ſix ans
Qu'il la pourſuit à ſes dépens :
Et dans cette pourſuite vaine,
Bien qu'il lui coûte aſſez de peine,
De vœux, de larmes, de ſoupirs,
Pour le miner en vains deſirs ;
Comme il eſt homme raiſonnable,
Civil, accort, doux & traitable,
Sans ſuivre la rigueur des loix,
Il lui pourra quitter ſes droits :
A tout le moins on ſe propoſe
Qu'il en rabattra quelque choſe ;
Mais à l'avenir, il pourra
Se payer comme il lui plaira,
Sans que Climène ait la puiſſance
D'appeller de cette Sentence.
Si ſa cruelle encor cherchoit quelques moyens
Pour maintenir ſon héréſie,
Alexis, en ce cas, pourra faire ſaiſie
Sur le plus beau de tous ſes biens.

Le Conte de Voltaire, *ce qui plaît aux Dames*, eſt trop connu pour que nous le rapportions en en-

tier, & tout le monde ſe ſouvient du réſultat de ce procès, l'un des plus célèbres qui ait été plaidé à la *Cour d'Amour.*

. . . . Le Conſeil aſſemblé,
La Reine aſſiſe, & Robert appellé :
Je ſais, dit-il, votre ſecret, Meſdames :
Ce qui vous plaît en tous lieux, en tous tems,
N'eſt pas toujours d'avoir beaucoup d'amans :
Mais fille, ou femme, ou veuve, ou laide, ou belle,
Ou pauvre, ou riche, ou galante, ou cruelle,
La nuit, le jour, veut être, à mon avis,
Tant qu'elle peut, la Maitreſſe au logis.
Il faut toujours que la femme commande,
C'eſt-là ſon goût : ſi j'ai tort, qu'on me pende.
Comme il parlait, tout le Conſeil conclut
Qu'il parlait juſte & qu'il touchait au but.
Robert abſous &c.

Cette cauſe galante a fourni à M. Favart l'idée de la *Fée Urgèle* qui ſe joue aux Italiens avec un ſuccès toujours nouveau. Nous connaiſſons peu de rôles auſſi bien faits que celui de la Vieille, & ſa ſcène du *quatrieme Acte* eſt charmante d'un bout à l'autre.

Dans le *troiſieme* de l'*Union de l'Amour & des Arts*, paroles de M. le Monnier, muſique de M. Floquet, Aglaé Préſidente de la *Cour d'Amour*, n'a point encore déclaré ſa tendreſſe pour Floridan, mais ce Berger qui prend le nom, ainſi que le maſque de Miſis, ſe plaint de l'inſenſibilité de

ſa Maitreſſe & choiſit pour Juge cette même Aglaé dont il eſt amoureux : elle prononce en ſa faveur, Floridan ſe découvre, & Aglaé ne peut ſe défendre d'avouer ſa défaite.

A l'ancien Opéra-Comique, on a donné les *Arrêts d'Amour*, pièce compoſée de ſcènes épiſodiques remplies par des Plaideurs & des Plaideuſes qui ſont, un Procureur & ſa femme, une vieille Coquette & une jeune, une Actrice de l'Opéra, un Arlequin Petir-Maître, deux Villageoiſes, & enfin, deux Galans qui ſe ſont ruinés en cadeaux pour Iſabelle.

Nous ne devons pas non plus omettre l'un des morceaux les plus ingénieux & les plus piquans que l'on ait faits ſur la *Cour d'Amour* : c'eſt le Vaudeville que Panard a placé à la ſuite de la *Veuve à la Mode*, Comédie Françaiſe en trois Actes, de M. de Sainte-Foix, repréſentée à la Comédie Italienne en 1726.

UN ROBIN.

Venez, accourez tous, on vous rendra juſtice.
L'Amour tient ici ſes grands jours ;
Amans qui d'une Belle eſſuyez les caprices,
Vous que pour prix d'un tendre ſacrifice,
On immole à d'autres amours,
Venez, accourez tous, on vous rendra juſtice.

PREMIER AVOCAT.

Je parle pour Tircis.

SECOND AVOCAT.

Je ſuis pour Célimène.

PREMIER AVOCAT.

Un rendez-vous étoit concerté comme il faut,
Le fidède Tircis attendoit l'inhumaine.
Hélas! ſon attente fut vaine,
Elle ne vint pas aſſez tôt.

SECOND AVOCAT.

L'impatient Tircis eſt lui ſeul en défaut.
L'Amour au rendez-vous fit courir Célimène,
Hélas! ſon attente fut vaine,
Tircis était parti trop tôt.

L'AMOUR.

Ordonné que ſans perdre tems,
Un nouveau rendez-vous finiſſe
Les plaintes de ces deux Amans.
L'Amour, en leur rendant juſtice,
Veut leurs plaiſirs pour toute épice,
Et compenſe entr'eux les dépens.

VAUDEVILLE.

L'air des Robins déplait aux Belles ;
Plaiſe à l'Amour les bannir d'auprès d'elles ;
Mais ſi quelqu'un prenoit les airs exquis
Du Petit-Maître ou du Marquis,
Qu'il ſoit aimé des plus cruelles.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UNE FEMMME.

A mon époux je ſuis fidèle,
Mais à ſes yeux je ceſſe d'être belle:

Grand Dieu d'amour ! qu'il me ſoit donc permis
De ménager quelques amis,
Un mari par-là ſe rappelle.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UN CAISSIER.

Je ſuis Caiſſier, Philis me preſſe
De lui montrer juſqu'où va ma tendreſſe,
Pour la meubler & la mettre en habits ;
Dieu d'amour ! qu'il me ſoit permis
D'altérer le fond de la caiſſe.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UNE ACTRICE DE L'OPÉRA.

J'ai des talens, j'ai de la grace,
A l'Opéra je remplis bien ma place :
Grand Dieu d'amour ! qu'il me ſoit donc permis,
S'il me vient quelques étourdis,
De les réduire à la beſace.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UN PETIT-MAÎTRE.

Pour un objet jeune & volage,
j'ai conſommé trop tôt mon héritage,
Grand Dieu ! qu'il me ſoit donc permis,
Si j'ai Maitreſſe à cheveux gris,
De gruger juſqu'à l'équipage.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UNE VIEILLE.

Soumiſe à toi dès mon enfance,
J'ai bien gagné ma vétérance,
Puiſqu'aujourd'hui mes beaux jours ſont finis :
Dieu d'amour ! qu'il me ſoit permis

De voir ma fille en ſurvivance.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UN MOUSQUETAIRE.

Je ſuis un jeune Mouſquetaire,
Frais & diſpos, propre au tendre myſtère :
Grand Dieu d'amour ! permettez qu'un bon vent
Me conduiſe ſans accident
Juſqu'au rivage de Cythère :
Soit : bon voyage au Suppliant.

UN VIEILLARD.

Je veux, quoique ſexagénaire,
Prendre une femme & tâcher d'être père :
Je ſais, Amour ! que le riſque en eſt grand :
Que votre ſecours tout-puiſſant
Me faſſe finir cette affaire,
Sans porter le croiſſant. *Néant.*

UNE FINANCIÈRE.

Un ſous-Fermier dont je ſuis femme,
Va près d'un autre uſer toute ſa flame :
Grand Dieu d'amour ! qu'il me ſoit donc permis
De recourir à ſon Commis,
D'autres le font ſans qu'on les blâme.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UN GASCON.

J'ai de l'intrigue & du génie,
Mais pas le ſol, Bordeaux eſt ma patrie :
Grand Dieu d'amour ! qu'il me ſoit donc permis
D'en conter aux Belles *gratis*,
Et d'uſer de mon induſtrie.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UNE COQUETTE.

Je ſuis jeune, je ſuis coquette,
Mais mon mari me défend la fleurette :
Grand Dieu d'amour ! qu'il me ſoit donc permis
D'en impoſer même à Thémis :
Pour le faire mettre en retraite.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UN OFFICIER.

Au Régiment je dois me rendre,
Il faut partir, je ne puis m'en défendre.
Grand Dieu d'amour ! qu'il me ſoit donc permis
De bruſquer la jeune Philis,
Car je ne ſaurois plus attendre.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

UNE PROCUREUSE.

Mon mari, Procureur habile,
Des biens d'autrui ſe réjouit en ville :
Grand Dieu d'amour ! qu'il me ſoit donc permis
De rogner ſur ce qu'il a pris,
Pour en aider quelque pupile.
Soit fait ainſi qu'il eſt requis.

On a publié en 1776 un Recueil intitulé : *les Déciſions de Cythère*, ou *le Code de l'Amour*, *ouvrage curieux & galant*, *par une femme de Belles-Lettres.* Ce Code qui renferme des règlemens, des cauſes & des queſtions en matière de galanterie, peut être regardé comme une ſuite de celui de *Martial d'Auvergne*; nous allons en donner une idée, & les différentes ſources dans leſquelles nous avons puiſé, nous ont fourni quelques autres ma-

térianx qui non moins curieux que les précédens, feront de cet article le Traité le plus complet que l'on puiſſe avoir ſur la *Cour d'Amour.*

EDIT d'Etabliſſement de la Chambre de Juſtice d'Amour.

L'Amour a remarqué dans ſon Empire pluſieurs abus qu'il veut réformer. Les cœurs qui ſe donnaient autrefois ſans intérêt, s'achètent impunément, on les met au plus offrant, & au lieu que l'inclination étoit la ſeule monnoie dont on les payoit, elle eſt préſentement ſi décriée, qu'on ne s'en ſert preſque plus : il n'y a que l'argent qui ſoit de miſe, ainſi que pluſieurs autres choſes, comme infidélités, inconſtances, fourberies, mépris de ſincérité &c.

A ces cauſes, de l'avis de notre bonne & honorée mère Vénus, nos chers frères les petits Amours, nos cheres ſœurs les Graces, & nos couſins les Ris & les Jeux, nous avons établi & établiſſons par ces préſentes, une Chambre de Juſtice pour punir les excès & les crimes qui ſe ſont commis en notre Empire depuis vingt ans, & afin de remettre le bel ordre dans la galanterie, ordonnons que l'on traite comme coupables de lèze-Majeſté au premier chef, certaines gens qui ont abſolument renverſé cet ordre, & ont introduit une innovation dangereuſe en matière de vo-

lupté ; ce qui pourroit à la fin anéantir toute notre puiſſance.

Voulons auſſi qu'on puniſſe des mêmes peines les femmes qui ſeront convaincues de pareils crimes. Condamnons les infidèles, les fourbes, les inconſtans & les inconſtantes à un exil perpétuel, après avoir bien examiné de quelle part vient le défaut. Entendons que celles qui font marchandiſe de cœurs & les vendent au prix de l'or, ſoient châtiées comme ſacriléges, & enfin, tous ceux & celles qui ſe trouveront avoir abuſé de nos faveurs & diſſipé nos graces, de quelque qualité & condition qu'ils puiſſent être, ſans aucune exception de perſonne, monarques & ſujets, grands & petits, pauvres & riches, bergers & bergères. Fait au Conſeil d'Etat tenu en notre île de Cythère, au plus beau de nos jours, l'an ſept ou huit mille, ſelon le Calendrier amoureux, & de notre règne, je ne ſais. . . . .

Plaidoyer de la Brune, de la Blonde & de la Spirituelle qui préſentent une requête à l'Amour, pour avoir la préférence l'une ſur l'autre.

LA BLONDE.

Nous avons toujours eu le prix de la beauté,
Les brunes ne ſauroient avoir la préférence ;
Amour ! pourquoi mettre en balance
Un rang qui juſqu'ici n'étoit pas conteſté ?

Pour faire une beauté divine & ſans ſeconde,
On lui donne par choix tous les traits de la Blonde :
On eſtime ſur-tout l'or de nos blonds cheveux,
Et c'eſt toujours en blond que l'on a peint Hélène.
Nos voix ne cèdent rien aux chants de la Sirène,
Et de l'inſtant qu'on voit l'éclat de nos beaux yeux,
Nous avons le deſſus dans l'empire amoureux.

LA BRUNE.

L'on eſt déſabuſé de cet éclat trompeur
Qui vous donnoit tout l'avantage :
Vous avez un brillant qui de loin prend un cœur,
Mais pour le retenir, vous manquez de courage :
Mes appas ſont plus sûrs & durent plus long-tems :
De mes charmes ſecrets rien ne peut ſe défendre,
J'inſpire dans un cœur un amour bien plus tendre,
Et je ſais renvoyer, ou garder mes amans.

LA SPIRITUELLE.

Le prix que la Blonde & la Brune
Diſputent ici devant toi,
Bien que ma beauté ſoit commune,
Sans doute n'étoit dû qu'à moi.
Tout nouveau règlement & me choque & m'irrite ;
C'eſt par moi que tes traits doivent ſe ſignaler :
Eſt-il rien qui puiſſe égaler
L'amour que dans un cœur allume un vrai mérite?

Le Dieu d'Amour laiſſa ces diſputes indéciſes, & mit les Parties *hors de Cour*. On agita d'autres queſtions qui furent ſoutenues & diſcutées par des Juriſconſultes des deux ſexes : voici celles qui nous ont paru les plus intéreſſantes.

PREMIÈRE QUESTION.

Si une Femme doit se contenter d'être aimée préférablement à toute autre.

Il semble d'abord que c'est une chose décidée par cette vieille maxime, que l'*Amour ne souffre point de partage.* On le publie comme une vérité incontestablement établie, les Anciens l'ont dit, & on l'assure encore : le cœur est indivisible, la tendresse qui se répand sur divers objets, ne subsiste guères : c'est une des différences de l'amour & de l'amitié, que le premier se donne uniquement, & que quelquefois la seconde se conserve & se fortifie, même étant partagée : on choque tout le beau sexe en soutenant l'opinion contraire. Une belle mérite toute notre tendresse ; lui donner une partie de notre cœur, ce n'est pas l'aimer, c'est lui faire injure ; & parmi les Dames scrupuleuses, une pensée qui s'égare vers un autre objet, est un vol irrémissible : de ce moment, l'Amant devient indigne de tout ce qu'il a pu mériter par ses services.

Je n'oserois m'opposer tout-à-fait à cette maxime, mais sans condamner absolument ces maitresses sévères dont la délicatesse s'étend si loin ; celles qui se contentent d'être préférées, agissent, à mon sens, avec plus d'équité, & connoissent mieux

leur intérêt, ainsi que leur véritable gloire. L'empire des premières ressemble fort à la tyrannie ; rien en marque-t-il davantage que de tenir le cœur & les yeux d'un amant dans une si étroite prison, qu'il ne puisse, sans commettre un crime, porter au-dehors sa vue & ses pensées ? est-il rien de plus rigoureux que d'exiger qu'un homme se prive de tout ce qui fait les plus grandes douceurs de la vie, de le condamner à l'exil, à une solitude perpétuelle, dans le monde même ; de lui interdire toute sorte de commerce, en un mot, de le séparer du reste des hommes ? On ne peut en effet demander d'être uniquement aimé sans imposer ces loix cruelles, & si mon malheur me faisoit tomber dans les fers d'une maitresse impérieuse, je renoncerois absolument à toute espèce de société, pour ne pas m'exposer à ses colères & à ses caprices ; le moyen d'obéir d'une autre manière ? comment porter dans des assemblées & parmi des femmes, un cœur & des yeux sans fonctions ? peut-on voir des beautés touchantes, spirituelles, pleines de mérite, sans rendre ce qui est dû à leur esprit & à leurs agrémens ?

Heureux ceux que l'amour a rangés sous des loix moins rigides ? ils offrent leurs premiers hommages à ce qu'ils aiment, sans dédaigner les autres belles. Je veux qu'un Amant soit juste, je veux qu'il paye aux graces le tribut qui leur appartient,

mais je veux que perſonne n'entre en concurrence avec ſa maitreſſe : c'eſt ce premier degré d'amour, c'eſt ce premier rang dans le cœur qui eſt indiviſible. Les vœux flottans & irréſolus doivent être rebutés : il faut qu'une ſeule ait la préférence.

SECONDE QUESTION.

Si celui qui aime une laide, la croyant laide, montre plus d'amour que celui qui la croit belle, quoiqu'elle ſoit laide ?

Je ſuis juſtement cette laide qui avoit deux Amans dont l'un étoit aſſez fou pour m'aimer malgré ma laideur reconnue, & l'autre aſſez aveugle pour me croire belle : je n'ai qu'à vous conter l'hiſtoire de mes ſentimens, pour ſavoir lequel des deux, à mon gré, me marquoit le plus d'amour.

Le premier qui prit de l'attachement pour moi, fut celui qui m'aimoit quoiqu'il me crût laide : vous allez me demander comment je ſus que c'étoit en me croyant laide qu'il m'aimoit, car vous penſez bien qu'il ne me le dît pas, non aſſurément. Mais à force de louer mon eſprit, mon enjouement & ma vivacité, il me fit aſſez entendre qu'il ne trouvoit en moi rien autre choſe à louer : que je lui eus d'obligation de m'apprendre que l'on peut être aimable ſans être belle, & que l'eſpé-

rance de faire des passions ne me devoit pas être interdite!... Qu'il est commode de pouvoir se montrer tous les jours aux yeux de son Amant telle que l'on est! qu'on est heureuse quand un teint plus ou moins vif n'est pas une affaire, & qu'une femme doit se savoir bon gré d'inspirer des ardeurs qui ne soient pas sujettes à diminuer avec son embonpoint.

Voilà l'état où je me trouvois quand un autre Amant commença à se déclarer pour moi, celui qui me prit pour être belle. Je me disois bien à moi-même : Celui-ci ne sait ce qu'il aime en m'aimant ; sa raison, comme dans l'autre, n'agit pas de concert avec son amour ; mais qu'importe que des Amans se trompent ou non, on a bien affaire de la raison de ces gens-là, quand on sait ce que l'on fait. Je vous avoue que je commençois à regarder mon premier Amant comme un censeur exact de mon mérite, qui ne m'estimoit précisément que ce que je valois, & qui ne m'aimoit au juste qu'autant qu'il falloit qu'il m'aimât. L'autre, après s'être trompé sur ma laideur, m'y trompoit aussi quelquefois moi-même, & je croyois à-demi qu'il y avoit de la faute du premier qui ne me trouvoit pas belle. Je me sentois enlaidir auprès de mon Amant trop raisonnable, & je me sentois embellir auprès de l'autre : enfin, s'il faut que ce soient les sentimens de mon cœur qui dé-

cident la queſtion, je veux bien vous dire en confidence que je ne donnai ma tendreſſe qu'à celui qui me donna de la beauté.

TROISIÈME QUESTION.

Si l'on peut haïr ce que l'on a une fois bien aimé ?

On dit que l'eſprit eſt ordinairement la dupe du cœur. C'eſt ſur ce principe que l'on pourroit douter ſi l'on hait véritablement ce qu'on a une fois bien aimé, & demander auſſi, en retournant la queſtion, ſi l'on a véritablement aimé ce que l'on eſt fort aſſuré de haïr. On pourroit encore, ce me ſemble, rechercher & approfondir ſi l'on ne s'eſt point également mépris à ces deux paſſions; enſorte qu'il n'y ait point eu de véritable amour, ou qu'il n'y ait point de véritable haîne, car la queſtion peut s'étendre juſques-là.

Quelques outrages que nous ayons reçus, il n'y a point de haîne qui ſoit légitime : il doit ſuffire à un bon cœur d'ôter ſa tendreſſe à ceux qui en ont cruellement abuſé : s'ils ſont capables de quelques ſentimens raiſonnables, la privation d'une choſe ſi précieuſe, ne leur ſera pas une petite punition; s'ils ſont dans l'endurciſſement, toute notre haîne nous feroit encore plus de mal qu'à eux : il faut ſe contenter de ſe précautionner contre leur

malice, les laiſſer en paix, leur déſirer & leur faire tout le bien que nous pouvons.

L'amour étant une habitude qui s'eſt faite par la transformation de l'amant & de la perſonne aimée, on peut dire qu'il eſt impoſſible de haïr ce qu'on a une fois bien aimé. Quelque défaut que nous lui découvrions, quelqu'injure que nous en recevions, il y a toujours je ne ſais quoi qui nous porte vers lui & qui nous y attache, malgré toutes les violences que nous nous faiſons dans le deſſein de nous en ſéparer. Nous ne pouvons donc le haïr par antipathie, encore moins par averſion, parce que nous ne pouvons regarder comme un mal la ſource de notre bien & de notre félicité : nous ne pouvons non plus le haïr par vengeance & déſirer du malheur à qui nous avons tant ſouhaité le contraire.

Se venger de l'objet qu'on aime,
C'eſt ſe venger contre ſoi-même.

Enfin, quelle apparence de renverſer l'idole que nous avons adorée, d'abattre l'autel où nous avons ſacrifié, d'arracher de notre cœur ce qui en faiſoit les délices ? quel châtiment doit attendre de l'amour un infidèle qui paſſe de la légèreté à la haîne ! Je conclus donc avec ce proverbe : *qu'on ne peut haïr ce qu'on a une fois bien aimé.*

QUATRIÈME QUESTION.

Si l'Amour diminue plutôt par les rigueurs d'une Belle, que par ses faveurs.

Quelle question, dira-t-on, & qu'il feroit d'une dangereuse conséquence que l'on s'accoutumât à en proposer de pareilles ! quoi ! vous apprenez aux Belles qu'il y a lieu de douter si les amans qu'elles favorisent, aiment plus que les amans méprisés ! quand il ferait vrai que la chose pût être mise en balance, feroit-ce une vérité bonne à dire ? Oui, je veux qu'il soit plus aisé d'aimer, & qu'on aime plus fortement après des rigueurs, qu'après des faveurs, ce sont des mystères qu'un homme galant ne doit jamais révéler. Si les Belles étaient une fois persuadées que les rigueurs fortifient la tendresse, jugez un peu quel usage elles feraient de cette maxime ; mais il n'est pas nécessaire de leur déguiser la vérité. Il n'y a rien de plus souverain que les faveurs pour entretenir l'amour, rien de plus infaillible pour l'éteindre, que les rigueurs. Quel amant est-ce qu'un amant maltraité ? c'est un esclave involontaire : sa raison épie toujours le moment de mettre le cœur en liberté, & on peut dire que la moitié de ces amans n'aime point. Un amant maltraité est calomniateur perpétuel du mérite de sa Maitresse ; il tâche sans cesse de l'af-

foiblir à ſes yeux. Il ne veut pas connoître ce que vaut un bien qu'il ne ſauroit poſſéder, ou il ſe le figure d'un prix beaucoup moindre qu'il n'eſt, pour ſe venger & ſe conſoler en même-tems de ce qu'il en eſt privé. Regardez, au contraire, un amant aimé, tout aime en lui, & ſa raiſon & ſon cœur, il aime & veut aimer. Il eſt vrai que les paſſions ſont d'ordinaire indépendantes de la volonté, mais celles de ce caractère ſont ſujettes à ne pas durer, & quand la volonté aide un peu aux paſſions à ſe ſoutenir, tout n'en va que mieux. Que répondra-t-on à tout cela? Que l'amour ceſſe dès qu'il ne déſire plus? N'ayons pas de lui une ſi mauvaiſe opinion; croyons qu'il eſt aſſez ſage pour jouir avec plaiſir de ce qu'il a déſiré, plutôt que de le croire aſſez fou pour déſirer toujours ce qu'il n'obtiendroit jamais.

CINQUIÈME QUESTION.

Deux Bergers aiment une Bergère, la Bergère preſſée de ſe déclarer, leur donne un rendez-vous; les Bergers viennent, l'un couronné, l'autre ſans couronne: la Bergère en a une, elle l'ôte, la place ſur la tête du Berger qui n'en a point, & met ſur la ſienne celle du Berger qui en a apporté une. On demande lequel des deux eſt préféré.

PREMIER CONSULTANT.

Le Berger couronné des mains de ſa Bergère,
Eſt à mon ſens le Berger préféré :

Elle a récompensé sa flâme humble & sincère,
Son triomphe est certain, son bonheur assuré.

. . . .

Elle punit un Berger téméraire,
Et peu digne de ses amours,
Qui se laissant guider par une vaine gloire
Et de ses amours convaincu,
Ose célébrer sa victoire
Avant même d'avoir vaincu.

SECOND CONSULTANT.

Si d'un côté, le plaisir de tenir une couronne de la main de celle que l'on aime & la satisfaction de la recevoir devant un rival, semblent décider en faveur du premier amant; la joie & le contentement dont est comblé le second en voyant enlever sa couronne par l'objet de sa tendresse qui daigne s'en parer la tête, sont une faveur qui paroît contre-balancer la première; mais dans une matière aussi délicate, il est à propos de consulter le cœur & de voir celui des deux amans pour lequel il se déclare le plus ouvertement. Le premier sentiment de la Bergère, en les voyant tous deux, est d'en couronner un & d'ôter l'espoir à l'autre : c'est-là un mouvement du cœur dont elle n'est pas la maîtresse, la nature seule agit, & de ce mouvement il résulte, pour le premier, une déclaration que l'on ne peut contredire : en tout sens, ce premier est couronné & le second perd sa couronne : si la Bergère la lui ôte, ce n'est que pour qu'il subsiste

moins de doute dans son choix, & pour que le triomphe de son Berger soit plus complet & plus glorieux.

TROISIÈME CONSULTANT.

L'action de couronner est brillante par elle-même & ne fait rien perdre des droits de l'amour-propre; mais celle de se parer de la couronne d'un autre, est une espèce de foiblesse, & tout ce que la vanité paroît perdre en cette occasion, est en faveur du Berger qui a donné sa couronne. La Belle, en couronnant Damon, a voulu en imposer à ce Berger par une action d'éclat, afin de mieux cacher l'aveu qu'elle vouloit faire à Tircis, qu'il avoit la préférence, pour peu qu'il eût l'esprit de la sentir. Quand on veut trouver la vérité dans le cœur des femmes, on doit se défier de la route commune; elle est presque toujours chez elles dans quelque sentier oblique : il faut avoir de la pénétration pour l'appercevoir.

QUATRIÈME CONSULTANT.

Les couronnes de fleurs étant les ajustemens ordinaires des Bergers & des Bergères, tout se réduit de la part de la Bergère, à orner la tête d'un des Bergers de la parure dont elle avoit embelli la sienne, & à mettre sur la sienne la couronne qui appartenoit à l'autre. D'un côté, c'est un don, de l'autre, c'est une prise. Or, dans un cas où une femme doit

doit ſe déclarer entre deux rivaux qui ne ſont en ſa préſence que pour cela, quel effet marque plus l'amour? prendre, ou donner?

Dans la queſtion, la Bergère, en ôtant la couronne à ſon Berger, ne la néglige point, elle en fait tout le cas que l'amour le plus fort & le plus délicat puiſſe ſuggérer, c'eſt un découronnement dont elle fait ſon couronnement, c'eſt un tendre larcin, ou plutôt un tendre partage de ce qui appartient à un objet avec lequel elle voudroit que tout lui fût commun, c'eſt une amoureuſe familiarité par laquelle elle s'approprie, avec une tendre hardieſſe, ce qui vient de l'objet qu'elle aime; ainſi, je conclus en diſant que les deux Bergers ſont favoriſés de notre Bergère, mais que celui à qui elle donne ſa couronne, n'eſt que l'objet de ſon eſtime, au lieu que celui à qui elle la prend, eſt l'objet de ſon amour.

CINQUIÈME CONSULTANT.

La Bergère couronne un Berger & ſe pare, en même-tems, de la couronne de l'autre, ſans doute pour ſe ménager ſes deux amans. Ce procédé, n'en déplaiſe à l'aimable ſexe qui s'intéreſſe pour elle, me paraît tant ſoit peu ſuſpect. Si c'eſt Tircis qu'elle aime, pourquoi héſiter de lui en faire la déclaration? pourquoi les embaraſſer tous deux & redoubler leur incertitude par des faveurs qui ſem-

blent parfaitement égales ? Il y a de la cruauté à ne pas ſoulager les peines d'autrui, quand il eſt aiſé de le faire ; mais je dois ici me taire pour ne pas bleſſer l'innocence de la jeune Thémire ; peut-être me trouverois-je obligé de la croire coquette, ou cruelle ; il eſt bien difficile, en effet, de conclure autre choſe de ſa façon d'agir.

SIXIÈME CONSULTANT.

Ce dernier termine ſa diſſertation par ces quatre vers qui en renferment tout le réſultat.

Célimène, il faut vous rendre,
Couronnez votre vainqueur.
Damon voulait vous ſurprendre,
Otez-lui ſa couronne & rendez-lui ſon cœur.

Quelle eſt la fin de toutes ces conſultations ? De laiſſer la demande indéciſe & plus embrouillée qu'elle ne l'était auparavant.

SIXIÈME QUESTION.

Si après avoir été trahi par une Maitreſſe qu'on a aimée parfaitement, on ne peut en aimer une autre avec une auſſi ardente paſſion ?

Selon le dire d'un excellent Poète, il n'eſt rien de ſi naturel que d'eſpérer toujours un meilleur lendemain, & certainement c'eſt la plus grande de toutes les illuſions de notre vie : c'eſt ſur ce continuel & chimérique eſpoir qu'elle roule depuis ſon

commencement jusqu'à sa fin, sans que nous puissions jamais parvenir à ce meilleur état dont l'attente nous sert d'amusement jusqu'au dernier soupir. Joignez à cela que les personnes affectives & qui sont portées à l'amour par la nécessité de leur penchant, sont dans l'impossibilité de s'en défendre : c'est leur souverain plaisir qui ne serait plus plaisir & qui changeroit de nature, si elles étoient sujettes à la défiance & aux soupçons. Pourvu que le nouvel objet de leurs soins sache les tromper avec un peu d'adresse & les endormir agréablement, les voilà rengagés avec autant d'assurance & de passion que jamais. Qu'il est rare de trouver un Sage qui après une première infidélité soufferte, ait le courage de dire à l'amour : *Je le vois bien, Dieu trompeur ! tu veux m'engager de nouveau à aimer, mais je me garderai bien de remettre mon cœur à ta merci.* Heureux qui prend une si salutaire résolution, & plus heureux celui qui l'exécute.

SEPTIÈME QUESTION.

On demande s'il est plus avantageux d'être aimé d'une Dame très-belle & médiocrement sage, que très-sage & médiocrement belle.

Il a été résolu que la beauté doit prévaloir.

La beauté produit la tendresse,
La tendresse à son tour fait naître les désirs,
Les désirs forment les plaisirs,
Et rien de tout cela ne vient de la sagesse.

Suivent plusieurs autres questions avec leurs réponses, espèce d'instruction galante écrite dans le style ancien de la *Cour d'Amour*, & qui servait sans doute d'introduction à l'étude du Code de Cythère.

D. Je vous demande si amours avoient perdu leurs noms, comment les appelleriez-vous?

R. Plaisans, sagesse.

D. Qui fait aux Amans jouir de ce qu'ils ont grant désir?

R. Humblement requérir & prier.

D. Quelle chose est aux Amans plus nécessaire, & qui plus leur vaut & au besoin plutôt leur fault?

R. Beau-parler.

D. Par quelle manière peut mieulx cognoistre sage Dame celui qui la prie d'aimer, s'il la prie de cœur & de bouche?

R. Quand il ne peut parler à elle sans muer couleur, il la prie de tout son cœur.

D. En quel mois sont les Amoureux plus malades?

R. Au mois de May.

D. Quelle chose est que plus y en a en amours, & moins y sied?

R. Vaines paroles.

D. Qui fait souvent amours durer?

R. Courtoisie.

D. A quoy font les Amants qui veulent jouir d'amours, plus tenus ?

R. D'aimer loyaulment.

D. Qui eft plus delectable aux Amoureux ?

R. Belle bouche.

D. Comment fe doit comporter qui veut d'amour jouir ?

R. Venir loyaulment, prier humblement, céler fagement, aimer parfaitement, parler courtoifement, être débonnaire à tous gens & accointer par mefure.

D. Qui eft l'ennemi d'amour ? qui le château d'amours peut grever ?

R. L'efloingner, (l'abfence.)

D. Lequel aimeriez-vous mieux, être en amours, que amours fuffent en vous ?

R. Que amours fuffent en moi.

D. Je vous demande fi vous laifsâtes oncques à prier femme pour peu qu'elle vous éconduit ?

R. Certes, oui.

D. Lequel endure plus de peines en amours, ou celui qui aime fans découvrir fon penfer, ou celui qui le dit & a peur de faillir ?

R. Celui qui aime fans découvrir.

D. Lequel aimeriez-vous mieux, jouir d'amours & tôt finir, ou bon efpoir à toujours durer ?

R. Bon efpoir à toujours durer.

D. Trois femmes ſont d'un même âge, & toutes trois vous aiment autant l'une que l'autre. L'une eſt très-belle, l'autre eſt très-riche, & l'autre eſt très-ſage. Laquelle aimeriez-vous mieux ?

R. La ſage.

D. Si vous trouviez la femme que vous aimez le mieux en un lieu ſecret, & qu'il n'y eût que vous deux & que homme ne pût le ſavoir, & qu'elle vous dît : Je vous abandonne le baiſer & accoler tant ſeulement, & ne me demandez autre biclerie pour le préſent, la lerriez-vous aller ?

R. Oui vraiment.

D. Dame, je vous demande, ſi vous aimiez par amour, le diriez-vous à perſonne du monde ?

R. Oui, à mon loyal amy.

D. Lequel aimeriez-vous mieux, être jaloux de votre amie, ou qu'elle fût jalouſe de vous ?

R. Qu'elle fût jalouſe de moi.

D. Je vous demande : Deux hommes aiment une femme & elle n'en aime qu'un, & les mande venir tous deux, & ils viennent, & elle prend de l'un un chappel de roſes, & à l'autre, elle donne le ſien qui eſt de violettes : ſi vous demande lequel aime le mieux des deux ?

R. Celui de qui elle prend. (*C'eſt la même queſtion diſcutée plus haut, de tant de façons, queſtion dont quelque galant moderne s'eſt fait honneur & que notre ancien décide nettement.*)

D. Lequel aimeriez-vous mieux que votre amye vous aidaſt & amours vous nuiſiſſent, ou que amours vous aidaſſent, & que votre amye vous nuisît ?

R. Que ma mye m'aidaſt.

D. Si votre amy étoit malade & ne put guérir ſi vous ne lui donniez la moitié de vous, laquelle lui donneriez-vous ?

R. Laquelle qu'il lui plairoit.

CARACTÈRES DE L'AMOUR.

Ce ſont ces divers caractères qui ont fourni au Tribunal des Amans les différentes cauſes dont nous avons offert le précis ; la connaiſſance des nuances qui les diſtinguent, eſt donc encore une ſuite des objets que nous avons raſſemblés dans ce chapitre, & d'ailleurs, l'amour étant un des premiers reſſorts qui donnent du mouvement à nos pièces de Théâtre, il nous a paru néceſſaire de le préſenter ſous toutes les formes qui lui conviennent.

L'Amour entreprenant.

Cet amour eſt à craindre. Il n'a jamais de reſpect, & la beauté a raiſon de l'éloigner. On peut dire à une Belle :

Ces indignes Amans qui vous ſemblent ſoumis,
    Haïſſant les diſcours frivoles,
Joignent les actions à l'ardeur des paroles,
Et croyent qu'à leurs feux tout doit être permis.

Sur ces entreprenans on n'a qu'un vain empire,
Ils ne vous aiment que pour eux,
Et de tels Amans, pour tout dire,
Sont plus débauchés, qu'amoureux.

L'Amour ſans eſprit.

La beauté reconnoît avec peine des Amans de cette eſpèce, qui ne lui font ni honneur, ni plaiſir, & en les banniſſant, elle ne commet pas une injuſtice.

Car enfin, on a beau me dire
Que qui pour des beaux yeux ſoupire,
Quoiqu'il ſoit ſans eſprit, peut aimer fortement :
Quand ſon amour ſeroit extrême,
Quand il s'agit de plaire, il faut que cet Amant
Ait plus que de l'amour pour mériter qu'on l'aime.

L'Amour laid.

On dit qu'il n'eſt point de laids Amours, je le veux croire, mais cela n'empêche point qu'il n'y ait des Amans fort laids.

Je ſais que la beauté n'eſt pas dans un Amant
Le plus néceſſaire agrément,
L'amour, les ſoins, l'eſprit, cela vaut mieux ſans doute,
Mais enfin, quand on fait les offres de ſa foi,
Il faut avoir du moins certain je ne ſais quoi
Qui mérite qu'on vous écoute.

L'Amour cenſeur & vain.

Qu'une Belle fait bien de ſe garantir des Amans

de ce caractère ! Si elle ne les éloigne avec ſoin, leur langue en écartera bien d'autres.

Ces Cenſeurs éternels & d'eux ſeuls amoureux,
Ne cherchent, en aimant, que ce qui peut paroître,
Et pourvu qu'on les croye heureux,
Ils s'inquiètent peu de l'être.

L'Amour pareſſeux.

Il y a beaucoup à riſquer avec des Amans indolens, & les Belles ne doivent en attendre ni ſoins, ni plaiſirs.

S'il faut que pour mari cet amour ſe haſarde
A vous propoſer quelqu'un d'eux,
De grace, prenez-y bien garde,
C'eſt un époux bien froid qu'un amant pareſſeux.

L'Amour tranquile.

Cet amour aime à ſe repoſer, & ne s'inquiète de rien. Les amans de ce caractère ne ſont ni aimables, ni flatteurs pour une belle.

Ils vous verront ſouffrir leurs rivaux ſans ſe plaindre,
Votre abſence jamais ne les fera gémir,
Et même auprès de vous ils pourront s'endormir,
Sans s'embaraſſer, ſans rien craindre.
Attirés par votre beauté,
Ils ſe font de vous voir une agréable affaire,
Mais ils fuiroient, s'il falloit pour vous plaire,
Dérober quelque choſe à leur tranquilité.

L'Amour brillant.

Cet amour fait les amans du bel air : tout brille dans leurs manières & dans leurs perſonnes Il n'y a pas de matières ſur leſquelles ils ne trouvent abondamment à s'étendre.

C'eſt un torrent de mots qu'on ne peut arêter ;
Ils parlent, ſans ſouffrir bien ſouvent qu'on réponde,
Et chacun d'eux, tant qu'on veut l'écouter,
Dit les plus jolis riens du monde.
Mais comme au ſeul brillant, on doit peu s'attacher,
Ces amans d'oripeau ne ſont point votre affaire,
Vous aimez le ſolide, il doit toujours vous plaire,
Et c'eſt ailleurs qu'il vous faut le chercher.

L'Amour obſtiné.

L'obſtination des amans ne conſiſte qu'à vouloir fortement ce qu'ils veulent, & même à l'emporter contre ce qu'ils aiment, ſoit qu'ils aient raiſon, ou non. Ceux qui ſont de ce caractère, n'en ſortent jamais.

Tant qu'ils ne ſont qu'amans, on trouve lieu d'en rire :
Chacun a, leur dit-on, ſes défauts favoris,
Mais on en ſouffre un dur martyre
Quand ils ſont devenus maris.

L'Amour prompt.

Gardez-vous des amans dont la promptitude ne ſauroit ſe modérer.

Quiconque étant encore amant,
Peut montrer ſa colère à l'objet de ſa flame,
Quand il ſera mari, pourra mal-aiſément
S'empêcher de battre ſa femme.

L'Amour ſoumis.

Cet amour eſt bien trompeur. Une ſi parfaite ſoumiſſion eſt à eſtimer; mais comme il eſt autant d'hypocrites en amour, qu'en autre choſe, on doit ſe défier de la paſſion d'un amant qui a trop l'art de ſe poſſéder. En effet :

Il eſt bien mal-aiſé qu'on ſoit toujours le maître
D'un amour dont l'ardeur ne ſauroit s'augmenter ;
Plus cet amour eſt fort, & plus il fait connoître
Qu'il eſt ſujet à s'emporter :
Mais comme ſes tranſports marquent ſa violence,
La belle qui les voit, leur pardonne aiſément ;
Et ſi par politique elle en gronde un moment,
Ce n'eſt qu'un chagrin d'apparence.

L'Amour impérieux.

Les Amans de ce genre ne ſavent prier qu'en commandant.

L'eſprit le moins timide en eſt déconcerté,
C'eſt une hauteur ſans égale,
Un ſérieux qui glace, un air plein de fierté,
Une gravité Magiſtrale
Qui s'explique toujours avec autorité.
De ces impérieux cherchez à vous défaire,
Les belles comme vous, naiſſent pour commander,

Et tout amant qui ne veut point céder,
Semble n'être pas fait pour plaire.

L'Amour avare.

Ceux que cet amour gouverne, ne peuvent offrir à leur maitresse qu'un cœur partagé, puisque leurs trésors sont toujours ce qui leur est le plus cher. Ils rompent toutes les parties qui pourroient les engager à quelque dépense, & le moindre présent à faire, leur feroit quitter la plus belle personne du monde; cependant quelque attachement qu'on puisse avoir pour le bien, on n'a jamais véritablement aimé, qu'on n'ait cessé d'être avare.

De cette passion c'est l'effet ordinaire :
D'un violent amour les amans combattus
Changent leurs vices en vertus
Sitôt qu'ils ont dessein de plaire :
Ainsi l'on montre en vain l'ardeur des plus beaux feux ;
Qui n'est point libéral, ne peut être amoureux :
Dans un amant l'avarice est infâme ;
A cent défauts pareils on se laisse entraîner,
Et quand à sa maitresse on peut ne rien donner,
On retranche tout à sa femme.

L'Amour emporté.

Les Amans qui suivent les loix de cet amour, sont d'abord tout en feu pour leurs Maitresses ; ils n'ont que des transports violens, & leurs pre-

miers soins sont accompagnés d'un emportement de passion qui ne laisse rien à souhaiter : mais ce qui est si vif, n'est guère durable.

De la force souvent la foiblesse a su naître,
Pour avoir trop agi, cette force s'abat :
C'est ainsi qu'un grand feu qui jette un grand éclat
S'éteint presqu'aussi-tôt qu'il commence à paroître.

L'Amour languissant.

Cet Amour est d'un caractère entièrement opposé à l'autre, ceux qu'il fait brûler pour une belle, ne lui parlent jamais que des yeux; rien n'est plus triste que leurs manières : ils n'ont presque pas la force d'ouvrir la bouche, & à voir leurs regards amoureux, vous diriez qu'ils sont toujours au bord du tombeau.

Toute leur passion n'est que dans leur langueur;
Pour trop sentir, à peine ils se sentent eux-mêmes :
Ce ne sont que soupirs, qu'abattemens extrêmes
Qui de l'Amour étouffent la vigueur.

L'Amour intéressé.

Fuyez les Amans qui suivent les maximes de cet Amour : ils ne peuvent aimer véritablement, puisqu'ils ont un autre but que celui de se faire aimer. Ils sont moins touchés de la beauté, que des biens qu'ils en espèrent; ce qui les rend encore plus méprisables que les Avares qui peuvent au

moins aimer fortement, pourvu qu'on ne leur demande rien de ce qu'ils ont amaſſé.

L'Amant intéreſſé ne regarde que ſoi
Dans l'hommage apparent qu'il rend à ſa maitreſſe ;
Qu'une autre ſoit plus riche, il lui donne ſa foi,
Et perd, ſans un regret, ſa première tendreſſe.

L'Amour de gloire.

Il eſt beaucoup d'Amans qui s'attachent moins pour aimer, que pour faire voir qu'on les aime : les ſoins qu'ils rendent à la beauté ne ſont que l'effet de leur vanité : ils veulent qu'on les croye aimés de toutes les belles.

C'eſt ſans doute les eſtimer,
Jamais un bon effet n'eut qu'une bonne cauſe,
Mais où l'Amour n'eſt pas, l'eſtime eſt peu de choſe,
Lorſque les belles ont dequoi ſe faire aimer.

L'Amour enjoué.

Il eſt de toutes ſortes d'amans, mais celui qui rit toujours, doit être ſuſpect à une belle.

L'Amour veut quelquefois un peu de ſérieux.
Qu'un de ces enjoués pour vos beaux yeux ſoupire,
Il a beau le jurer, vous n'en ſaurez pas mieux
Si c'eſt tout de bon, ou pour rire.

L'Amour délicat.

Les Amans délicats ſont toujours prêts à rompre : tout les choque, tout les chagrine : des baga-

telles leur paroiſſent des monſtres, ils ne croyent jamais être aimés.

Quand ces plaintifs & trop fâcheux Amans
Auroient autant d'amour que de délicateſſe,
Que feroient leurs empreſſemens
Si jamais leur chagrin ne ceſſe ?

L'Amour grondeur.

Tous les cœurs que cet Amour a frappés, ne ſont que des cœurs inquiets & propres à tourmenter la beauté la plus complaiſante.

De ſemblables Amans ne le ſont que de nom,
Et leur Amour qui toujours gronde,
Peut s'appeller avec raiſon
Le plus fâcheux Amour du monde.

L'Amour coquet.

Les Amans coquets ſont d'abord aſſez agréables; ils diſent de fort jolies choſes : dès la première fois qu'ils voyent une belle, ils ne manquent pas de lui faire les proteſtations les plus tendres & les plus remplies de paſſion, mais

Tous leurs ſermens d'amours ſont ſermens d'habitude,
En conter en tous lieux eſt leur unique étude :
Ainſi quelque brillant qu'étalent vos appas,
Ils ont beau vous jurer qu'un fort amour les touche,
Ils vous peignent des maux qu'ils ne reſſentent pas,
Et leur cœur ne ſait rien de ce que dit leur bouche.

L'Amour jaloux.

Ceux que l'amour jaloux a bleſſés, aiment avec tant d'excès, qu'on peut dire que rien n'approche de la violence de leur paſſion : mais quoiqu'il ſemble que les belles ne doivent rien tant ſouhaiter que des Amans fort paſſionnés, elles n'ont cependant guère ſujet de s'accommoder de ceux-ci.

Toujours la défiance au ſoupçon les entraîne,
Leur amour reſſemble à la haîne,
De leurs tranſports jaloux rien n'arête l'éclat :
Sans ceſſe à ce qu'on aime imputer quelque crime,
C'eſt ne l'eſtimer point, & l'amour ſans eſtime
N'a jamais ſatisfait un cœur bien délicat.

L'Amour capricieux.

Les Amans de ce caractère ſont un jour tout de feu, & une autre fois, tout de glace. Ils ſont aujourd'hui prêts à ſe détacher, & demain, ils jurent une conſtance éternelle.

Quel fond faire ſur un Amant
Dont vous craignez toujours que l'amour ne finiſſe,
Et qui dans ſon attachement
N'a pour règle que ſon caprice ?
Aujourd'hui tout à vous, demain preſqu'ennemis,
Ces inégalités ſont des peines cruelles,
Et n'accommodent point les belles,
A qui toujours on doit être ſoumis.

L'Amour

L'Amour rêveur.

Les Amans rêveurs ſont naturellement mélancoliques ; ils parlent peu, ont plus d'application que les autres à examiner ce qui ſe paſſe, & quand ils ſont recueillis en eux-mêmes, ils portent ſouvent des jugemens fâcheux de tout ce qu'ils ont vu. Une pareille rêverie n'eſt, pour l'ordinaire, qu'une ſombre jalouſie qu'il n'oſent découvrir.

Dès que le nom d'Epoux a rendu ces Amans
Maîtres de l'objet de leurs flames,
Ils réforment l'abus qui cauſa leurs tourmens,
Et font bientôt changer de conduite à leurs femmes.
Sur tout ce qui leur a déplû,
Et dont avant l'Hymen ils n'ont oſé ſe plaindre,
Ils parlent d'un ton abſolu,
Et s'ils ne ſont aimés, du moins ils ſe font craindre.

L'Amour. . . . .

On ne ſait quel nom donner à cet amour qui fait des Amans toujours occupés de leurs aiſes & qui ne cherchent qu'eux ſeuls en toutes choſes. Ils prennent par-tout la place la plus agréable, ſans l'offrir à leur Maitreſſe, ils s'accommodent de préférence, de tout ce qu'il y a de mieux, & contractent un habitude d'incivilité qui leur donne ce privilége.

De ce genre d'Amans l'amour n'eſt que du vent :
Leurs flames les plus apparentes,
Pour le plus bel objet ſont ſi peu violentes,
Que quand ils ſont maris, de leurs femmes ſouvent
Ils ſont leurs premières ſervantes.

L'Amour doucereux.

Cet amour n'eſt ni froid, ni chaud, & les Amans qu'il bleſſe, ſont de même nature que lui : ſans avoir cette langueur que produit une véritable paſſion, ils diſent d'un ton lent, quantité de douceurs, & les accompagnent ſouvent de beaucoup de fadeurs.

Leur entretien eſt fade & n'a rien d'agréable ;
Et pour vous dont le goût eſt délicat & fin,
C'eſt un ragoût bien miſérable
Que les douceurs d'un Amant turlupin.

L'Amour inconſtant.

Les traits que lance cet amour, ſont en grand nombre, mais ils font des bleſſures ſi légères, que les cœurs en ſont à peine effleurés. Comme les inconſtans ſe trouvent bientôt guéris & qu'ils ſouffrent peu, ils s'expoſent volontiers à être bleſſés de nouveau. Ainſi ils ont de perpétuelles affaires, ſans preſqu'en avoir, étant toujours plus prêts à en entamer de nouvelles, qu'à pourſuivre celles qu'on leur a vu commencer.

Vous ſavez ſous vos loix fortement engager
Ceux que de vos beautés le vif éclat occupe ;
Mais comme un inconſtant eſt ſujet à changer,
Vous pourriez en être la dupe.

L'Amour conſtant.

Rien de plus rare que ce qu'on peut appeller véritablement *amour*, rien de ſi peu ordinaire qu'un amour conſtant, quand même il ſe trouveroit qu'il fût véritable, rien enfin qui ſoit tant dans la bouche, ſans être preſque jamais dans le cœur ; il en faut demeurer d'accord. Chacun ne regarde ſouvent que ſoi en aimant, & il y a peu de perſonnes qui aiment leur Maitreſſe pour elle-même.

L'Amant ſeul qui jamais ne ſe laſſe d'aimer,
Doit être regardé comme Amant véritable :
Tout rempli de l'objet qui le ſut enflamer,
Il ne voit rien ailleurs d'aimable :
Le devoir qu'il lui rend l'occupant nuit & jour,
De cent ſoins obligeans ſa tendreſſe eſt ſuivie,
Et le dernier ſoupir qui termine ſa vie
Eſt encor un ſoupir d'amour.

Nous ne pouvons mieux couronner cet article, que par un précis des loix que le Dieu de Cythère ordonne d'obſerver dans ſon Empire : ces loix ont été rédigées & miſes en vers par l'Abbé Regnier Deſmarets, premier Secrétaire de l'*Académie Françaiſe*, & ce ſont ces mêmes vers que nous allons tranſcrire. Nous voilà parvenus au moment de ré-

pandre la plus grand variété dans un ouvrage dont les commencemens ont pu fatiguer quelques-uns de nos lecteurs, & les matériaux que nous possédons, vont nous mettre dans le cas de les dédommager des objets sérieux que nous avons été obligés de leur présenter.

Edit de l'Amour.

L'Amour, maître de l'Univers,
Par la grace de la Nature,
A tous ceux qui verront ces vers;
Salut & galante avanture:
Tout le monde connoit assez,
Sans qu'il soit besoin de le dire,
Les abus qui se sont glissés
En divers lieux de notre empire.
Nous avons différé cent fois
D'y remédier par nos loix;
Tantôt persuadés qu'au milieu des alarmes
Du tumulte & du bruit des armes,
On entendroit peu notre voix,
Et tantôt occupés à vaincre par nos charmes
Un Roi le plus puissant des Rois.

Louis XIV, jeune & galant, faisait alors cette guerre brillante qui fut terminée par la paix de Nimègue.

Après qu'un cœur, plus grand que la terre n'est grande,
A fléchi sous notre pouvoir,
Il n'est plus de saison où personne prétende
De ne pas faire son devoir:
Mais parce que, sur-tout en France,
Comme dans ce climat que nous aimons le plus,

Et l'ordinaire lieu de notre résidence,
Il nous est important de régler les abus
Qu'avoit des derniers tems introduit la licence.
Après que pendant plusieurs jours
Nous avons eu sur cette affaire
L'avis de Vénus notre mère,
Et de nos frères les Amours;
Enfin, dans notre Cour plénière,
Séant avec les Jeux, les Graces & les Ris,
Nous avons réglé la manière
Dont nous voulons qu'on aime en l'Empire des Lys.

I.

Celui qu'auront charmé les attraits d'une Belle,
Devra, pour observer quelque forme avec elle,
Faire parler les soins dans les commencemens:
Mais s'il veut qu'on réponde à son amour extrême,
Ils n'en parleront pas long-tems
Sans qu'il en parle aussi lui-même.

I I.

S'abandonner à la langueur
Dans une passion naissante,
N'est pas un moyen propre à s'introduire au cœur:
La joie est plus insinuante,
C'est pourquoi nous voulons que les nouveaux Amans,
Malgré la règle des Romans,
Prennent désormais cette voie:
Mais lorsque de leurs soins ils verront qu'on fait cas,
Et pourront se flatter de ne déplaire pas;
Qu'ils fassent succéder la langueur à la joie,
Qu'ils laissent entrevoir quelques chagrins légers;

Enfin, que l'on parle & qu'on croie
Qu'on ne parle point aux rochers.

I I I.

La coutume d'écrire, autrefois établie,
Par quelques timides Amans,
Qui n'ofoient tête à tête avouer leurs tourmens,
Doit déformais être abolie.
Quand d'une vaine peur une Amant alarmé
N'ofe dire en face qu'il aime,
Il trahit fon devoir, il fe trahit lui-même,
Et n'eft pas digne d'être aimé.

I V.

Ce ne font ni les foins, ni le refpect extrême,
Ni les foupirs, ni les pleurs même
Qui font croire qu'on eft Amant:
Pour bien perfuader qu'on aime,
Il ne faut qu'aimer feulement.

V.

Du refte on ne doit pas s'attendre
Que nous nous arêtions à vouloir éclaircir
Comme il faut déclarer une paffion tendre,
On auroit plus de peine à n'y pas réuffir,
Qu'on n'en auroit à s'y bien prendre.
Qu'en ce point donc chacun fuive fon propre fens,
Affuré par l'Amour lui-même
Qu'il eft bien mal-aifé de dire que l'on aime
Et de le dire à contre-tems.

VI.

Si l'aveu cependant qu'il fera de ſa flame,
Fâche ou ſemble fâcher ſa Dame,
Qu'il témoigne en avoir une extrême douleur,
Mais qu'en ſon ame il la modère,
Comme il doit juger qu'en ſon cœur
Elle modère ſa colère.

VII.

Ce n'eſt pas toutefois qu'il faille que l'amant
Ait ſi peu de chagrin du courroux de la Belle,
Qu'il ne ſoit très-ſenſible à tout ce qui vient d'elle;
Soit fierté, ſoit déguiſement,
Se vouloir appliquer à faire une conquête,
Et garder toute ſa froideur,
C'eſt avoir bien plutôt un deſſein dans la tête,
Qu'une paſſion dans le cœur.

VIII.

Qu'il lui témoigne donc qu'il ſe fait un ſupplice
De ſa moindre froideur, de ſon moindre caprice,
Qu'il craigne ſa colère à l'égal du trépas;
Mais que quelquefois il agiſſe
Comme s'il ne la craignoit pas.
C'eſt une maxime éternelle
Que ſi jamais il ne fait rien
Pour ſe mettre mal avec elle,
Jamais il ne s'y mettra bien.

IX.

Mais de tout ce qu'il devra faire
S'il veut apprendre à bien juger,

Qu'il conſulte les yeux qui ſurent l'engager :
C'eſt dans les yeux de la Bergère
Qu'on connoît l'heure du Berger :
C'eſt là qu'on peut ſavoir comme il faut qu'on profite
Des bons mouvemens qu'elle aura :
L'heure en chiffres d'Amour en ſes yeux eſt écrite,
Et qui ſaura lire, lira.

X.

Que ſi par ſon ardeur diſcrette,
On vient à conquérir un cœur,
Et que par une heureuſe & dernière défaite,
On ſache, en habile vainqueur,
Rendre ſa victoire complette,
Que ſans ſe relâcher de ſa première ardeur
On ſe faſſe toujours un ſouverain bonheur
De la conquête qu'on a faite.
Un ennemi qu'on a réduit
Donne ſans doute de la gloire,
Mais envain l'on remporte une illuſtre victoire,
Si par ſa négligence on en corrompt le fruit.

X I.

Quelque bien qu'on puiſſe être avec une maitreſſe,
Nous voulons que l'on garde un certain procédé
Plein de ſoins de délicateſſe,
Où toujours avec la tendreſſe
Le reſpect ſoit accommodé.
C'eſt par-là qu'un Amant dans le cœur s'inſinue,
Et c'eſt auſſi par-là qu'il faut qu'il continue,
S'il ne veut que bientôt on ceſſe de l'aimer.

Pour

Pour faire durer une flame,
Il faut l'entretenir dans l'ame
Par les mêmes moyens qui furent l'animer.

XII.

Auſſi, pour exciter tout le monde à bien faire,
Nous déſavouons hautement
Toute eſpèce d'attachement
Qui n'aura point ce caractère.
Lorſque la Maitreſſe & l'Amant
Tombent dans le relâchement
D'une honteuſe nonchalance,
Ou que le ſeul emportement
A formé leur intelligence;
Alors, pour parler proprement
Du commerce qu'ils ont enſemble,
Ce n'eſt plus en effet Amour qui les aſſemble,
Ce n'eſt plus que débauche, ou fade amuſement.

XIII.

S'il faut qu'un démêlé ſurvienne,
Comme il ne manquera jamais,
Que toujours l'Amant ſe ſouvienne
De chercher le premier à refaire la paix.
On peut, ou par dépit, ou par délicateſſe,
Contre les autres gens tenir juſqu'à la mort,
Mais il faut contre ſa Maitreſſe
Croire toujours que l'on a tort.

XIV.

Souvent pour rallumer une ardeur languiſſante,
Un peu d'abſence fait grand bien;

Mais lorſqu'elle eſt trop longue, ou devient trop fréquente,
Le remède alors n'en vaut rien.
Enfin, pour dire davantage,
Il eſt dangereux d'être abſent,
Car il eſt plus d'un cœur volage
Qui, pareil au miroir, ne conſerve l'image
Que tant que l'objet eſt préſent.

X V.

Comme ſouvent la jalouſie
Trouble de nos ſujets la paix & le bonheur,
Et que nous n'avons rien qui nous ſoit plus à cœur,
Que de bien aſſurer la douceur de leur vie,
Nous leur recommandons à tous
D'éviter, s'il ſe peut, de devenir jaloux.
Rien n'égale l'horreur d'un ſi cruel martyre :
Du reſte, là-deſſus que pouvoir ordonner ?
Car nous ne feignons pas de dire
Que nous n'avons pas même un conſeil à donner.

X V I.

Si quelqu'un bien traité des belles,
Fait des faveurs qu'il obtient d'elles
Un trophée à ſa vanité,
Qu'il ſoit partout ſi maltraité,
Qu'il ne trouve que des cruelles.
Publier les bienfaits qu'on reçoit de quelqu'un,
C'eſt, ſuivant l'uſage commun,
De la reconnoiſſance une marque très-claire :
En amour c'eſt une autre affaire,
On la fait mieux paroître à les diſſimuler,
Enfin, l'ingratitude eſt ailleurs à ſe taire,
En amour elle eſt à parler.

XVII.

Ceux qui, jouant la comédie
Sous le perſonnage d'amans,
En tous lieux content des tourmens
Qu'ils n'ont reſſentis de leur vie,
Sont par nous déclarés ennemis de nos loix,
Et nous voulons qu'en conſéquence,
Tous nos ſujets qui ſont en France
Leur courrent-*ſus* comme aux Anglois.

XVIII.

Les Graces, ces filles charmantes,
S'étant plaintes à nous que depuis cinquante ans,
Les Poètes & les amans
En font d'éternelles ſuivantes;
Nous, conſidérant mûrement
Que ſans elles rien ne peut plaire,
Et que nous ne régnons que par leur miniſtère,
Nous défendons expreſſément
A tout Poète, à tout amant
De les traiter jamais d'une telle manière,
Et voulons que dorénavant,
Au lieu de demeurer derrière,
Elles paſſent toujours devant.
Nous voulons que ces Ordonnances,
Règlemens, Statuts & défenſes
S'obſervent déſormais dans l'empire François,
Comme d'inviolables loix,
Sans qu'on puiſſe aller au contraire:
Car tel eſt notre plaiſir.
Que ſi quelqu'un trop téméraire

Contrevient à notre desir,
Pour voir son audace suivie
Du plus grand châtiment qui puisse être exprimé,
Qu'il soit amant toute sa vie,
Et qu'il ne soit jamais aimé.

Fin de la première Partie du neuvième Volume.



HISTOIRE UNIVERSELLE DES THÉÂTRES.



SECONDE PARTIE

du neuvième Volume.

Nous avons annoncé que nous ne commencerions l'historique des Tournois, qu'après avoir donné une idée de tout ce qui concerne la *Chevalerie*, & le portrait des *Chevaliers errans*, les singularités de la *Table ronde*, les amusemens des *Cours Plénières*, la forme des *Défis*, *Duels*, *Combats* &c. seront les principaux objets qui rempliront cette seconde partie. Les uns & les autres

renferment des détails dont la connaiſſance n'eſt pas moins eſſentielle aux Amateurs du Théâtre, qu'aux Auteurs qui déſirent y exercer leurs talens, & le précis que nous allons en offrir, leur épargnera la peine de la chercher dans une foule d'ouvrages auſſi volumineux, que difficiles à acquérir. Les dates que nous mettrons exactement, comme nous l'avons fait juſqu'ici, indiqueront le genre des coſtumes, & chacun de nos chapitres ſera ſemé d'anecdotes qui en rendront la lecture auſſi amuſante qu'inſtructive. L'invention des *Tournois* a fait naître quelques diſputes dont nous parlerons dans le Volume ſuivant, nous tâcherons d'en fixer l'origine, & enſuite nous preſenterons ce qu'ils oflrent de plus curieux, ſoit du côté des faits, ſoit du côté des divers ſpectacles auxquels ils ont donné lieu.

CHEVALIERS ERRANS.

Les Romanciers ont appellé de ce nom des *Braves* qui couraient le monde pour chercher des aventures, redreſſer des torts, délivrer des Princeſſes &c. Cette bravoure fut autrefois la chimère des Eſpagnols chez leſquels chaque Cavalier avait ſa Dame dont il devait mériter l'eſtime par quelque action héroïque, & le Duc d'Albe lui-même, tout grave qu'il était, avait voué la conquête du Portugal à une jeune beauté qu'il adorait.

Dans leur origine, ces mêmes *Chevaliers* étaient

des Gentilshommes diſtingués qui, ſous la troiſième race de nos Rois, avaient juré de veiller à la sûreté de l'Etat & des Nobles tourmentés alors par d'autres Gentilshommes qui voulurent uſurper, à titre d'indépendance, les domaines dont ils étoient pourvus, ou qu'ils avaient reçus de leurs pères. Pour y parvenir, ils firent fortifier des Châteaux dans l'étendue de leurs Terres, & enſuite ils ſe répandirent ſur les grands chemins où ils ne rougirent pas de voler & d'enlever les voyageurs : les Dames n'étaient point épargnées : des Guerriers généreux crurent devoir les ſecourir, & de là, ces *Chevaliers errans* qui par galanterie & par néceſſité, forcèrent les Châteaux de ces brigands, où l'on prétendait que ces mêmes Dames étaient enchantées, parce qu'elles ne pouvaient en ſortir. Il ne faut donc pas croire, dit la Colombière, qu'il n'y ait que des fictions dans les Romans, & ce qu'ils diſent des *anciens Chevaliers errans*, n'eſt pas entièrement fabuleux.

» Les véritables *Chroniques*, ajoute-t-il, nous apprennent que du tems paſſé, eſtans particulièrement obligez, par un des articles du ſerment qu'ils faiſoient à leur réception, auparavant qu'on leur donnaſt l'*accollade*, de ſecourir de tout leur pouvoir les veufves, les orphelins, les pauvres, les eccléſiaſtiques, & autres perſonnes dénuéez de pouvoir & de forces, & de les aſſiſter contre leurs ennemis puiſſans; ils faiſoient des *chevauchées* par

les royaumes & provinces de leurs Souverains, & armez de toutes pièces, accompagnez de leurs *Escuyers* qui leur portoient leurs *lances* & leurs *escus*; ils alloient errant par-tout, & offroient leur service à ceux qui se trouvoient en avoir besoin; tellement que si quelque veufve, quelque orphelin, ou quelque autre personne sans support, s'adressoit à eux & leur demandoit ayde & assistance contre quelqu'un qui injustement leur détenoit leur bien, ou qui autrement par violence & tyrannie, les maltraitoit; alors le *Chevalier* estant bien instruit de la vérité, s'en alloit trouver celuy qui commettoit ces injustices, & l'obligeoit, ou par la raison, ou par le combat, à restituer ce qu'il avoit pris, & luy faisoit promettre & jurer sur son honneur de n'user plus à l'advenir d'aucune violence & injustice contre qui que ce soit; à faute de quoy, il luy déclaroit qu'il viendroit du bout du monde pour le chastier de ses mauvaises actions & de sa foy mentie & serment violé; & lorsque quelques mauvaises coustumes estoient introduites par quelques mauvais & cruels *Chevaliers* qui se fians aux forces de leurs corps & aux asseurées retraites de leurs Chasteaux & Forteresses, commettoient des voleries & brigandages sur les passans, rançonnoient les Marchands, & contre tout honneur, attaquoient à leur advantage les *Chevaliers*, les tuoient, ou les menoient prisonniers, ou bien les

désarmoient & les renvoyoient à pied, violoient les Damoiselles, imposoient des péages excéssifs contre toute équité, & que généralement ils commettoient toute sorte de méchancetez, n'ayant devant leurs yeux ni la crainte de Dieu, ni l'honneur du monde; alors nos *Chevaliers errans* faisoient gloire d'aller attaquer ces tyrans, & ne désistoient de leur entreprise, qu'ils ne fussent venus à bout de ces meschans & n'eussent aboly leurs perverses & cruelles coustumes; y employans toutes leurs forces avec une joye & constance indicible, sans y espargner leur sang & leur vie: que si la force d'un seul *Chevalier* n'estoit pas suffisante pour les attaquer, pour ce qu'estans toujours bien accompagnez, ils pouvoient facilement vaincre un seul *Chevalier*; alors ils faisoient ligue d'un nombre suffisant de *Chevaliers* qui tous ensemble venoient vaquer à ces glorieuses vengeances, & ne les quittoient point qu'ils ne les eussent achevées; ce qui faisoit que les *Chevaliers errans* estoient honorez & respectez par-tout, & que chacun s'estimoit bien-heureux qui en pouvoit loger quelqu'un chez soy, luy faire bonne chère & lui fournir tout ce qui pouvoit luy estre nécessaire, sans luy demander aucun argent; mesme dans les villes, il y avoit des lieux destinez pour recevoir les *Chevaliers* & les y bien traiter & accommoder de tout: & s'ils estoient blessez, ou

malades, il y avoit des Médecins & Chirurgiens qu'ils nommoient *Mires* & *Physiciens*, qui les traitoient jusques à leur parfaite guérison : par la campagne, ils alloient le plus souvent coucher dans les maisons des Gentils-hommes, ou *Chevaliers*, là où ils discouroient amplement de leurs bonnes ou mauvaises advantures, & entretenoient avec grande civilité, honneur, respect & courtoisie, les *Chevaliers*, Dames & Damoiselles qui s'y rencontroient, qui ne manquoient pas, de leur côté, à leur rendre toute sorte d'honneur & de service, & leur offrir tout ce qui estoit en leur puissance. Bref, les véritables *Chevaliers* estoient bien reçus partout, & le droit d'hospitalité estoit étably principalement pour eux. Que si par-fois la nuit les prenoit dans quelque bois, ou dans quelques autres lieux éloignez des habitations, ils n'estoient pas si délicats qu'ils ne dormissent bien au pied d'un arbre, armez de toutes pièces, après avoir débridé leurs chevaux, & eux mangé de quelques petites provisions que leurs *Escuyers* portoient toujours avec eux, au cas qu'ils en eussent besoin ; & le plus souvent en ces rencontres, ils tâchoient de se reposer proche de quelque fontaine, ou ruisseau, afin qu'ils eussent de quoy appaiser leur soif. J'ai leu dans l'excellent Roman de Perceforest, que les *Chevaliers* de la Grande-Bretagne, en ces rencontres, faisoient porter à leurs *Escuyers* des arcs &

des flèches avec lesquels ils tuoient quelques chevreuils, ou autres bestes fauves, & puis en prenoient un quartier qu'ils attachoient à un arbre & en faisoient sortir tout le sang, avec des cordes, ou des courroyes fortes avec lesquelles ils lioient & pressoient la chair de ces animaux, laquelle ils mangeoient fort bien toute cruë avec du poivre blanc, du sel & d'autres espices; & ils appelloient cela du *chevreuil de presse ;* que si dans ces bois, ou autres chemins écartez, ils voyoient quelque Hermitage, ils y alloient franchement, & les Hermites avoient accoustumé de les traiter le mieux qu'ils pouvoient; que si par fortune, leurs chevaux se déferroient par la campagne, leurs *Escuyers* portoient des fers à tout pied & les ferroient de la sorte jusques à ce qu'ils peussent trouver quelques mareschaux qui avoient accoustumé de travailler bien agréablement pour le service des *Chevaliers*, sans leur rien demander, ce qui estoit cause que les mareschaux en ce tems-là estoient francs de tailles & d'impositions; aussi estoient ils obligez de raccommoder les harnois des *Chevaliers*, lorsqu'ils estoient rompus, tellement qu'ils n'avoient pas besoin de se fournir de beaucoup d'argent; que s'ils prenoient envie d'aller dans quelques Tournois & que pour y paroistre davantage, ils voulussent avoir de belles armes, de belles cottes, de riches volets, ou des pannaches

de rubys, ou quelques pièces d'or, qui leur ſervoient en ces occaſions. Ils alloient toujours armez, & l'habitude qu'ils avoient priſe de porter leur harnois, leur tenoit lieu de ſeconde nature, ce qui faiſoit qu'ils n'eſtoient non plus empêchez de leurs armes, que de leurs bras, ou de leurs jambes «.

L'excellent Roman de Dom Quichote eſt une Critique des extravagances que la bravoure & l'amour faiſaient faire à ces *Chevaliers*, nous en citerons ſucceſſivement les traits qui nous paraîtront analogues au Théâtre, & dans le chapitre ſuivant, nous allons donner une idée de l'Ordre merveilleux inſtitué, ou renouvellé par Artus, Souverain de la Grande-Bretagne.

TABLE RONDE.

Pluſieurs Hiſtoriens aſſurent que cet Ordre militaire fut créé l'an 516, mais aucuns ne ſont d'accord ſur le nombre de *Chevaliers* dont il était compoſé : les uns diſent vingt-quatre, les autres cinquante, ceux-ci cent cinquante, & ceux-la prétendent que ce même nombre était illimité : ils ajoutent que la *Table ronde* d'où ils prirent leur nom, fut une invention d'Artus qui voulant mettre entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'écarter le cérémonial & les diſputes de rang qui

pourraient naître au ſujet du haut & du bas bout de la Table.

Paul Jove rapporte que l'on ne commença à parler de ces *Chevaliers*, que ſous l'empire de Frédéric Barbe-rouſſe ; d'autres veulent qu'ils doivent leur origine aux factions des Guelphes & des Gibelins, & on lit dans le *Roman du Roi Artus*, *Paris*, 1488, que Merlin lui-même dicta les Règlemens de cette fameuſe ſociété. Un homme de Lettres, auſſi diſtingué par ſa naiſſance, que par ſon érudition, s'eſt amuſé à les mettre en vers, & le lecteur nous ſaura gré de les lui tranſcrire.

Statuts & Règlemens fondamentaux du noble & ancien Ordre des Chevaliers de la Table ronde, & de toute bonne Chevalerie.

I.

Nous ne compoſerons notre ſociété
Que de Guerriers fameux par vertus & prouëſſe ;
Le nombre ne doit pas en être limité,
Et titres de valeur ſont titres de nobleſſe.

I I.

De cette noble troupe, en Héros ſi féconde,
Nous banniſſons l'envie & la rivalité,
Et les plaiſirs communs de notre Table ronde
Prouvent que parmi nous règne l'égalité.

I I I.

Les éperons dorés que porte un *Chevalier*,
Aux yeux de l'ennemi ne doivent point paroître,
C'eſt aux terribles coups que lance un fier Guerrier,
Que pour notre confrère il ſe fait reconnoître.

I V.

Faiſons aux *Chevaliers* très-expreſſe défenſe
De ſe ſervir de pointe, ou de fer émoulu,
Si le contraire entr'eux n'eſt duement réſolu,
Et pour bonnes raiſons, le combat à outrance.

V.

Aux combats ſinguliers, c'eſt l'honneur qui préſide,
Et jamais il ne faut, ſoit en guerre, ou Tournois
Que deux francs *Chevaliers* attaquent à-la-fois
Un ſeul, leur parût-il plus terrible qu'Alcide.

V I.

Pour ſervir ſon Pays, ſon Seigneur, ou ſa Dame,
Si quelque *Chevalier* contre un autre combat,
Qu'il venge avec ardeur, ſon honneur, ou ſa flame,
Mais ſoit humain & doux, au ſortir du combat.

V I I.

Pour conduire à ſa fin périlleuſe entrepriſe,
Il ne faut pas penſer qu'on puiſſe y ſuccomber;
Mais bien que ſous nos coups tout rival doit tomber,
Et que ſpectres, démons cèdent à vaillantiſe.

VIII.

Protéger hautement les Orphelins, les Dames,
Pour le plus foible au fort livrer de fiers combats,
Vaincre tyrans, brigands & raviſſeurs infâmes,
Ce ſont-là nos devoirs & même nos ébats.

IX.

Ce que l'on a ſauvé, ſans doute on doit le rendre,
Et qui l'exigeroit, feroit crime odieux;
Mais ſi l'on conſentoit à nous le laiſſer prendre,
En diſcrets *Chevaliers* du moins ſoyons heureux.

X.

Le parfait *Chevalier* fait le choix d'une Belle
Dont les rares vertus égalent les appas;
Il invoque ſon nom en tournois, en combats,
Et craint plus que la mort le titre d'*infidèle.*

Il n'était permis à un *Chevalier*, ni d'enlever la Maitreſſe de ſon compagnon, ni de ravir un don de *merci* d'une jeune pucelle, malgré elle, pourvu toutefois que la réſiſtance fût ſérieuſe. Aucun d'eux non plus ne pouvait refuſer un préſent à une Dame qui le lui demandait; il était obligé de ſatisfaire à ſa requête & de s'engager à tels ſecours, combats, conquêtes, ou entrepriſes qui lui étaient preſcrits. Enfin, l'honneur du ſexe était ſi fort recommandé à tous ces Guerriers, que la loi du ſilence ſur les faveurs qu'ils obtenaient, était ab-

ſolument ſacrée pour eux, & le menſonge qui eût deshonoré un *Chevalier* dans toute autre occaſion, leur était permis ſeulement lorſqu'il s'agiſſait des Dames.

» On juge bien, diſent les Auteurs de *la Bibliothèque Univerſelle des Romans, premier Volume de Juillet* 1778, on juge bien que l'empreſſement d'être admis dans un ſi bel Ordre, fut extrême : les places furent briguées par tout ce qu'il y avoit de grands perſonnages dans le monde, & comme on ne pouvoit y être reçu ſans rendre une ſorte d'hommage au grand Artus qui en étoit le Chef & le Souverain, bientôt la terre entière parut ſe ſoumettre à lui. Les Rois d'Ecoſſe & d'Irlande, ceux de Norvège & de Danemarck, les Princes & Seigneurs de l'Armorique & de la Gaule, qui pendant un tems, avoient reconnu l'Empire des Romains, ceux qui étoient ſoumis à Pharamond, Roi des Gaules, tous vinrent aux pieds d'Artus. Il y arriva même dans un vaiſſeau richement orné, un *Chevalier* inconnu qui parut ſi redoutable dans les Tournois qui ſe renouvelloient ſouvent à la Cour d'Artus, & qui étoit d'ailleurs ſi courtois envers les Dames, ſi noble & ſi grand dans ſes procédés, qu'on ne put lui refuſer de l'admettre à la *Table ronde*, quoiqu'il cachât ſoigneuſement ſon nom & ſon pays : Il dépoſa ſeulement entre les mains des *Sires-Clercs*, un billet cacheté avec ſon *écu* voilé,

& jura sur son épée que ce billet renfermoit le secret de son nom, ajoutant qu'on pouvoit l'ouvrir après son départ. Ayant salué profondément le Roi Artus, s'étant agenouillé devant la Reine Genièvre & lui ayant baisé respectueusement la main, l'Inconnu partit, & quand il se fut éloigné, on apprit par le billet que c'étoit le Roi Pharamond, Souverain des Francs & Conquérant des Gaules «.

On lit dans le même Volume dont nous parlons, que la naissance de cet Artus fut l'effet d'un concours de circonstances singulières, & qu'il dut le jour au Roi Uter Pendragon qui par la protection de Merlin, obtint les faveurs d'une Duchesse de Cornouailles. Cette femme était épouse du Duc de Tintaïel, Uter la reçut à sa Cour, en devint éperdûment amoureux & fut admis dans son lit sous la figure du Duc, magie dont Merlin lui donna le secret : Tintaïel fut tué quelque tems après, Uter épousa la Duchesse, & celle-ci étant accouchée d'Artus qu'elle avait conçu la même nuit où Uter l'avait trompée, elle le fit remettre secrètement, on ne sait pourquoi, au premier homme que l'on trouverait à l'entrée de la salle. Uter mourut peu de jours après son retour à Londres, & comme on ignorait qu'Artus fût son fils, cela donna lieu à une sorte d'interrègne anarchique durant lequel, au point du jour de la nuit de Noël, on trouva hors de l'église, un perron de

trois carreaux de marbre, sur lequel était posée une large enclume de fer au milieu de laquelle s'élevait une épée que l'on y avait enfoncée de force. Instruit de ce fait, l'Archevêque Brice choisit deux cens un homme des plus vaillans du Royaume, leur enjoignit d'essayer à tirer cette épée de son lieu, & promit la couronne à celui qui aurait le bonheur d'y parvenir. Les uns & les autres firent des efforts inutiles, Artus y réussit, & nommé Roi de la Grande-Bretagne, son premier soin fut de chasser les Sesnes, ou Saxons qui infestaient son Royaume. Merlin continua de le protéger & lui fit présent d'une enseigne merveilleuse qui le précédait dans toutes ses batailles : c'était un dragon d'airain dont la queue était d'une longueur démesurée, & qui placé au bout d'une lance, semblait jetter feu & flames par la bouche. Il conserva aussi toute sa vie l'épée magique qu'il avait arrachée du perron, il la nommait *escalibor*, & au moment de rendre le dernier soupire, il chargea son *Ecuyer* de la jetter dans un lac, afin que personne n'eût l'honneur de la posséder après lui.

A peine fut-il monté sur le trône, qu'il fit construire un magnifique Château à Kamalot, dans le royaume de Malogres. Ce Palais avait quatre grandes avenues & quatre grandes portes : la *Table ronde* était dans la salle la plus vaste, & quatre

eſcaliers très-larges aboutiſſaient à autant de portes par leſquelles les *Chevaliers* entraient ſans aucune prééminence l'un ſur l'autre : Artus donna le nom de *franc Palais* à ce Château, parce que c'était le ſéjour de la liberté : les Dames, les Demoiſelles, les *Hérauts d'armes*, les Meſſagers étrangers pouvaient s'y préſenter en toute aſſurance, y porter des *défis*, y offrir des *gages de bataille*, & même y parler contre le Souverain, ou contre quelqu'un de ſes *Chevaliers*. Ceux-ci prenaient indiſtinctement leur place lorſqu'il était queſtion de manger, ou de tenir conſeil ſur les affaires de la guerre, & Artus à qui l'on venait rendre hommage de tous les côtés, Artus n'avait aucune préſéance ſur eux.

Il avait établi la *Table ronde* à l'inſtar de celle que Joſeph l'Evêque, fils de Joſeph d'Arimathie, avait inſtituée ſous le nom de la Table du *ſaint Gréal*. (*Voyez ce que nous en avons dit plus haut.*) Ce Joſeph y avait réſervé une place vuide qui repréſentait celle que J. C. avait occupée le jour de la Cêne, & il avait prédit que perſonne ne devait s'expoſer à la remplir, juſqu'à ce que Dieu eût ſuſcité un *Chevalier* nommé *Galaad*. En conſéquence, il y avait devant cette place un ſiége vuide ſur lequel était écrit : *Ici eſt le ſiége de Galaad*; Artus voulut que la même choſe exiſtât à la *Table ronde*, mais le *S. Gréal* y manquait, & la Colombière

va nous apprendre de quelle manière il y fut apporté. Le même paſſage renferme l'hiſtoire de Galaad.

» Les *Chevaliers* de la *Table ronde* ſe trouvèrent à Kamalot où eſtoit la Cour du Roy Artus, ſans qu'il en faillît un ſeul, ce qui n'avoit eſté veu auparavant. Lancelot qui eſtoit aſſis près du *ſiége périlleux*, y vit des lettres fraîchement eſcrites, qui diſoient que le meſme jour mourroit en ce ſiége *Brument l'Orgueilleux*. En meſme-tems, l'on vit arriver un *Chevalier* armé d'armes vermeilles, lequel entrant dans la ſalle, dit au Roy qu'il eſtoit venu pour mourir, ou pour vivre glorieux : alors il ſe déſarma, faiſant grand deuil, & hardiment ſe vint aſſeoir ſur le *ſiége périlleux*, ayant premièrement baillé à Lancelot un papier eſcrit qu'il luy prioit de lire, s'il advenoit qu'il mouruſt. Auſſi-tôt qu'il eut touché le *ſiége*, il commença à s'eſcrier, & l'on vit tomber un feu ardent ſur luy, qui le conſuma en peu de tems, ne reſtant que la cendre, au grand eſtonnement de tous les *Chevaliers*. Après, Lancelot leut le papier qu'il luy avoit baillé, qui portoit que ce *Chevalier* avoit nom *Brument*, neveu du Roy Claudas, lequel eſtant en la Cour de ſon oncle & oyant faire tant de cas des proueſſes de Lancelot, & qu'il eſtoit le plus preux & hardy *Chevalier* du monde, il fut d'avis contraire, pource que Lancelot ne s'eſtoit

encore

encore osé asseoir au *siége périlleux*, & que luy se monstreroit plus hardy que Lancelot & se viendroit asseoir audit *siége*. Mais cette advanture estoit réservée à Galaad, fils de Lancelot, qui y devoit mettre fin & s'y asseoir sans danger. Un jour donc que le Roy Artus estoit assemblé avec tous ses *Chevaliers*, comme on se vouloit mettre à table pour dîner, on vint dire au Roy qu'on avoit veu flotter sur l'eau un grand perron : alors il descendit à bord avec ses compagnons, ils trouvèrent le perron sorty de l'eau, qui estoit de marbre vermeil, dans lequel il y avoit une espée fichée, fort belle & très-riche, avec cette inscription : *Que nul n'osteroit cette espée, sinon celuy qui la devoit prendre, qui seroit le meilleur Chevalier du monde.* Le Roy vouloit que Lancelot essayât de la tirer, mais il s'en excusa, connoissant qu'elle estoit destinée à un autre. Gauvain en fit l'essay par le commandement du Roy, mais il ne la peût avoir; après quoy, comme le Roy estoit assis pour disner avec tous les *Chevaliers*, & tous les siéges remplis, excepté le *périlleux*, les fenestres du *franc Palais* se fermèrent sans qu'aucun y mist la main, & néantmoins la salle n'en fut pas moins claire : alors on vit entrer un vieil homme vestu d'une robe blanche, sans que l'on sçeust par où il estoit entré, & menant par la main un *Chevalier* armé d'armes vermeilles, sans espée, ni *escu* : il s'adressa au Roy Artus, & luy dit qu'il

luy amenoit le *Chevalier* par qui les advantures du pays devoient eſtre achevées ; puis fit déſarmer le *Chevalier* & le veſtit d'une robe de ſendal, & deſſus, un manteau de ſamit vermeil, fourré d'hermines, & le mena vers le *ſiége périlleux* ſur lequel ſe trouvèrent ces lettres eſcrites : *Icy eſt le ſiége de Galaad.* Il le fit aſſeoir, & puis le vieillard s'en retourna.

Le Roy & les *Chevaliers* furent bien eſtonnés de cette advanture & firent grand honneur à Galaad qui, après le diſner, alla au perron d'où il tira l'eſpée fort facilement, & ne lui reſtoit plus qu'à avoir un *eſcu.* Sur ce, une Damoiſelle entra dans la ſalle, qui vint advertir le Roy Artus de la part de *Naciens l'Hermite*, que ce jour, le *S. Gréal* apparoiſtroit dans ſon Palais & raſſaſieroit tous les *Chevaliers* de la *Table ronde.* Le Roy Artus fit faire un tournoy l'après-diſnée, en la plaine de Kamalot, où Galaad ſe porta ſi vaillamment, qu'il en acquit l'honneur, & le ſoir, le Roy & les *Chevaliers* eſtant aſſis enſemble pour ſouper, fut ouy un grand tonnerre, & leur fut advis que le palais deuſt fondre ; après ce, y entra un rayon du ſoleil qui rendit une fort grande clarté, puis le *S. Gréal*, couvert d'un blanc ſamit, ſans que l'on viſt aucun qui le portaſt : incontinent les tables furent remplies de viandes exquiſes, & la ſalle pleine de ſouefues odeurs, après quoi le *S. Gréal*

disparut, & le Roy & tous les *Chevaliers* furent très-joyeux, & rendirent graces à Dieu de l'honneur qu'il leur avoit fait, & le lendemain ils se mirent tous en queste du *S. Gréal*. Galaad peu de tems après conquit un *escu* qui luy estoit réservé, d'argent à une croix de gueules.

Les *Chevaliers* de la *Table ronde* mirent fin à plusieurs grandes advantures, & abolirent un nombre infini de mauvaises & cruels coustumes qui estoient mises en usage par des meschans *Chevaliers* ou par des Géans farouches & cruels qui donnoient des noms assez plaisans aux chasteaux, ou autres lieux dans lesquels ils exerçoient leurs tyrannies : la *douloureuse Terre*, le *Chasteau ténébreux*, le *Val sans retour*, le *Val des faux amans*, la *Terre forraine*, pour ce que ceux de Bretagne qui y alloient n'en pouvoient sortir, le *Pont perdu* ou le *Pont sous l'eau*, la *Salle périlleuse*, le *Pas des roches*, appellé *maupas*, le *Chasteau de la douloureuse garde*, le *Lit adventureux*, la *Forest desvoyable*, le *Chasteau du trespas*, le *Palais adventureux*, l'*Eschiquier merveilleux*, la *Prison aux quatre Dames*, le *Chasteau de la blanche espine*, le *Tertre desvoyable*, la *Forest périlleuse*, le *Chasteau de l'isle étrange*, le *Lit des merveilles*, la *Forest gâtée*, la *Lance miraculeuse*, l'*Espée brisée* &c.

Lorsque les *Chevaliers* de la *Table ronde* vainquoient ceux qui faisoient mille meurtres & mille

brigandages en tous ces lieux-là, ils y establiſſoient en leur place des *Chevaliers* pleins de probité & d'honneur, qui leur promettoient d'uſer de douceur & de courtoiſie envers tout le monde, & ils changeoient ces noms rigoureux & estonnans en d'autres qui témoignoient le contraire. Ainſi la tour de *la douloureuſe garde* fut appellée la *Tour de la belle priſe*, lorque Lancelot l'eut conquiſe. Le *Chaſteau de la douloureuſe garde*, prit le nom de *Chaſteau de la joyeuſe garde*, le *Chaſteau du treſpas*, celui de *Chaſteau des Dames*, le *Pont perdu*, celui du *Pont trouvé* &c. «

L'article de la Féerie & des Enchantemens nous ramènera néceſſairement à ces différens objets, parmi leſquels nous choiſirons tout ce qui eſt relatif à la ſcène, mais pour le moment nous nous contenterons de dire quelque choſe de la mort du Roi Artus, après quoi nous indiquerons les noms & les armes des *Chevaliers* qu'il avait admis dans ſon ordre. Lorſqu'un Auteur voudra en mettre quelques-uns ſur le Théâtre, il ſaura de quelle manière il doit les y préſenter.

Artus couvert de gloire, paſſait les jours les plus heureux avec la belle Génièvre ſa femme, lorſque *Mordret* croiſſait pour le perdre : c'était un fils qu'il avait eu ſecrettement de la Reine d'Orcanie. » Le Roi Loth mourut, diſent les Auteurs de la *Bibliothèque des Romans*, & quoique Gau-

vain ſon fils aîné & ſes deux frères euſſent le plus grand droit à la Couronne, l'indigne *Mordret* s'aviſa de la leur diſputer. Artus ſoutint les droits de ſes neveux contre cet indigne fils qui avoit trouvé moyen de raſſembler ſous ſes drapeaux tous ceux qui, manquant des qualités eſtimables que l'on exigeoit des *Chevaliers* de la *Table ronde*, n'avoient pu entrer dans cet ordre illuſtre. Une partie de ces *Chevaliers* étoit encore occupée avec Perceval à la conquête du *S. Gréal* : le reſte ſe défendit avec une valeur digne de leurs noms, de leurs exploits & de leur ordre; mais hélas! après des combats inouis, des actions incroyables, des efforts de conſtance vraiment inimitables, par un de ces coups du Ciel qu'on ne peut qu'adorer, ſans les concevoir, Artus & ſa *Chevalerie* ſuccombèrent. Les Sarraſins qui ſoutenoient *Mordret*, parvinrent juſqu'au corps que commandoit le Roi qui périt accablé par le nombre.

Cependant *Lancelot Dulac* qui s'étoit attaché au pavillon où étoit *Mordret*, l'avoit fait fuir, & l'avoit pourſuivi juſques ſur les bords de la mer : l'ayant atteint, il lui avoit plongé ſon poignard dans le cœur, & après avoir exterminé toute la troupe de ce perfide, il revenoit triomphant vers la tente d'Artus, lorſqu'il apprit avec horreur & étonnement la perte de ſon Souverain : dans ſon déſeſpoir, il ne put qu'achever de détruire l'armée de

l'indigne vainqueur : il prit ſoin de faire donner la ſépulture la plus honorable au Monarque & à ſes *Chevaliers :* enfin il mit en poſſeſſion du Royaume le Prince Conſtantin, le plus proche héritier d'Artus, & celui à qui il avoit laiſſé ſa couronne.

Si la belle Genièvre eût voulu reſter dans le monde & ſur le trône, il n'eſt pas douteux que *Lancelot* ne l'y eût placée & ne l'eût partagé avec elle, mais cette Princeſſe s'étoit renfermée dans un cloître, & le parti qu'elle prit, fut une loi pour ſon tendre & illuſtre *Chevalier.* Il ſe retira dans un hermitage, & ſon frère *Hector des Mares* qui l'avoit aidé à vaincre Mordret, partagea ſa pieuſe réſolution. «

Noms & Armes des Chevaliers de la Table Ronde.

I.

Le Roi Artus portoit en ſes armes treize couronnes d'or, & ſa deviſe étoit : *moult de couronnes plus de vertus.*

II.

Lancelot Dulac portoit les mêmes armes que le Roi Ban de Benoît ſon père, c'eſt-à-dire ſix bandes d'or & d'azur. Le mot de la deviſe étoit : *haut en naiſſance, en vaillance, en amour.*

III.

Hector des Mares, frère de Lancelot, portoit

une étoile d'or au milieu de ses bandes, avec ces mots : *pour être heureux, un bel astre suffit.*

I V.

Le brave Lyonnel, leur cousin, fils du Roi Boors de Gannes, portoit également des bandes chargées d'étoiles. Sa devise étoit : *il est au ciel plus d'un astre*, ce qui sembloit signifier que peu semblable à Hector, il honoroit plus d'une Dame, & faisoit hommage de son cœur à plus d'une belle.

V.

L'illustre Gauvain d'Orcanie, fils aîné du Roi Loth, & neveu d'Artus, avoit sur son écu un aigle d'or à deux têtes, avec ces mots : *au plus haut l'aigle.*

V I.

Son second frère, Agravin, avoit le même aigle fixant un soleil, avec ces mots : *rien ne m'étonne.*

V I I.

Le Troisième frère, Galheric, avoit encore le même aigle, armé de foudres, avec ces mots : *c'est à lui de les lancer.*

V I I I.

Le quatrième frère, Galheret, portoit de pourpre à l'aigle d'or, à deux têtes, traversé d'une bande de gueule (c'est-à-dire, rouge) sa devise étoit : *l'aigle arêté n'en est que plus terrible.*

I X.

Le grand Roi Méliadus, portoit un écu plein de ſinople, (verd) & comme cette couleur eſt celle de l'eſpérance, ſa deviſe étoit : *tout y viendra.*

X.

Triſtan de Leonnois, ſon fils, avoit auſſi ſon écu de ſinople, & il étoit à double face. Sur l'une des deux étoit repréſenté un lion de gueule avec ces mots : *force au lion.* Sur l'autre, on voyoit ce même lion ſans griffe & ſans dents, avec cette deviſe : *déſarmé par l'amour.*

X I.

Bléomberis de Gannes portoit des bandes chargées de croiſſans, avec ces mots : *la gloire en croiſſant.* Ce qui ſembloit vouloir dire que ſa gloire alloit toujours en augmentant.

X I I.

Greux, le Sénéchal du grand Roi Artus, avoit pour armes deux aîles détachées, ſur un fond de pourpre ; ſa deviſe était : *prêt à voler pour mon maître & pour ma Dame.*

X I I I.

Baudoyer, Connétable du même Roi, portoit un gonfalon, ou enſeigne de gueule ſur un fond d'or, avec ces mots : *à moi la victoire.*

XIV.

Le *Chevalier* Segurades portoit d'or à un rocher de ſable avec ces mots : *ferme au combat, conſtant en amour.*

XV.

Le brave *Chevalier* Sacremor, portoit pour armes un foudre, & pour deviſe, ſon *nom.*

XVI.

Giron le Courtois portoit d'or plein, avec cette deviſe : *tout en eſt de grand prix.*

XVII.

Galehaut le Blanc, fils d'Artus, portoit d'or à un dragon de gueule avec ces mots : *vaillant & veillant.*

XVIII.

Le Roi Carados portoit de pourpre, à trois couronnes d'argent. C'étoit un *Chevalier* brave, galant, & qui amuſoit fort les Dames ; ſa deviſe faiſoit alluſion à ces trois genres de mérite : *vaillance, amour & plaiſir.*

XIX.

Le Laid Hardi, étoit un brave *Chevalier* dont la figure n'étoit rien moins qu'agréable : il portoit

pour armes, d'or au cœur de gueule, & sa devise étoit : *c'est dans le cœur qu'est amour & vaillance.*

XX.

Le Morhoult d'Irlande qui fut vaincu par Tristan de Leonnois, comme on le peut voir dans l'histoire de ce dernier, étoit cependant un courageux *Chevalier* ; il portoit pour armes un lion de gueule au champ d'argent, avec ces mots : *mon lion n'en craint aucun autre.*

XXI.

Le grand Roi Pharamond portoit d'azur à trois fleurs de lys d'or, & pour devise : *que de beaux fruits de ces fleurs doivent naître!*

XXII.

Palamèdes de Listenois, portoit sur son écu un lion au milieu d'un champ semé d'étoiles, avec ces mots : *la valeur soumet les astres.*

XXIII.

L'ingrat Mordret d'Orcanie, avoit pour armes l'aigle à deux têtes que portoient aussi ses frères ; mais il en avoit chargé les têtes de deux couronnes, & avoit pris pour devise : *l'aigle même n'est rien, s'il n'est pas couronné.*

XXIV.

Gyrflet, Ecuyer du grand Roi Artus, avoit pour

armes un champ d'or ſemé de chardons de ſable, avec ces mots : *rien ne me pique hors la gloire & mon Roi.*

X X V.

Dinadant d'Eſtrangonne qui étoit un *Chevalier* fier, vaillant & aimable, *gabeur & bien diſant*, ami & confident de Triſtan de Leonnois, portoit de ſable à l'épervier d'argent, avec ces mots : *je vole où le plaiſir m'appelle.*

X X V I.

Brandelis avoit peinte ſur ſon écu, ſur un fond d'azur, une épée dont la lame étoit d'argent, & la poignée d'or, avec ces mots : *je pare, je brille, je frappe.*

X X V I I.

Amant *le Bel Jouteur*, portoit un écu d'or plein, avec les lettres initiales de ſon nom & de ſon ſur-nom, & ces mots : *en amour comme en gloire.*

X X V I I I.

Breüs, ſans Pitié, avoit pour armes une flèche ſur ſon arc prête à partir, avec ces mots : *ſans arrêt.* Effectivement il étoit brave *Chevalier*, même téméraire, & peu reſpectueux envers les Dames, & indiſcret, ce qui lui eût fait perdre ſa place en la noble *Chevalerie*, ſi ſa mort n'eût prévenu cet affront.

XXIX.

Perceval le Gallois fut, par sa pureté, trouvé digne de mettre fin à la conquête du *S. Gréal;* & revint ensuite dans la Grande-Bretagne; mais apprenant la défaite du Roi Artus & de ses compagnons, il se retira avec la sainte relique dans un Couvent, où il vécut & mourut dans la piété & la pénitence. A sa mort, le *S. Gréal* disparut, *oncques depuis*, dit la chronique, *Chevalier semblable, ni pareille relique n'ont été vus dans la Grande-Bretagne.*

Il portoit pour armes un lion d'argent herminé, sur un fond d'or, & pour devise : *fort comme un lion, blanc comme hermine.*

XXX.

Houel, Duc de la petite Bretagne, portoit d'hermine plein, avec cette devise, en langue Celtique que l'on parloit, & que l'on parle encore en Basse-Bretagne : *seel pobl, regardez peuple.* Pour montrer que ses actions étoient si honorables, qu'il pouvoit sans rougir les présenter à l'Univers.

XXXI.

Son Sénéchal Karcado Molac, avoit aussi mérité d'être admis parmi les *Chevaliers* de la *Table ronde.* Il portoit de gueule à sept macles d'or, avec ces mots, en bas Breton, *gric à Molac, silence à*

Molac ; pour dire qu'il pouvoit impoſer ſilence & reſpect à tout le monde.

XXXII.

Enfin, le Chroniqueur Arrodian de Cologne, qui étoit auſſi *Chevalier*, & avoit vu les combats de près pour les mieux décrire, portoit pour armes, de ſable au coq d'argent crêté, becqué, & éperonné d'or; & ſa deviſe étoit : *il a plumes, bec & ongles.* (*Bibl. des Romans, vol. de Juillet* 1776, *pag.* 109 *& ſuiv.*)

Noms & Armes de quelques uns de ceux contre leſquels Artus & ſes Chevaliers ont fait la guerre.

Brehus, ennemi des Dames : il portoit de ſable à un ſerpent, ou dragon volant d'argent.

Collehaut, Roi des Iſles lointaines, qui finit par devenir l'ami d'Artus qui le fit *Chevalier* de la Table ronde : il aima la Dame de Malheaut, confidente & amie particulière de la Reine Genièvre.

Gynas de Blagueſtan qui fut vaincu par *Hector des Mares.*

Lydouas Manaſſes.

Bertolac le Vieil, le Roi de Gore, Baudemagens & Méleagant ſon fils : ces quatres *Chevaliers* accusèrent la Reine Genièvre d'être ſuppoſée & conſéquemment de n'être point fille du Roi *Léodégan ;* mais ils furent vaincus & confeſsèrent leur trahiſon : le *Roi de Gore* portoit de gueule à trois gants d'argent.

Karados de la douloureuſe tour : il trahit *Gauvain* qu'il emporta ſur ſon cheval, & lui fit ſouffrir les plus grands tourmens. Il portait d'or à une tour de ſable.

Quadras Levior, frère de la mère de *Karados* : il fut tué par *Gauvain.*

Morgain la Fée : la Reine Genièvre la trouva un jour couchée dans ſon lit avec un *Chevalier* de la *Table ronde* qu'elle aimait & qu'elle avait enchanté ; la Reine offenſée, défendit à ce *Chevalier* de revoir jamais Morgain, il le promit, & Morgain jura de ſe venger de Genièvre : pour y parvenir, elle alla conſulter l'Echanteur Merlin qui lui communiqua toute ſa ſcience, au moyen de laquelle ayant endormi *Lancelot*, elle lui ôta la bague que Genièvre lui avait donnée ſecrettement, & la porta au Roi qui découvrit les amours de la Reine & de Lancelot.

Méléagant, Chevalier perfide : il enleva Genièvre par adreſſe, & l'aurait emmenée ſi Lancelot ne l'eût ſecourue.

Margondes, *Méliadus* & dix de leurs *Chevaliers* : ils furent vaincus par Lancelot qui les envoya priſonniers à Genièvre pour lui demander pardon d'avoir mal parlé d'elle.

Galindres, *le Roi Vandalons*, *le Roi Agrippe*, *&* *Aggravain* l'orgueilleux : ce dernier portoit de pourpre à un aigle à deux têtes d'or membré de gueule, & une face de ſynople ſur le tout.

Le Roi de Brangore : il eut une fille avec laquelle coucha *Boort* l'exilé, *Chevalier de la Table ronde* : il en naquit *Hélain* ou *Hélias le Blanc* que les Romains difent avoir été Empereur de Conftantinople : il devint *Chevalier de la Table ronde.*

Margondes, *le Duc Kerlès*, *Terrigant*, tués par Lancelot; *Griffon du Haut-Pas*, *Druas & Sernehault* fon frère; *Greffement*, *le Duc de Rochedon*, *Manduit le Géant*; *Marialles*, *Marchant le Felon*, *le Roi Vagor*, & *Marabron* fon fils; *Clotides*, *Belias*, *le Roi Claudas*, & *Claudin* fon fils qui portait pour armes d'Azur à un pin d'or; *Brument*, dont nous avons parlé plus haut; *Fortes*, Chef de l'armée des Romains : il défia le Roi Artus corps à corps, le vainquit & le tua.

Parmi ces Chevaliers on compte encore les deux frères *Brians* & *Célinans*; enfin *Avaolon* qui voulut empoifonner Gauvin avec une pomme.

La Reine de Sobeftan & *Sybille l'Enchantereffe*, n'étaient pas moins ennemies des *Chevaliers de la Table ronde*, que la *Fée Morgain* à laquelle l'enchanteur Merlin avait enfeigné les plus grands fecrets de la magie; mais ces mêmes *Chevaliers* étaient fous la protection de la *Dame du Lac*, qui plus favante que les premières, détruifait tous les enchantemens qu'elles employoient pour nuire à fes favoris.

Amusemens des Cours plénières.

Les *Cours plénières* n'étaient point un établissement, mais des assemblées solemnelles des Seigneurs & Dames de la Cour d'un Souverain, de ses grands Vassaux, des Princes qui lui étoient alliés, en un mot des plus distingués de ses Sujets. Retirés dans leurs Châteaux avec leur famille & leurs Officiers, autrefois les Princes & les Rois même menaient une vie privée, au sein de laquelle ils s'occupaient du produit de leur domaine, & lorsqu'ils voulaient faire éclater leur magnificence, ils envoyaient dans toute l'étendue de leurs Etats, des *Héraults* chargés d'annoncer une *Cour plénière* à laquelle ils invitaient les Tributaires de leur Maître, & les Etrangers de marque. Ces invitations se renouvellaient communément, tant aux Fêtes de Noël que de Pâques, & ordinairement aussi elles avaient lieu à l'occasion d'un mariage considérable, d'un Traité de guerre ou de paix, du Jugement de quelque grand criminel, enfin de quelque circonstance importante.

Si l'on veut en chercher l'origine, on peut la trouver dans les Dietes convoquées par Charlemagne. Les Ducs, les Barons, les Comtes y arrivaient avec une pompe vraiment royale, & traitaient avec leur Souverain des affaires qui concernaient

naient l'adminiſtration de ſon Empire. Quand Hugues Capet fut ſur le Trône, il ſentit combien ſa Puiſſance avait perdu de ſon ancienne ſplendeur, & jaloux d'en impoſer au moins par l'extérieur, il ſubſtitua les *Cours plénières* aux Diètes dont nous venons de parler. Ses ſucceſſeurs les continuèrent, & bien-tôt il n'y eut pas de Prince qui ne ſuivît leur exemple. S. Louis même, qui croyait ne rien devoir épargner quand il fallait repréſenter en Roi, S. Louis ne voulut pas s'en diſpenſer, & l'on a donné le nom de *Cour non pareille* à celle qu'il tint à Saumur, lorſqu'il reçut *Chevalier* ſon frère Alphonſe. C'eſt une des plus ſuperbes dont l'Hiſtoire faſſe mention. Cependant ces *Cours plénières* ne pouvaient être auſſi brillantes que les Diètes de Charlemagne à qui des Souverains étaient forcés de rendre leurs hommages, au lieu que les Princes qui ſe regardaient comme les égaux des ſes ſucceſſeurs, dédaignaient de venir augmenter la pompe de leur Cour, & ſe piquaient eux-mêmes de tenir dans leurs châteaux des aſſemblées auxqnelles ils convoquaient tous leurs vaſſaux. Les malheurs de la guerre firent ceſſer ces fêtes ruineuſes, Charles VII occupé de ſes longues querelles contre les Anglais, ſe garda d'en indiquer, & l'uſage en fut aboli.

La profuſion & la ſomptuoſité régnaient dans ces aſſemblées : on y faiſait au peuple des préſens

en étoffes & en linge, on y jettait de l'argent en criant : *Largesse du magnifiqne Prince Monseigneur* * * * mais c'était ce peuple même qui en supportait tous les frais, puisque chaque vassal était obligé de faire à son tour, des présens à son Seigneur qui en témoignait sa reconnaissance suivant l'importance de l'hommage qu'il recevait : la ville où se tenait la *Cour plénière*, était principalement chargée de fournir la plus grande partie des contributions.

Il était de la grandeur du Maître d'y procurer des plaisirs de tous les genres, & les festins, les danses, les *ménestriers*, les *jongleurs*, les *joueurs de gobelets*, les *sauteurs*, rien n'y était épargné. Ce fut donc dans ces assemblées que se multiplièrent les Poètes connus sous le nom de *Troubadours*, & les Souverains, ainsi que les Princes, les attirèrent à l'envi, ou dans leurs Cours, ou dans leurs Châteaux dans lesquels ils trouvèrent la fortune & la considération. Les Belles dont ils célébrèrent les charmes, les accueillirent, les comblèrent de présens, & quelquefois même leur donnèrent des preuves de l'amour le plus tendre. Ils en témoignèrent leur reconnaissance par l'ardeur avec laquelle ils se disputèrent la gloire d'enlever les suffrages, mais le talent de composer des vers, n'est pas toujours accompagné de celui de les réciter, & dans le même tems, il y eut des

Jongleurs dont le métier était de chanter la Poésie des *Troubadours*.

Les uns & les autres célébraient le courage des guerriers, les vertus des Princes, les plaisirs & le pouvoir de l'amour, ses faveurs & ses rigueurs ; ils contaient des *Fabliaux*, ils faisaient la satyre des mœurs de leur siècle, & ces pièces galantes, historiques ou critiques, s'appellaient, comme nous l'avons dit, *Sirventes*, *Tensons*, ou *Jeux-partis*, *Pastourelles* ou *Novelles*.

C'était principalement dans ces *tensons*, ou *jeux-partis*, que les *Troubadours* cherchaient à se signaler : ils s'attaquaient & se répondaient dans ces dialogues en couplets alternatifs, ils y soutenaient leurs sentimens sur diverses questions qui, presque toutes, concernaient la galanterie, & les principaux personnages de la *Cour plénière* distribuaient les prix aux vainqueurs.

Leurs *fabliaux* ou contes étaient les plus amusans de tous leurs opuscules, & ce sont encore ceux qui nous intéressent davantage : on peut en tirer quelques sujets de Scènes, même de Drames, & d'après le plan de notre ouvrage, nous allons faire connaître ceux qui nous ont paru propres au Théâtre : ces fragmens seront plus agréables & plus relatifs à notre objet, que des re-

cherches ſur l'origine, l'hiſtoire & les noms des *Troubadours*.

Guillaume IX, Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine, né en 1071, & mort en 1122, eſt le premier *Troubadour* qui ſoit connu. Il raconte qu'en allant du Limouſin dans l'Auvergne, il rencontra Ermalette & Agnès qui ſuivaient la même route : ces Dames le ſaluent, il s'en approche, s'aviſe de contrefaire le muet, & ne leur parle que par ſignes. » Oh pour le coup, dit l'une, voici un homme à qui l'on pourrait ſe fier, l'occaſion ne s'offre pas tous les jours, que n'en profitons-nous ? il faudroit l'emmener au logis «. L'autre approuve & conſent, Guillaume accepte & ſe laiſſe mener au gîte où il trouve un très-bon ſouper. Il mange beaucoup, boit de même & ſe couche, mais les deux Dames avaient encore quelqu'inquiétude. » S'il n'etoit pas auſſi muet qu'il le paraît, où en ſerions-nous ? comment s'aſſurer de la vérité ? « elles ſe regardent, rêvent quelque tems, & enfin elles imaginent de gliſſer leur chat dans le lit de Guillaume. Le chat ſe fâche, le déchire avec ſes griffes, mais Guillaume ſoutient l'épreuve, & jette ſeulement quelques cris confus propres à diſſiper tout ſoupçon. Cependant Ermalette & Agnès n'ont pas encore l'eſprit tranquille, elles recommencent l'épreuve, le prétendu muet la ſubit de nouveau avec la même conſtance, & alors les Dames concluent qu'elles peuvent ſe fier à lui.

Le Poète termine ce Conte par un envoi à son *Jongleur* qu'il charge de présenter la pièce à ses deux hotesses, & de les prier de sa part, d'exterminer leur maudit chat.

NOUVELLE DE RAIMOND VIDAL DE BÉSAUDAN.

Je veux, dit le *Troubadour*, vous conter une nouvelle que j'ai oui dire à un *Jongleur* dans la Cour du plus sage Roi qui ait été, savoir Alphonse Souverain de la Castille, chez qui régnoient la bonne chère, la magnificence, la loyauté, la valeur, l'adresse, le maniement des armes & des chevaux. Un jour il tenoit assemblée nombreuse de *Chevaliers* & de *Jongleurs* : lorsque sa Cour fut toute remplie, arriva la Reine Eléonore, ayant le visage couvert d'un voile, & le corps envelopé d'un manteau qui la serroit étroitement. (Alphonse IX, mort en 1214, avait pour femme Eléonore d'Angleterre, fille de Henri II.) Ce manteau étoit bordé d'argent, & avoit un lion d'or pour blason. Elle s'inclina devant le Roi, alla s'asseoir à quelque distance de lui, & en ce moment, un *Jongleur* s'approcha doucement du Monarque. *Roi*, lui dit-il, *je suis venu pour vous supplier de me donner audience.* Le Prince défendit d'interrompre le recit que le *Jongleur* avoit à faire, & celui-ci raconta

une avanture arrivée à Alphonſe de Balbaſtre, Baron d'Arragon.

Voici, c'eſt le *Jongleur* qui parle, voici le malheur où l'a précipité ſa jalouſie : il avoit une belle & aimable femme, irréprochable dans ſa conduite, & qui ne voulut jamais prêter l'oreille aux diſcours des hommes de ſa contrée, ſi ce n'eſt à un ſeul dont on murmuroit, qui étoit de ſa maiſon, & tenoit un fief de ſon mari. Ce Gentilhomme étoit ſi éperduement amoureux de la Dame Alvira, femme d'Alphonſe de Balbaſtre, qu'il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de la ſolliciter d'amour. Elle en étoit bien fâchée, mais encore aimoit-elle mieux l'écouter, que d'en porter des plaintes à ſon mari, & de l'expoſer à quelqu'accident, car le *Chevalier* étoit homme de mérite, n'ayant pas ſon pareil dans l'Arragon pour la valeur & l'habileté dans les armes, & le mari l'eſtimoit fort. C'étoit Baſcol de Cotenda ? dit le Roi : oui, répondit le *Jongleur*, mais écoutez comme il fut récompenſé de la belle Alvira.

Tous les autres *Chevaliers* avertiſſant le mari de la trahiſon de Baſcol aſſez hardi pour prier d'amour la femme de ſon Seigneur, il leur répondit qu'ils n'en parloient que par envie, à cauſe que Baſcol valoit mieux qu'eux tous, mais que le premier qui oſeroit ouvrir la bouche ſur le compte de la dame Alvira, il le feroit pendre ſans ré-

miſſion. Menacez tant qu'il vous plaira, dit l'un d'eux, mais pour vous aſſurer ſi Baſcol aime votre femme ou non, faites ſemblant que vous voulez aller au ſecours du Roi Léon dans une guerre qu'il a : ſi vous déterminez le galant à vous ſuivre, je vous livre dès-à-préſent ma perſonne pour en ordonner tout ce que vous jugerez à propos. Je l'accepte, répondit Balbaſtre, & tout de ſuite, un des aſſiſtans alla trouver Baſcol pour l'inviter à ſuivre ſon Seigneur à la guerre. Très-volontiers, dit-il, je ſuis tout prêt. Le Meſſager vint auſſi-tôt rendre réponſe à Balbaſtre, en l'aſſurant que Baſcol ne tiendroit pas ſa parole, mais Balbaſtre étoit perſuadé du contraire, & prit le parti d'aller le voir.

Le malheureux amant étoit dans une grande perplexité. Refuſera-t-il, pour la première fois, d'obéir à ſon Seigneur auquel jamais il n'a manqué au beſoin? C'eſt s'expoſer à perdre la vie, parce que l'on verra bien le motif de ſon refus. D'un autre côté, abandonnera-t-il la femme qu'il aime ſi tendrement? Il ne peut s'y réſoudre. Après y avoir bien penſé, il ſe décide à feindre une maladie, & de dire que ſon Médecin lui a ordonné une ſaignée. Il ſe fait bander le bras & la tête, Alphonſe vient frapper à la porte avec grand bruit, on le fait entrer, Baſcol s'excuſe, & Alphonſe ſe retire.

Le lendemain matin, le Seigneur part bien fâché; il va dans un autre Château, & attend la nuit pour revenir ſur ſes pas, réſolu de ſe venger s'il en trouve le ſujet. Enfin la nuit arrrivée, il s'approche à petit bruit de ſon logis, & laiſſant ſon cheval à la garde de ſon Ecuyer, il frappe doucement à la porte de ſa femme. Auſſi-tôt elle fait lever ſa Demoiſelle pour ſavoir ce que c'étoit. Je n'attends perſonne, dit-elle, mais il me ſemble que c'eſt mon mari qui vient pour ſurprendre Baſcol. On frappe à coups redoublés; elle crie qu'elle va ouvrir elle-même ſi ſa Demoiſelle n'y va pas au plus vîte. Celle-ci ſe preſſe d'obéir, & le mari introduit dans la chambre, fait ſemblant d'être l'amant, ſe jette à genoux, vante la hardieſſe qu'il a eue de ne pas ſuivre ſon Seigneur à la guerre, fait les proteſtations de l'amour le plus violent, & ſe flatte qu'il en obtiendra la récompenſe.

A tous ces propos, la Dame reconnoiſſant bien ſon mari, ſe jette hors du lit, crie à la trahiſon, menace de le faire pendre comme un infâme ſuborneur qui vient ſouiller la couche de ſon maître. Elle le prend à deux mains par les cheveux, & le tire de toute ſa force, mais la force d'une femme étant peu de choſe, elle ſe laſſe bientôt de faire du mal, & d'une grande maſſue, elle donne de foibles coups. Après l'avoir ainſi injurié

& battu, elle ſort de ſa chambre dont elle tire la porte, & laiſſe ſon mari enfermé, mais ravi de la preuve non équivoque qu'il venoit d'avoir de la fidélité de ſa femme.

La dame bien aſſurée de la perſonne d'Alphonſe, va trouver le *Chevalier* Baſcol, & lui ayant conté de point en point toute l'hiſtoire : laiſſons, dit-elle, le bouc dans le puits juſqu'à ce qu'il faſſe jour, & le tems fut mis à profit, comme entre deux amans qui ſe trouvent en toute liberté. Dès que le ſoleil paroît, la Dame va crier par-tout contre le perfide qui l'avoit voulu ſéduire, & tout le peuple en furie jure de la venger, de faire mourir le traître. On court aux armes, on arrive avec des torches, Alphonſe effrayé des clameurs & du tumulte, barricade les portes & s'écrie : Calmez-vous, ce Baſcol que vous croyez tenir, c'eſt moi, c'eſt votre Seigneur, mais rien ne les peut arêter. Ils briſent portes & ſerrures, renverſent les barricades, & le mari fut obligé de ſe ſauver dans le beffroi par une échelle qu'il jetta dehors.

Le peuple courut au lit, croyant y trouver Baſcol, & c'étoit à qui donneroit le plus de coups, mais voyant qu'il n'y étoit pas, ils viſitèrent tous les coins de l'appartement pour le découvrir. L'échelle que le mari avoit jettée, fit qu'à la fin la Dame reconnut où il étoit. Auſſi-tôt de crier : le

voilà le traître ; prenez l'échelle, montez là-haut, mettez-le en pièces. Hé quoi, s'écria encore Balbastre tout éperdu, quoi vous ne connoiſſez pas votre bon maître ! C'eſt moi, ſauvez-moi la vie.

Ne pouvant plus feindre lorſqu'elle le voit deſcendre, la Dame pouſſe un profond ſoupir, pleure, ſe déſeſpère de la mépriſe, lui en demande pardon, & gémit ſur le danger auquel il s'eſt expoſé par ſon imprudence. Ce n'eſt point vous, lui dit le mari confus, c'eſt moi qui dois demander pardon après l'offenſe que je vous ai faite, de ſoupçonner une vertu ſi pure. Non, jamais je ne croirai la médiſance. Vivons, je vous en prie, vivons déſormais comme deux cœurs que rien ne pourra diviſer. La Dame y conſent, pourvu qu'il envoie un Meſſager à Baſcol, lui rendre compte de ce qui s'eſt paſſé ; encore exige-t-elle qu'il aille en perſonne lui faire réparation.

Le mari trop heureux d'en être quitte pour cela, ſuit de près ſon Meſſager, ſe rend chez Baſcol, s'approche du lit où il étoit bien tranquile & dans une grande obſcurité, car il avoit pris ſes précautions : Hé bien, comment vous va ? lui dit Alphonſe : Le prétendu malade feint d'être ſurpris d'un ſi prompt retour, & Alphonſe prenant prétexte de la maladie d'un Vaſſal dont il ne peut ſe paſſer, dit qu'il n'ira point à la guerre juſqu'à ce qu'il le voye en état de le ſuivre. Je guérirai, s'il plaît à

Dieu, & ferai à vos ordres, répondit le *Chevalier*, après quoi Alphonse s'en retourna chez lui, fort content de connoître si évidemment la fausseté de ses soupçons.

Je vous supplie donc Roi & Reine, en qui honneur & beauté résident, ajoute le *Jongleur*, de défendre dans toute l'étendue de vos Etats, à tous les maris d'être jaloux, car les femmes sont si habiles, qu'à leur gré la vérité paroît mensonge, & le mensonge vérité. Le Roi dit : *Jongleur*, je trouve ta nouvelle plaisante & gentille, & tu en seras bien récompensé; mais pour te faire mieux voir combien elle m'a plu, je veux qu'à jamais on l'appelle ici : *le Jaloux châtié.*

LE SIÉGE PRÊTÉ ET RENDU

Le *Fabliau* suivant, rapporté par Barbazan, & renouvellé par M. le Grand, donne tout-à-la-fois l'idée & la parodie d'une *Cour plenière* : c'est un double motif pour le placer ici.

Un Comte nommé Henri, avoit pour Sénéchal & Intendant de son Palais, un homme avare envers le pauvre peuple, fier & brutal envers les petits. Il crevoit de dépit quand son Seigneur faisoit du bien à d'autre qu'à lui. Tel serviteur n'étoit pas attaché à la personne du Prince, ou porté pour ses intérêts; au contraire, il le voloit tant que duroit la journée; il étoit prompt & adroit à

eſcamoter bons morceaux pour en faire ſon profit ; enfin il ne ſongeoit qu'à lui ſeul, & ſon humeur revêche occaſionnoit par fois des ſcènes plaiſantes dont le Comte s'amuſoit, les Grands rient de tout : cependant ceux qui étoient le jouet de ce Maître Valet n'étoient pas contens, & plus d'un lui donnoit ſa malédiction, mais tout bas, car il étoit plus dangereux de l'irriter, que le Seigneur.

Un jour le Comte Henri, qui étoit un Prince magnifique & libéral, fit annoncer par ſes *Hérauts* qu'il tenoit *Cour plenière.* Auſſi-tôt *Chevaliers*, Dames, *Ecuyers*, grands & petits Vaſſaux, Sujets, Etrangers accourent de toutes parts. Rien n'appelle tant que le plaiſir, & le plaiſir qui ne coûte rien. Figurez-vous dans ces circonſtances, l'air revêche & l'humeur terrible du Sénéchal bourru ! Il ſouffroit de toute cette dépenſe, & il étouffoit du bon appétit du peuple. » Courage, diſoit-il, Meſſieurs, » prenez, demandez, n'ayez pas honte : mangez » de toutes vos forces : oh ! qu'on voit bien que » vous n'êtes pas à votre cuiſine ! «

Arrive à cette heure un bon Manant, gaillard, & ſans façon, il ſe nommoit Raoul. » Que viens- » tu faire ici ? lui dit l'Ordonnateur : Eh parbleu, » repart le villain, j'y viens manger, puiſque Mon- » ſeigneur régale ſon peuple..... Allons, donnez- » moi une place, ou cherchez-m'en une, car il » me ſemble qu'elles ſont déja toutes occupées «.

Le bourru lui réplique par un violent coup de pied dans le derrière, en lui disant : *tie s, malotru, assis-toi, voilà un siége que je te prête.* Quand le coup fut donné, notre Sénéchal réfléchit que c'étoit mal répondre à l'invitation du Comte, & que cette violence pourroit lui attirer une méchante affaire. Il voulut donc réparer ses torts, & dit au Manant : *excuse, l'ami, prends cette place, assis-toi, bois, mange, & ne t'en fais faute.* Raoul n'étoit pas rancuneux en apparence, il se prit à rire, se mit dans un coin, & faisant son profit du bon conseil du Sénéchal, il s'en donna tant qu'il put ; puis il passa dans la grande salle.

Le Comte venoit d'y faire appeller les *Ménestriers* & les *Jongleurs* pour divertir l'assemblée, & afin de les exciter à bien faire, il promit sa belle robe neuve d'écarlate à celui qui feroit le plus rire. Tous aussi-tôt se piquèrent à l'envi de se surpasser. On vit les uns conter des *Fabliaux*, faire des *tensons* & *jeux partis*, représenter gentilles pastourelles, d'autres amuser par des tours de passe-passe, par des sauts périlleux, par des danses & singeries d'animaux, celui-ci contrefaire l'ivrogne, celui-là le niais, plusieurs faire des querelles plaisantes, de femmes se disputant & se faisant des reproches comiques, enfin, chacun s'ingénia à qui imagineroit quelque chose de drôle & de risible. Raoul debout au milieu de tous ces

Jongleurs & *Méneſtriers*, tenant encore ſa ſerviette à la main, les regardoit & rioit de tout ſon cœur. Le Sénéchal vint auſſi d'un air fort empreſſé, le Manant le voit, court à lui & lui lance un coup de pied qui lui fait donner du nez en terre, ajoutant auſſi-tôt : *Beau Sire, voilà votre ſerviette & votre ſiége que je vous rends comme vous me l'avez prêté ; rien n'eſt tel que les honnêtes gens, voyez-vous, on ne perd rien avec eux.*

Cependant toute l'aſſemblée ſurpriſe jette un cri & demande raiſon de cette inſulte. Les Valets s'emparent du Manant, s'aprêtant à l'emmener pour le châtier. Lors le Comte non moins ſurpris que les autres, le fait approcher & lui demande pourquoi il avoit frappé ſon Sénéchal. » Monſei-
» gneur, répond Raoul, on m'a dit que je pou-
» vois aujourd'hui faire bonne chère au Château,
» & j'y ſuis venu comme les autres. On avoit été
» plus alerte que moi, car j'ai trouvé toutes les
» places priſes. J'ai prié M. votre Sénéchal de
» m'en procurer une petite, & lui, fort obli-
» geant, m'a allongé un bon coup de pied en di-
» ſant qu'il me *prêtoit* celui-là. Maintenant que
» j'ai bien dîné & que je n'ai plus beſoin du ſiége
» qu'il m'a prêté, je le lui rends ; je vous prends
» à témoin, Monſeigneur, avec toute l'aſſemblée,
» que je n'ai plus rien à lui, car quoiqu'un pauvre
» homme, j'ai de la conſcience. Cependant s'il a

» prétendu me louer son siége, je suis prêt à le
» payer, il n'a qu'à dire. «

A ces mots, le Comte & les Spectateurs partirent de rire aux éclats, & la mine fâchée du Sénéchal, ajoutoit encore au comique de sa situation. Enfin, on rit si fort & si long-tems, que l'on trouva que Raoul avoit surpassé *Jongleurs & Ménestriers*, à leur jugement même. Le Comte adjugea au Manant sa belle robe, & toute l'assemblée applaudit.

En s'en allant, le villain faisoit cette réflexion :
» On dit que pour avoir bonne fortune, il faut
» sortir de chez soi : le proverbe a parbleu raison,
» car si je n'étois pas venu ici, je n'aurois pas eu
» bon repas, belle fête, & robe d'écarlate qui
» me vaudra bien de l'argent. «

LES TROIS AVEUGLES DE COMPIÈGNE.

Ces trois bonnes gens, dit le *Ménestrier* Courte-Barbe, rencontrèrent un écolier qui aimoit à rire. Voulant donc tirer parti, pour son amusement, de ces aveugles qui lui demandèrent l'aumône, il leur dit : Tenez, mes amis, je vous donne ce *besan* pour vous réjouir : (c'étoit une pièce d'or.) chacun de ces trois compagnons pensant que l'homme charitable avoit donné cette monnoie à son camarade, ils l'en remercièrent d'une commune voix. Ils cheminèrent ensuite bien contens de

leur bonne fortune, & après avoir fait quelque chemin, le plus ancien d'eux s'arête & commence à dire aux autres : Mes frères, il y a long-tems que nous n'avons fait bonne-chère, retournons à Compiègne & allons nous réjouir, puisque nous en avons le moyen. On approuva le bon sens du Doyen, les trois aveugles allèrent se loger dans une hôtellerie où ils entendirent crier : *Ici, bonne chère & bon vin.* Ils prévinrent qu'on ne regardât pas à leur habit, & qu'ils avoient un *besan* d'or pour payer leur régal. Cependant le malin Clerc les suivoit, riant sous cap de leur méprise, ainsi que de leurs propos, & s'arêta dans la même auberge, à côté d'eux. Les aveugles se firent servir chair délicate, beaux poissons & bons vins. Ils se régalèrent jusqu'à la nuit, & puis s'allèrent coucher. Le lendemain matin, long-tems après le soleil levé, on vint les éveiller, & il falloit payer. Les trois aveugles se dirent comme par échos, l'un à l'autre : *allons, donne le bésan, & qu'on nous rende notre reste.* L'Hôte à qui l'on ne donnoit rien, insistoit toujours, & les aveugles de dire : Robert, tu marchois le premier, c'est toi qui as reçu le *besan*, paye donc, & Robert juroit qu'il n'avoit rien reçu, & les autres juroient après lui, & il y avoit entr'eux une grande dispute, & des injures ils en vinrent aux coups, & l'Hôte vit qu'il avoit été pris pour dupe, & l'espiègle d'Ecolier

colier rioit aux éclats. L'Aubergiste furieux vouloit assommer ces trois aveugles, il appelloit déja ses garçons : mais le Clerc étoit témoin de tout ce vacarme, & voyant que loin d'entendre raison, l'Hôte alloit se faire justice lui-même, il lui dit : laissez-les tranquiles & mettez leurs écots avec le mien, je payerai le tout ensemble. On loua sa générosité & on laissa aller les trois aveugles bien repus & bien satisfaits. Le Clerc s'habilla, & entendant sonner la Messe, il dit à l'Aubergiste qu'il alloit voir M. le Curé son ami, & que s'il le trouvoit bon, c'étoit lui qui le payeroit de la petite somme qu'il devoit pour lui & pour les pauvres aveugles. Le crédit de M. le Curé étoit trop bien établi, pour qu'on le refusât, & la proposition fut acceptée. Ayez donc attention, dit le Clerc, que mon cheval soit sellé & bridé, afin que je parte quand vous aurez eu satisfaction. Cela dit, il va à l'Eglise, il prend son Hôte par le doigt, le mène à l'autel où il trouve le Prêtre vêtu de son aube & prêt à dire la Messe, lui conte tout bas que l'homme qui étoit avec lui, étoit un frénétique, & le prie de lui réciter un évangile sur la tête, lorsque sa Messe sera finie. Le Curé se tournant du côté de cet homme, dit : Mon ami, je ferai ce que vous me demandez. Alors le Clerc se fait amener son cheval, monte dessus & pique des deux. Cependant l'Hôte attend, & le Curé lui faisant signe

de s'approcher, il croit que c'eſt pour lui compter ſon argent, mais il eſt bien étonné, quand au lieu de le payer, on vient lui dire un évangile. L'Hôte ne voulant pas ſe prêter à cette dévotion & perſiſtant à demander ſon argent, le Curé penſa qu'il tomboit dans ſa frénéſie, & appella du monde pour le lier : ainſi il fut amené de force, obligé de ſe ſoumettre à la cérémonie, puis renvoyé comme un inſenſé. Il eut beau conter ſon aventure, on rît du bon tour du Clerc, & l'on ſe moqua de la ſimplicité de l'Aubergiſte.

LE SEIGNEUR ET LE FABLIER.

Un de ces hommes riches & puiſſans qui diſent à leurs flatteurs & courtiſans, *amuſez-moi, faites-moi rire*, avoit à ſes gages un Fablier chargé de le divertir : une nuit que ce Seigneur étoit au lit & qu'il ne pouvoit dormir, il appella ſon Auteur & lui demanda une hiſtoriette : le *Fablier* avoit plus envie de ſe repoſer que de cauſer, cependant il fallut obéir, & il imagina ce conte pour ſe tirer promptement d'affaire : » Sire, lui dit-il, un homme avoit cent *beſans* d'or avec leſquels il acheta deux cens moutons : il les chaſſoit devant lui & il les menoit à ſon village, mais il vit que les eaux l'empêchoient de traverſer, parce qu'il avoit beaucoup plu, que la rivière étoit débordée & qu'il n'y avoit point de pont. Il étoit fort em-

baraſſé pour faire paſſer ſon troupeau, lorſqu'il trouva un bateau, mais ſi petit, qu'il ne pouvoit contenir que deux moutons à-la-fois. Alors le *Fablier* reſta court. Eh bien, lui dit le Seigneur, quand les deux moutons furent paſſés, qu'arriva-t-il ? Ah ! Sire, repartit le *Jongleur*, ſongez qu'il y en a deux cens à embarquer deux à deux, & que nous aurons le tems de dormir tandis qu'ils paſſeront.

ARISTOTE ET LA JEUNE INDIENNE.

Quand ce fut le tour du *Jongleur* d'amuſer l'aſſemblée, il dit : Meſſieurs, vous aimez les contes qui ſont en même-tems inſtructifs & plaiſans, écoutez donc celui-ci :

Vous avez ouï parler des exploits de ce fameux Alexandre qui fit trembler toute la terre : tout-à-coup, ce grand Conquérant s'arêta au milieu de ſa brillante carrière, & ſi vous en demandez la raiſon, je vais vous la dire : c'eſt que le petit Dieu qui maîtriſe les Rois comme les Bergers, l'amour ſe fit un jeu d'enchaîner ce Héros formidable. Il lui montra dans ſon expédition de l'Inde, une douce amie jeune & charmante, & dès ce moment, le Monarque guerrier ne ſe trouva plus le courage de courir après la gloire; il lui fit infidélité pour le plaiſir. Alexandre ne pouvoit plus quitter ſa mie, il ſe ſentoit retenu auprès d'elle

par un charme invincible. Cependant ſes braves Capitaines gémiſſoient de voir ſes lauriers ſe flétrir, & ſes grands projets demeurer ſans exécution : ils ne comprenoient point comment deux beaux yeux pouvoient arrêter ainſi une armée, le mécontentement étoit général, mais aucun de ces Guerriers n'étoit aſſez hardi pour faire entendre ſes plaintes : Ariſtote qui avoit été ſon Précepteur, crut avoir encore les droits de repréſentation envers ſon diſciple & ne le ménagea point ; il lui fit ſentir la honte de ſa conduite & la juſte indignation de ſes Officiers. Alexandre occupé de ſa paſſion, laiſſa diſcourir le Philoſophe & lui dit pour toute réponſe : Ah ! je vois bien qu'ils n'ont pas aimé : la remontrance eut pourtant ſon effet ; le Vainqueur de tant de nations eſſaya de triompher auſſi de lui-même, il ralentit ſes viſites chez la belle Indienne & chercha les moyens de s'en éloigner. La douce amie ſe voyant délaiſſée, pleura, gémit, & ne pouvant réſiſter davantage aux inquiétudes de ſon amour, elle alla un ſoir trouver ſon perfide Amant. Alexandre l'embraſſa, s'excuſa comme il put, rejetta tous ſes torts ſur ſon maître Ariſtote, & la Belle connoiſſant la cauſe de ſa peine, ſe promit bien de tirer vengeance du Pédagogue. En conſéquence, elle engagea le Roi à ſe trouver le lendemain matin à l'une des fenêtres de ſon Palais, parce qu'elle

vouloit lui faire voir que le Précepteur, malgré sa Philosophie, avoit lui-même besoin de remontrances. Le lendemain donc, la belle Indienne descendit dans le verger, au lever de l'aurore : elle étoit dans un négligé voluptueux, sa blonde chevelure flottoit sur son sein, en un mot, elle n'étoit couverte que d'une étoffe transparente & légère qui attiroit les regards & ne les trompoit pas. Dans cet état, elle s'avança vers la fenêtre d'Aristote, & chanta doucement cette chansonnette :

J'étois jeune & tendre fillette
Lorsqu'à l'école on m'envoya ;
Mais rien on ne m'enseigna
Fors jolis mots d'amourette
Que nuit & jour je répète
Au doux ami qui mon cœur a.

Le Philosophe ne put entendre sans une douce émotion, les accens amoureux de cette voix séduisante, & quitta l'étude pour lui donner toute son attention. Bientôt il cède au désir de connoître celle qui chante si délicieusement : il se lève, s'approche, ouvre tout doucement sa fenêtre, se tient de côté dans sa cachette, voit sans être vu, & considère à loisir cette jeune beauté. L'amour se glisse dans son cœur, il lui fait admirer tant de charmes, & pour tout dire enfin, il lui fait envier en secret le bonheur du Roi qui a su triompher d'un objet si ravissant. La petite rusée

plus ſavante dans les myſtères de l'amour, que le docte Précepteur, ſavoit bien ce qu'il falloit faire pour l'attirer dans ſes piéges. Dans ce deſſein, elle cueille une branche de mirthe, elle l'entrelaſſe de fleurs & s'en fait une couronne. Elle s'approche enſuite peu-à-peu, peu-à-peu, de la fenêtre du Philoſophe, elle eſt étonnée & confuſe de ſe trouver là, elle recule, elle revient, elle prend mille attitudes qui varient & multiplient ſes graces, enfin elle cède au déſir qui paroît la fixer près de cette maiſon, ſous cette fenêtre même où le Philoſophe ne perdoit rien de tous ſes mouvemens. Alors, quand elle l'eut bien enyvré d'amour, la maligne chante doucettement

Ici, me tiennent amourettes
Qui font mon deſtin;
Ici, me tiennent amourettes;
Et j'adreſſe mes chanſonnettes
A cet *huis* que touche ma main.

A ce doux langage, à ces tendres regards, à ces charmes raviſſans, il fallut ſe rendre; le cœur du Philoſophe ne put y réſiſter : la raiſon lui dit envain qu'il a paſſé la ſaiſon de plaire, il en ſoupire, il en aime davantage, & ſa Belle chante encore :

Dans un verger, ſur l'herbette nouvelle,
Douce Paſtourelle
S'aſſit :

Et pensive, elle dit :
O toi que le désir appelle,
Mon doux ami,
Ah ! Comte Gui,
Sois-moi toujours fidèle !

Le grave Aristote vit alors la jeune Indienne s'approcher de lui, & par un mouvement dont il ne put sans doute se défendre, il l'arêta au passage. » Qui me retient, s'écrie-t-elle, en se retournant ? Divine beauté, répondit le Philosophe tremblant, c'est un de vos adorateurs qui est prêt à vous consacrer son ame, sa vie, son existence. Je ne puis plus vivre sans vous, & c'est de vous que désormais vont dépendre mes destinées. La belle Indienne parut étonnée de cette déclaration ; cependant elle s'y montra sensible, lia conversation avec le Philosophe, & lui témoigna peu à-peu cette estime, cette confiance, qui marquent un véritable attachement. Elle se plaignit de la froideur d'Alexandre, de son inconstance, de son ingratitude ; elle paroissoit même vouloir renoncer à un amour si mal récompensé, & le bon Aristote s'enflama de plus en plus. Charmé de son aveu, & persuadé que le dépit alloit lui livrer cette charmante amie, il s'offrit d'employer le crédit qu'il avoit sur son disciple, & de mettre tout en usage pour le ramener à ses pieds : cependant il engagea la jeune Indienne à entrer dans sa chambre : elle s'y rendit. Le Philosophe fort inté-

reſſé, exigea la récompenſe de ſes ſervices : c'étoit là que la Dame l'attendoit. Elle ne dit pas non, & feignant de conſentir à ſes déſirs, elle demanda à ſon tour un peu de complaiſance. C'étoit une fantaiſie, lui dit-elle, qui la tourmentoit, une folie qu'il falloit lui pardonner, & qui devoit le flatter, puiſqu'il en étoit l'objet. Quoi donc, répliqua-t-il, que déſirez-vous ? Que puis-je faire pour vous plaire ? C'eſt que depuis long-tems, répondit la jeune Indienne, je meurs d'envie de me promener, montée ſur votre dos, & je ne doute point, ſi vous m'aimez, que vous ne conſentiez à me ſatisfaire ſur un point dont l'exécution dépend de vous. La paſſion rend tout facile, & le Philoſophe aveuglé n'oſa faire réſiſtance. Il ſort dans le verger, & là, ſe courbant vers la terre, il ſe préſente comme un animal à quatre pattes. La malicieuſe Indienne avoit eu ſoin qu'il y eût là une ſelle toute prête; elle l'arrangea ſur le Philoſophe, ne lui épargna pas même la bride, & montée ſur ſon Courſier d'une nouvelle eſpèce, elle paroît en chantant à haute voix :

Ainſi va celui qu'amour mène.

Alexandre qui avoit été prévenu par ſa jeune amie, étoit à la fenêtre de ſon Château, & rioit aux éclats en voyant ſon ancien Maître promener ainſi ſes amours. Ariſtote leva la tête, & auſſi

honteux de ſa folie, que de l'étrange poſture dans laquelle il ſe trouvoit, il fut bien obligé de convenir que le jeune Héros étoit excuſable de s'être laiſſé maîtriſer par l'Amour, puiſque tout vieux Philoſophe qu'il étoit, il n'avoit pu ſe garantir de ſes ruſes. Cette hiſtoire fait connoître qu'il ne faut blâmer ni les amies, ni les amans, car le petit Dieu règle tout le monde comme il l'entend.

FABLIAU D'HIPPOCRATE.

Un autre *Jongleur* s'avança dans l'aſſemblée, & dit : on vient de vous conter le *Fabliau* d'Ariſtote, le Prince des Philoſophes, & moi je vais vous réciter celui d'Hippocrate, le Prince des Médecins. Voici ce qui lui arriva. Ecoutez.

Une jeune & charmante Courtiſanne Grecque vint à Athènes pendant que le fameux Hippocrate y ſéjournoit. Elle apprit que ce Médecin déclamoit beaucoup contre les plaiſirs qu'elle procuroit à quelques jeunes Athèniens fort riches, & que ſans la connoître, il s'étoit déclaré ſon ennemi. Réſolue de s'en venger avec éclat, elle chercha l'occaſion de le voir, employa pour le ſéduire, tous les ſecrets de la coquetterie la plus recherchée ; & comme elle avoit autant d'eſprit que de gaité, elle ſçut l'amuſer & le captiver. Epris de ſes charmes, le Médecin lui demanda un rendez-vous, mais alors la fine Courtiſanne affecta beaucoup de

décence, & paroiſſant ne céder qu'à ſon inclination, elle lui dit : Je ſuis obligée de tromper l'œil vigilant d'une mère, mais ayant un appartement éloigné du ſien, je puis vous y recevoir, pourvu que ce ſoit par la fenêtre, & voici le ſtratagême que j'ai imaginé. Vous connoiſſez la tour que j'habite ſur le Pyrée, trouvez-vous y vers le milieu de la nuit, avec une corbeille capable de vous contenir ; moi de mon côté, pendant que l'on ſera endormi, je veillerai avec deux de mes femmes qui ſont dans mes intérêts, je vous deſcendrai une corde à laquelle vous attacherez le panier, & nous vous enlèverons ſans danger & ſans bruit. Ce ſera pour lors que nous pourrons nous livrer l'un & l'autre à des plaiſirs d'autant plus doux, qu'ils ſeront inconnus, & que notre réputation ne ſera point expoſée à la langue médiſante des Cenſeurs & des Philoſophes. Hippocrate trouva cet expédient un peu dangereux, mais le myſtère qui l'accompagnoit, & la violence de ſa paſſion, lui firent tenter l'avanture, & au milieu de la nuit il ſe rendit au bas de la tour avec ſa corbeille. Il apperçut avec raviſſement ſon Amante qui lui donna le doux ſignal d'amour, & qui lui jetta une corde bonne & forte qu'il attacha ſolidement à ſon panier, puis il ſe mit dedans avec quelque crainte : on l'enlève auſſi-tôt, mais à moitié chemin de la fenêtre, la belle accroche la corde à un crampon, fait un

beau discours de morale au Médecin, lui souhaite une bonne unit & se retire. Hippocrate pris au piége, parut *à vue d'oiseau* dans son panier, au grand étonnement de tous les habitans. Il eut beau se cacher le visage avec ses mains, chacun le reconnut, les Athéniens, peuple railleur, applaudirent à ce tour dont la maligne Courtisanne eut soin de détailler les circonstances, & Hippocrate n'osa plus mal parler des jeunes Grecques qui s'étoient vouées au service de l'amour.

Les deux Amis.

Deux Marchands s'étoient liés par une correspondance suivie & par les intérêts mutuels de leur commerce; ils s'estimoient & s'aimoient de l'amitié la plus tendre, sans s'être jamais vus. L'un demeuroit en Syrie, & l'autre en Egypte. Le Syrien céda le premier au désir qu'il avoit de connoître & d'embrasser son ami. Il part, après l'avoir averti de son arrivée. L'Egyptien au comble de sa joie, va au-devant de son ami, l'emmène dans sa maison, & là, lui montrant son or, ses richesses, ses marchandises, ses possessions; » voilà ce qui est à vous, dit-il, usez-en comme de votre bien propre «. Il invita les personnes les plus aimables de la Ville pour amuser son hôte, & tous les jours il lui procura des fêtes, des festins, des amusemens de toute espèce. Parmi les belles que le Syrien

remarqua, il y eut une jeune Egyptienne qu'il n'avoit vue qu'une fois, mais qui lui laissa dans le cœur une impression si profonde, que rien ne put le distraire de cette image ravissante; il voulut cependant dissimuler sa passion, mais il tomba dans un état de langueur qui fit craindre pour sa vie. Les habiles Physiciens du pays ne tardèrent point de juger à sa mélancolie, aux battemens précipités de son cœur, que l'amour l'avoit rendu malade, & que c'étoit l'amour seul qui pouvoit le guérir. L'ami sachant la cause de son mal, conjura son cher Syrien de lui déclarer l'objet de sa passion. Il avoua en effet qu'il aimoit, mais il ne pouvoit nommer, ni désigner la beauté qui l'avoit enflamé. » Cependant mon mal est au comble, dit-il, si je » ne la puis trouver, & si je n'obtiens celle que » j'aime, c'en est fait de moi. Mes yeux ne l'ont » vue qu'un instant, & ce fut hélas! pour mon mal- » heur, mais mon cœur la voit sans cesse, & la » nuit & le jour, je n'éprouve aucun repos «. A peine finit-il de parler, qu'il tomba dans une syncope telle qu'on le crut mort. Son ami se précipita sur lui, pénétré de douleur. La consternation étoit dans sa maison. Cependant le malade revint à lui. Son premier mouvement fut de chercher des yeux celle qu'il aimoit, & ne la voyant pas, il laissa échaper de profonds soupirs. Ah! si elle se représentoit à mes regards, s'écrioit-il! que

je ferois heureux ! mais où la trouver ? Ces derniers mots frappèrent l'ami, & lui donnèrent l'idée de faire venir au lit du malade toutes les jeunes personnes qu'il avoit pu voir depuis son arrivée. Aucune de celles qui se présentoient n'étoit l'amie de son cœur, & il disoit toujours : non ce n'est pas elle. Enfin on se rappella que dans une chambre retirée d'une maison voisine, il y avoit une jeune personne que le Maître du logis aimoit éperduement, qu'il faisoit élever avec le plus grand soin, & qu'il destinoit à être son épouse. On alla donc la chercher. La voilà, la voilà, dit le Syrien, la voilà, celle qui peut me faire vivre ou mourir ! L'Egyptien combattu par sa tendresse, hésita un moment, mais enfin l'amitié triompha. La présence de son ami, la violence de sa passion, le danger où le mettoit son amour, tout lui fit un devoir de faire ce sacrifice, & il lui céda sa Maitresse avec une dot considérable. L'ami ne tarda point à se rétablir. Les noces se firent avec éclat, & après avoir passé encore quelque tems chez l'Egyptien, les deux époux fort contens l'un de l'autre, reprirent la route de la Syrie, où ils vécurent dans la joie & l'abondance.

Cependant, après quelques années, la fortune de l'Egyptien se trouve anéantie, & par une suite d'entreprises malheureuses, il se voit réduit à l'extrême pauvreté. Dans cette affreuse situation, sans

eſpoir & ſans reſſources, il prit le parti de recourir à ſon ami de Syrie, & il pouvoit compter ſur ſa reconnoiſſance, après le ſacrifice qu'il lui avoit fait de ſa maitreſſe. Il entreprit donc le chemin à pied, ſouffrant la ſoif & la faim, le froid & le chaud, triſtes compagnons de ſon indigence. Il arriva vers le commencement de la nuit à Bandac, mais au moment d'approcher de ſon ami, la honte de ſa misère s'empara de lui, & il craignit de ſe montrer dans un état ſi différent de celui dans lequel il l'avoit vu. Il appréhenda même d'être méconnu, & ſe retira dans un Temple en attendant le retour du jour. Seul, dans cette vaſte ſolitude, il eut mille penſées funeſtes. » Abandonné, » manquant de tout, ne vaudroit-il pas mieux, » diſoit-il, que je fuſſe mort? « Comme il parloit ainſi, une grande rumeur ſe fit entendre dans l'aſyle où il étoit retiré; un aſſaſſin inconnu venoit de s'y réfugier, & des Archers le pourſuivoient pour le ſaiſir. On ne le trouva point, mais à ſa place on entraîna le malheureux Egyptien qui, ſans rien dire, ſe laiſſa garotter & mener en priſon. Il deſiroit la mort, & crut ne la devoir point repouſſer, toute infâme qu'elle ſe préſentoit en ce moment. Le lendemain on fit venir le priſonnier, on l'interrogea, il ne répondit rien pour ſa défenſe, & ſe laiſſa envoyer au ſupplice. Cet ami chez lequel il venoit chercher une retraite, le vit,

& par bonheur le reconnut. Que faire dans une telle extrémité ? Il ſuſpendit l'exécution, en criant : ne puniſſez point cet homme, il eſt innocent, c'eſt moi, c'eſt moi qui ai commis le meurtre. Cette déclaration répandit dans tout le peuple l'étonnement & la conſternation. Cependant on arête le ſecond prétendu criminel, les deux amis qui ſe retrouvent dans cette funeſte occaſion, s'embraſſent en pleurant, ne peuvent proférer une ſeule parole, & on les conduit enſemble au cachot. Celui qui a commis le meurtre, eſt témoin du débat étrange des deux innocens, il ne peut retenir en lui la terrible voix du remord, il ſe trouble, il s'écrie : c'eſt moi, oui c'eſt moi qui ſuis l'aſſaſſin, le véritable aſſaſſin, & de lui-même il va chercher des fers. Cette avanture ſurprit tellement les Juges, qu'ils conſultèrent le Roi ſur la ſentence qu'ils avoient à prononcer. Le Monarque, non moins étonné de la déclaration de ces trois hommes, les fit venir, & leur ayant promis leur grace s'ils diſoient l'exacte vérité, chacun d'eux alors raconta naïvement ce qui lui étoit arrivé. Le Roi admira & récompenſa la générosité des ſentimens des deux amis, & renvoya le coupable abſous.

Alors le Syrien rentra chez lui bien content d'y recevoir ſon cher Egyptien, & lui dit : » Si tu veux vivre avec nous, doux ami, jamais rien ne te manquera, tu ſeras le maître autant que moi de

tout ce que je poſsède. Si tu préfères ta pa trie ,la moitié de ma fortune te ſuivra «.

Après quelque tems de ſéjour, l'Egyptien réſolut de retourner dans ſon pays, & il y revint comblé de biens.

Voila de ces amis comme il n'y en a guère, ou pour mieux dire comme il n'y en a point : auſſi Voltaire dit-il quelque part, en parlant d'Oreſte & de Pylade :

Ces noms ſont beaux, mais ils ſont dans les Fables.

M. Duroſoy a mis ce Conte en Pièce, & en a fait pour les Italiens une Comédie en trois Actes, qui n'a eu qu'une repréſentation. Les larmes & les grands ſentimens ſont déplacés ſur ce Théâtre, la gaité ſeule doit y être admiſe, & nous ne connaiſſons qu'un moyen de l'y faire renaître, c'eſt d'y donner des intermèdes en vaudevilles. Le couplet délaſſera de l'ariette, & l'ariette moins prodiguée, n'en deviendra que plus agréable.

LA BOURSE PLEINE DE SENS.

Parmi les *Fabliaux* de différens genres que nous nous attachons à faire connaître, nous choiſiſſons ceux qui renferment quelque ſituation Dramatique, & nous ne changeons dans le ſtyle que les mots qui ſeraient inintelligibles pour nos Lecteurs : nous avons recueilli ſur le Théâtre une foule de

traits

traits qui successivement se trouveront placés dans cet Ouvrage, & nous allons terminer cet article par deux ou trois historiettes qui donneront une idée suffisante des amusemens des *Cours Plénières*. Un bon conteur était alors un homme très-rare & très-recherché.

Jean Galois, ancien *Fablier*, natif d'Aubepierre, raconte qu'un riche Marchand de Décise, ville située près de la Loire, fut marié à une jeune personne de son pays, qu'il aimoit assez, non sans partage, car il faisoit cadeaux & amourettes à une autre femme qui estimoit beaucoup son argent: Renier entendoit bien son commerce, mais il avoit d'ailleurs l'esprit très-borné. Un jour il étoit sur le point d'aller à la foire de Troye, tant pour y vendre ses marchandises, que pour y faire ses emplettes, & il se chargea des commissions que chacun voulut lui donner. Mabille, sa Maitresse, lui demanda une robe de fine étoffe, & sa femme le pria de lui apporter une *bourse pleine de sens*, de la valeur d'un denier seulement, ce qu'il eut grand soin de noter dans son mémoire, de peur de l'oublier. Il part, fait un bon voyage, tire un grand profit de ses marchandises, s'occupe ensuite de ses commissions, achète la robe & cherche la bourse en question. Il s'informe où l'on vendoit cette denrée, mais il falloit qu'elle fût rare, car on la connoissoit à peine dans le pays, & on le renvoyoit de boutique

en boutique. Cependant il fut adreſſé à un vieux Eſpagnol auquel il fit part de ſon embaras, & le vieux Eſpagnol qui avoit plus de ce *bon ſens* qu'aucun de la foire, répondit au Marchand qu'il lui fourniroit ce qu'il déſiroit; mais afin de le ſervir ſelon ſon beſoin, il voulut s'informer un peu des particularités de ſa vie. Renier ne lui cacha ni ſon amitié pour ſon eſtimable épouſe qui lui avoit demandé la bourſe, ni ſon amour pour ſa gentille Maitreſſe à laquelle il avoit acheté une robe de fine étoffe, & l'Eſpagnol profitant de cet aveu, lui repréſenta la faute qu'il commettoit, ayant femme jeune & aimable, de porter à une étrangère ſes largeſſes & ſes careſſes; mais comme on eſt porté à aimer qui nous aime, il lui conſeilla, pour éprouver l'attachement de ſa femme & de ſa Maitreſſe, de devancer ſes chariots d'un jour ou deux, de prendre de pauvres habillemens, de leur faire croire qu'il étoit ruiné, & qu'il jugeroit de leurs ſentimens par la réception que l'un ou l'autre lui feroit. Renier commençant à ſe douter que c'eſt là du *bon ſens*, remercie l'Eſpagnol & ſe met en route. Au moment de rentrer dans ſa Ville, il s'arête, ſe couvre de haillons & chemine comme un homme qui a tout perdu. Dans cet état, il va trouver ſa jeune Maitreſſe, & lui demande un aſyle dans lequel il ſoit caché à ſes créanciers qu'il n'a pas le moyen de ſatisfaire, mais

Mabille qui ne l'aimoit que par intérêt, lui répond d'aller chercher un gîte ailleurs : il lui rappelle tout ce qu'il a fait pour elle, tous les préfens dont il l'a comblée, paroles inutiles, elle lui ferme la porte au nez. Outré de cette réception, Renier tout penfif va fous les fenêtres de fa maifon & appelle fa femme d'une voix piteufe : elle auffi-tôt d'accourir, de lui ouvrir, de l'embraffer, & enfin de lui marquer toute la joie qu'elle a de le revoir. Il entre, il raconte fes prétendus malheurs qu'il agrandit au point de faire croire que rien ne peut les réparer, & fon honnête époufe le confole, ranime fes efpérances, lui fait accepter tout l'argent de fon patrimoine qu'elle lui abandonne pour payer fes dettes. Tout en lui difant cela, elle lui ôte fes méchans habits, le couvre d'une belle robe, lui prépare un bon fouper, & après, l'emmène joyeufement coucher, plus charmée de fon retour que fâchée de fon défaftre.

La nouvelle de la ruine de Renier fe répandit le lendemain dans toute la Ville; l'ingrate Mabille avoit eu foin de l'y publier, & à ce bruit, tous les créanciers du Marchand accoururent à fa porte. Renier fe préfente, leur fait dolente figure & demande grace, mais tandis qu'il détailloit fa méfaventure, arrivent fes Valets fuivis de chariots richement chargés de toutes fortes de marchandifes précieufes. On fe demande ce que cela fignifie, &

alors Renier raconte naïvement l'hiſtoire de ſa feinte, ainſi que de l'épreuve qu'il a faite des fauſſes & véritables amours. Tu m'as rapporté, lui dit ſa femme, *la Bourſe pleine de ſens* que je t'ai demandée, & moi, lui répliqua-t-il, j'ai appris à diſtinguer un cœur honnête d'un cœur qui ne l'eſt pas. Il lui donna la robe qu'il avoit achetée pour Mabille, & il promit bien de reſter fidèle à ſon épouſe dont il avoit reconnu les ſentimens.

LE SACRISTAIN DE CLUNI.

Il y avoit à Cluni une ſage & belle Dame mariée depuis peu, à un Bourgeois de la ville, nommé *Hue*, & cette Dame avoit l'habitude d'aller tous les jours aux Offices que les Moines faiſoient en grande cérémonie, & il arriva que celui qui avoit la Charge de Sacriſtain, s'éprit pour elle d'un amour très-violent. Un matin qu'elle étoit fort dévotement près d'un pilier, il ſe hazarda de l'approcher, & prenant ſa main, il lui dit : „ Madame, je ne puis plus vous taire la paſſion que vous „ m'avez inſpirée : il y a long-tems que ce feu ſecret „ me conſume, car lorſque j'étois encore petit „ Clerc & que vous étiez enfant chez votre mère, „ je me ſentois déja une vive inclination pour vous; „ elle a toujours été en grandiſſant avec mon âge, & „ je vous prie d'y répondre. Je puis vous rendre „ heureuſe, vous faire riche & vous donner de

» nombreux cadeaux, ayant la garde & la dispo-
» sition du trésor de notre Couvent. «

La Dame vertueuse & discrète lui répondit : » Sire Sacristain, ne me tenez plus semblables » discours, ils me déplaisent, ne voulant jamais » manquer à mon devoir, ni à mon attachement » pour mon mari, & si vous continuez de m'a- » dresser de tels propos, craignez que je n'en porte » mes plaintes à votre Seigneur Abbé «. Le Sacristain se retira tout confus & n'osa plus faire d'autres instances.

L'époux de cette sage Dame étoit joueur & libertin : il vendit successivement ses terres, ses maisons, ses vignes, ses meubles, enfin il dissipa toute sa fortune & fut obligé d'avouer à sa femme la nécessité dans laquelle il étoit de quitter le pays où il n'avoit plus ni bien, ni crédit. La Dame lui répondit qu'elle avoit à Paris des parens assez riches auprès desquels ils pourroient se retirer, mais elle voulut qu'il gardât le secret, & convint avec lui que le jour de leur départ, ils iroient à l'église demander au ciel de les conduire. Ils disposèrent donc leur voyage, firent partir devant eux ce qui leur étoit le plus nécessaire, & le Dimanche, ils furent aux Matines où, séparés l'un de l'autre, ils s'abandonnèrent à leurs tristes réflexions. Par aventure, le Sacristain tenant une bougie à la main, voit sa Dame, &

l'amour ſe réveillant plus que jamais dans ſon cœur, il l'aborde en lui diſant : „ Hé par quel „ bonheur vous vois-je de ſi grand grand matin ? „ Mais vous me paroiſſez abattue ! quel chagrin „ avez-vous ? que ne puis-je faire ceſſer vos inquié- „ tudes ! Ah ! ſi vous vouliez répondre à mon ar- „ deur ! . . . . je vous jure qu'aucune Dame de la „ ville ne feroit plus contente & plus riche que „ vous. — „ Comment, après cinq ans, lui re- „ partit cette Dame, vous me parlez encore de „ votre tendreſſe ! — „ Oui, elle n'a jamais dimi- „ nué .... Tenez, voilà une bourſe pleine d'or, „ prenez-la & accordez-moi ſeulement un baiſer „ à-préſent.

La néceſſité, les circonſtances décidèrent la Dame ; elle reçut la bourſe & donna le baiſer : „ Avant ce ſoir, continua le Sacriſtain, les richeſſes „ feront chez vous en abondance, ſi vous voulez.... „ La Dame lui demanda du tems pour y réfléchir, „ & lui dit qu'à l'heure des Primes, elle lui feroit „ ſa réponſe. «

Auſſi-tôt elle ſe lève de ſa place, va trouver ſon mari, lui remet la bourſe, en l'aſſurant qu'elle ne lui a coûté qu'un baiſer, l'inſtruit des propoſitions qu'on lui fait, du rendez-vous qu'on la preſſe d'indiquer, & finit par lui demander s'il aura le courage de punir le téméraire qui oſe attaquer ſon honneur. Hue prend ſon parti ſur-le-

champ, conſeille à ſa femme de paroître conſentir à tout, & d'ouvrir la porte au Moine qu'il ſe promet de bien recevoir. La Dame ſe rend à l'égliſe ſuivant ſa promeſſe, le Sacriſtain qui avoit l'œil au guet, la voit arriver, court à elle & la félicite de ſon exactitude. » Mardi prochain à minuit, lui » dit la Dame en rougiſſant, mon mari ſera ab- » ſent, ne manquez point à ce que vous m'avez » promis..... Adieu. «

Le Sacriſtain penſa ſauter de joie, jura qu'il feroit plus qu'il n'avoit propoſé, donna un nouveau baiſer à la Dame, & ſe retira bien joyeux, attendant avec la plus vive impatience l'heure que l'amour lui avoit marquée. Le mari averti de tout ce qui ſe paſſoit, feignit de partir pour un long voyage, mais le ſoir, il revint ſans être vu, & ſe cacha dans la chambre la plus écartée de ſa maiſon.

Cependant l'amoureux Sacriſtain remplit un grand ſac de tout ce qu'il peut trouver de plus précieux dans le tréſor de l'Abbaye, ſort & vient frapper doucement à la petite porte par laquelle il étoit convenu qu'on l'introduiroit. L'huis s'ouvre, il entre avec ſon butin, court au devant de ſa Dame, étale à ſes pieds les richeſſes qu'il lui apporte, & preſſé d'en recevoir la récompenſe, il veut la prendre dans ſes bras, mais le mari tapi

dans un coin, voit le geste du galant, se lève & lui décharge sur les oreilles un coup de masse si violent, que ce malheureux tombe mort sans jetter un seul cri. » Il faut bien vîte nous délivrer de ce » diable, dit le meurtrier à sa femme qui pleure » & lui répond : Hélas ! que ferons-nous quand au » lieu de nous tirer de la misère, nous nous sommes rendus coupables d'un assassinat : on va venir nous prendre & nous entraîner dans un ca» chot. Tais-toi, lui réplique son mari, & laisse» moi faire : prends soin seulement de bien serrer » cet or, & va te mettre dans ton lit. «

Hue étoit grand & vigoureux, il charge le Moine sur son dos, le porte à l'Abbaye, passe par-dessus un petit mur, le pose sur la lunette des latrines communes, lui met un linge à la main, s'en retourne chez lui à pas de loup, bien content de n'avoir été vu de personne, & raconte à sa femme la manière dont il s'est débarassé de son homme.

A l'heure des Matines, le Sacristain appelle son camarade, ne le trouve point dans sa cellule, le cherche dans tout le Couvent, l'apperçoit sur son siége, lui parle, lui fait plusieurs questions auxquelles il ne répond point, le croit endormi, s'approche & lui dit : » Dom Sacristain, vous buvez » tant tous les soirs, qu'il n'est pas étonnant que

» vous vous aſſoupiſſiez par-tout où vous vous trou-
» vez, mais l'Office nous appelle, ne vous faites
» pas attendre. «

Il inſiſte, pas le mot; il le pouſſe, le ſecoue, le heurte aſſez rudement pour l'éveiller, enfin le tire de telle ſorte par ſon chaperon, que Dom Sacriſtain tombe le nez en terre, & l'on juge bien qu'il reſte ſur la place. Le petit Moine le voyant ſans mouvement, croit l'avoir tué, ſe déſole, ſe tourmente, & dans la crainte qu'on ne lui faſſe une affaire, il prend le parti de traîner le corps devant la petite porte de Madame Hue pour laquelle il ſe rappella que ſon camarade avoit de l'inclination : on croira, ſe diſoit-il à lui-même, que le mari l'aura tué par jalouſie, & ſans le ſavoir, il avoit aſſez bien deviné.

Madame Hue, ſelon ſa coutume, veut aller à l'égliſe de bon matin, elle veut paſſer par la petite porte, mais à peine l'a-t-elle ouverte, que le défunt qui étoit appuyé contre, tombe ſur elle & la renverſe : effrayée de cette aventure, elle appelle Hue à ſon ſecours. » C'eſt le Sacriſtain, lui
» crie-t-elle; il vient nous reprocher ſa mort.
» Ah! malheureuſe! nous allons être pendus, ou
» brûlés. «

A ce bruit, Hue s'éveille, ſaute du lit, s'habille, accourt & dit à ſa femme : » Tu fais un

» vacarme à épouvanter tous les voisins, tais-toi,
» va-t-en & laisse-moi : j'ai fait le coup, & s'il en
» arrive malheur, c'est à moi de le supporter. «
La femme s'enfuit toute tremblante & s'enferme dans sa chambre. Hue ne perd point la tête, prend le Moine & s'en va le long de la rue avec sa charge, mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il entend une rumeur dont il est effrayé : il réfléchit sur le danger auquel il est exposé, si on le trouve avec le mort, & s'enfonce dans une ruelle assez profonde, près de laquelle il se trouve : il entrevoit quelque chose de loin, se cache dans l'embrâsure d'une porte & apperçoit deux hommes qui se glissent le long du mur avec un paquet : ces deux hommes étoient deux fripons qui venoient de voler à Thomas le Boulanger un cochon qu'il avoit tué la veille & qu'il avoit pendu à sa fenêtre.

Un de ces coquins disoit à l'autre : » Je suis
» d'avis qu'il ne faut pas encore vendre notre prise
» au Tavernier, il vaut mieux attendre que nous
» sachions quel est son prix, pour inviter les pas-
» sans à venir chez lui : mettons ce cochon dans ce
» sac & cachons-le sous ce tas de fumier, nous
» viendrons le reprendre «. L'autre fut de son avis, & tous les deux s'évadèrent après avoir exécuté leur projet. Hue se félicite de l'occasion que le hasard lui présente de se débarasser de son

Moine, court au cochon, l'ôte de ſon ſac, met Dom Sacriſtain à ſa place, le recouvre de fumier & ſe ſauve avec le cochon. Agitée par la crainte & par le remord, inquiète de ne point revoir ſon mari, la femme erroit autour de la maiſon : elle l'apperçoit encore chargé, & elle ſe dit en elle-même : je crois que cet homme eſt enragé de rapporter ce corps ; il veut donc le montrer à toute la ville & nous faire périr : Hue l'aborde en riant & lui dit : » Notre bien va en croiſſant, j'ai changé le moine contre un cochon gros & gras, il faut le ſaler & le ſerrer, nous en aurons, ma foi, pour notre année : à-préſent allons dormir : « la crainte de la Dame ſe change en joie, & les deux époux vont ſe mettre au lit.

Tandis qu'ils repoſoient, les deux fripons bien éveillés ſongeoient à tirer parti de leur capture, & avant le jour ils entrèrent dans une taverne où, après s'être fait tirer à boire, ils dirent à l'Hôte que s'il avoit de bon vin, ils avoient un bon cochon dont ils pourroient s'accommoder. Le Tavernier répond qu'il fera volontiers le marché, mais qu'il eſt bien-aiſe de voir la marchandiſe avant de la priſer, ſa coutume n'étant point d'acheter chat en poche. Les voleurs convinrent qu'il avoit raiſon, coururent au tas de fumier, & fort joyeux, portèrent le ſac à la taverne. A peine l'eurent-ils délié, que la tête du Moine qui étoit très-ſerrée,

en ſort comme par miracle : l'Hôte le reconnoît, crie au meurtre, proteſte aux deux Larrons qu'il va avertir les parens, les Moines, la Juſtice, & les faire pendre. Ceux-ci ne ſavent que penſer d'une aventure auſſi étrange, employent tous leurs efforts pour adoucir l'Hôte qui continuoit de faire du train, lui jurent qu'ils ne ſont pas aſſaſſins, lui repréſentent que leur innocence eſt prouvée par leur confiance même, qu'il ſeroit dangereux pour lui que l'on trouvât dans ſa maiſon un mort de cette eſpèce; qu'il étoit de ſon intérêt de garder le ſilence, & lui promettent qu'ils vont remettre ce malheureux ſac dans l'endroit où ils l'ont pris. Allez vous-en donc, repartit l'Aubergiſte, allez vous-en à tous les diables avec votre Moine.

A ce mot, les voleurs reprennent triſtement leur fardeau, le chargent ſur leurs épaules, & chemin faiſant, ils ſe diſent l'un à l'autre : » Mais, camarade, que penſes-tu de cela ? eſt-ce que nous nous ſerions mépris au lard ? Par dieu, en voyant la graiſſe, on auroit juré que c'étoit un pourceau. Comment donc cela eſt-il arrivé ? « Tout en deviſant ainſi, ils vont à la maiſon de Thomas le Boulanger, ils grimpent au pignon, ils accrochent le Moine à la place où ils avoient trouvé le cochon, & ſe retirent fort étourdis de leur mépriſe.

Pendant ce tems, le jour commence à pointer, & la femme du Boulanger ſe met à crier de toutes

ſes forces : Robin, lève-toi, nous avons beaucoup d'ouvrage. Le garçon s'éveille en ſurſaut, ſe frotte les yeux, & à peine eſt-il hors du lit, qu'il demande à déjeûner. — Prends du pain. — Je veux du lard avec. — Il n'eſt pas cuit. — Je le mettrai dans le four. — Tu gâteras le cochon. — Oh je n'en couperai qu'un petit morceau. — Fais-donc vîte & dépêche-toi de ſortir.

Joyeux de la permiſſion, Robin prend une échelle, l'appuie contre le ſac & monte avec ſon couteau à la main, mais le ſac mal acroché, tombe & entraîne avec lui l'échelle & Robin. Effrayés de ce vacarme, le Boulanger & ſa femme demandent ce que ce peut être : — Mon Maître, c'eſt que je ſuis tombé. — Robin, t'es-tu bleſſé ? — Non, car je ſuis étendu ſur le cochon, mais au diable ſoit celui qui l'a ſi mal pendu.

Dame Thomas ſe lève & allume la lampe, le Boulanger ſaute du lit, & tous les deux vont trouver Robin : le ſac s'étoit dénoué, le Moine en étoit preſque ſorti, & à ſon aſpect, tous les trois jettent un cri d'effroi. La femme pleure, Robin jure, & Thomas, plus tranquile, rêve aux moyens de ſe tirer de cette mauvaiſe affaire. Tais-toi, dit-il à Robin, & délivrons-nous promptement de ce Moine : je ne ſais d'où il vient, ni comment il s'eſt trouvé-là, ni pourquoi il tient la place de mon cochon, mais il faut s'en défaire : va me chercher

ce poulain qui eſt ſi farouche, Robin obéit & il amène l'animal : on le ſelle, on le bride, on poſe le Sacriſtain deſſus, on l'attache ſi ferme, qu'il ne peut broncher, on lui met des éperons aux talons, un fouet à la main, & l'on chaſſe le fougueux poulain qui ſe ſentant piqué par les éperons, galope de toutes ſes forces. Les habitans effrayés ſe ſauvent, & après avoir parcouru toute la ville, l'animal va ſe précipiter dans une grande cour où il s'arête, c'étoit celle du Couvent. Pluſieurs Novices qui s'y promenoient, reconnoiſſent leur Sacriſtain, imaginent que c'eſt un tour du Démon, ſe ſignent, ſe ſauvent en criant, & vont ſe renfermer dans leurs cellules. Le poulain s'effarouche de nouveau, fait des caracoles ſur de la terre nouvellement remuée qui s'écroule ſous ſes pieds & qui l'entraîne avec le Moine dans un trou que l'on creuſoit pour faire un puits. Témoins de ce qui ſe paſſoit, l'Abbé & les autres Pères crurent que c'étoit un coup éclatant du ciel qui puniſſoit Dom Sacriſtain de ſes déportemens ſcandaleux, & en conſéquence, on aſſembla tous les Moines auxquels on ordonna de combler la foſſe, de manière que le Diable y fût enſéveli, ce que l'on a exécuté ſur-le-champ. On ne regretta point ce que le Sacriſtain avoit emporté du tréſor, puiſqu'il avoit ſubi la peine de ſes crimes ; les Moines ſe regardèrent comme trop heureux de s'être ainſi délivrés du malin eſprit, on ſonna

toutes les cloches, & ce jour paſſé en oraiſon, fut célébré comme un jour ſolemnel.

MERVEILLEUSES AVENTURES DE RICHARD I. ET DE SON MÉNESTREL.

Nous ne pouvions terminer cet article par un *Fabliau* plus agréable & plus piquant. C'eſt le triomphe des *Troubadours*, la gloire de leur art d'avoir ſu découvrir la priſon d'un Roi & de l'en avoir délivré par des chanſonnettes. Cette même hiſtoire eſt rapportée dans l'un des premiers Volumes de la *Bibliothèque des Romans*, & le Public la doit à M. le M. de P. qui alors s'amuſait à enrichir cet ouvrage des morceaux les plus curieux & les plus intéreſſans : on ne nous pardonnerait point de changer quelque choſe à ſon ſtyle, & nous allons le rapporter tel qu'il l'a donné.

» Richard I, Roi d'Angleterre, ſurnommé *Cœur-de-Lion*, étoit de l'illuſtre Maiſon des Plantagenettes, Comtes d'Anjou, & fils de Henri II qui du côté maternel deſcendoit de Guillaume le Conquérant. Il avoit un frère aîné nommé Henri, qui d'abord monta ſur le Trône, mais il ne le remplit pas long-tems, & mourut en 1192 ſans laiſſer d'enfans de Marguerite de France, fille du Roi Louis VII. Richard devoit épouſer Alix, ſœur de cette Princeſſe, & l'on prétend même qu'il la fiança avant de partir pour la Paleſtine ; mais le mariage

n'eut pas lieu, parce que ſon cœur s'étoit ſoumis aux charmes d'une autre Marguerite qui donna la main au Comte de Hainaut, & que par cette union elle fit Comte de Flandre. Ce fut elle que Richard choiſit pour la Dame de ſes penſées, & l'objet de ſes chanſons ; mais il ne la vit plus depuis le malheur que nous allons raconter, & elle mourut preſqu'en même-tems qu'il ſortit de ſa priſon. Avant cette cruelle captivité, Richard ſe diſtingua dans la Paleſtine par les exploits les plus éclatans. A peine fut-il en poſſeſſion du Royaume d'Angleterre, du Duché de Normandie, de celui de Guienne, des Comtés de Poitou & d'Anjou, qu'il tranſporta en Aſie les forces ruineuſes que lui procuroit la réunion de tant d'Etats, pour les employer contre les ennemis de la foi. De concert avec Philippe Auguſte & avec l'Empereur Henri VI, il fit les conquêtes les plus rapides, & reprit ſur les Sarraſins une partie de la Paleſtine. Saladin qui les commandoit, & qui paſſoit pour le Général le plus brave & le plus heureux, Saladin voulut en vain lui réſiſter, il le défit dans une bataille rangée qui dura trois jours. La réputation du Monarque Anglois, & la terreur qu'inſpiroient ſes armes, furent telles, que quand on vouloit faire peur aux petits enfans dans toute l'Aſie, on les menaçoit du Roi Richard. Jéruſalem eût été priſe, ſi la diviſion ne ſe fût répandue parmi les Princes

Princes Chretiens ; mais le Roi d'Angleterre leur inſpira bientôt de la jalouſie, & le refus d'épouſer Alix irrita le Roi de France. Des prétentions fondées ſur l'étendue de ſes Domaines & ſur la grandeur de ſa puiſſance, aliénèrent l'Empereur qui, en vertu de ſon titre, prétendoit la ſupériorité ſur les autres Princes croiſés. Une vive querelle qu'il eut avec Léopold, Duc d'Autriche, lui fit de ce Prince un ennemi implacable ; enfin le Comte de Hainault trouva mauvais qu'il s'annonçât pour le *Chevalier* de la Comteſſe ſon épouſe. Tous ces alliés menacèrent de l'abandonner & de s'en retourner en Europe. » Allez, leur dit-il, regagnez vos Etats ; je » ſaurai bien, ſans vous, défendre ce que j'ai con» quis, & ſoumettre le reſte de la Paleſtine ; c'eſt » ſans votre concours que j'ai repris l'Iſle de Chy» pre, les Villes d'Eſcalon & de Joppé, je ſaurai » bien de même joindre le titre de Roi de Jéru» ſalem à tant d'autres dont je ſuis décoré «.

Ces paroles imprudentes eurent toutes les ſuites qu'on pouvoit en attendre. L'Empereur, le Roi de France & les autres Princes repaſsèrent en Europe. Le fier Anglois, ſeul à la tête de ſes troupes, ſoutint long-tems avec courage les efforts des infidèles ; mais au lieu de recevoir de ſon Royaume les ſecours qu'il en attendoit, il apprit bien-tôt que ſon frère Jean, Comte de Mortain, avoit excité contre lui la plus terrible révolte. Il prend auſſi-tôt le parti de

retourner ſecrettement dans ſes Etats, en laiſſant le commandement de ſes troupes à ſon fidèle allié, le Comte de Champagne. Il frette deux vaiſſeaux, & s'embarque ſur l'un avec une partie de ſa ſuite; le ſecond navire porte le reſte de ſes gens, & entr'autres, l'aimable Blondel de Neſle, ſon *Meneſtrel.* Cet homme, doué du talent ſingulier de compoſer ſur-le-champ des chanſons dont les airs étoient auſſi agréables que la poéſie, avoit auſſi celui d'imaginer des contes dont les ſujets étoient auſſi heureux que les détails en étoient charmans. Amené en Paleſtine par Philippe Auguſte ſon Souverain naturel, il s'étoit attaché à Richard qui avoit lui-même le génie & le goût propres à réuſſir dans ces ſortes de compoſitions; il ne le quittoit plus, & ne crut pas s'en ſéparer en s'embarquant dans un bâtiment qui marchoit avec celui de ſon Prince. Ils avoient déja traverſé l'Archipel, lorſqu'à l'entrée du Golphe Adriatique une tempête horrible les y entraîne & les force à échouer ſur les côtes de l'Iſtrie. L'un des deux bâtimens ſe perd dans les ſables qui avoiſinent Trieſte, c'étoit celui qui portoit le Roi d'Angleterre : celui où étoit Blondel gagne aſſez heureuſement les terres de Veniſe. Le Monarque Anglois n'aborde qu'avec peine dans le Domaine ſoumis à Léopold d'Autriche, avec qui il avoit eu des querelles ſi vives en Paleſtine. Il prend le parti de le traverſer déguiſé, dans l'eſpérance de pénétrer

en Allemagne, & de se rendre avec le même bonheur en Angleterre ; mais la fortune ne permit pas qu'un dessein si hardi eût un heureux succès. En passant par Vienne, Richard est reconnu, Léopold le fait arêter, en donne aussi-tôt avis à l'Empereur, & ces deux Souverains prennent le funeste parti de l'emprisonner, & même de cacher le secret de sa captivité à toute la terre. Le Château de Lintz est choisi pour lui servir de prison. Il y est détenu sous la garde d'un Gouverneur sévère qui se pique d'exécuter à la lettre les ordres rigoureux qui lui étoient donnés contre l'infortuné Monarque. Déja un an s'était écoulé sans que Richard eût pu donner de ses nouvelles, & que personne eût deviné le secret de sa détention, lorsqu'un *Menestrel* passant sur les bords du Danube, s'arête au pied du Château de Lintz.

C'étoit Blondel. Son premier & unique soin depuis qu'il étoit débarqué à Venise, avoit été de chercher son Prince & d'en apprendre des nouvelles. Il étoit entré en Allemagne par le Tyrol, & de-là il avoit pénétré jusqu'aux extrémités de l'Empire, & même jusques dans les Pays-Bas. Il avoit eu le bonheur d'y voir la belle Comtesse de Flandres, qui, l'ayant reconnu, ne lui avoit pas caché le tendre intérêt qu'elle prenoit au triste sort de Richard, & lui avoit dit qu'elle soupçonnoit le traître Léopold de s'en être saisi, & de le garder

ſecrètement, d'accord avec l'Empereur. Il n'en fallut pas davantage pour engager Blondel à revenir ſur ſes pas, & à s'approcher de tous les Châteaux d'Autriche, dans l'eſpérance de découvrir s'ils ne renfermoient pas ſon Roi. Ses talens pour ce qu'on appelloit alors l'art de la *jonglerie* ou la *ſcience gaie*, c'eſt-à-dire, la fable, la poéſie & la muſique, le faiſoient bien recevoir par-tout; ſes contes & ſes chanſons étoient en langue *Romance*, qui étoit la langue Françoiſe de ce tems, ou ſouvent même en langue Provençale, qui paſſoit pour plus agréable, & plus propre à exprimer les ſentimens tendres & la vivacité des déſirs. Ces deux langues étoient connues dans toute l'Europe, quoique le peuple en parlât de plus groſſières : tous ceux qui avoient eu quelqu'éducation, poſſédoient au moins la *Romance*; c'étoit la langue des chrétiens croiſés en Aſie, & la langue naturelle du Roi d'Angleterre, qui étoit François d'origine & Maître d'un tiers de ce qui compoſe aujourd'hui le Royaume de France. C'étoit tantôt en *Romance*, tantôt en Provençale qu'il compoſoit lui-même, & tout ce que nous allons rapporter de ſa façon ou de celle de Blondel, ne ſera traduit que de ce vieux langage dans lequel leurs hiſtoires, contes & poéſies ſont écrits.

Pour revenir à Blondel, il chercha pendant quelques mois inutilement ſon Maître, & ne parvint qu'à s'aſſurer qu'il n'étoit pas dans pluſieurs Châ-

teaux qu'il avoit visités, lorsque la difficulté qu'il éprouva à pénétrer dans celui de Lintz, lui fit comprendre qu'il renfermoit quelque prisonnier de conséquence, & il fut persuadé que c'étoit Richard. Alors il imagina un moyen de s'en convaincre : ce fut de chanter sous les fenêtres grillées un *lay* que le Monarque même avoit composé dans la Palestine, lorsqu'il avoit le bonheur de voir souvent la Comtesse de Hainault : le refrain lui en étoit par conséquent bien connu, & Richard, si c'étoit lui, ne pourroit manquer d'achever la chanson, dès qu'il en auroit entendu le commencement.

Blondel, après avoir préludé quelque tems sur l'air qui étoit aussi du Roi, commença ainsi :

Une fièvre brûlante
Un jour me dévoroit
Et de mon corps chassoit
Mon ame languissante.
Ma dame approche de mon lit,
Et loin de moi la mort s'enfuit.

Il s'arête un moment; une voix foible, mais juste & harmonieuse sortant du fond de la tour, achève ainsi le couplet.

Un regard de ma Belle
Fait dans mon tendre cœur
A la peine cruelle
Succéder le bonheur.

BLONDEL.

Au milieu du carnage,
D'ennemis accablé,
J'allois être immolé
Par leur brutale rage;
J'invoque ma Dame & l'Amour,
A travers tout je me fais jour.

RICHARD.

Un regard de ma Belle
Fait dans mon tendre cœur
A la peine cruelle
Succéder le bonheur.

BLONDEL.

Que mes rivaux s'unissent
A ceux que je combats;
Que mes braves soldats
A mes côtés périssent.
Rien ne peut m'inspirer d'effroi,
Si ma Dame a merci de moi.

RICHARD.

Un regard de ma Belle
Fait dans mon tendre cœur
A la peine cruelle
Succéder le bonheur.

Blondel ne pouvoit presque plus douter qu'il n'eût enfin trouvé son Prince, mais pour s'en assu-

rer davantage, il imagina de faire ſur-le-champ ces quatre vers ſur le cruel état de Richard :

Dans une tour obſcure
Un Roi puiſſant languit ;
Son ſerviteur gémit
De ſa triſte avanture.....

La voix s'interrompit auſſi-tôt & acheva ainſi le couplet :

Si Marguerite étoit ici,
Je m'écrierois, plus de ſouci ;
Un regard de ma Belle
Fait dans mon tendre cœur
A la peine cruelle
Succéder le bonheur.

Le *Méneſtrel* ravi de joie, ne put s'occuper, dans ce premier moment, que du plaiſir d'avoir retrouvé ſon Maître, & ſans penſer qu'il étoit encore bien loin de pouvoir lui procurer la liberté, il laiſſa éclater ſes tranſports en danſant & chantant à pleine voix :

Un regard de ma Belle
Fait dans mon tendre cœur
A la peine cruelle
Succéder le bonheur.

Il fit tant de bruit, que la garde du Château fut obligée de s'avancer & de lui ordonner d'aller ſe divertir plus loin ; il céda à la force & ſe retira

dans la maiſon la plus voiſine où il paſſa la nuit. Le lendemain matin, étant un peu revenu de ſon enthouſiaſme, il ſentit qu'il étoit important de s'informer exactement des goûts du Gouverneur du Château, de chercher à s'y introduire, à pénétrer dans la priſon de ſon Maître, & même, s'il étoit poſſible, à le délivrer. Il apprit que Richard étoit confié à la vigilance d'un vieux militaire Autrichien, à qui ce commandement avoit été donné pour retraite, & qui n'avoit pour toute famille qu'une fille unique, jeune, jolie & douée des diſpoſitions les plus heureuſes pour les talens agréables, mais qui ne pouvoit les cultiver dans un pays ſi triſte & ſi écarté. On ajouta que depuis quelques jours, une eſpèce de *Factotum* qui ſervoit au Gouverneur d'Intendant, de Valet & de Geolier, étoit mort, & que cet Officier cherchoit un homme qui réunît aux talens du précédent, celui de ſavoir la Muſique & de pouvoir achever l'éducation de ſa fille.

On juge bien que Blondel ſaiſit avec empreſſement cette occaſion & ne tarda pas à s'offrir pour remplir tous les rôles que le Gouverneur exigeroit. Il s'achemine donc vers le Fort, & ſe préſentant d'un air humble au vieil Officier : Seigneur Capitaine, lui dit-il, vous voyez devant vous un malheureux *Trouvere* dont j'oſe dire ſans vanité, que

la fortune eſt fort inférieure aux talens, car je n'ai pas une obole, & j'ai au moins quelque mérite dans mon genre : je fais aiſément des vers, je les mets en chant avec la même facilité, & je m'accompagne avec le violon, le luth, ou la harpe; je porte avec moi ces inſtrumens qui ſont la plus grande partie de mon mobilier : d'ailleurs, quand je me trouverois dans un pays aſſez maudit de Dieu pour qu'on y mépriſât la muſique, j'ai encore d'autres reſſources : je ſais lire, écrire en *Romance* & en Provençal, compter en chiffres Romains & Arabes, régir une maiſon, adminiſtrer une terre, & même, en cas de beſoin, faire la barbe & la cuiſine..... Monſieur, lui répondit le Gouverneur, je ne ſuis pas étonné que malgré vos talens agréables, vous ne faſſiez pas fortune dans ce pays-ci; peu de gens ſont en état d'apprécier vos mérites, excepté celui de la barbe & de la cuiſine auquel on rend par-tout juſtice. Pour moi qui ai voyagé, qui ai paſſé les mers pour aller faire la guerre en Aſie, & qui, comme vous le voyez, ai appris à parler aſſez joliment la Langue *Romance*, quoique je ne ſache ni lire, ni écrire, je fais cas des gens de ſcience & d'eſprit comme vous; je vous retiendrai volontiers à mon ſervice, ſi vous voulez vous prêter à tout ce que j'exigerai.

Blondel promit tout & ſe ſoumit aux conditions qu'on voulut lui preſcrire. Il fut reçu & préſenté à

la demoiselle Hedwige : vous voyez ma fille, dit au *Meneſtrel* le brave Diétrick (c'étoit le nom du Gouverneur), elle ſait déja parler *Romance* auſſi bien que moi, quoiqu'elle ne ſoit jamais ſortie de notre Province, mais elle a paſſé ſes premières années dans la Capitale, elle a même quelques commencemens de muſique que feue ma femme lui avoit fait donner par un Maître Italien qui nous aſſura être un homme ſans conſéquence ; mais une fille ne va pas loin avec ces gens là. Il me paroît qu'elle a grande envie d'en ſavoir davantage ; ſi dans vos momens de loiſir vous pouvez lui donner quelques inſtructions, je vous en ſerai obligé & elle auſſi. Hedwige prenant la parole, ajouta avec modeſtie, qu'elle le déſiroit infiniment. Eh bien, dit le père, j'y conſens, & j'en prie même Monſieur. = A propos, comment vous appellez-vous ? = Blondel de Neſle pour vous ſervir. = Qui me répondra de vous ? = Seigneur *Chevalier* = Alte-là, dit le Gouverneur, je n'ai jamais été *qu'Ecuyer*, mais qu'importe : quelle eſt votre caution ? Seigneur, répondit Blondel, vous pouvez vous informer de moi dans toute la Provence, chez l'illuſtre Comteſſe de Baux ; j'ai aſſiſté à ſa *Cour d'Amour* ; chez les Vicomtes de Narbonne, chez ceux de Marſeille, dans la Paleſtine même. = Vous m'envoyez chercher des informations un peu loin, reprit le Gouverneur, mais paſſons. Vous

avez été en Paleſtine ? & moi auſſi : j'étois dans la première croiſade de Godefroi de Bouillon, j'ai aſſiſté au ſiége de Jéruſalem, l'attaque fut vive, je vous conterai cela quelque jour. = Seigneur, mes campagnes ne datent pas de ſi loin ; il n'y a que trois ans que je commandois en Aſie la Muſique des troupes Normandes. Mais, reprit le Gouverneur, en quoi conſiſte cet Art que ma fille a tant envie d'apprendre ? = Seigneur, l'Art de la *Jonglerie* conſiſte à ſavoir compoſer des contes, des *fabliaux* en vers, & des chanſons de toute eſpèce. Les contes ſervent admirablement à former l'eſprit des Demoiſelles & à déveloper chez elles les ſentimens du cœur. = Oh ! oh ! l'ami Blondel, ne vous preſſez pas tant, ce dévelopement viendra bien aſſez tôt ; mais enfin, ſi vos contes ſont bons pour les Demoiſelles, nous les entendrons. = J'en ai une ample proviſion, dit le *Trouvere*, je mettrai bientôt la belle Hedwige & vous en état d'en juger.

Quant aux *Fabliaux*, ce ſont auſſi des hiſtoriettes. Ils ont l'avantage d'être en vers, mais la morale en eſt un peu moins pure que celle des Contes : ils ſont plus gais & plus vifs. = Cela étant, fort peu de cela pour ma fille, s'il vous plaît ; mais afin que votre marchandiſe ne ſoit pas perdue, ſi vous en avez beaucoup & de bons, c'eſt à moi que vous les conterez. Nous autres vieux Militai-

res, nous aimons toujours les gaudrioles, & j'imagine qu'il y en a dans les *Fabliaux* dont vous parlez; cela ne vaut rien pour ma fille, mais cela sera bon pour moi. A propos, il me vient une idée: j'ai ici un prisonnier qui m'est très-recommandé, je ne sais pas précisément qui c'est, mais j'ai lieu de croire que c'est un personnage très-considérable; j'ai ordre de le veiller de près, mais de ne le laisser manquer de rien: je me conforme à mes instructions sans en demander davantage, car j'ai pour maxime d'obéir, sans chercher la raison des ordres qu'on me donne. Mais depuis quelque tems, je m'apperçois que mon prisonnier maigrit & qu'il s'ennuie; je serois fâché qu'il mourût, car on me paye pour lui une grosse pension. Comme il m'est défendu de lui laisser prendre l'air, si tes *Fabliaux* me paroissent plaisans, je te conduirai dans sa chambre pour lui en conter.

Blondel dissimulant tout le plaisir que cette espérance lui causoit, assura Diétrick que ses *Fabliaux* étoient capables de dissiper l'ennui de toutes les prisons du monde: pour mes chansons, ajouta-t-il, j'en ai composé un grand nombre, & je sais par cœur l'air & les paroles de celles de mes confrères les *Trouveres*; elles sont tantôt gaies, tantôt tendres, souvent pleines d'esprit, quelquefois naturelles. = Ayez soin, je vous prie,

dit le Gouverneur, que celles que vous apprendrez à ma fille ne ſoient pas trop tendres; j'aime mieux qu'il y ait de l'eſprit que du naturel; l'eſprit eſt bien moins dangereux, car il eſt moins ſéduiſant pour une jeune perſonne. Ah ça, demain nous commencerons à voir ſi vous ne promettez pas plus que vous ne pouvez tenir.

En effet, dès le lendemain le père & la fille demandèrent à Blondel d'abord un Conte, & il leur débita celui de *Ricdin-Ricdon*, dont voici l'abrégé.

Il y avoit un jour un Roi & une Reine qui n'avoient qu'un fils unique fort aimable, mais dont le cœur languiſſoit encore dans l'indifférence. Il aimoit beaucoup la chaſſe, prenoit preſque toujours ce divertiſſement, & s'écartoit quelquefois bien loin de la réſidence du Roi ſon père. La pourſuite du cerf l'avoit un jour mené juſqu'au près d'un hameau. Il apperçut une vieille femme, eſpèce de petite bourgeoiſe ou de payſanne renforcée, qui faiſoit marcher devant elle une jeune fille qu'elle menoit fort rudement vers ſa maiſon. Cette fille avoit à ſon côté une quenouille, un fuſeau & du lin; mais elle tenoit dans ſon tablier des fleurs qu'il paroiſſoit qu'elle avoit été cueillir dans les champs pour ſa parure.

Le Prince vit que la vieille les jettoit avec indignation, & entendit qu'elle diſoit à la jeune

perſonne : rentrez petite miſérable, rentrez dans la maiſon ; je vais vous apprendre ce que c'eſt que de me déſobéir. Le Prince eut pitié de cette pauvre enfant, & s'approchant de la barbare payſanne, il lui demanda pourquoi elle maltraitoit ainſi cette enfant ? la vieille le voyant vêtu en grand Seigneur, n'oſa refuſer tout-à-fait de lui répondre ; mais s'en retirant par un menſonge : c'eſt ma fille, lui dit-elle, & j'ai bien raiſon de la gronder ; elle file toujours quand je ne le veux pas, & me fait plus de fil que je n'en demande ; elle me ruine en lin. = Eh bien, dit le Prince, puiſque ce talent vous eſt à charge & occaſionne des chagrins à cette belle, laiſſez-moi la mener à la Cour de la Reine ma mère qui emploie une grande quantité de fileuſes, & fait cas des plus adroites & des plus expéditives. La vieille y conſentit très-volontiers, & la Cour du Prince étant venue le rejoindre, il fit monter en croupe la belle Roſanie derrière un de ſes *Ecuyers*, & la conduiſit dans ſon palais, où il la préſenta à la Reine, comme la plus adroite & la plus diligente fileuſe de tous ſes Etats. La Reine la reçut fort bien, la trouva jolie, & lui fit quitter ſes habits de payſanne pour prendre un ajuſtement tel que le portoient les filles qui avoient l'honneur de lui être attachées. Cette parure releva ſi bien l'éclat des charmes naturels de Roſanie, qu'elle fut admirée de toute la Cour, & que le

Prince ne fut pas le dernier à ſentir naître pour elle dans ſon cœur une flame qu'il fut encore long-tems ſans faire éclater.

Cependant il n'étoit pas vrai que la jeune payſanne fût auſſi habile fileuſe que la vieille l'avoit dit au Prince, par malice; elle y étoit adroite à la vérité, mais travailleuſe aſſez lambine, parce qu'elle étoit un peu diſſipée & aiſée à diſtraire: dès le lendemain on voulut la mettre à l'ouvrage, elle éluda pendant quelques jours, ſous prétexte qu'elle avoit mal aux doigts, & la Gouvernante des filles de la Cour la promena pendant ce tems dans les jardins du palais & dans le jardin public de la ville, où elle fut admirée de tous les hommes & enviée de toutes les femmes. Enfin ces prétextes durent ceſſer, & commencèrent même à devenir ſuſpects, & Roſanie vit approcher avec déſeſpoir l'inſtant où elle ſeroit forcée de travailler. Le matin du jour où elle devoit commencer, elle ſe leva avant l'aurore, & courant dans les jardins du palais, égarée, éperdue, elle étoit prête à ſe précipiter dans un baſſin pour y finir ſes jours, lorſqu'un grand homme ſec, vêtu de noir & de ſiniſtre phyſionomie, ſe préſenta devant elle & lui demanda le ſujet de ſon trouble. Elle refuſa d'abord de lui répondre, mais cet homme l'ayant aſſurée qu'il étoit aſſez habile pour la tirer d'embaras, quelque fâcheuſe que

fût sa situation, elle lui confia enfin ses peines. Elle lui avoua qu'elle étoit fille d'un paysan très-honnête homme qui avoit eu de son enfance les soins les plus tendres; bien différent en cela de sa mère qu'elle avoit toujours connue pour méchante & acariâtre; que ce père étoit parti il y avoit près de deux ans pour un voyage dont malheureusement il n'étoit point revenu, qu'elle avoit été livrée à sa mère qui l'avoit rendue la plus malheureuse personne du monde, jusqu'à ce que le Prince l'eût tirée de ses mains, mais que comme elle n'en étoit sortie qu'à la faveur d'une supposition à laquelle elle ne pouvoit satisfaire, elle se trouvoit dans le plus cruel embaras : Eh bien, lui dit l'homme noir, je vais vous en tirer : prenez cette baguette, elle vous servira à filer avec toute la promptitude & toute la perfection que vous pouvez desirer, tout le lin qu'on vous donnera à travailler : vous ferez plus, & vous pourrez employer dessus des broderies charmantes, mais ce ne sera que pendant trois mois que vous jouirez de ces avantages : au bout de ce tems je viendrai vous redemander ma baguette, & vous me la rendrez en m'appellant par mon nom qui est *Rudin-Ricdon :* si vous l'oubliez je vous emporte, & vous tombez en ma puissance, sinon vous aurez joui de mes bienfaits & ils vous serviront à faire votre fortune. Rosanie enchantée, saisit la baguette,

guette, remercie à la hâte l'homme noir & retourne au château.

A peine y fut-elle revenue, qu'elle s'offrit d'elle-même à remplir la tâche qui lui avoit été réservée, & le soir même, elle se trouva si parfaitement remplie, qu'elle en reçut de la Reine & de toute la Cour les complimens les plus flatteurs. Ces succès continuèrent, & bientôt elle parut joindre le talent de la broderie à celui de la filature. Elle ne demanda pour toute grace à la Reine, que celle de travailler seule & sans témoins; elle l'assura que pouvant, sans s'incommoder, employer une partie de la nuit à son travail, elle demandoit qu'on lui permît de se promener une partie du jour. Cette grace lui fut accordée, & les succès de sa figure égalèrent bientôt ceux de son art. Les Seigneurs les plus aimables s'empressèrent à lui faire la Cour; mais elle n'en vouloit écouter aucun. Le Prince se mit enfin sur les rangs, mais Rosanie parut insensible à une conquête aussi brillante, persuadée que l'obscurité de sa naissance ne lui permettroit pas d'être unie légitimement à l'héritier d'une couronne, & que la sagesse de son éducation lui défendoit de l'écouter sur un autre pied. Cependant dans quelques conversations qu'ils eurent en présence de Vigilantine, elle convint que le Prince lui inspiroit de tendres sentimens, mais il n'en fut pas plus avancé : d'ailleurs la belle

fileuſe (c'eſt ainſi qu'elle étoit ſurnommée.) faiſoit quelquefois réflexion qu'au bout de trois mois il faudroit qu'elle rendît à l'homme noir ſa baguette, & malheureuſement elle avoit oublié le nom de cette eſpèce de ſorcier, & ne ſe rapeloit que trop la fâcheuſe condition qu'il lui avoit impoſée.

Pendant qu'elle étoit dans ces agitations, ſes rivales, c'eſt-à-dire celles qui avoient eu des vues ſur le cœur du Prince & qui n'avoient pu le toucher, & ceux des Seigneurs de la Cour qui en avoient d'auſſi inutiles ſur le cœur de Roſanie, employèrent tous les moyens poſſibles pour traverſer leurs amours. Nous paſſons ſous ſilence les détails des moyens que les uns & les autres employèrent. Enfin un grand Seigneur d'une Cour voiſine qui étoit Ambaſſadeur à la Cour du Roi auprès duquel vivoit Roſanie, entreprend de l'enlever, & ayant conduit l'affaire avec beaucoup d'art, il en vient à bout. Le Prince en eſt bientôt inſtruit & ſe met à la pourſuite du raviſſeur. Celui-ci avoit plus d'une journée d'avance, & quelque diligence que fît le Prince, s'étant égaré dans les bois, il ſe trouva le lendemain engagé dans une forêt, & reconnut à travers les arbres, un château abandonné dans les maſures duquel il apperçut cependant de la lumière : il attacha ſon cheval & s'approcha du lieu éclairé. Quel ſpectacle! une aſſemblée de Sorciers, un véritable Sabat auquel

présidoit un démon hideux qui racontoit ses exploits à ses compagnons, & se vantoit de l'espérance d'avoir en peu de jours en sa possession la plus aimable personne du monde. Je lui ai, dit-il, donné une baguette magique qui lui procure actuellement de grands succès, mais je me suis réservé le moyen de la punir de ce bonheur passager; je ne lui ai dit qu'une seule fois mon nom de *Ricdin-Ricdon;* elle l'a déja oublié & elle est perdue. Je tiens Rosanie, & d'avance, mes amis, vous pouvez m'en faire compliment, d'autant plus qu'elle est Princesse & fille d'une Fée, mais elle ignore sa naissance.

Le Prince aussi étonné qu'intéressé par ce spectacle & par ce récit, s'éloigne avec fureur, & dès que la pointe du jour eut paru, il remonta à cheval & continua sa poursuite. Enfin il trouve & atteint les ravisseurs, les combat, les dissipe, perce de son épée le cœur de leur chef, & quoique blessé, ramène en triomphe Rosanie à la Cour de sa mère.

Le Prince ne put s'empêcher de déclarer à ses illustres parens quelle étoit l'ardeur de ses sentimens pour l'aimable personne qu'il venoit de délivrer. L'opinion où l'on étoit que ce n'étoit qu'une simple paysanne, fit opposer de la part du Roi & de la Reine la plus vive résistance au projet que le Prince avoit formé de l'épouser; mais l'arrivée à la Cour d'une Dame suivie d'un train

magnifique, que l'on reconnut bientôt pour la Reine *Riante-Image* qui étoit Fée & veuve du Roi *Plan-Joli*, leva toutes les difficultés. Elle menoit avec elle un vieillard que Rosanie reconnut pour celui qu'elle avoit toujours cru son père. Il expliqua par quelle suite de circonstances il avoit élevé cette enfant comme étant la sienne, puisqu'elle appartenoit à la Reine qui venoit la réclamer. Il indiqua la marque à laquelle on pouvoit la reconnoître; c'étoit à une rose très-bien formée qu'elle devoit avoir sur le bras au-dessus du coude. On vérifia cette marque à laquelle elle devoit son nom, & d'après laquelle elle fut reconnue de tout le monde. L'alliance devenoit si sortable pour le Prince, qu'elle ne souffroit plus aucune difficulté, & qu'il sembloit que ces amans n'avoient plus qu'à se livrer à leur tendresse mutuelle. Cependant la Princesse paroissoit encore plongée dans une profonde rêverie.

Le Prince la pressa vivement de lui en déclarer la cause, & tira d'elle l'aveu de son histoire avec l'homme noir, & lui apprit en même-tems qu'elle avoit oublié son nom. Il se souvint parfaitement de l'aventure de la masure, & rappela si bien à la Princesse le nom qu'elle avoit oublié, qu'elle fut absolument rassurée. Le lendemain, jour de leurs noces, au milieu du bal qui se donnoit à cette occasion, l'homme noir paroît, & s'approche de

la Princeſſe. Elle l'attend ſans s'émouvoir ; & tirant de ſon ſac la baguette, elle la lui rend, en lui diſant : tenez, *Ricdin-Ricdon*, voilà votre baguette.

Le Démon furieux jette un grand cri, ſe transforme en un tourbillon de fumée noire, diſparoit & ne fait d'autre mal que d'éteindre quelques bougies, & de caſſer un carreau de vitre.

Blondel ayant ainſi fini ſon Conte : il n'eſt pas mauvais, dit le Gouverneur, on peut conter cela à des filles ; il n'y a point de ſottiſes ; cela peut leur apprendre même à ne pas manquer de mémoire ; car voyez, ma fille, dit-il à Hedwige, où en auroit été cette pauvre Roſanie, ſi on ne l'eût pas fait ſouvenir du mot *Ricdin-Ricdon*, elle alloit au diable. Ah ça, continua le bon Militaire, un petite chanſon à préſent, & ſans nous faire languir, dites-nous tout d'un coup votre plus belle, & celle que ma fille aura le plus de plaiſir à apprendre. Je vais vous chanter le *lay de l'oiſelet*, dit Blondel, c'eſt un de nos morceaux les plus agréables ; il exige un accompagnement de violon, mais j'eſpère, en cultivant les heureuſes diſpoſitions de Mademoiſelle Hedwige, la mettre bientôt en état de l'accompagner auſſi bien que moi. (*Le violon était connu dès le tems des Croiſades, & nous en avons la preuve dans les miniatures qui ornent les plus anciens manuſcrits des chanſons du Roi de Navarre,*

Comte de Champagne : ce Prince y eſt repréſenté avec cet inſtrument, de la forme des nôtres : les Dames mêmes s'accompagnaient avec le violon, & ſur quelques monumens on en voit qui jouent de cet inſtrument. A l'égard du mot oiſelet, il ſignifie ici, non pas petit oiſeau, mais oiſeleur. Le fond de ce lay eſt tiré d'un ancien manuſcrit du treizième ſiècle : il exiſte dans la Bibliothèque du Roi & dans celle de M. le M. de P. On en a entièrement changé le langage.)

LAY DE L'OISELET.

PREMIER COUPLET.

Un jour, un habile Oiſelet
Aux champs menant ſa mie,
Lui dit : Des oiſeaux du boſquet
Entends-tu l'harmonie ?

Ici, l'Orcheſtre imite le ramage de tous les Oiſeaux.

Ah ! ne crois pas que de vains ſons
Compoſent leur ramage !
J'ai pénétré par leurs chanſons,
Le ſecret du bocage.

SECOND COUPLET.

Chacun, des amoureux plaiſirs
Nous rend la douce image ;
Le roſſignol peint ſes déſirs
Par ce brillant langage.....

Ici, l'Orcheſtre imite le chant du Roſſignol.

Sur tous les oiſeaux d'alentour
Ma voix a l'avantage ;
Mais c'eſt pour honorer l'amour,
Que j'en veux faire uſage.

TROISIÈME COUPLET.

Le ſémillant Chardonneret,
Sautant de branche en branche,
Nous peint, ſur un air guilleret,
Son humeur vive & franche.

Ici, l'Orcheſtre imite le chant du Chardonneret.

» Que ſert d'avoir le ventre plein
» Sans douce fantaiſie ?
» J'aimerois mieux manquer de grain,
» Que n'avoir pas d'amie. «

QUATRIÈME COUPLET.

Sur ſon buiſſon ſe rengorgeant,
La gentille Fauvette
Nous fait entendre, par ſon chant,
Qu'elle eſt tendre & coquette.

Ici, l'Orcheſtre imite le chant de la Fauvette.

» On peut jouir d'un ſort bien doux
» Lorſqu'on eſt joliette ;
» De la beauté que ſerions-nous
» Sans un peu d'amourette. «

Cinquième Couplet.

Modeſtement le franc Moineau
Aux chanteurs ſemble dire :
» Amis, votre ramage eſt beau,
» Auſſi je vous admire. «

Ici, l'accompagnement imite le chant de toutes ſortes d'Oiſeaux.

» Je ne prétends point avec vous
» Avoir une diſpute ;
» Mais ce que vous exprimez tous,
» Moi ſeul je l'exécute. «

Ami Blondel, dit le Gouverneur, vos oiſeaux étoient un peu ſavans ; je voudrois bien que ma fille n'apprit pas tout cela. Mais Seigneur, reprit le Muſicien, il eſt indiſpenſable qu'il y ait un peu d'amour dans les chanſons que l'on montre aux Demoiſelles : que voudriez-vous donc que je lui appriſſe ? une chanſon à boire ? Ma foi, dit le père, tu me perſuades. La chanſon à boire ſera bonne pour moi ; reviens demain matin me conter quelques-uns de tes *Fabliaux*, s'ils ſont bien plaiſans, tu en amuſeras mon priſonnier.

Blondel ne manqua pas un rendez-vous ſi intéreſſant pour lui. Il avoit fait proviſion de ſes meilleures hiſtoires gaillardes, & heureuſement elles n'ont point été perdues pour la poſtérité.

Pour débuter, Blondel conta d'abord au brave Gouverneur, le *Fabliau* du *Valet avec douze Dames*, puis celui de la *Femme aux cent hommes*; le bon Diétrick en rit aux grands éclats; corbieu, dit-il, je voudrois avoir été, au moins, le héros du premier conte, mais..... Les réflexions ſont inutiles, mon Capitaine, dit Blondel : il ſuffit que mes contes vous plaiſent; j'en ai dans mon eſcarcelle vingt autres auſſi plaiſans; quand vous voudrez que j'en amuſe votre priſonnier, vous ordonnerez. Oui, oui, dit le Gouverneur; mais quels ſont les autres. Je vous les conterai tout à votre aiſe, reprit le Méneſtrel, je ſais ceux de *Brunain la vache au prêtre*, de la *Bourſe pleine de ſens*, hiſtoire très-morale & très-intéreſſante, de la *vieille tricande*, des *braies au Cordelier*, des *perdrix*, du *Chevalier à la robe vermeille*, qui apprend que ce qu'on a cru voir & entendre, ſouvent on ne l'a que rêvé; celui d'*Eſtula*; celui du *Chevalier Garin* qui faiſoit parler tant de choſes, ſouvent muettes; mais il n'eſt pas poſſible que vous ne connoiſſiez pas celui-là; de *l'année qui faiſoit les naveaux groſſir*, il doit auſſi vous être connu; celui de *Ganteron* & de *Marion*, celui du *Vilain à la cuiſſe noire*, de la *Demoiſelle qui ſongeoit*, de celle *qui ſe pâmoit*, du *Pêcheur de Port-ſur-Seine*, celui *de la Gruë*, du *ſot Chevalier*, du *Fèvre de Creil*, enfin celui

de *Bérengier.* Corbieu, dit le Gouverneur, en voilà pour amuser long-tems mon prisonnier.

Il ne manqua pas de conduire, dès le lendemain, Blondel dans la prison de Richard qui se gardant bien de faire paroître qu'il connoissoit ce *Trouvère*, témoigna d'ailleurs, qu'il s'amusoit fort de ses contes, & pria instamment le Gouverneur de les lui laisser apprendre par cœur. Blondel s'y offrit de très-bonne grace, & le Capitaine l'établit Répétiteur du Prince, aussi-bien que Précepteur de la jeune Hedwige, mais à condition qu'il seroit présent à toutes les leçons. Le *Conteur* se soumit à tout. Il n'y eut que la patience du Gouverneur qui n'y tint pas. Il s'ennuya bientôt d'entendre Richard répéter, en écolier, des contes qui à la fin lui parurent fastidieux, les études de la fille le fatiguèrent aussi, & bientôt il laissa son *Ménestrel* donner seul les leçons auxquelles il avoit présidé d'abord. On juge bien que Blondel profita de cette négligence pour se concerter avec le Monarque Anglois, & pour presser de la façon la plus séduisante, l'aimable Hedwige de favoriser leur complot. Il chanta tant & si bien l'amour, qu'il en inspira à la jeune Autrichienne & parvint à la déterminer de fuïr avec eux, lui promettant de l'épouser dès qu'ils seroient arrivés à la Cour de Richard dont il lui fit un portrait enchanteur.

Il fut convenu qu'au jour fixé, on tiendroit des chevaux prêts à peu de diſtance du Château, & qu'on profiteroit du moment où le Gouverneur ſeroit profondément endormi, pour prendre ſes clefs, ouvrir la priſon, deſcendre dans les foſſés avec une échelle de corde, remonter ſur la contre-eſcarpe par le même moyen, & de-là, joindre les chevaux & s'échaper en toute diligence.

Le jour étant venu, tout favoriſa leur entrepriſe. Le Capitaine s'aviſa de ſe rappeller que Blondel lui avoit promis une chanſon à boire. = Parbleu, dit-il au *Méneſtrel*, vous m'êtes redevable d'un air à boire. = Je payerai volontiers cette dette, répondit Blondel, quand il vous plaira de me donner à ſouper, & du bon vin, ſur-tout, car ſans cela ma chanſon bachique ſeroit tout-à-fait déplacée. = Oh ! oh ! qu'à cela ne tienne, reprit le Capitaine, je vous ferai boire tantôt d'un vin de Hongrie qui n'a point ſon pareil : il eſt vieux, car il y a plus de vingt ans que revenant de Jéruſalem par Conſtantinople, je le pris ſur un parti de Bulgares; il falloit voir comme j'accommodai ces *Bulgares-là* ! Je les étrillai, & je pris leur vin ; j'en ai encore.

Le Capitaine fit donc préparer un bon ſouper, garnit la table de bouteilles, s'y aſſit, invita Blondel à en faire autant, & celui-ci l'ayant aſſuré que ſes chanſons à boire étoient très-modeſtes, la belle

Hedwige eut aussi permission d'y prendre place. Le repas fut très-grai ; le Gouverneur ne s'y épargna pas ; il fit d'abord boire quelques verres à Blondel pour fortifier sa voix, & le pria de commencer. Seigneur, lui dit le *Ménestrel*, voici ma chanson.

PREMIER COUPLET.

A Grégoire on disoit un jour :
De la brunette & de la blonde
On voit les attraits, tour-a-tour,
Partager tous les cœurs du monde.
Dis-moi laquelle, à ton avis,
Sur l'autre doit avoir le prix :
Peu m'importe, reprit Grégoire,
J'aime mieux boire.

SECOND COUPLET.

Le Sarrasin & le Croisé
Se font une guerre cruelle ;
Entr'eux l'Univers divisé,
A pris parti dans leur querelle.
Ami, dis-moi lequel des deux
Doit être le victorieux ?
Peu m'importe, reprit Grégoire,
J'aime mieux boire.

TROISIÈME COUPLET.

L'un soutient qu'il faut en amours
Etre constant, discret & sage ;
L'autre, qu'il n'est point d'heureux jours,
Si l'on n'est pressant & volage.

Ami, dis-moi, pour mieux jouir,
De ces moyens lequel choisir :
Peu m'importe, reprit Grégoire,
J'aime mieux boire.

QUATRIÈME COUPLET.

Nos Demoiselles autrefois
Laissoient flotter leur chevelure ;
Aujourd'hui de plus de vingt doigts
On voit s'élever leur coëffure.
Leurs appas en sont-ils accrus ?
Ou la plume est-elle un abus ?
Peu m'importe, reprit Grégoire,
J'aime mieux boire.

CINQUIÈME COUPLET.

Mode, que ton pouvoir est grand !
Tout se soumet à ton empire,
Les vers, l'éloquence, le chant,
L'art de faire pleurer & rire.
La Philosophie à tes loix
Soumet même ses justes droits.
Peu m'importe, chante Grégoire,
J'aime mieux boire.

Ce que cette chanson avoit de commode & d'agréable pour le Gouverneur, c'est que chaque couplet fournissoit un prétexte très-légitime de vuider un grand *wilcom* qu'il remplissoit autant de fois en répétant gaiment, *parbleu, je suis de l'avis de Grégoire, j'aime mieux boire : buvons.*

Comme Blondel chantoit, & que la Demoiselle ne buvoit point de vin, il n'y avoit que le bon Capitaine qui s'enivrât. L'affaire étoit déja bien avancée, & déja l'on songeoit à sortir de table, lorsque pour faciliter sa digestion, le Gouverneur s'avisa de dire au *Trouvere* : Ah ça, à présent que nous sommes repus, & que je sais la chanson, fais moi un peu quelqu'un de ces beaux contes de Fées, que tu m'as dit que tu apprenois à ma fille; je m'imagine que cela m'amusera; car l'histoire de *Ricdin-Ricdon*, quoiqu'assez bête, m'a diverti. Oh très-volontiers, dit Blondel, écoutez bien la *Robe de sincérité*, c'est une histoire assez plaisante.

Alors il lui débita tout du long, un conte qui ne pouvoit manquer de produire l'effet désiré; car il endormiroit tous les Gouverneurs de l'Europe. Comme nous n'avons aucun intérêt à produire cet effet sur nos Lecteurs, nous leur en épargnerons le récit. Il leur suffira de savoir que pendant que Blondel récitoit cette belle histoire de ce ton monotone, & toujours également cadencé, qui non-seulement provoque le sommeil, mais le fortifie, Hedwige eut le tems de tirer de la poche de son père les clefs de la prison, d'aller ouvrir la porte au Roi Richard, de le conduire sur le rempart, de jetter l'échelle de corde dans le fossé; & pendant que le Prince y descendoit, d'aller avertir Blondel.

Tous deux sortirent sans bruit de la chambre

dans laquelle ils enfermèrent Diétrick, ſuivirent le priſonnier délivré, & enfin exécutèrent pleinement le projet de leur fuite. La Demoiſelle monta en croupe derrière Blondel. En moins de vingt-quatre heures ils furent ſortis des Etats d'Autriche; ils traversèrent le reſte de l'Empire d'Allemagne avec toute la rapidité poſſible, & arrivèrent ſur les frontières des Pays-Bas. Etant alors hors de tout danger, le premier ſoin du vaillant & galant Roi d'Angleterre fut de demander des nouvelles de la belle Comteſſe de Flandres : Hélas ! on ne lui répondit que par des pleurs. Blondel qui comprit bien que la funeſte nouvelle de la mort de cette Princeſſe affecteroit ſon Maître, ne le quitta point d'un moment, & par attachement pour ſon raviſſeur, Hedwige partagea ſes ſoins : ils ſéjournèrent quelque tems inconnus dans une petite Ville de la Gueldre, où, ſans l'attention la plus conſtante de leur part, Richard ſe ſeroit lui-même privé de la vie. Le *Meneſtrel* adoucit l'excès de ſa douleur, en lui jouant d'abord des airs languiſſans, qui ne ſembloient propres qu'à l'entretenir; enſuite d'autres airs auſſi tendres, mais moins triſtes; ſucceſſivement il y mêla quelques nuances d'agrément & même de gaîté : elles furent ſouffertes, le Roi commença même à prendre le violon & à s'accompagner en chantant des *lays* douloureux & pleins de ſes regrets. Quand on peut chanter ſon

affliction, elle eſt déja diminuée, les grandes douleurs ſont muettes. Blondel fut donc aſſuré d'avoir deux fois ſauvé ſon Prince; il le preſſa de s'approcher de la mer, & de s'embarquer pour l'Angleterre; ils s'y rendirent heureuſement. Richard ne s'y fut pas plutôt fait reconnoître de ſes ſujets, qu'ils revinrent tous ſe jetter à ſes pieds; ſon perfide frère lui-même abandonné de ceux qu'il avoit excités à la révolte, fut obligé de ſe ſoumettre. Le Roi ſe contenta de le priver des Comtés de Mortain en Normandie, & de Lancaſtre en Angleterre, qu'il lui avoit donnés pour ſon apanage; de ce moment, ce Prince reçut le ſobriquet humiliant, qu'il conſerva toute ſa vie, de *Jean ſans terre*. Richard, remonté ſur ſon Trône, reprit des vues d'ambition & de conquête. Après avoir établi avantageuſement à Londres Blondel, Hedwige & même le bon *Ecuyer* Diétrick qui trouva moyen de venir les y rejoindre, il entreprit une guerre contre Philippe Auguſte; elle dura pluſieurs années avec divers ſuccès. Enfin notre malheureux Héros périt au ſiége de Charlus en Guyenne, ſans laiſſer de poſtérité. «

DÉFIS.

Dans les ſiècles anciens, lorſque les Princes ne pouvaient tirer raiſon des offenſes qu'ils avaient reçues de leurs voiſins, ils commençaient par leur envoyer

envoyer des Ambaſſadeurs qui, après leur avoir expoſé le bon droit de leur Souverain, leur avoir déclaré qu'il ſouhaitait que l'affaire fût terminée à l'amiable, proteſtaient en ſon nom qu'il ſe purgeait & demeurait innocent de tous les malheurs qui arriveraient ſi on l'obligeait à en venir aux mains. Si les Rebelles perſiſtaient dans leur déſobéiſſance, on leur députait des *Féciaux & des Héraults d'Armes* qui, jettant à leurs pieds un flambeau & un javelot ſanglant, les défiaient à vuider par la voie des armes la querelle qu'ils n'avaient pas voulu finir par la douceur.

Quand ces mêmes *Féciaux* & *Héraults d'Armes* étaient hors la Ville ou ſur les frontières de la Province dans laquelle ils venaient de s'acquiter de cette commiſſion, ils s'écriaient à haute voix : *O Dieux tutélaires de ce pays dont les Princes & Gouverneurs ne veulent entendre ni le droit, ni la juſtice ; & vous tous, Dieux & Déeſſes qui y êtes adorés, je vous ſupplie de le laiſſer à l'abandon des armes du Maître équitable qui nous a dépêchés vers eux, & d'avoir agréable de venir dans ſes Etats, où il promet & jure de vous dreſſer des Temples & des Autels.* Après avoir prononcé ces paroles, ils prenaient encore un javelot ſanglant, & le lançaient de toutes leurs forces vers les murailles ennemies. Ce fut ainſi qu'Alexandre en uſa au moment d'entrer en Aſie avec ſon armée. Mais l'eſpèce de *défi*

dont il eſt queſtion dans cet article, eſt proprement ce que nos *Chevaliers* appellaient *cartel* ou provocation au combat de particuliers à particuliers jaloux de ſoutenir la réputation de bravoure de leur patrie, & ces *cartels* ont pris leur origine dans la pratique de défier ſon ennemi avant que de l'attaquer à force ouverte, pratique qui des Grecs & des Romains, a paſſé dans toutes les Nations qui ont connu les Loix de la guerre. *Fut-là*, dit Froiſſard, *tom.* I. *chap.* XXXIV, en parlant d'Edouard, Roi d'Angleterre, que l'on nomma Vicaire de l'Empire : *Fut-là renouvellé un jugement & ſtatut, & affermé qui avoit été fait au tems paſſé à la Cour de l'Empereur, qui étoit tel, que qui vouloit autrui grever, ou porter dommage, il le devoit défier trois jours devant ſon fait : qui autrement le faiſoit, devoit être atteint de mauvais & vilain fait.*

L'hiſtoire nous fournit pluſieurs exemples de *défis* de Souverains à Souverains qui, pour épargner le ſang de leurs ſujets, ont voulu mettre fin à leurs différens par un combat ſingulier de leur perſonne. Tel fut le *cartel* que Léopold Duc d'Autriche offrit à Richard Roi d'Angleterre, en préſence de l'Empereur Henri : *Si quelqu'un attaque la Religion*, lui répondit Richard, *je ſuis prêt à la défendre, mais je ne combattrai point pour ma vie* ; & cette réponſe vraiment royale, ſelon d'Audiguier, fit plus d'honneur au vainqueur de Sa-

ladin, que ne lui en aurait fait l'avantage qu'il aurait pu remporter ſur Léopold.

Il y a eu grand nombre de ces *défis* entre les Français, les Anglais, les Eſpagnols & les Portugais : Froiſſard, dans ſon 4e *Livre*, en rapporte quelques-uns dont les détails ſont très-curieux, entr'autres celui qui fut offert par trois *Chevaliers* Chambellans du Roi, près de Calais, & qui dura trente jours conſécutifs, à l'exception des Vendredis : on peut y ajouter ceux dont il fut queſtion dans diverſes factions qui ſouvent partagèrent notre Nation & nos Princes, comme celles des Armagnacs, des Orléannois, des Bourguignons & des Royaliſtes : Jean le Févre de Saint-Remy a fait le récit de celui qui, en 1414, fut propoſé pendant le ſiége d'Arras à Lens en Artois, par quatre Français & quatre Bourguignons. Celui de Henri IV à Mayenne, en 1590, n'eſt pas moins célèbre ; & l'an 1591, il y en eut un autre du Comte d'Eſſex au Comte de Villars. Le premier offrait de ſoutenir à *pied ou à cheval, armé ou en pourpoint, que la querelle du Roi étoit plus juſte que celle de la Ligue, que lui Comte d'Eſſex étoit meilleur & avoit une plus belle Maitreſſe que Villars.* Celui-ci répondit qu'il *ne croyoit point ce que le Comte d'Eſſex avançoit de l'excellence de ſa Maitreſſe.*

Ces *défis* ſe propoſaient ordinairement par écrit, & le premier exemple que nous en donnerons,

ſera la lettre du Roi de Suède au Roi de Dannemarck ; elle ſervira de modèle aux Auteurs qui pourraient en avoir beſoin : nous terminerons cet article par une autre pièce de cette eſpèce, & qui nous a paru trop ſingulière pour ne pas en faire uſage.

DÉFI DU ROI DE SUÈDE AU ROI DE DANEMARCK.

Vous n'avez point fait ce qu'un Roy Chrétien & honneſte devoit faire, car ſans aucune juſte occaſion, vous avez rompu la paix de Stetin, qui avoit duré plus de quarante ans entre deux Royaumes voiſins, & par armes pris premièrement la Ville de Calmar, & puis le Chaſteau par trahiſon, & enſuite les Iſles d'Œſtandt & de Borchalon : mais j'eſpère que Dieu juſte Juge, me vengera de l'injure & du tort que vous me faites, & vous chaſtiera de votre grande témérité ; & puiſque juſques icy vous avez mépriſé tous les moyens que je vous ay ouverts pour entretenir la paix, & qu'au contraire vous avez mieux aimé la guerre, je vous propoſe donc encore ce moyen, ayant ſceu que vous étiez en votre armée, afin que nous épargnions le ſang innocent de nos ſubjets, c'eſt que ſuivant la louable couſtume des anciens Grecs, nous finiſſions nos différends par un combat en duel de vous à moy, à l'eſpée ſeule, en pourpoint, & ſans pouvoir mener au champ où nous nous batterons, que chacun un Cavalier armé & un Soldat

avec l'arquebuſe. Que ſi vous ne venez à cette aſſignation, je ne vous tiendray jamais ni pour Roy honneſte, ny pour Soldat.

Le Roi de Danemarck fit à cette propoſition une réponſe dans laquelle il ſe juſtifia très-ſèchement des imputations du Roi de Suède, dont il refuſa le *défi* comme une choſe abſolument ridicule, & *qui donnoit aſſez à connoiſtre qu'il avoit beſoin de prendre de l'ellébore pour ſe purger la cervelle.* Le Monarque Suédois étoit déja malade du chagrin que lui avait cauſé la perte de la plus grande partie de ſes Guerriers, & il fut tellement affecté des dernières paroles de ſon ennemi, qu'il en mourut quelques jours après.

Nous avons annoncé un fait plus curieux en ce genre, & ce ſont les lettres de *défi* envoyées en 1402 au Roi Henri IV d'Angleterre, lettres rapportées par *Monſtrelet*, & recueillies par l'Auteur des *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque.* (*3e. part. p.* 198 *& ſuiv.*) » On ſait, dit cet Ecrivain, que Henri, ci-devant Duc de Lancaſtre, monta ſur le Trône après avoir fait dépoſer le Roi Richard II, ſon couſin, & même l'avoir fait maſſacrer inhumainement. Une pareille uſurpation méritoit bien que le Roi de France lui fît la guerre; mais ſon Royaume étoit dans un tel état de foibleſſe, que Charles VI n'oſa la déclarer ouvertement à Henri, & rompre les trèves qu'il avoit fai-

tes avec Richard. Le Duc d'Orléans fut plus hardi, & de-là le *défi* dont nous allons parler. «

LETTRES DE LOYS DUC D'ORLÉANS, FRÈRE DU ROY DE FRANCE, AU ROY D'ANGLETERRE, POUR FAIRE ARMES.

Très-Haut & très-Puissant Prince Henri, Roi d'Angleterre, je loys, par la grace de Dieu, Frère & Fils de Roys de France, Duc d'Orléans, vous escris & fais à savoir qu'à l'aide de Dieu & de la Benoiste Trinité, pour le désir que j'ai de venir à honneur de l'emprinse que je pense, & celui que devez avoir pour venir à proesse, regardant l'oisiveté en quoi plusieurs Seigneurs se sont perdus, extraits de Royale lignée, quant en faits d'armes ne s'emploient. Jeunesse qui mon cœur requiert employer en aucuns faits pour acquérir houneur & bonne renommée, me fait penser que de présent à commencer à faire mestier d'armes plus honorablement ne le pourroye acquérir tout regardé, que d'estre en lieu à un jour advisé tant de vous comme de moy, & en une place où fussions nous deux accompagnez chacun de son costé de cent Chevaliers & Escuyers de nom & d'armes & sans aucun reproche, tous Gentilshommes, à nous combattre jusques au rendre. Et à qui Dieu donra la grace d'avoir la victoire, le jour chacun chiez soy comme son prisonnier, pourra mener son Compaignon (adversaire) *pour en faire sa volonté : & si ne porterons sur nous chose*

qui tourne à ſort, n'invocation quelconque, qui de l'Egliſe ſoit défendu : & n'aura traict en ladite bataille fors que chacun s'aidera du corps que Dieu lui a preſté, armé comme bon lui ſemblera, tant à l'un comme à l'autre, pour ſa ſeurté, ayant baſtons accouſtumez : c'eſt à ſçavoir lance, hache, eſpée & dague, & pour s'en ayder ſans avoir aleſnes ne crocs, broches, poinſons, fers barbelez, aiguilles, poinctes envenimées, ne raſoirs, comme pourra eſtre adviſé par gens en ce cognoiſſans, ordonnez tant d'une part comme d'autre avec toutes les ſeurtez qui en ce cas ſont néceſſaires ; & pour venir à l'effect de cette déſirée journée de deſſus dicte, je vous fais à ſçavoir qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame & de Monſeigneur St-Michel, je penſe être (ſcène votre voulenté) accompaigné du nombre deſſus dit en ma Ville & Cité d'Angoulême pour accomplir à l'ayde de Dieu ce que dit eſt devant. Or m'eſt advis que ſe votre couraige eſt tel que je penſe pour ce fait accomplir, que vous pourrez venir juſques à Bordeaux, & la ès marches nous deux nous trouverons pour notre journée comme pourra eſtre adreſſé tant de vos gens comme des miens commis à ce, plaine puiſſance ayant de toutes parts comme ſi nous y étions en ce faiſant en nos propres perſonnes. Et très-Haut & Puiſſant Prince mandez-moi, & faites ſçavoir en ce cas votre voulenté pour accomplir les choſes deſſus dictes : & veuillez abréger le tems d'en mander voſtre

plaisir, car je pense que vous pouvez sçavoir qu'en tout fait d'armes bien advisé le plus brief compte est le meilleur, principalement & générallement aux Roys de France, aux Princes & aux Seigneurs & en advisans, tant par mandemens comme par escrits en cette emprinse, n'en pourroit venir entre nous & moy qu'empêchement de faits nécessaires, qui sont ou peuvent estre en nos mains : & afin que vous sachez & cognoissez que ce que je vous escrits & mande je vueil accomplir à l'ayde de Dieu, je me suis soubs écrit de ma propre main, & si ay séellées du séel de mes armes ces présentes lettres escrites en mon Chastel de Conchy, le septieme d'Aoust mil quatre cent deux.

» La réponse du Roy Henri n'est pas moins singulière; nous ne la transcrirons pas en entier; mais en voici l'intitulé & la substance.

Henri par la grace de Dieu, Roy de France & d'Angleterre & Seigneur d'Irlande, à Haut & Puissant Prince Loys de Vallois Duc d'Orléans, nous écrivons, mandons & faisons sçavoir qu'avons veu vos lettres.

Il ajoute qu'il est très-étonné qu'après avoir juré lui-même les trèves convenues entre le Roy Richard qu'il appelle son *très-cher Seigneur & Cousin, & dernier Prédécesseur que Dieu absolve*, & le Roy Seigneur & Frère de lui Duc d'Orléans, & après avoir signé & juré une alliance particulière avec

lui, lorſqu'il n'étoit encore que Duc de Lancaſtre en 1396, il veuille encore aujourd'huy contre toute raiſon, le défier & le combattre. Il lui déclare 1°. qu'il caſſe ladite alliance & ne veut plus qu'il y ait aucune amitié entr'eux; 2°. que quoiqu'il ne dût accepter de *défi* que d'un Prince revêtu comme lui de la Dignité Royale; cependant il veut bien répondre à ſa requête : *il eſt vrai*, dit le Roy Henri, *que nous ne nous ſommes pas tant employés en armes & en valeur comme nos progéniteurs ont été; mais, par la grace de Dieu avons tout mie gardé notre honneur.* Enfin il finit par promettre de par Dieu & Monſeigneur Saint-Georges, qu'il ſe trouvera en armes dans ſes Etats de par-delà, c'eſt-à-dire en Guienne; mais ſans fixer préciſément le jour ni le lieu, & ne veut point dire que ce ſera ſeulement avec cent *Chevaliers*, ſoutenant que les Rois ſes prédéceſſeurs n'ont jamais été bornés dans le nombre de gens qu'ils vouloient mener avec eux à la guerre.

Le Duc d'Orléans répliqua à la lettre du Roy Henri, & cette réplique fut encore plus forte que le premier écrit : il lui fait entendre que les trèves ont eté conclues avec le Roy Richard qui (dit le Duc d'Orléans), *étoit mon neveu & votre Seigneur lige, d'errain treſpaiſſé, Dieu ſait par qui;* & lui ajoute que ces alliances qu'il a jurées avec lui comme Duc de Lancaſtre, ne peuvent avoir effet

depuis ſon uſurpation. Enfin il le menace de lui & de ſes alliés, & lui déclare qu'il a pris le parti de la Reine d'Angleterre, veuve de Richard, qui s'eſt réfugiée en France, & il perſiſte toujours à croire qu'avec l'aide de Dieu, de la Benoiſte Vierge Marie, & de Monſeigneur Saint-Michel, il pourra avoir victoire.

Cette réplique attira une duplique du Roi d'Angleterre, dont la copie toute entière eſt tranſcrite dans les *Mémoires de Monſtrelet :* il ſe juſtifie le mieux qu'il lui eſt poſſible, & reproche au Duc d'Orléans, que quand il a fait alliance avec lui, c'étoit contre le Roi Richard; que ſi par ces termes, *Dieu ſait par qui*, il entend qu'il ait eu part à la mort du Roi Richard, il lui ſoutient qu'il en a menti; que ce n'eſt pas ſa faute ſi la Reine Iſabelle fille du Roi Charles VI & nièce du Duc d'Orléans, eſt veuve : il prie toujours que Dieu abſolve l'ame du Roi Richard, mais il ne fixe ni tems, ni lieu pour le combat.

Effectivement ce combat ne ſe fit point. Le Duc d'Orléans gouvernoit alors preſque abſolument le Royaume de France & s'étoit rendu maître de l'eſprit du Roi Charles VI dont la tête n'étoit ni forte, ni ſaine; il étoit fort bien dans les bonnes graces de la Reine Iſabeau de Bavière, & conſerva cet Empire juſqu'à ce que Jean ſans Peur, Duc de Bourgogne, le lui diſputa, & ne l'obtint qu'en

le faisant assassiner. Charles, Duc d'Orléans, fils de Louis, épousa cette même Isabelle fille du Roi Charles VI ; on disoit qu'elle avoit été femme de Richard II, mais elle n'avoit que sept ans quand elle fut menée en Angleterre pour être mariée aussi-tôt qu'elle seroit nubile. Le malheureux Richard mourut avant cette époque.

On trouve encore dans *Monstrelet* un pareil *défi* fait à Henri par *Waleran* de Luxembourg, Comte de Ligni & de Saint-Pol. Ce Seigneur de qui sont descendus ceux de la branche de Luxembourg en France, & qui étoit de la même maison que les Empereurs Charles IV, *Sigismond* & *Vinceslas*, avoit épousé la sœur de Richard II ; ainsi il se crut obligé de défier personnellement le Roi Henri d'Angleterre, qu'il ne traita alors que de Duc de *Lancastre.* Mais il paraît que le Monarque ne fit pas grand cas de cette bravade. *Waleran* de Luxembourg fut Connétable de France en 1410, & mourut en 1413, âgé de 60 ans. «

GAGES DE BATAILLE.

Quand un *Chevalier* croyait son honneur offensé par un autre, ou qu'il avait à se plaindre d'un crime capital commis par quelqu'un de ses ennemis, il le citait, soit devant le Roi, soit devant le Connétable, soit devant les Maréchaux de France, & au défaut de ces derniers, devant le

principal Juge du lieu : quelquefois un Avocat était chargé de sa dénonciation, & lorsqu'il ne pouvait prouver le grief ni par des actes, ni par des témoins, il jettait son *gage* au pied de celui qu'il accusait : le *défendeur* alléguait ses raisons, & si elles n'étaient pas valables, il levait le *gage* de son accusateur auquel il jettait le sien à son tour. C'était ordinairement un gant, ou gantelet, parce qu'il représente la main que l'on regarde comme le symbole de la foi. Quelquefois même ce gantelet était ensanglanté pour faire entendre que l'injure dont il était question, ne pouvait se laver que par du sang; tel fut celui que le Roi René d'Anjou envoya au Roi Alphonse qu'il défia de se battre avec lui pour le Royaume de Naples.

Le gage de bataille qui, selon Olivier de la Marche, pouvait être aussi un cordon, une ceinture, une dague, un mouchoir trempé dans du sang, ou un chaperon, était autorisé par les Cours de Parlement, qui le nommaient *placitum ensis*, plaid de l'épée. Les autres *gages* consistaient dans quelques effets que l'on obligeait les deux combattans à remettre dans les mains du Juge : ils étaient destinés à payer l'amende, les dommages & intérêts qui appartiendraient au vainqueur : quelquefois ils restaient au Seigneur, & cela dépendait de la coutume des lieux : l'historique de quelques

duels remarquables nous fournira les détails néceſſaires à l'intelligence de cet article.

DUELS.

La coutume de ſe battre en *duel* venait du Nord d'où elle paſſa en Allemage, en France, & enfin dans toute l'Europe. On y avait recours, tant en matière civile que criminelle, comme à une preuve juridique, pour connaître l'innocence, ou les juſtes prétentions d'une partie, même pour décider de la vérité d'un point de droit, ou de fait, & cela d'après le préjugé dans lequel on était que l'avantage demeurait toujours à celui qui avait raiſon. En affaire civile, le vaincu payait l'amende, de-là, cette maxime adoptée dans quelques coutumes & paſſée en proverbe, que *les battus paient l'amende.* En matière criminelle, la Juſtice réglait la punition que méritait le coupable, & le vaincu la ſubiſſait.

Souvent le Roi ordonnait le *duel*, & il ſuffit d'en citer quelques exemples, tels que celui de Louis le Gros, qui, ayant appris le meurtre de *Milon de Montlhéry*, condamna Hugues de *Crécy* qui en était accuſé, à ſe purger par voie du *duel.* Philippe de Valois en décida auſſi un entre deux *Chevaliers* appellés *Vervins* & *Dubois.* L'Egliſe les approuvait, & l'on a vu des Evêques aſſiſter au combat des Ducs de *Lancaſtre* & de *Brunſwick*,

Les *gages* donnés & reçus de part & d'autre, le Juge renvoyait la décision à deux mois pendant lesquels des amis communs cherchaient à connaître le coupable & le pressaient de rendre justice à son adversaire : ensuite on mettait les deux parties dans une prison où des Ecclésiastiques tâchaient de les détourner de leur dessein : si elles persistaient, on fixait le jour du *duel*, & l'on amenait les deux champions à jeun devant le Juge auquel ils faisaient serment de dire vérité : de-là on les conduisait à table, & lorsqu'ils avaient mangé, on réglait leurs armes qu'on leur remettait, toujours devant le Juge. Alors on les dépouillait en présence de quatre parrains; on leur oignait le corps d'huile, & on leur coupait en rond la barbe & les cheveux. Après cela, on les menait dans un champ fermé & gardé par des gens armés (c'est ce que l'on appellait *Lices*, *Champ de bataille*, ou *Champ clos*), on les faisait mettre à genoux l'un devant l'autre, & les doigts croisés & entrelassés, ils se demandaient justice; ils juraient de ne point soutenir une fausseté, en un mot de ne chercher la victoire, ni par fraude, ni par magie. Ces formalités observées, les parrains visitaient leurs armes, leur faisaient faire à genoux leur prière ainsi que leur confession, & leur permettaient d'en venir aux mains, après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire-por-

ter à leur adverſaire. Cependant le combat ne pouvait commencer qu'après le ſignal du *héraut*, qui criait, par trois fois, de deſſus les barrières : *laiſſez aller les bons combattans.*

A Paris, le lieu deſtiné pour les *duels* était marqué par le Roi, & c'était ordinairement devant le Louvre, ou devant l'Hôtel-de-Ville, ou dans quelqu'autre endroit ſpacieux : le Souverain y aſſiſtait avec toute ſa Cour, & quand il n'y venait pas, il envoyait le Connétable à ſa place.

Le vaincu encourait l'infamie, il était traîné en chemiſe ſur la claie, enſuite pendu & brûlé, en un mot, on proportionnait la peine qu'on lui infligeait, à la grandeur du crime dont il était réputé convaincu; l'autre s'en retournait triomphant & jouiſſait de tous les droits que les Juges avaient accordés au vainqueur. La même choſe s'obſervait en Allemagne, en Eſpagne & en Angleterre : celui qui ſe rendait pour une bleſſure, était regardé comme infâme & ne pouvait ni couper ſa barbe, ni porter les armes, ni monter à cheval.

Parmi les *duels* remarquables on peut compter celui d'*Edmond* & de *Canut* qui ſe faiſant une guerre mutuelle pour la poſſeſſion du Royaume d'Angleterre, auquel ils prétendaient tous les deux, réſolurent de combattre ſeul à ſeul, aux conditions que la Couronne reſterait au vainqueur. En conſéquence, ils deſcendirent dans l'Iſle d'Olvey, au-

jourd'hui Olanegey, & firent tous leurs efforts pour triompher l'un de l'autre. *Canut* voyant que l'avantage était douteux, s'arête soudain, & crie à son adversaire : *Quelle nécessité nous presse, ô vaillant & belliqueux Prince, de rechercher ainsi la mort, pour la conquête d'un Sceptre ? Il vaut certes mieux mettre les armes bas, dépouiller toute haine, & faire une bonne paix entre nous. Usez de Canut comme il vous plaira, il est tout vôtre, & prêt de vous témoigner son affection par toutes sortes de devoirs.*

Edmond donna sa main droite à *Canut*, en signe de confédération; leurs Soldats qu'ils avaient laissés sur le bord du fleuve, suivirent leur exemple, & en 1016 les deux rivaux firent entr'eux un partage égal de toute l'Angleterre. (*André Duchesne, Hist. d'Angiet. liv. IX.*)

Le même Historien raconte que l'an 1043, *Canut* II du nom, Roi d'Angleterre, maria sa sœur à l'Empereur Henri, fils de *Conrard le Salique*, qu'au bout de quelques années elle fut accusée d'adultère, qu'elle voulut s'en purger par un combat de seul à seul, que ses cliens & ses vassaux refusèrent de s'y présenter parce que l'accusateur était d'une taille démesurée, qu'un petit garçon eut l'audace d'entreprendre sa défense, & fut assez heureux pour couper les jarrets au calomniateur. De ce moment la Princesse répudia l'Empereur, &

trop

trop fière pour consentir à le recevoir dans sa couche, elle finit ses jours dans un Monastère.

En 1096, *Geffroy Bainard* accusa *Guillaume* Comte d'Eu, de crime de lèze Majesté, & *Guillaume* se battit à Salisbery, en présence du Roi d'Angleterre. Vaincu par son adversaire, il eut les yeux arrachés & les testicules coupés : son Ecuyer fut fouetté & pendu.

En 1414, les principaux Seigneurs d'Angleterre étaient venus à Paris pour des affaires d'Etat, & trois *Chevaliers* de Portugal demandèrent le combat contre trois Français : trois Gascons acceptèrent le *défi*, & après les cris accoutumés, les assaillans en vinrent aux mains, au bruit des fanfares sonnées par les trompettes. De part & d'autre, il se fit des prodiges de valeur, mais l'avantage fut accordé aux trois Gascons, & au son des instrumens militaires, aux acclamations de tout le peuple, ils furent menés en triomphe dans les différens quartiers de la Ville. L'amour des Dames servit de prétexte à ce combat, mais le véritable sujet était la haine des Français & des Anglais dont alors les Portugais étaient les alliés.

En 1522, Charles-Quint séjournant à Valladolid, accorda le combat en *champ clos* à deux *Chevaliers* Arragonnois qui avaient une querelle ensemble, & l'historique de ce *duel* offrira tout-à-la-fois & la description des lices que l'on dressait dans

ces sortes d'occasiions, & le détail des cérémonies que l'on y observait.

Hiérosme *Anca*, & *Pierre Toreilla*, tous deux natifs de Sarragosse, étaient liés par le sang & par l'amitié : un jour ils se piquèrent au jeu, & sans suite, sans témoins, ils furent sur le pré vuider le différend qu'ils venaient d'avoir. *Toreilla* désarmé se confessa vaincu, & jaloux de conserver sa gloire, il pria son adversaire de ne point dire qu'ils s'étaient battus. *Anca* le promit, les deux amis s'embrassèrent & revinrent chez eux, bien persuadés qu'ils n'avaient été vus de personne.

Deux ou trois jours après, *Toreilla* sut que toute la Cour était informée de ce qui lui était arrivé, & il en fit des plaintes à *Anca* auquel il reprocha vivement d'avoir voulu le déshonorer. *Anca* protesta qu'il avait été fidèle à sa promesse, mais qu'il savait qu'un Curé s'était trouvé de loin à leur combat, & qu'il en avait raconté l'histoire : le Curé interrogé répondit assez douteusement pour augmenter les soupçons de *Toreilla*, & malgré les sermens de son ami, il fut présenter à l'Empereur une requête dans laquelle il lui demanda la permission de se battre *en champ clos* avec *Anca*. L'Empereur envoya cette requête au Connétable *Dom Inigo Fernandez de Velasco* qui fit tout son possible pour accorder les deux ennemis, mais il

ne put y réussir, & il adjugea le champ de bataille selon les formalités ordinaires.

En conséquence, on dressa dans la place de Valladolid des barrières & des clôtures de cinquante pas de long sur trente-six de large, on éleva en dehors de ces mêmes barrières des échafauds pour l'Empereur, pour le Connétable & pour les principaux Seigneurs de la Cour, on les orna de riches tapisseries, de tapis, d'oreillers, & l'on mit une chaise couverte de drap d'or dans celui de l'Empereur, ainsi que dans celui du Connétable. Aux côtés qui faisaient la largeur de la lice, on construisit d'autres échafauds destinés pour les parens & amis des deux combattans, & près de ces échafauds étaient tendus les deux pavillons, celui du *Demandeur* à main droite, & celui du *Défendeur* à gauche. C'était-là que l'un & l'autre devaient prendre leurs armes.

A onze heures, l'Empereur arriva suivi d'une foule de Nobles, de Maréchaux-de-Camp & de Gardes, tant à pied qu'à cheval : il prit sa place, & on lui remit une verge dorée qui, jettée par lui dans l'arêne, indiquerait que le combat devait finir. Le Connétable parut vêtu d'une robe de drap d'or, qui lui descendait jusqu'aux talons, & monté sur un genest d'Espagne, superbement enharnaché. Il mit pied à terre, & passa devant l'Empereur auquel il fit une grande révérence : il était précédé

de quarante Gentilshommes, d'un *Ecuyer* qui portait l'épée royale renfermée dans ſon fourreau, d'un autre chargé de ſes armes & de ſon blaſon, enfin de jeunes *Ecuyers* & de *Pages* habillés de ſatin bleu, brodé en or & en argent. Ce cortège fit le tour de la lice, & après avoir examiné ſi tout y était en ordre, le Connétable vint s'aſſeoir ſur ſon ſiége à l'oppoſite de celui de l'Empereur, environné de Gardes dont la fonction était d'empêcher le peuple d'entrer dans la barrière.

Toreilla vêtu d'une *roupille*, ou juſte-au-corps de ſoie, relevé d'une broderie d'or & fourré de martre, y parut accompagné de ſon parrain le Duc de *Béjar*, *d'Albuquerque*, de l'Amiral de Caſtille & de pluſieurs autres Seigneurs. Devant lui on portait une hache d'armes, une épée & un *écu* ſur lequel étoient peintes ſes *armoiries* & ſa *cotte-d'armes*. Il fit un ſalut à l'Empereur, un autre au Connétable, & de-là il entra dans ſon pavillon. *Anca* ſe rendit auſſi dans le ſien, mais après avoir obſervé les mêmes formalités. Il avait pour parrain le Marquis de *Brandebourg*, & pour ſuivans, le Marquis d'*Aquilar*, les Ducs de *Vagéra*, *d'Alva*, *de Bénévent*, & quantité d'autres Seigneurs de la Cour. De part & d'autre enſuite, au ſon des tambours & des trompettes qui continuaient toujours de ſe faire entendre, les écuſſons des *armoiries* & les *cottes-d'armes* des combattans furent apportés

devant l'échafaud du Connétable, & le bruit des inſtrumens ayant été interrompu, *Anca* & *Toreilla* y vinrent avec leurs parrains. On leur préſenta le livre des Evangiles & un Crucifix, ils mirent la main ſur l'un & ſur l'autre, jurèrent qu'ils venaient défendre une juſte querelle dans laquelle ils n'uſeraient ni de fraude, ni de charmes, ni de la vertu naturelle d'aucunes herbes, & proteſtèrent que n'ayant de confiance qu'en Dieu, en la ſainte Vierge, en ſaint George, ils n'emploieraient que la force de leur corps, l'adreſſe de leur eſprit & les conſeils de leurs parrains : alors ceux-ci firent apporter un coffre dans lequel étaient les armes dont les combattans ſe ſerviraient & qui furent peſées en préſence du Connétable dont la fonction était encore d'examiner leur poids que les Ordonnances des *Duels* avaient fixé à quatre-vingt-dix livres du pays. Cela fait, elles furent choiſies & remiſes dans chaque pavillon où les combattans s'en revêtirent ſous les yeux de quelques Nobles déſignés pour voir s'il n'y avait point quelque ſupercherie. Cependant les tambours & les trompettes ſonnant derechef, le Connétable deſcendit de ſon ſiége, plaça douze *Chevaliers* à un coin de la lice, & pareil nombre à l'autre, auxquels il commanda de n'en ſortir que lorſque le combat ſerait terminé. Il envoya trois Seigneurs aux deux autres coins & leur donna les mêmes ordres. Enſuite on enjoignit le plus grand ſilence, &

de par l'Empereur, un des Maréchaux de camp dit à haute voix qu'il était défendu à qui que ce fût, sous peine de la vie, de se moucher, d'éternuer, de siffler, battre des mains, ou des pieds, remuer la tête, en un mot, de hasarder aucun mouvement qui pût intimider, encourager, ou avertir les combattans de ce qu'ils auraient à faire, & que les parrains seuls avaient le droit de jouir des priviléges attachés à leur Charge.

A ces mots, les deux *Chevaliers* entrèrent dans le champ, armés de toutes pièces, l'épée au côté & la hache d'armes à la main. *Toreilla* s'avança le premier, parce qu'il était l'appellant, & conduit par son parrain, il s'approcha du Connétable qui lui demanda qui il était & pour quelle cause il était armé : *Toreilla* lui répondit, le Connétable lui ordonna de se découvrir la tête afin qu'il pût le reconnaître, & de là il l'envoya dans un des coins de la lice où il fut reçu par les trois Seigneurs qui y étaient placés. Le Connétable fit les mêmes demandes à *Anca*, & lui donna ordre d'aller dans le coin opposé. Le Connétable remonta sur son siége, les tambours & les trompettes sonnèrent, on les fit cesser, & les combattans se mirent à genoux ainsi que leurs parrains : les uns & les autres firent leurs prières, & après avoir embrassé chacun le sien, l'avoir exhorté à combattre vaillamment, les deux parrains se retirèrent dans leur pavillon,

après quoi les *Hérauts* crièrent, qu'on *laiſſât aller les deux combattans*.

Ils s'attaquèrent courageuſement, ſe chamaillèrent long-tems à force égale, ſe portèrent des coups de hache ſi violens qu'elles ſe rompirent, & ſe trouvant trop près l'un de l'autre pour mettre l'épée à la main, ils en vinrent aux priſes dans l'eſpoir de ſe terraſſer. L'Empereur qui les aimait trop pour ne pas chercher à les conſerver, jetta le bâton qui était le ſigne de paix, & dit tout haut qu'ils s'étaient conduits ſi bravement, qu'il les tenait pour bons *Chevaliers*. Les Gentilshommes que le Connétable avait placés aux quatre coins, accoururent auſſi-tôt, & les deux combattans étaient ſi fort animés l'un contre l'autre, que l'on eut beaucoup de peine à les ſéparer: cependant le reſpect qu'ils avaient pour les ordres de l'Empereur, & les remontrances que leur fit le Connétable les forcèrent de lâcher priſe, mais leur haîne mutuelle éclata en invectives dont ils furent punis par quelque tems de priſon: ils n'en ſortirent qu'après une réconciliation apparente; & l'eſtime de leur Souverain, le témoignage de tous ceux qui avaient aſſiſté à leur combat, rien ne put faire renaître l'amitié qui les avait unis.

Un des plus fameux *duels* dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire, eſt celui de *Jarnac* & de *la Chaſteneraye*, en 1547, la première année du règne

de Henri II, fils & ſucceſſeur de François I. Ces deux *Chevaliers* étaient amis, quelques perſonnes mal intentionnées ſuppoſèrent que Jarnac s'était vanté à *la Chaſteneraye* d'avoir couché avec ſa belle-mère, le père de *Jarnac* en fut informé, en fit des plaintes à ſon fils; & réſolu d'en tirer la vengeance la plus éclatante, le fils vint à la Cour où *la Chaſteneraye* piqué de ſes propos, ſoutint qu'il était vrai que *Jarnac* avait commis l'indiſcrétion dont on l'accuſait. Le combat fut demandé de part & d'autre, Henri l'accorda, en déſigna le jour, s'y rendit à l'heure indiquée, & après avoir obſervé les formalités ordinaires, les deux combattans ſe préſentèrent dans la lice

Dans les premiers momens, l'avantage fut égal des deux côtés, mais *la Chaſteneraye* fut ébranlé, & renverſé par deux coups d'eſtocade que *Jarnac* lui porta au jarret. *Rens-moy mon honneur*, lui dit-il auſſi-tôt, *& crie mercy à Dieu & au Roy de l'offenſe que tu m'as faite : rens-moy mon honneur.* Voyant que *la Chaſteneraye* ne pouvait rien lui répondre, il alla vers Henri qui était ſur ſon échaffaut, mit un genou en terre, & lui adreſſa les paroles ſuivantes : *Sire, je vous ſupplie que je ſois ſi heureux que vous m'eſtimiez homme de bien. Je vous donne la Chaſteneraye : prenez-le, Sire, que mon honneur me ſoit rendu. Ce ne ſont que nos jeuneſſes qui ſont cauſe de tout cecy : qu'il n'en ſoit*

rien imputé aux siens, ny à luy aussi pour sa faute, car je vous le donne. Henri n'ayant rien répliqué, *Jarnac* retourna vers son ennemi qu'il pressa de reconnaître sa faute, mais celui-ci qui tenait encore son épée, s'efforça de se lever & d'atteindre *Jarnac* qui lui dit vivement : *ne te bouge, je te tueray : tue moy donc,* répondit *la Chasteneraye* en retombant : alors, & pour la seconde fois, *Jarnac* retourna vers le Roi auquel il répéta : *Sire, je vous supplie que je vous le donne, & le prendre pour l'amour que vous l'avez nourry, & que vous m'estimiez homme de bien : il me suffit que mon honneur me soit rendu, & que je demeure vostre, & si vous avez jamais bataille à faire, que j'y sois employé, ou en quelque autre occasion : vous n'avez Gentilhomme qui de meilleur cœur vous voulust faire service : car je vous promets que je vous aime & désire monstrer la nourriture que j'ai reçue du feu Roi vostre père & de vous ; & pour ce Sire, prenez-le.* Le Roi garda encore le silence, *Jarnac* retourna, revint, & sa troisième demande n'aurait pas été plus écoutée que les précédentes, sans l'Amiral de France qui prit sur lui de dire à Henri : *Sire, regardés, car il le faut oster, & si vous ne le lui demandés, il le tuera & fera son devoir. Me le donnés-vous,* reprit alors Henri : *Oui, Sire,* répondit *Jarnac, suis-je pas homme de bien ? Je vous le donne pour l'amour de Dieu, & pour l'amour de vous.* A quoi le Roi

répliqua : *Vous avés fait vostre devoir, & vous est votre honneur rendu.* A ces mots, le Connétable ordonna que l'on enlevât *la Chasteneraye*, & les *Héraults* accompagnés de quatre Gentilshommes, le transportèrent dans sa tente. Après cela, le Roi fit monter Jarnac sur son échafaud, & lui dit : *Vous avés combattu en César & parlé en Aristote.* Pénétré des bontés de S. M. il lui renouvella les témoignages de son attachement, & de-là, il fut pendre ses armes à Notre-Dame où elles ont demeuré fort long-tems. A l'égard de *la Chasteneraye*, les Chirurgiens mirent le premier appareil sur sa plaie, mais il voulait mourir, & l'arracha malgré tous les efforts que l'on employa pour le contenir. Il était de la Maison de Bretagne, & fils d'André de *Vivonne*, Grand Sénéchal de Poitou. *Jarnac* avait pour père Charles de *Chabot*, Seigneur de *Jarnac*, de *Monlieu* & de *Saint-Aulaye* : les uns le nommaient *Guy de Chabot*, & les autres Sieur de *Monlieu* ou de *Jarnac*, parce qu'il était l'aîné de sa famille. On prétend que durant un mois avant son combat il ne cessa de s'exercer avec un excellent Maître d'Escrime, & que tous les jours il répéta le coup secret qu'il s'était promis de porter à *la Chasteneraye* : on ajoute même qu'au moment où l'action commença, ce Maître dit tout haut à quelques Gentilshommes parmi lesquels il était : *Messieurs, vous verrés bientost un jarret par terre.*

Si l'on veut jetter un coup-d'œil sur l'histoire, on y trouvera le *duel* de *Caylus*, *Maugiron* & *Livarot*, contre *Riberac*, *Schomberg* & *Entraguet* ainsi nommé, parce qu'il était cadet du Seigneur d'*Entragues*; c'est le premier où les seconds se soient battus. Henri III était alors sur le Trône. On y lira aussi les détails de celui du Baron de *Biron*, depuis Maréchal de France, assisté des Sieurs de *Loignac* & *Janissac*, contre le Seigneur de *Çarancy* qui de son côté prit *Estissac* & *la Bastide*; de celui de M. de *Créquy* contre *Dom Philippe* bâtard de Savoye; de celui des Sieurs de *Villemor* & de *Fontaines*, qui se tuèrent l'un & l'autre; de celui du Comte de *Saut* & de *Nantouillet*, du Baron de *Bressieux* & du Baron de *Balagny*, du *Chevalier* de *Guise* & du Baron de *Lux*, qui se battirent à cheval; du Baron de *Gouvernet* & du Baron de *Poet*; du combat à la lance ou joûte mortelle du sieur de *Marolles* contre de *l'Isle-Marivaut*. Ces mêmes détails renferment quelques particularités intéressantes; mais pour ne rien laisser à désirer sur cet objet, nous raconterons au commencement du volume suivant l'affaire du *Chevalier Bayard* contre *Alonze*, & la joûte d'un Gentilhomme contre un chien : ces deux traits suffiront pour faire connaître ce que l'on appellait le *combat à outrance*, & nous allons terminer cette seconde partie par le *duel* des deux Juifs : voici quel en fut le sujet.

» *Pierre*, Roi de Caſtille, qui reçut le ſurnom odieux de Cruel, épouſa une Princeſſe du Sang de France, de la Branche de Bourbon ; il la maltraita fort, étant devenu amoureux d'une de ſes Demoiſelles d'honneur, nommée Marie de *Padille*, enſuite il la confina dans un Château de la Caſtille, qu'il lui aſſigna pour ſa réſidence. Il y avoit des fiefs qui relevoient de ce Château ; un entr'autres avoit été acheté par un Juif qui voulut prêter, à raiſon de ſon Donjon, foi & hommage à la Reine, & y fut d'abord admis, parce qu'il ne ſe fit pas connoître pour ce qu'il étoit. Une des cérémonies de l'*hommage lige*, c'eſt que *le Vaſſal baiſoit le Seigneur* (*ou même la Dame*) ſur la bouche. La Reine reçut d'abord le baiſer du Juif ; mais auſſi-tôt après, ayant appris qu'elle avoit été baiſée par un *Iſraélite*, elle entra dans la plus grande colère contre ſes Barons qui ne l'en avoient pas avertie (*& ſans doute contre ſon Chancelier*). Elle ſe lava la bouche & le viſage, & ordonna que le Juif, qui avoit eu l'audace de lui ſurprendre un baiſer, fût pendu aux crenaux du Château. L'*Hébreu* feudataire eut le bonheur de s'enfuir, & ſe retira vers le Roi Dom Pedre, à qui il porta ſes plaintes. En ayant obtenu une audience particulière, le cruel Monarque ne lui cacha point qu'il étoit très-mécontent de la Reine, & qu'il déſiroit fort en être débaraſſé, pourvu qu'il ne parût pas avoir part au

crime. Le Juif se chargea de tout, & alla avec quelques autres coquins de sa Religion trouver la Reine dans son Château. Ils l'assassinèrent avec des circonstances horribles qui sont racontées dans un Poëme de ce tems, avec une naïveté qui fait pitié, dans quelque sens qu'on puisse entendre ce terme. Dom Pedre crut devoir déclarer que ce n'étoit point par son ordre que ce meurtre avoit été fait; mais il ne s'empressa point d'en punir les auteurs, se contentant de les bannir. Cette barbarie acheva de porter ses sujets à la révolte, & Henri, Comte de Transtamare (*le Poëme dit Trichemare*), frère naturel de Dom Pedre, profitant de ces dispositions, aspira à la Couronne de Castille. Il fonda les droits qu'il prétendit y avoir sur le rapport d'un autre Juif moins odieux; car celui-ci s'étoit fait baptiser, & déclara qu'il tenoit de son père Juif: 1°. Que le feu Roi de Castille avoit épousé la mère du Comte de Transtamare : 2°. Que s'étant remarié à une Princesse, celle-ci lasse de ne mettre au monde que des filles, étant encore accouchée d'une Princesse, y avoit substitué l'enfant d'un Juif, & que ce petit Juif étoit le Roi Dom Pedre. Sur ce rapport affirmé par le serment du Néophyte, Henri se fit déclarer Roi, & commença la guerre contre son frère. . . . .

. . . . *Pierre le Cruel* ayant banni pour la forme les assassins de sa femme, les deux princi-

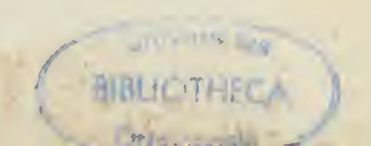
cipaux ſe retirèrent dans le pays occupé par Henri, & lui proposèrent un projet de finance, conſiſtant à taxer leurs compatriotes les autres Juifs. Le projet fut accepté d'autant plus volontiers, que *Danyot* & *Turquant*, c'eſt ainſi que s'appelloient les Traitans, firent des avances. Mais la levée de la taxe occaſionna de grandes plaintes; leurs confrères les traitèrent de fripons, & à l'appui de leur accuſation, déclarèrent que c'étoient eux qui avoient aſſaſſiné la Reine Blanche de Bourbon. Henri les fit arêter, & ces deux miſérables rejettèrent tant qu'ils purent ce crime odieux l'un ſur l'autre. Le Connétable *Dugueſclin* qui étoit alors auprès de Henri, propoſa de faire décider cette queſtion par le *duel*, & cela fut convenu d'autant plus volontiers que, de quelque manière que tournât ce combat, il ne pouvoit en réſulter que la perte de deux miſérables. On jugea donc à propos d'en donner le ſpectacle à la Cour de Henri. On fit préparer une lice; on les arma l'un & l'autre & l'un contre l'autre; *Dugueſclin* voulut être lui-même juge du camp & du combat. Tous deux étoient lâches, mais le Connétable trouva le moyen d'animer *Turquant*, en lui promettant ſa grace s'il tuoit *Danyot* qui étoit celui qui avoit rendu hommage à la Reine & l'avoit baiſée. Ils furent amenés au champ de bataille, armés chacun d'un *auqueton, d'un caſque, d'un petit ſabre & d'un poi-*

gnard. Ils en vinrent aux mains, & devoient ſe tuer tous deux ; mais, continue le Romancier ou Hiſtorien qui raconte ce fait.

Si com les Juifs s'en alloient combattant,
Et à deux bras auſſi l'un & l'autre tenant,
Avint que Danioт ſe jéta ſur Turquant ;
Or écoutez, par Dieu, une merveille grant ;
Survint une nuée droit au ciel apparant,
Lors y vint un tonnoire *, & un foudre ſi grant, (*tonnerre.*)
Qui ſur les Juifs fut du ciel deſcendant,
Qu'auſſi-bien que le feu en la bûche allumant,
Furent épris & ars * les deux Juifs meſcréant (* *brûlés.*)
Et n'y a ſi hardi qui ne s'en va fuyant,
Et tous réclamoient Dieu & s'alloient tout ſignant. «

Nous avons recueilli ce trait dans le IVe. *vol. des Mêlanges tirés d'une grande Bibliothèque*, pag. 213 & *ſuiv.* L'Auteur de cet excellent Ouvrage l'a puiſé dans un Roman en vers, intitulé : *Roman de Bertrand de Gléaquin*, c'était le nom que portait autrefois le Connétable *Dugueſclin*, & c'eſt par corruption que ce premier nom s'eſt altéré. La Poéſie du Roman eſt de la plus grande platitude, & ſi l'on n'était pas certain que cet Ouvrage n'a que 400 ans d'ancienneté, puiſque les faits qui y ſont rapportés ne ſont pas de plus vieille date, on imaginerait, avec raiſon, qu'il a été compoſé dans le douzième ſiècle.

Fin de la ſeconde Partie du neuvième Volume.



ERRATA de la première Partie.

PAGE 25, ligne 11, il ne leur venaient, *lisez* ils ne leur venaient.
P. 125, ligne 15, des patenôtres des parfums, *lisez* des patenôtres, des parfums.
P. 135, ligne 19, se promettans, *lisez* se promettant.
P. 147, ligne 26, & ce n'était point faire, *lisez* & de ne point faire.
P. 151, ligne 23, retrait lignagner, *lisez* retrait lignager.
P. 157, ligne 6, joints avec elle, *lisez* joint avec elle.

Seconde Partie.

P. 253, ligne 22, auxqnelles, *lisez* auxquelles.

De l'Imprimerie de CLOUSIER, rue Saint-Jacques. 1786.



